



Table des matières

- 02** Lettre à nos actionnaires
- 06** Chiffres clés 2021
- 08** Notre objectif et notre stratégie
- 13** Qui nous sommes et ce que nous produisons
- 16** Lieux où nous opérons
- 17** 2021 en revue
- 25** Mener et développer la catégorie
 - 26** Mener, premiumiser et développer la catégorie bière
 - 28** Gagner du terrain dans le segment Beyond Beer
- 30** Digitaliser et monétiser notre écosystème
 - 31** Se rapprocher de nos clients, consommateurs et partenaires
 - 33** Libérer la valeur de notre plateforme mondiale
- 34** Optimiser nos activités
 - 35** Investir dans notre avenir tout en soutenant la reprise
- 37** Favoriser un avenir durable et inclusif
- 51** Périmètre du rapport
- 53** Rapport d'assurance
- 55** Rapport financier
- 177** Déclaration de gouvernance d'entreprise



Ce rapport est interactif : lorsque vous apercevez cette icône, cliquez dessus pour en savoir plus.

Les photos de collègues et partenaires incluses dans ce rapport ont été prises dans le respect des directives locales relatives au COVID-19.

Lettre à nos actionnaires

Pour un avenir avec plus de célébrations

2021 a été une étape importante dans notre objectif de créer un avenir avec plus de célébrations. Après la transition réussie de notre CEO, nous avons introduit notre nouvel objectif mondial et fait évoluer notre stratégie. Nos collaborateurs ont des rêves ambitieux et continuent de saisir les occasions de réaliser des résultats solides dans un contexte opérationnel difficile. Stimulés par notre nouvel objectif et guidés par notre stratégie, nous transformons notre entreprise du statut de leader de la catégorie à celui de leader de la croissance de la catégorie.

Maintien de la dynamique

Nous avons augmenté les produits de 15.6% au cours de l'EX21, en alliant une croissance des volumes de 9.6% et une croissance des produits par hl de 5.5%, grâce à la premiumisation et à des initiatives de gestion des produits. L'EBITDA a progressé de 11.8%, atteignant la fourchette haute de nos perspectives pour 2021, la croissance des produits ayant été partiellement atténuée par l'impact négatif prévu des devises et des produits

“

Nous sommes stimulés par la dynamique que nous avons créée en 2021 et par le chemin à parcourir. Notre performance et nos progrès démontrent l'engagement de notre équipe à mener la croissance de la catégorie. Nous avons enregistré de solides résultats tout en soutenant nos collègues, partenaires et communautés dans un contexte toujours difficile. Le Conseil d'administration et l'équipe de direction continueront à concentrer leurs efforts sur la réalisation de notre objectif et de notre stratégie afin de favoriser la création de valeur sur le long terme.

Marty Barrington

de base, ainsi que par l'augmentation des frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux, principalement due à l'augmentation des provisions pour la rémunération variable et à des coûts plus élevés de la chaîne d'approvisionnement. Nous avons réalisé une nouvelle année de forte génération de flux de trésorerie, permettant une réduction de la dette brute de près de 10 milliards d'USD.

Par rapport aux niveaux d'avant la pandémie, nous avons augmenté nos produits de plus de 10% et avons pratiquement rétabli l'EBITDA sur une base interne.

Notre objectif

Cette année a été une opportunité unique de réimaginer ce qu'une entreprise brassicole peut être et le chemin que nous allons emprunter.

Nous Rêvons en Grand pour Créer un Avenir avec Plus de Célébrations. Notre objectif renouvelé représente ce que nous pouvons rendre possible grâce à notre écosystème mondial unique. Il nous permet de débloquer et d'exploiter nos infrastructures et nos actifs existants afin de parvenir à plus d'innovation, plus de durabilité, plus d'occasions et plus de valeur pour toutes nos parties prenantes.





“

Cette année a constitué une étape importante dans notre objectif de créer un avenir avec plus de célébrations. Stimulée par l'exécution sans relâche de notre stratégie, notre dynamique s'est maintenue tout au long de l'année, nous permettant de réaliser une croissance des produits de plus de 15%, d'atteindre la fourchette haute de nos perspectives d'EBITDA et de conclure une nouvelle année de forte génération de flux de trésorerie.

Michel Doukeris

Évolution de la stratégie pour permettre une création de valeur sur le long terme

Dans le cadre de la transition de notre leadership, nous avons développé un plan complet sur dix ans pour évaluer nos activités mondiales, les opportunités de croissance clés et les manières dont nous pouvons tirer profit de notre écosystème pour stimuler la création de valeur sur le long terme. Ce plan sur dix ans est le fondement de notre stratégie qui est définie par trois piliers clés :

Mener et développer la catégorie

Nous utilisons cinq leviers éprouvés et évolutifs pour favoriser l'expansion de catégorie et assurer une croissance constante, équilibrée et rentable des produits. Au cours de l'EX21, la catégorie bière a gagné du terrain dans presque tous nos marchés clés et nos volumes de bière ont atteint un niveau record

- **Catégorie inclusive** : Nous rendons la catégorie bière plus accessible à tous les consommateurs en nous concentrant sur des emballages et produits innovants inclusifs, en particulier sur les marchés émergents et en développement. Notre portefeuille de marques inclusives, telles que Nuestra Siembra en Équateur et Golden au Pérou, a enregistré une croissance des produits à deux chiffres.
- **Supériorité core** : Notre portefeuille traditionnel a réalisé une croissance des produits de 10% et a fait mieux que le secteur sur la plupart de nos principaux marchés. Nous avons déployé notre concept d'innovation double malt dans plus de 12 marques sur 10 marchés, ce qui a contribué à des produits de plus de 450 millions d'USD cette année, menés par Brahma Duplo Malte au Brésil.
- **Développement des occasions** : Notre portefeuille de bières sans alcool a enregistré une croissance des produits à deux chiffres, stimulée



par les extensions de marques mondiales comme Budweiser Zero et Stella 0.0, et des lancements locaux tels que Cass Zero en Corée du Sud et Quilmes Zero en Argentine. Nous continuons à investir dans le développement de nouvelles occasions grâce aux innovations de produits et d'emballages.

- **Premiumisation** : Nous restons en tête des segments premium et super premium au niveau mondial. Notre portefeuille a réalisé une croissance des produits de plus de 20% durant l'EX21, et représente aujourd'hui environ un tiers de nos produits totaux, soit une hausse de 200 points de base par rapport à l'EX20. Nos marques mondiales ont ouvert la voie, réalisant une hausse des produits de 23% en dehors de leurs marchés domestiques respectifs, où elles se vendent généralement à un prix supérieur.
- **Beyond Beer** : Notre activité mondiale Beyond Beer a progressé de plus de 20%, contribuant à 1,6 milliard d'USD de produits durant l'EX21. Aux États-Unis, Cutwater a enregistré une hausse à trois chiffres, et en Afrique du Sud, Brutal Fruit et

20%

de croissance des produits de notre portefeuille premium et super premium

Flying Fish ont enregistré une forte hausse à deux chiffres. Notre portefeuille d'eaux pétillantes aux États-Unis a continué de surpasser le secteur, avec une croissance 1.7x supérieure à celle du segment.

Nous continuons de stimuler l'innovation dans ces cinq leviers pour répondre aux évolutions des besoins des consommateurs et des clients. Durant l'EX21, nos innovations ont à nouveau généré plus de 5 milliards d'USD, représentant environ 10% de nos produits totaux. Notre part d'innovation sur 36 mois glissants a augmenté sur presque tous nos marchés clés. En outre, nous continuons de prioriser l'intégration de capacités



de développement de marques et de créativité au cœur de notre activité, et sommes honorés d'avoir été nommés « Creative Marketer of the Year » aux Cannes Lions.

Digitaliser et monétiser notre écosystème

Nous avons bâti un écosystème vibrant comptant plus de 2 milliards de consommateurs et 6 millions de clients, et générant plus de 10 millions de transactions par semaine. Durant l'EX21, la base d'utilisateurs actifs mensuels de notre plateforme B2B exclusive BEES a atteint 2.5 millions d'utilisateurs, plus de 50% de nos produits provenant désormais des plateformes numériques. Notre écosystème omni-canal direct-to-consumer (DTC), comprenant des plateformes de commerce en ligne à croissance rapide et plus de 12 000 commerces de détail physiques, a généré près d'1.5 milliard d'USD de produits, soit une hausse de plus de 35% par rapport à l'EX20.

- **Digitaliser nos relations avec nos plus de 6 millions de clients dans le monde :** Au cours de l'EX21, BEES

a généré environ 20 milliards d'USD de valeur brute des marchandises avec plus de 78 millions de commandes passées, soit plus de six fois plus qu'en 2020 grâce à l'augmentation de son utilisation, de son adoption et de sa disponibilité. BEES est aujourd'hui déployée sur 16 marchés et va poursuivre son expansion en 2022.

- **Se placer en tête des solutions DTC :** Nos plateformes d'e-commerce DTC ont réalisé une croissance des produits de 62% au cours de l'EX21 pour atteindre plus d'un demi-milliard d'USD et ont livré 66 millions de commandes. Zé Delivery et PerfectDraft ont continué de se développer rapidement, notre solution DTC étant désormais présente dans environ 300 villes brésiliennes et plus de 10 pays d'Amérique latine. PerfectDraft a engendré plus de 170 millions d'USD de produits et a été adopté par 55% de ménages de plus qu'en 2020.

- **Dégager de la valeur grâce à de nouvelles activités :** Nous continuons d'explorer de nouvelles façons de créer de la valeur supplémentaire à partir de nos atouts et capacités existants. EverGrain, notre entreprise spécialisée dans les ingrédients issus de drêches de brasserie, prévoit d'achever la construction d'une nouvelle usine de production en 2022 afin de répondre à la demande croissante pour nos ingrédients céréaliers nutritionnels que l'on retrouve déjà dans les boissons protéinées et les laits et pains à base d'orge commercialisés.

Optimiser nos activités

Afin de créer un maximum de valeur, nous nous concentrons sur trois domaines : affectation rigoureuse des ressources, solide gestion des risques et structure de capital efficace. Grâce à la performance de notre entreprise et à une solide génération de flux de trésorerie, nous avons réduit notre dette brute de près de 10 milliards d'USD à 88.8 milliards d'USD au 31 décembre 2021, représentant un ratio endettement net / EBITDA de 3.96x. Pour la première fois depuis le regroupement avec SAB en 2016, ce ratio est aujourd'hui inférieur à 4.0x.

Nous avons maintenu une solide position de liquidités d'environ 22.2 milliards d'USD, constituées de 10.1 milliards d'USD disponibles sous notre ligne de crédit renouvelable liée au développement durable et de 12.1 milliards d'USD de trésorerie. Nous avons remboursé la plupart des échéances de dette des cinq prochaines années, ce qui entraîne une maturité moyenne pondérée de notre portefeuille de dettes de plus de 16 ans. Notre portefeuille d'obligations a un taux du coupon moyen pondéré très raisonnable d'environ 4% avant impôt, avec 94% du portefeuille à taux fixe. En outre, le 10 janvier 2022, nous avons annoncé le remboursement de 3.1 milliards d'USD d'obligations.

6 millions

de clients dans le monde

10 milliards d'USD

de réduction de la dette brute en 2021



Prospérité partagée pour nos communautés, pour la planète et pour notre entreprise

Notre activité ne peut exister sans agriculteurs, eau potable, communautés prospères, fournisseurs solides, effectifs diversifiés et inclusifs et écosystèmes naturels florissants. Cet état d'esprit est le fondement de tout ce que nous faisons. Les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (« ESG ») jouent un rôle clé dans la réalisation de notre stratégie et de notre objectif d'entreprise. La nomination d'Ezgi Barcenas au poste consacré de Chief Sustainability Officer, sous la supervision directe du CEO, a renforcé notre engagement à élargir et à atteindre plus rapidement nos objectifs ESG.

En 2021, nous avons continué à progresser considérablement dans la réalisation de nos ambitieux objectifs de développement durable pour 2025. Au niveau de l'agriculture durable, nous avons collaboré directement avec plus de 22 000 agriculteurs, dont 74% répondaient au critère « qualifié », 65% étaient « connectés » et 69% étaient « indépendants financièrement ». Au niveau de la gestion de l'eau, 83% de nos sites situés dans des zones sensibles ont commencé à mettre en œuvre des solutions telles que des améliorations de l'infrastructure, la restauration de l'écosystème, ainsi que d'autres solutions basées sur la nature. Au niveau de l'économie circulaire appliquée aux emballages, à la fin de 2021, 74.5% de nos produits étaient conditionnés dans des emballages consignés* ou fabriqués à base de matériaux majoritairement recyclés**. Au niveau de l'action pour le climat, 81% du volume d'électricité achetée a fait l'objet d'un contrat de transition vers l'électricité renouvelable et nous avons annoncé notre ambition d'atteindre la neutralité carbone dans toute notre chaîne de valeur à l'horizon 2040.

Alors que la pandémie de COVID-19 a continué à impacter le monde, la capacité de notre

entreprise et de notre personnel à tirer profit de notre envergure et de notre portée pour soutenir nos communautés a été particulièrement impressionnante. Un grand nombre de nos efforts ont été axés sur les dons de fournitures médicales, la sensibilisation aux vaccins, l'amélioration de l'accès à la vaccination et le soutien au secteur de l'HoReCa.

 **Veillez consulter notre rapport ESG 2021 pour toute information complémentaire.**

Pour un avenir avec plus de célébrations

Notre performance de 2021 nous conforte dans l'idée que notre écosystème unique peut favoriser une croissance cohérente et une création de valeur sur le long terme. Nous avons été reconnus par Fortune comme l'entreprise brassicole la plus admirée dans le monde.

Lorsque nous regardons vers l'avenir, nous sommes stimulés par notre dynamique et nos opportunités uniques de mener la croissance de la catégorie, en activant la demande des consommateurs à mesure que le canal de la consommation hors domicile rouvre et que les grands événements font leur retour.

Nos collaborateurs et notre culture d'ownership demeurent nos plus grands avantages compétitifs ; nous tenons à exprimer notre gratitude et notre admiration pour l'engagement, le dévouement et l'implication de nos collègues à travers le monde et nous continuons de Rêver en Grand pour Créer un Avenir avec Plus de Célébrations.

*Fûts et bouteilles en verre consignés

**Contenu recyclé moyen du portefeuille de canettes supérieur à 50%



81.4%

de notre volume d'électricité achetée a fait l'objet d'un contrat de transition vers l'électricité renouvelable



Chiffres clés 2021

Performance

54.3 milliards d'USD

de produits 2021

581.7 millions d'hl

de volumes de bière 2021

19.2 milliards d'USD

d'EBITDA

11.8%

de croissance interne de l'EBITDA

\$2.88

BPA sous-jacent

Implantations

~200

brasseries

~50

présence opérationnelle dans
près de 50 pays

Marques

313

récompenses obtenues pour nos bières en
2021 aux grands concours internationaux



Collaborateurs

169 000

collègues

125

nationalités
représentées



Soutien communautaire

>3.5 millions 

d'unités de gel hydroalcoolique offertes

>3.9 millions 

de masques offerts

>125 

centres de vaccination soutenus

28 

campagnes de vaccination soutenues

Développement durable

13.91% 

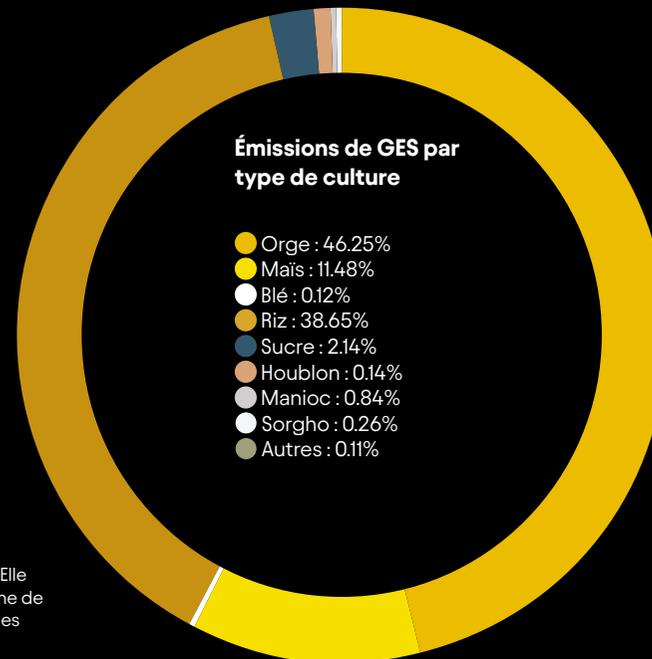
de diminution de notre ratio d'utilisation de l'eau depuis 2017

13.58% 

de réduction des émissions (scope 1, 2 et 3) par hectolitre à travers notre chaîne de valeur depuis 2017

>46k tonnes 

d'emballages en moins comparé à 2018-2021



L'agriculture représente 12.5% des émissions de notre chaîne de valeur. Elle fait partie du scope 3 lié à notre chaîne de valeur, dans le poste « Biens et services achetés ».

Innovation

5 milliards d'USD 

de produits générés grâce à nos innovations

50%+ 

de nos produits mondiaux sont aujourd'hui numériques

78 millions 

de commandes passées via notre plateforme BEES

Entrepreneuriat

6 000+ 

petits détaillants formés par le biais de notre Escuela Tienda Cerca au Pérou

35 start-ups 

font partie de la troisième édition de notre programme 100+ Accelerator

Notre objectif mondial

En décembre, nous avons annoncé notre nouvel objectif mondial : Nous Rêvons en Grand pour Créer un Avenir avec Plus de Célébrations.

L'arrivée d'une nouvelle équipe de direction nous a amenés à une réflexion sur qui nous sommes, pourquoi nous existons et où nous allons en continuant à développer notre héritage de 600 ans. La première étape de cette exploration a été de définir le rôle que nous souhaitons jouer et la direction que nous voulons prendre afin de répondre aux attentes toujours plus importantes des gens à l'égard des entreprises et des marques qu'ils aiment.

Cet objectif actualisé représente ce que notre entreprise et nos collègues du monde entier peuvent accomplir lorsque nous rêvons en grand. Il nous permet de débloquer, d'exploiter et de réadapter nos infrastructures et nos actifs existants afin de parvenir à plus d'innovation, plus de durabilité, plus d'occasions et plus de valeur pour tous.

Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de rêver en grand pour faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Cet objectif est notre engagement à construire un avenir que tout le monde peut célébrer et partager. Nous sommes convaincus que nous aurons un impact significatif à travers l'ensemble de notre chaîne de valeur, pour tous nos clients, consommateurs et communautés locales, ainsi que pour nos 169 000 collègues.

Nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations en :

- Faisant progresser le **développement durable** à travers le monde
- Soutenant le leadership de la catégorie et **l'innovation** pour répondre aux besoins des clients et des consommateurs
- Menant la **croissance** future de notre secteur, et en atteignant plus de consommateurs à davantage d'occasions de consommation grâce à notre portefeuille exceptionnel
- Utilisant les **données et la technologie** pour nous rapprocher de nos consommateurs et clients
- Reliant nos **producteurs** aux ressources
- Créant un impact positif et durable au sein de nos **communautés locales de par le monde** dans les occasions qui comptent
- Autonomisant nos **169.000 collègues** qui sont des propriétaires et des solutionneurs de problèmes passionnés pour initier un réel changement

C'est notre voie vers un avenir plus durable, inclusif et gratifiant.



Écoutez nos dirigeants et collègues à propos de notre objectif



— Notre manifeste concernant notre objectif

AB InBev rêve toujours en grand.

C'est notre culture et notre héritage.

Mais plus que cela, c'est notre avenir.

Un avenir où nous regardons toujours vers l'avant.

Où nous concevons constamment de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie.

Un avenir où nous faisons des rêves toujours plus ambitieux.

Pour offrir des opportunités à nos collaborateurs.

Aider ceux qui nous entourent.

Et avoir un impact significatif sur le monde.

Un avenir que tout le monde peut fêter.

Et partager.

Un avenir avec plus de célébrations.

“Nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations.”

Notre stratégie

Pour transformer notre entreprise et créer un avenir avec plus de célébrations, nous suivons notre stratégie qui se concentre sur la croissance interne et le leadership de la catégorie. En développant un plan sur dix ans, nous avons identifié les domaines d'action suivants :

La catégorie bière

Nous bénéficions d'un portefeuille de bières et d'une présence inégalés : nous vendons une bière sur quatre dans le monde et représentons un tiers des bénéfices mondiaux de la bière. La bière demeurera notre cœur de métier et représente une opportunité de grande ampleur pour nous et notre écosystème. La bière est une catégorie en croissance et rentable que nous pouvons développer et étendre grâce à notre empreinte mondiale, nos capacités uniques et notre expertise opérationnelle.

Beyond Beer

Nous innovons, créons de nouvelles boissons correspondant à de nouvelles occasions et favorisons la croissance supplémentaire de notre activité existante.

Nouvelles activités

Nous pouvons exploiter la puissance de nos plateformes et de notre écosystème pour résoudre certains problèmes et réimaginer ce qu'une entreprise brassicole peut être. Dans l'espace technologique, les plateformes telles que notre plateforme business-to-business BEES, les solutions d'e-commerce direct-to-consumer et les services Fintech constituent la valeur de notre cœur de métier. Dans le secteur émergent des



biotechnologies, nous pouvons tirer profit de nos capacités de brassage et de fermentation pour explorer de nouvelles pistes intéressantes.

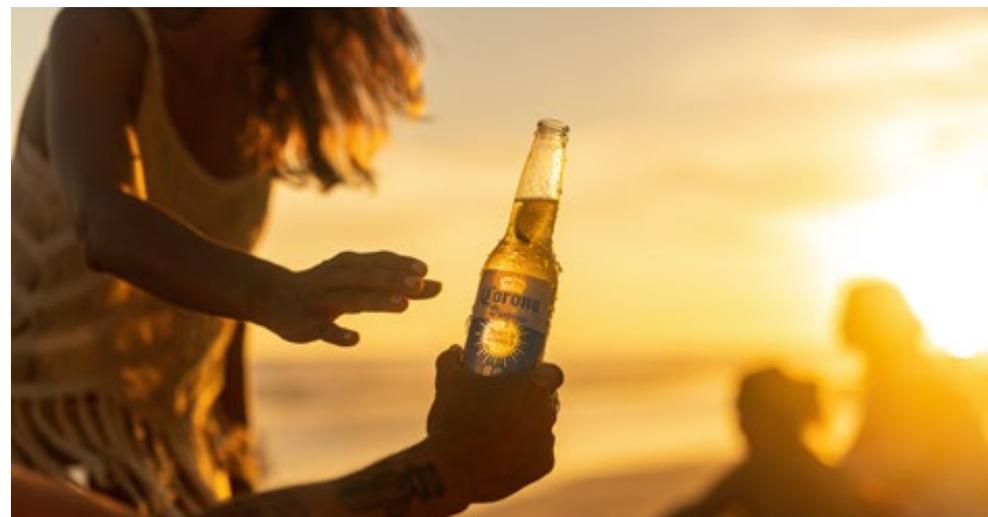
En tenant compte de ces opportunités, nous avons fait évoluer et simplifié notre stratégie pour obtenir ainsi trois piliers :

1 Mener et développer la catégorie

Notre plus grande opportunité se situe au niveau de la catégorie bière, qui est inclusive, naturelle et locale. La catégorie bière est inclusive, en ce sens qu'elle est appréciée de tous, dans toutes les régions et tous les groupes socio-économiques. La bière est brassée naturellement avec des ingrédients simples. Elle est fondamentalement locale. Elle est fabriquée à partir d'ingrédients locaux cultivés par des agriculteurs locaux, et tient souvent une part essentielle dans les communautés et les économies locales.

La bière est aimée, résiliente et fiable.

Partout dans le monde, les gens vouent une passion à leurs marques de bière préférées. La pandémie de COVID-19 a renforcé cette vérité puisque les gens sont restés fidèles à leurs marques de prédilection. Concrètement, les



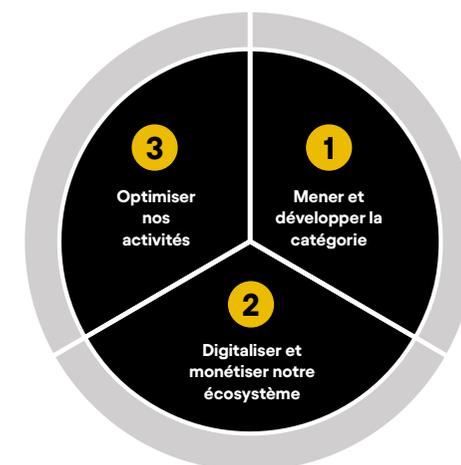
produits générés en 2021 par nos bières ont dépassé les niveaux antérieurs à la pandémie.

La bière est un produit porteur et rentable.

La bière est la plus grande catégorie de produits de grande consommation (PGC) et le premier moteur de croissance des PGC, selon Euromonitor. Elle a enregistré une hausse de volume et de part de consommation de boissons au cours des cinq dernières années sur tous les marchés clés dont l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie. La bière premium progresse près de deux fois plus vite que les spiritueux premium depuis plusieurs années, et se place en meilleure position pour continuer à tirer parti de la premiumisation. Euromonitor prévoit que la bière va gagner du terrain et accroître sa part de valeur et ses volumes au cours des cinq prochaines années en raison de la course à la premiumisation ainsi que de la croissance prévue de la population et de la consommation par habitant sur les marchés brassicoles clés. Grâce à notre empreinte et notre écosystème, nous sommes bien placés pour développer, accélérer et étendre la catégorie.

Nous souhaitons évoluer du statut de leader de la catégorie vers celui de leader de la croissance de la catégorie.

Ces mots simples indiquent une évolution très marquée des mentalités et attitudes au sein de notre entreprise, passant de la croissance externe à la croissance interne et d'une perspective externe à un état d'esprit centré sur le consommateur.





Pour mettre en œuvre cette nouvelle stratégie, nous avons fait évoluer notre modèle d'extension des catégories.

Nous utilisons depuis plusieurs années notre modèle de maturité des marchés pour mieux comprendre comment nos consommateurs et la catégorie évoluent à mesure que les marchés mûrissent. Ces cinq dernières années, nous avons affiné et fait évoluer ce modèle, en exploitant toutes les données disponibles dans notre vaste écosystème. Ainsi, nous progressons vers un modèle d'extension des catégories basé sur les données et centré sur le consommateur.

Ce modèle cible cinq leviers éprouvés et évolutifs nous permettant d'étendre la catégorie.

Inclusivité

Notre portefeuille de marques inclusives a enregistré une hausse des produits à deux chiffres. En intensifiant le lancement de nos marques de cultures locales, telles que Nuestra Siembra en Équateur et Golden au Pérou, et en nous concentrant sur des emballages et des produits innovants inclusifs, nous rendons la catégorie

bière plus accessible à tous les consommateurs, en particulier sur les marchés émergents et en développement.

Supériorité core

Nous renforçons notre portefeuille core en améliorant nos produits et nos emballages et en démocratisant l'accès aux avantages du premium pour la catégorie. Par exemple, nous avons déployé notre concept d'innovation double malt dans plus de 12 marques sur dix marchés, notamment Brahma Duplo Malte au Brésil, Castle Double Malt en Afrique du Sud et Club Colombia Doble Malta en Colombie.

Développement des occasions

Nous allons au-delà des habitudes de consommation de bière, comme le sport, pour nous intéresser aux occasions de consommation à domicile ou aux repas. Notre portefeuille de bières sans alcool a enregistré une croissance des produits à deux chiffres, stimulée par les extensions de marques mondiales comme Budweiser Zero et Stella 0.0, et des lancements



dans le segment core tels que Cass Zero en Corée du Sud et Quilmes Zero en Argentine.

Premiumisation

Nous restons en tête des segments premium et super premium au niveau mondial.

Nous offrons aux consommateurs une possibilité de monter en gamme grâce à un portefeuille de marques premium et super premium leader du marché, capables de répondre aux besoins nuancés et diversifiés des consommateurs lors de ces occasions. L'une des opportunités que nous offre le segment premium est la poursuite de l'expansion internationale de Michelob ULTRA, en s'appuyant sur son succès en tant que pionnière de la bière innovante à faible teneur en glucides et en calories aux États-Unis.

Beyond Beer

Nous jouons un rôle essentiel dans l'extension de la catégorie en offrant une réponse aux occasions de consommation nouvelles et supplémentaires. Nous développons notre activité Beyond Beer grâce à des marques telles que Cutwater aux États-Unis, Brutal Fruit et Flying Fish en Afrique du Sud, Beats au Brésil et Mike's Hard Lemonade en Europe et en Amérique latine.

2 milliards 

de consommateurs sur nos plateformes numériques

2 Digitaliser et monétiser notre écosystème

Le deuxième pilier de notre stratégie se concentre sur le dégagement de valeur à partir de nos actifs existants et l'extension de notre marché potentiel et exploitable grâce à la digitalisation et à la monétisation de notre écosystème. Nous avons bâti un écosystème d'environ 200 brasseries, formant un circuit de distribution inégalé qui nous permet d'atteindre deux milliards de consommateurs et six millions de clients et qui génère dix millions de transactions par semaine.

Les nouvelles capacités technologiques ont fait apparaître de multiples façons de créer de la valeur à partir de notre écosystème. Nous disposons aujourd'hui d'un portefeuille de nouvelles activités et de nouveaux produits visant à résoudre les frustrations des clients et des consommateurs, tout en étant capables de créer une valeur significative pour notre écosystème. Nous croyons que leur succès renforcera considérablement notre activité bière. Ces innovations technologiques peuvent avoir une incidence sur notre activité et sur la catégorie au niveau mondial.

Nous ciblons trois domaines dans ce secteur :

- Nos services logiciels et fintech B2B, comme BEES
- Nos solutions d'e-commerce DTC, dont Zé Delivery et PerfectDraft
- Les initiatives de biotech qui exploitent notre expertise en fermentation à grande échelle pour créer une production de denrées alimentaires durable

L'avenir est là et nous en prenons les rênes.

Pour concrétiser nos nouvelles opportunités stratégiques, nous avons simplifié notre manière de gérer notre entreprise en organisant notre présence géographique pour former quatre groupes sur la base de tendances macroéconomiques et de consommation similaires. Ce cadre simplifié permet de créer et de partager plus facilement des bonnes pratiques reproductibles, d'exploiter notre envergure mondiale et de prendre de meilleures décisions en matière d'affectation des ressources.

Nous prioriserons :

Les marchés en développement qui connaissent une croissance rapide de la population, de l'économie et de la consommation par habitant dans tous les segments, et qui, par conséquent, représenteront une part importante de la croissance des produits mondiaux de la bière à l'avenir. Notre but sur ces marchés est de premiumiser la catégorie et de l'étendre grâce au développement de nouvelles occasions telles que la consommation à domicile.

La Chine, de par sa taille et son environnement opérationnel unique, est sa propre priorité. La progression des classes économiques moyennes et supérieures est sans pareil, et dans les dix prochaines années, cette part de la population devrait augmenter plus vite qu'au cours de la dernière décennie. Nous prévoyons qu'elle jouera un rôle clé pour notre entreprise puisque nous poursuivons la premiumisation dans le futur.

Les marchés développés où les gens sont généralement plus aisés et plus âgés, et où les tendances de consommation évoluent constamment, exigent une approche innovante sur le marché et la conquête de nouveaux segments tels que Beyond Beer.

Les marchés émergents, qui ont une population assez importante qui croît rapidement, même si les revenus disponibles peuvent y être moins élevés par rapport aux autres. Dès lors, ils peuvent représenter sur le long terme une opportunité significative pour la bière. Nous souhaitons rendre la catégorie la plus inclusive possible et veillons à avoir une gamme de produits supérieure.



3 Optimiser nos activités

L'affectation rigoureuse des ressources est essentielle pour optimiser la croissance potentielle de notre entreprise.

Nous avons construit grâce à nos marques emblématiques un écosystème mondial unique. En termes de rentabilité et de conversion en liquidités, nous sommes les meilleurs parmi nos pairs du secteur des biens de consommation courante, avec une marge EBITDA d'environ 35% et des flux de trésorerie d'exploitation correspondant à près de 27% des produits. Nous devons affecter des ressources pour stimuler la croissance et la rentabilité.

Citons par exemple la réorientation des ressources situées aux États-Unis de notre activité traditionnelle vers nos portefeuilles premium et Beyond Beer, l'investissement en avance sur le secteur dans la premiumisation de la catégorie bière en Chine, et l'investissement dans l'augmentation de l'échelle sur des marchés tels que le Nigeria et le Mozambique.

Pour bien positionner notre entreprise pour l'avenir, nous continuerons à consacrer des ressources à de nouvelles activités. Il s'agit d'investissements à plus long terme qui permettent d'extraire une nouvelle valeur de notre écosystème. Ils comprennent des initiatives comme notre transformation numérique avec la plateforme BEES, et les plateformes de biotech émergentes EverGrain et BioBrew.

Gestion solide des risques

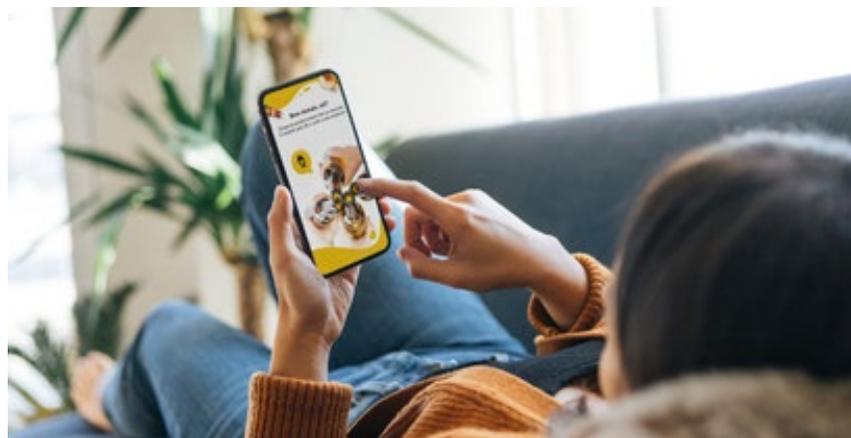
Nous avons pris des mesures pour atténuer le risque et désendetter le bilan. Au cours des 18 derniers mois, nous nous sommes acquittés de plus de 22 milliards d'USD de dette et avons remboursé la plupart de nos échéances de dette des cinq prochaines années. Grâce à cela, nos liquidités actuelles sont suffisantes pour couvrir le montant total de nos échéances jusqu'à fin 2027. En outre, nous n'avons de clauses financières restrictives sur aucune de nos dettes.

Structure de capital efficace

Afin de créer un maximum de valeur sur le long terme, nous avons l'intention d'équilibrer l'affectation de notre capital. Tandis que nous continuons à stimuler une croissance cohérente et rentable en investissant dans la croissance interne de notre entreprise, nous répartissons notre effet de levier, le retour de liquidités aux actionnaires et certaines fusions et acquisitions afin de continuer à accroître la création de valeur.

Nous sommes optimistes quant à l'avenir grâce à notre stratégie simple et les trois piliers sur lesquels elle repose : mener et développer la catégorie bière, digitaliser et monétiser notre écosystème et optimiser nos activités.

À mesure que nous réalisons notre objectif et notre stratégie, nous croyons que notre culture d'*ownership* est l'un de nos plus grands atouts concurrentiels et nous aidera à libérer la valeur de notre plateforme unique pour créer un avenir avec plus de célébrations.



Qui nous sommes et ce que nous produisons

Nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations.

Notre histoire est extraordinaire et notre héritage a été construit par des personnes résilientes lors des périodes difficiles et résolues à rendre notre monde meilleur aujourd'hui et pour les générations futures. Nous nous appuyons sur cette tradition pour poursuivre notre chemin.

Notre culture d'*ownership* définit qui nous sommes et ce que nous faisons. C'est ainsi que nous formons des équipes fortes et réalisons d'excellents résultats. Il est essentiel que nous promouvions une culture où chacun se sent inclus et autonome, et où toutes les idées sont accueillies avec bienveillance.

Notre plateforme Rêve-Collaborateurs-Culture expose nos dix principes.

 [En savoir plus sur nos 10 principes >](#)



Rêve

1. Nous rêvons en grand. Nous bâtissons une entreprise rentable et en pleine croissance.

Collaborateurs

2. Nos collaborateurs sont notre plus grande force. De bons collaborateurs évoluent au rythme de leurs talents et sont rémunérés en conséquence. Des collaborateurs performants atteignent des résultats et s'adaptent.

3. Nous recrutons, développons et retenons des collaborateurs capables de faire mieux que nous. Nous sommes jugés sur la qualité et la diversité de nos équipes.

Culture

4. Nous sommes une entreprise de propriétaires. Les propriétaires assument personnellement leurs résultats et donnent l'exemple.

5. Nous ne sommes jamais pleinement satisfaits de nos résultats. Nous épousons le changement, nous prenons des risques calculés et nous apprenons de nos erreurs.

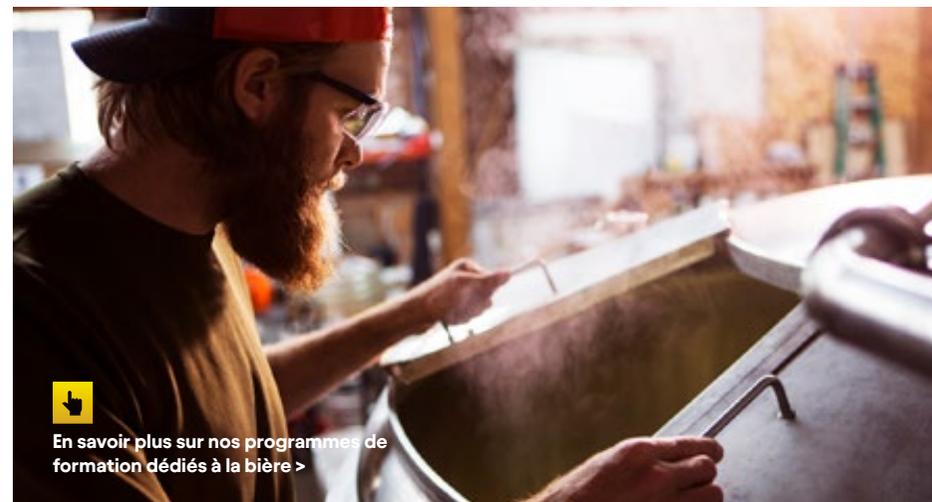
6. Le consommateur est roi. Nous allons là où vont les consommateurs car c'est là que se trouve la croissance.

7. Nous nous efforçons d'être les meilleurs pour servir nos clients et développer des partenariats avec eux, car ils sont une passerelle vers nos consommateurs.

8. Nous croyons au bon sens et à la simplicité. Nous agissons avec excellence et efficacité dans tout ce que nous faisons, en pensant constamment à nos clients et à nos consommateurs.

9. Nous gérons nos coûts consciencieusement, afin de libérer des moyens qui soutiendront une croissance rentable du chiffre d'affaires.

10. Nous ne prenons jamais de raccourcis. L'intégrité, le travail acharné, la qualité et la responsabilité sont les clés pour développer notre entreprise et notre réputation.



[En savoir plus sur nos programmes de formation dédiés à la bière >](#)

Notre passion pour la bière est au cœur de tout ce que nous faisons.

La qualité de nos marques et la connaissance approfondie des besoins de nos consommateurs nous permettent de créer des expériences produit exceptionnelles. Notre passion pour la bière met l'accent sur trois éléments.

• **Développer notre culture de la qualité :** La qualité est au cœur de tout ce que nous faisons. Nous disposons d'un programme de maître-brasseur mondial de premier ordre et de programmes d'enseignement comme l'Academia da Cerveja au Brésil, The Beer Academy en Russie et au Pérou, et la Facultad de la Cerveza en Bolivie. Nous sommes guidés par nos Dix principes de brassage et proposons des programmes de formation sur la bière pour préparer nos collègues des quatre coins du monde à devenir des ambassadeurs de la marque et de la catégorie. Cette année, nous avons lancé par exemple notre plateforme de formation HOPPY dédiée à la culture brassicole (hoppy.ab-inbev.com) en Chine et en Italie, doublant ainsi le nombre d'utilisateurs qui sont aujourd'hui plus de 10 000.

• **Stimuler la supériorité de la marque :** Nous souhaitons gagner le cœur des consommateurs en leur offrant les meilleurs produits et les

ingrédients de la meilleure qualité. Par exemple, lors du concours Stella Artois Draught Masters tenu en Belgique et en Italie, des serveurs se sont affrontés pour servir la Stella Artois parfaite en exécutant le fameux rituel de service en neuf étapes.

• **Valoriser la renommée de notre entreprise :**

Nous distillons notre passion unique pour la bière au travers de nos communications. Nous utilisons par exemple tapintoyourbeer.com pour informer nos consommateurs sur nos produits en toute transparence et d'une manière simple et factuelle. Nous avons aussi lancé une série TV sur le brassage amateur, qui met à l'honneur nos maîtres-brasseurs, nos brasseries et nos bières, et qui est actuellement disponible en streaming sur Amazon Prime UK.



[En savoir plus sur nos 10 principes de brassage >](#)

313



récompenses obtenues en 2021 pour nos bières, 96 médailles de bronze, 110 médailles d'argent et 107 médailles d'or aux grands concours internationaux



Nous construisons une chaîne d'approvisionnement plus résiliente et plus durable.

Nous avons transformé notre chaîne d'approvisionnement du champ jusqu'au verre. En 2021, nous avons regroupé nos fonctions Supply et Procurement pour créer une équipe Supply mondiale interconnectée et rationalisée, dirigée par Peter Kraemer, Chief Supply Officer. Cette année, la nouvelle équipe a relevé les défis de la chaîne d'approvisionnement en dépassant les objectifs convenus en matière de volumes et en augmentant les efficacités d'emballage de 3% (Gross Line Yield) et la productivité de 12%. Malgré l'effet négatif du prix des produits de base et des défis liés à la main-d'œuvre et à la logistique, notre chaîne d'approvisionnement reste résiliente.

Nous créons la chaîne d'approvisionnement du futur.

En innovant grâce à la recherche, au développement et à la mise à l'échelle de la technologie, nous sommes en mesure de fournir des bières fraîchement brassées sur tous les marchés de par le monde tout en maintenant la priorité sur le développement durable. Par exemple, nous avons déployé des outils de planification pour obtenir une visibilité sur

l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du fournisseur au client. Ceci nous permet de réagir aux nombreux défis de la pandémie de COVID-19 et de gérer nos revenus, tout en soutenant les plus de six millions de pubs, restaurants et détaillants familiaux qui vendent et servent nos produits.

Pour mieux répondre à la demande et aux besoins de nos consommateurs, nous avons mis en place une routine de sécurité de l'approvisionnement pour relier différents scénarios de vente aux matériaux disponibles et au niveau de stock pour chaque emballage. En outre, nous utilisons l'intelligence artificielle (IA) pour exécuter des tâches critiques et former nos collègues grâce à notre partenariat avec DeepHow, une plateforme d'apprentissage basée sur l'IA destinée aux fabricants et aux équipes de services sur site.

Notre équipe Global Innovation and Technology Center (GITEC) a également contribué cette année à une commercialisation plus rapide et à plus grande échelle des innovations, quatre mois s'écoulant en moyenne entre l'idée et le lancement, soit une baisse du délai de 18% par rapport à 2020. Citons l'exemple de l'innovation Flying Fish Seltzer en Afrique du Sud, qui est passée de l'idée au lancement en seulement 75 jours.

Nous innovons pour progresser dans notre démarche de développement durable.

Nos objectifs de développement durable 2025 visent à favoriser le progrès à travers notre chaîne d'approvisionnement, et nous avançons localement au sein des communautés de toutes nos zones. Nous innovons à travers notre chaîne d'approvisionnement - du brassage à l'emballage et plus encore - pour créer un impact.

Par exemple, en septembre, notre équipe d'Ambev du Brésil a annoncé que sa plus grande brasserie et son premier site de maltage étaient devenus neutres en carbone. Situés dans la région sud du Brésil, la brasserie et le site de maltage ont conjointement réduit leurs émissions de 9 700 tonnes de dioxyde de carbone (CO₂) tous les ans depuis 2018. La neutralité carbone fait référence aux émissions de scope 1 et 2 uniquement et tient compte de la compensation des émissions.

[Cliquez ici pour en savoir plus sur l'annonce d'Ambev >](#)

Comme les emballages représentent la plus grande part de notre empreinte carbone, nous innovons dans notre activité dédiée aux emballages afin de réduire nos émissions. Par exemple, au Royaume-Uni, notre Budweiser Brewing Group a élaboré une canette Budweiser ultra faible en carbone, qui représente notre plus faible empreinte carbone jamais atteinte en Europe. Cette année, notre équipe GITEC a mis au point une innovation révolutionnaire en matière de verre en créant la bouteille de bière en verre la plus légère du monde, destinée à une production commerciale. Nous recherchons actuellement comment lancer cette nouvelle bouteille pour continuer à diminuer notre empreinte carbone, puisque les bouteilles en verre légères réduisent nos émissions de CO₂ de 17% par bouteille selon nos estimations. De plus, Corona est devenue

cette année la première marque mondiale de boissons dont l'empreinte plastique nette dans le monde est égale à zéro.

Nous travaillons en partenariat avec des start-ups pour construire une chaîne d'approvisionnement plus résiliente et plus durable.

Aux côtés de notre équipe Beer Garage, de the Good Company, une société de capital-risque investissant dans des start-ups israéliennes, et de nos partenaires, nous avons lancé notre tout premier « Sustainable Supply Chain Challenge ». Six start-ups originaires des quatre coins du monde sont passées sur la scène virtuelle pour démontrer comment leurs solutions permettant de construire une chaîne d'approvisionnement plus résiliente et plus durable peuvent devenir réalité. Finaliste du programme, l'entreprise Mi Terro qui valorise et transforme des déchets agricoles en biomatériau de substitution au plastique, a été sélectionnée pour la troisième édition de notre 100+ Accelerator, un programme consacré à l'identification et la mise à l'échelle d'innovations révolutionnaires en matière de développement durable.



Du champ au verre

Créer de la valeur dans notre chaîne d'approvisionnement



Brasseurs et producteurs

Nous avons des activités dans près de 50 pays, regroupant environ 200 brasseries et 40 opérations verticalisées, dont des fermes de houblon et des installations de maltage d'orge. Nos brasseurs et producteurs utilisent leurs connaissances, leur expertise et leurs innovations pour transformer des ingrédients et des matières premières en un produit qui est apprécié par les consommateurs en brassant, en mettant en bouteilles, en conditionnant et en développant nos produits.

Clients

Des millions de clients détaillants jouent un rôle crucial pour notre entreprise en faisant office d'important point de contact avec nos consommateurs. Nous nous associons avec des détaillants, propriétaires de bar et grossistes pour acheminer nos bières jusqu'aux consommateurs, tout en soutenant leur croissance, en nous efforçant de fournir le meilleur service et en visant une excellente performance de nos marques dans l'on trade et l'off trade.

Agriculteurs

Nous accordons beaucoup d'importance à nos relations avec nos agriculteurs, qui fournissent des ingrédients naturels pour nos produits. Notre collaboration est un élément crucial pour permettre un approvisionnement durable des ingrédients de haute qualité requis par nos produits. C'est pourquoi nous investissons dans des programmes tels que SmartBarley, notre programme phare de développement agricole dirigé par nos agronomes pour aider les agriculteurs à améliorer leur productivité, qui contribue à nos objectifs de développement durable 2025.

Communautés

Nous faisons partie intégrante des communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons. Nous nous efforçons d'avoir un impact positif et durable sur nos communautés, en faisant progresser des initiatives dans des domaines tels que le développement durable, l'inclusion financière, la vaccination contre le COVID-19, la consommation réfléchie et la sécurité routière, souvent par le biais de partenariats.

Distributeurs

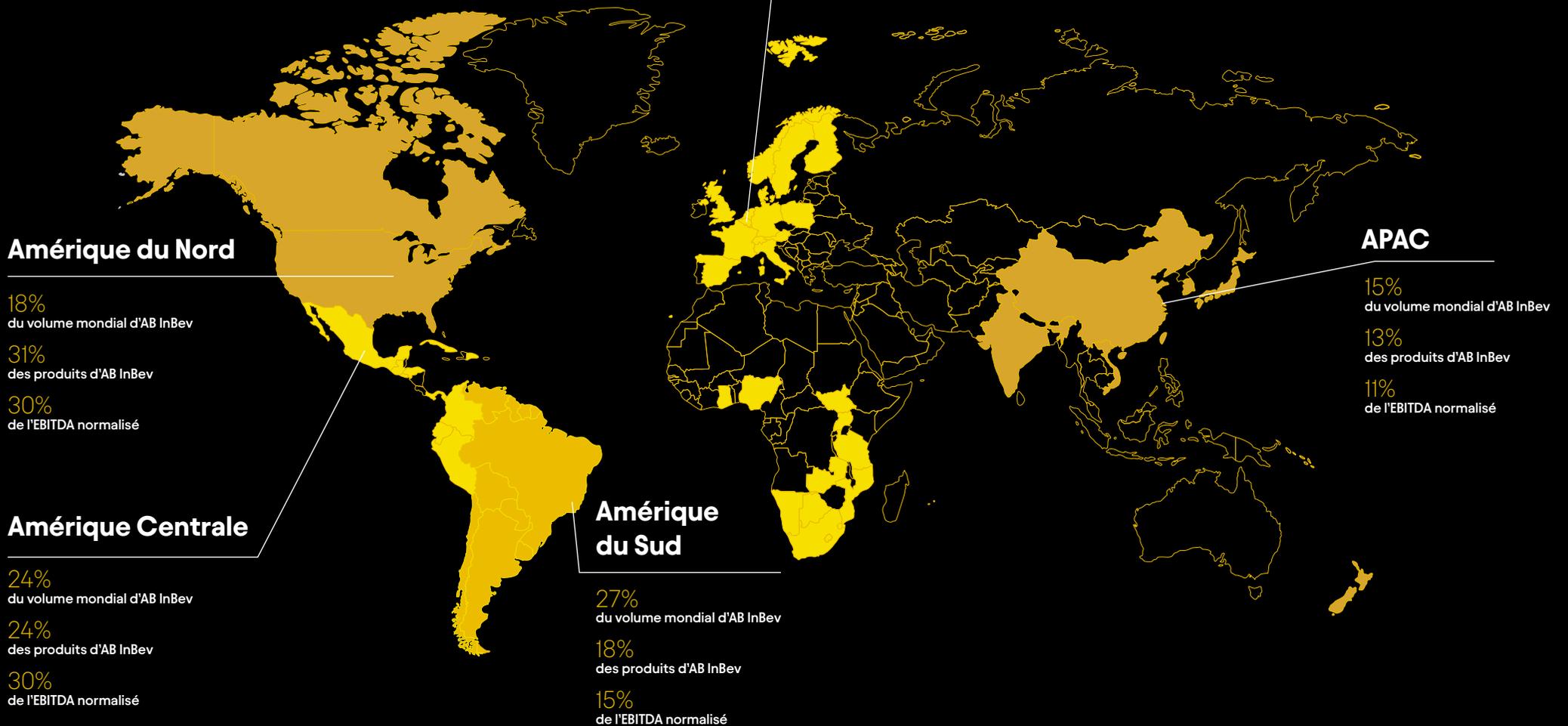
Nos distributeurs veillent à ce que nos produits soient disponibles partout où les consommateurs le souhaitent. Nous cherchons toujours à optimiser nos activités pour améliorer notre efficacité tout en respectant nos objectifs de développement durable 2025.

Consommateurs

Dans la dernière étape, qui est peut-être la plus importante de toutes, les consommateurs savourent nos bières. Nous recherchons constamment de nouvelles façons de profiter pleinement de la vie, et nous nous approchons de nos consommateurs en leur offrant des expériences de marque significatives, toujours de manière responsable.

Lieux où nous opérons

Nous avons une empreinte géographique variée s'étalant sur près de 50 pays de par le monde. Notre portefeuille composé de plus de 500 marques emblématiques mondiales et locales représente une bière vendue sur quatre.



*Les pourcentages sont basés sur la part d'AB InBev dans le monde hors exportations globales et sociétés holding.

2021 en revue

Notre performance

En 2021, nous avons continué à saisir les occasions et à nous appuyer sur notre dynamique pour réaliser une excellente année puisque nous nous tournons vers l'avenir.

Nous avons augmenté les produits de 15.6%, en alliant une croissance des volumes de 9.6% et une croissance des produits par hl de 5.5%, grâce à la premiumisation et à des initiatives de gestion des produits. L'EBITDA a progressé de 11.8%, atteignant la fourchette haute de nos perspectives pour 2021, la croissance des produits ayant été partiellement atténuée par l'impact négatif prévu des devises et des produits de base, ainsi que par l'augmentation des frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux, principalement due à l'augmentation des provisions pour la rémunération variable et à des coûts plus élevés de la chaîne d'approvisionnement. Nous avons réalisé une nouvelle année de forte génération de flux de trésorerie, permettant une réduction de la dette brute de près de 10 milliards d'USD.

Par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie, nous avons augmenté nos produits de plus de 10% et avons pratiquement rétabli l'EBITDA sur une base interne.

Notre performance de 2021 nous conforte dans l'idée que notre écosystème unique peut favoriser une croissance cohérente et une création de valeur sur le long terme. Lorsque nous regardons vers l'avenir, nous sommes stimulés par notre dynamique et nos opportunités uniques de mener la croissance de la catégorie, en activant la demande des consommateurs à mesure que le canal de la consommation hors domicile rouvre et que les grands événements font leur retour.

Nos collaborateurs et notre culture d'ownership demeurent nos plus grands avantages compétitifs ; nous tenons à exprimer notre gratitude et notre admiration pour l'engagement, le dévouement et l'implication de nos collègues à travers le monde et nous continuons de Rêver en Grand pour Créer un Avenir avec Plus de Célébrations.



Faits marquants mondiaux

Nous profitons de notre dynamique et créons un avenir avec plus de célébrations.

JANVIER

Nous avons lancé **EverGrain**, une entreprise d'ingrédients durables utilisant un processus circulaire qui révolutionne l'utilisation de l'orge pour fournir au monde des ingrédients protéinés, riches en fibres, hautement nutritifs et savoureux issus de drêches de brasserie.



FÉVRIER

Soucieux de renforcer notre engagement en faveur du développement durable, nous avons annoncé **une ligne de crédit renouvelable de 10.1 milliards d'USD liée au développement durable** - une première parmi les sociétés de boissons alcoolisées cotées en bourse.

MARS

Corona est devenue la première marque de boissons mondiale à lancer des emballages six-pack en carton fabriqué avec les restes de **paille d'orge** de la récolte.

Nous avons élargi notre portefeuille d'eaux pétillantes au niveau mondial suite au lancement de **Michelob ULTRA Seltzer** au Mexique, établissant ainsi notre leadership dans ce segment naissant mais qui se développe rapidement.



AVRIL

Notre **100+ Accelerator** a accueilli The Coca-Cola Company, Colgate-Palmolive Company et Unilever en tant que nouveaux partenaires, en vue de financer et piloter conjointement l'innovation durable au sein des chaînes d'approvisionnement.

MAI

En collaboration avec **UNITAR** et le Professeur Jeff French spécialisé en marketing social, nous avons créé une boîte à outils « Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de soutien aux initiatives de vaccination en vue de prévenir et réduire la propagation du COVID-19 » pour aider les entreprises privées et les gouvernements à encourager les initiatives de vaccination et d'éducation.



JUIN

Nous avons célébré notre succès après avoir remporté au total 40 **Cannes Lions Awards**, dont quatre ont récompensé des campagnes dédiées à la consommation réfléchie et notre campagne « Tienda Cerca », qui a gagné un prestigieux Grand Prix Cannes Lions Award dans la catégorie Innovation Lions, une grande première pour notre agence créative interne draftLine.

Nous avons invité l'équipe **Business for Impact de l'université de Georgetown** à examiner nos objectifs et programmes en matière de consommation réfléchie. L'analyse a donné lieu à une étude de cas qui confirmait comment nous sommes devenus et continuons d'être un leader du secteur à l'égard de la réduction de la consommation nocive d'alcool.

Nous avons ouvert notre 10 000ème **magasin Modelorama** situé à Nuevo Leon au Mexique.

Nous avons étendu notre **gamme BEES** avec BEES Force et BEES Deliver, donnant ainsi de l'autonomie au personnel de première ligne, dont les équipes de livraison et d'exploitation, grâce aux nouvelles technologies. Cela a fait suite au lancement de BEES Partner services, qui surveille les performances de vente et analyse les nouveaux comportements des clients.



JUILLET

Michel Doukeris a repris le poste de Chief Executive Officer d'Anheuser-Busch InBev, succédant ainsi à Carlos Brito, qui a quitté ses fonctions après 15 ans en tant que CEO.

Nous avons étendu notre plateforme de livraison par coursier **direct-to-consumer** à dix marchés à travers l'Amérique latine.

Nous avons déployé notre concept double malt gagnant sur dix nouveaux marchés au cours de l'année, avec notamment le lancement de **Castle Double Malt** en Afrique du Sud en juillet.



AOÛT

Ezgi Barcenas a pris ses fonctions en tant que **Chief Sustainability Officer**, sous la supervision directe de notre CEO, ce qui s'inscrit dans notre engagement à élargir et à atteindre plus rapidement nos objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).



SEPTEMBRE

Nous avons célébré la reconnaissance de notre entreprise comme l'une des **37 entreprises LEAD du Pacte mondial des Nations Unies** pour son engagement pérenne envers cette initiative, ses dix principes en faveur d'une entreprise responsable et les Objectifs de développement durable associés.

Nous avons lancé la **troisième édition de notre 100+ Accelerator**, annonçant les 36 start-ups qui mettront en œuvre leurs solutions innovantes dans plus de 20 pays de par le monde.

Michel Doukeris, notre CEO, et Nikhil Seth, Directeur exécutif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), ont dévoilé la dernière fonctionnalité de notre application Road Safety Toolkit - **une expérience immersive virtuelle** - visant à offrir une expérience d'apprentissage plus pratique et plus qualitative.

Nous avons célébré la **Global Smart Drinking Week** dans toutes nos zones pour reconnaître l'importance des initiatives menées à travers notre entreprise et nos marques, ainsi que le bien-être des personnes dans le monde entier.

Nous avons poursuivi la croissance de notre portefeuille de produits peu et non alcoolisés au niveau mondial, avec le déploiement de **Budweiser Zero** sur dix nouveaux marchés et de **Stella 0.0** sur cinq nouveaux marchés, y compris son lancement en septembre aux États-Unis.



OCTOBRE

En partenariat avec UNITAR, nous avons lancé une **boîte à outils sur les normes sociales** afin de soutenir les gouvernements et les organisations non-gouvernementales (ONG) de par le monde en partageant des outils et des bonnes pratiques pour influencer les comportements.

NOVEMBRE

Nous avons célébré notre participation à l'initiative du **CDP (anciennement appelé Carbon Disclosure Project)** en 2021 en fournissant nos données environnementales, reconnaissant ainsi que la transparence est essentielle pour suivre et accélérer nos progrès dans la réalisation de nos objectifs de développement durable 2025.

Notre marque **Budweiser a lancé sa toute première collection de NFT** (Non-Fungible Token), composée de 1936 canettes numériques uniques, qui s'est vendue en moins d'une heure. Le nombre total de canettes numériques fait référence à l'année de création de la première canette Budweiser, à savoir 1936. Chaque jeton de la Collection Heritage de Budweiser est un actif numérique unique en son genre, inspiré des designs créés tout au long de l'histoire de Budweiser.

Nouvel objectif mondial

DÉCEMBRE

Nous avons présenté nos **nouveaux objectif et stratégie mondiaux** à nos investisseurs et à la presse lors de notre séminaire pour investisseurs 2021.

Nous avons annoncé notre ambition d'atteindre la **neutralité carbone** dans toute notre chaîne de valeur d'ici à 2040.

Nous avons satisfait en 2021 **67 millions de commandes en ligne**, soit plus du double par rapport à 2020, par le biais de notre plateforme direct-to-consumer.

Faits marquants des zones

Amérique du Nord

Faits marquants

- Nous avons annoncé le projet d'Anheuser-Busch d'investir au cours des deux prochaines années plus d'1 milliard d'USD dans ses installations en vue de stimuler la prospérité économique des communautés américaines.
- Nous avons accueilli Brendan Whitworth au poste de Zone President North America et Chief Executive Officer d'Anheuser-Busch, qui succède ainsi à Michel Doukeris.
- Nous avons fait équipe avec la Maison Blanche dans le cadre de la campagne #GrabABeer menée aux États-Unis, en réalisant le don de bières le plus important de notre histoire afin de donner aux adultes éligibles une autre raison de se faire vacciner.

- Nous avons permis à Michelob ULTRA de conserver sa place de deuxième plus grande marque en termes de volumes et de ventes au détail aux États-Unis, selon IRI.
- Nous avons enregistré une croissance à trois chiffres pour Cutwater en 2021, et développé NUTRL, la marque vodka soda numéro un au Canada, aux États-Unis pour répondre à

l'engouement des consommateurs pour les eaux pétillantes alcoolisées.

- Nous avons introduit Stella Artois 0.0 aux États-Unis et lancé Corona Sunbrew 0.0%, la première bière sans alcool enrichie en vitamine D au monde, au Canada.



Nos marques clés



Performance de la zone

107.0 millions d'hl



Volumes

16.3 milliards d'USD



Produits

6.1 milliards d'USD



EBITDA



Amérique centrale

Faits marquants

- Nous avons lancé Modelo Pura Malta et développons le segment Beyond Beer au Mexique grâce à des innovations comme Michelob ULTRA Hard Seltzer et Corona Agua Rifada. Nous avons également lancé la phase suivante du déploiement d'OXXO, étendant ainsi le réseau à environ 3 400 magasins supplémentaires en janvier 2022.
- Nous avons annoncé l'investissement par Grupo Modelo de 154 millions d'USD pour développer son usine de verre à Tierra Blanca, dans l'État de Veracruz, au sud-est du Mexique.
- Nous avons lancé Cerveza Nativa, la première bière de Bavière à base de manioc cultivé par des agriculteurs colombiens.
- Nous avons connu une croissance dans tous les segments de notre portefeuille en Colombie, l'année 2021 affichant la plus haute consommation par habitant des 25 dernières années en Colombie.

Nos marques clés



- Nous avons lancé Beck's et étendu la présence de Corona et de Stella Artois en Équateur.
- Nous avons réalisé le quatrième investissement de Grupo Modelo dans des hôpitaux mexicains durant la pandémie, dans le cadre du mouvement

primé #PorNuestroMéxico. Cet investissement a contribué à équiper et soutenir une unité médicale spécialisée dans les soins aux patients atteints du COVID-19 au sein de l'hôpital La Pastora de Mexico.



Performance de la zone

141.4 millions d'hl



Volumes

12.5 milliards d'USD



Produits

6.1 milliards d'USD



EBITDA



Amérique du Sud

Faits marquants

- Nous avons innové pour stimuler la croissance avec Brahma Duplo Malte et renforcé la valeur de la marque grâce à Skol, Corona, Original et Beck's.
- Nous avons lancé Spaten et Hoegaarden 0.0 au Brésil, et Patagonia Sendero Sur, la première bière bio du pays (certifiée par Argencert), en Argentine.
- Nous avons établi un centre de vaccination contre le COVID-19 en Argentine, administrant ainsi jusqu'à 1 000 vaccins par jour pour soutenir les efforts de relèvement.
- Nous avons créé Future Beverages, la nouvelle Business Unit d'Ambev au Brésil, dédiée aux boissons alcoolisées différentes de la bière. Daniela Cachich a été nommée BU President, sous la supervision directe du Zone President Jean Jereissati.

Nos marques clés



Performance de la zone

156.6 millions d'hl



Volumes

9.5 milliards d'USD



Produits

3.1 milliards d'USD



EBITDA



APAC

Faits marquants

- Nous avons célébré la reconnaissance de Budweiser comme « Excellent Beverage Supplier 2020 » par l'association du secteur de la culture et du divertissement de Chine (CCEA) pour son travail avec les autorités locales visant à soutenir l'économie et le secteur pendant la pandémie.
- Nous avons étendu notre plateforme B2B BEES à la Chine, et lancé Corona Fresca Sea Salt & Guava, une bière aromatisée sans ingrédients artificiels, en Chine.
- Nous avons observé le succès continu de nos innovations, de la « All New Cass » et de notre nouvelle lager classique HANMAC en Corée du Sud, et introduit Budweiser Beats, la première boisson énergisante sans alcool de la marque, en Inde.
- Nous avons annoncé la signature par BUD APAC d'une ligne de crédit renouvelable liée au développement durable d'un montant total de 500 millions d'USD (prêt de financement vert), l'une des plus importantes lignes de crédit de ce type dans l'industrie des biens de consommation en Asie-Pacifique.

Nos marques clés



- Nous avons annoncé notre première brasserie neutre en carbone au monde, à Wuhan en Chine. La neutralité carbone fait référence aux émissions de scope 1 et 2 uniquement et tient compte de la compensation des émissions.



Performance de la zone

88.4 millions d'hl



Volumes

6.8 milliards d'USD



Produits

2.3 milliards d'USD



EBITDA



EMEA

Faits marquants Europe

- Nous avons lancé une campagne en Belgique et au Royaume-Uni pour soutenir la reprise dans le canal de l'On-Trade. Nous nous sommes engagés à donner un pourboire de 1 GBP au personnel de bar pour chaque pinte de Stella Artois servie, et à terme donner plus de 500 000 GBP de pourboires à 20 000 serveurs à travers le pays. Pour chaque bière Leffe vendue en Belgique, Leffe offre un euro de pourboire au personnel de l'Horeca.
- Nous avons célébré la performance de Beck's Unfiltered qui est devenue l'innovation numéro un en Allemagne, et avons lancé Victoria sur trois marchés. Nous avons étoffé notre portefeuille 0.0 grâce à Corona Cero et Leffe Ruby 0.0.
- Nous avons amélioré la politique de congé parental pour les collègues européens, en augmentant le nombre de semaines pour les dispensateurs de soins principaux et secondaires et en proposant un programme de retour au travail qui offre plus de flexibilité aux parents qui reviennent. Les dispensateurs de soins principaux verront la durée du congé payé s'allonger de 16 à 26 semaines, et la durée du congé payé des dispensateurs de soins secondaires passera de deux à quatre semaines.
- Nous avons annoncé notre ambition d'atteindre la neutralité carbone dans cinq grandes brasseries d'ici à 2028, à savoir les brasseries Magor et Samlesbury au Royaume-Uni, celles de Leuven et Jupille en Belgique et celle de Brême en Allemagne. Budweiser Brewing Group UK a annoncé l'utilisation du premier système de production d'hydrogène vert à grande échelle dans une brasserie.
- Nous avons introduit les packs de bières portables de Bud Light. Il s'agit de boîtes que les consommateurs peuvent porter sur la tête et qui montrent le visage de joueurs de l'équipe de football d'Angleterre, la marque de bière ayant été le sponsor officiel du tournoi de l'Euro 2020 reporté.

Nos marques clés



Faits marquants Afrique

- Nous avons développé nos marques mondiales Corona et Stella ainsi que notre marque core Carling Black Label, tout en accélérant notre progression dans le segment Beyond Beer avec Brutal Fruit et Flying Fish.
- Nous avons renouvelé et rafraîchi l'image de Mosi Premium Lager, en nous inspirant des vastes paysages verdoyants de Zambie.
- Nous avons ouvert en Mozambique une nouvelle brasserie d'un montant de 180 millions d'USD afin de créer des emplois et stimuler l'économie locale.
- Nous avons annoncé un investissement de 2 milliards de rands dans les installations de South African Breweries (SAB), notamment pour des mises à niveau de sites opérationnels, l'installation de nouveaux équipements dans certaines usines, des innovations produit et d'autres systèmes d'exploitation nécessaires.
- Nous avons annoncé l'introduction en bourse de SAB Zenzele Kabili sur le segment B-BBEE de la Bourse de Johannesburg.
- Nous nous sommes associés à des municipalités locales pour créer des centres de dépistage d'alcoolémie (AEC) afin de faire progresser la sécurité routière, en déployant jusqu'à dix nouveaux centres en Afrique du Sud après le succès d'un programme pilote mené dans ce domaine.

Nos marques clés



Performance de la zone

86.7 millions d'hl



Volumes

8.0 milliards d'USD



Produits

2.6 milliards d'USD



EBITDA

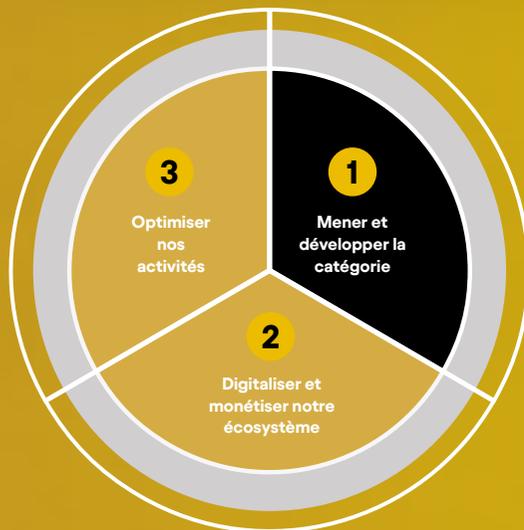
Siège de la Zone :
Leuven, Belgique

Siège de la Zone :
Johannesburg, Afrique du Sud



Mener et développer la catégorie

Notre plus grande opportunité se situe au niveau de la catégorie bière, qui est inclusive, naturelle et locale. Nous souhaitons évoluer du statut de leader de la catégorie vers celui de leader de la croissance de la catégorie.



Mener, premiumiser et développer la catégorie bière

Nous investissons pour consolider notre position de leader mondial de la catégorie bière via la premiumisation, le soutien de la croissance interne et l'optimisation de notre portefeuille. Nous atteignons plus de consommateurs à plus d'occasions grâce à notre portefeuille exceptionnel de marques premium mondiales, internationales, artisanales et spéciales présentes sur tous les marchés, dont Budweiser, Stella Artois, Corona et Michelob ULTRA.

Nos marques mondiales se placent en tête.

Nos marques mondiales Budweiser, Stella Artois et Corona ont enregistré une hausse des produits de 22.9% en dehors de leurs marchés domestiques respectifs, où elles se vendent généralement à un prix supérieur.

Nous étendons nos marques de bière à de nouveaux marchés.

Pour faire découvrir de nouveaux goûts à plus de consommateurs, nous innovons et lançons nos marques sur de nouveaux marchés de par le monde. Nous avons lancé Michelob ULTRA, notre bière premium à faible teneur en glucides et en calories, sur dix marchés. La famille de la marque Corona a accueilli en Chine Corona Fresca Sea Salt & Guava, une bière aromatisée sans ingrédients artificiels. Au Canada, nous avons lancé Corona Sunbrew 0.0%, la première bière sans alcool et enrichie en vitamine D au monde.

Nous avons également amélioré notre portefeuille de produits non alcoolisés en étendant Budweiser Zero à plus de dix marchés, en introduisant Stella Artois 0.0 aux États-Unis et en lançant Hoegaarden 0.0 au Brésil et en Chine. En Europe, nous avons élargi notre portefeuille grâce à Corona Cero et Leffe Ruby 0.0., tandis que Beck's Unfiltered est devenue l'innovation numéro un en Allemagne.

Notre concept double malt poursuit sa progression avec le lancement de Castle Double Malt en Afrique du Sud et l'extension à dix pays supplémentaires. La première bière double malt originaire d'Afrique du Sud combine deux malts sud-africains soigneusement sélectionnés et est produite dans les propres usines de maltage locales de South African Breweries. Nous avons aussi lancé Safari Double Malt en Afrique et Modelo Pura Malta dans la Zone d'Amérique centrale.

Nous avons amené Hoegaarden et Kona jusqu'au Brésil. En Argentine, nous avons lancé Patagonia Sendero Sur, la première bière bio du pays certifiée par Argencert. Les ventes de cette bière en édition limitée ont soutenu la préservation du Parque Municipal Llao Llao et du Parque Nacional Nahuel Huapi, deux parcs publics situés à San Carlos de Bariloche. En outre, notre marque de bière artisanale bien-aimée Goose Island a continué de renforcer sa présence grâce à son introduction au Brésil et au Royaume-Uni en 2021, et au lancement de Victoria sur trois nouveaux marchés d'Europe.



5+ milliards d'USD

de produits rapportés par les innovations en 2021





Budweiser est au centre de la culture.

Nous nous sommes rapprochés des consommateurs en 2021 grâce à des moments culturels importants, comme par exemple les événements sportifs, la réouverture des bars et les initiatives de vaccination. Les campagnes mettant en scène la star de la NBA Giannis Antetokounmpo au Brésil, au Nigéria, en Afrique du Sud et aux États-Unis, et la légende mondiale du football Lionel Messi en Argentine, en Colombie, en Espagne, au Royaume-Uni et en Afrique du Sud, ont suscité des conversations sur les rêves extraordinaires de vraies personnes dans les médias sociaux.

Pour célébrer la réouverture des bars en 2021, nous avons lancé la campagne « Back to Live » au Chili, au Canada, en Argentine, en Colombie, en Uruguay et au Brésil. Déployée dans plus de 1000 lieux de consommation, cette campagne offrait gratuitement la première Budweiser sur présentation d'une preuve de vaccination. Aux États-Unis, nous avons aidé à sensibiliser les gens à la vaccination contre le COVID-19 en renonçant pour la première fois en 37 ans à acheter de l'espace publicitaire lors de l'iconique Super Bowl afin de consacrer l'argent de cet investissement publicitaire à la promotion de la vaccination.



Regardez la vidéo « If It Wasn't for Leo » avec Lionel Messi

Corona est une championne du développement durable.

En mars, Corona a lancé le premier six-pack 100% circulaire du secteur brassicole, fabriqué en réutilisant les restes de paille d'orge de la récolte. La marque a inventé une nouvelle technologie qui a le potentiel de révolutionner l'industrie mondiale du papier. À l'occasion de la Journée mondiale des océans, Corona est devenue la première marque mondiale de boissons à afficher une empreinte plastique nette nulle à l'échelle mondiale, ce qui signifie qu'elle récupère plus de plastique dans l'environnement qu'elle n'en rejette dans le monde. Pour consolider ses liens avec la nature, Corona a lancé cette année la campagne Naturals super efficace, affirmant fièrement qu'elle est issue du monde naturel et produite à base d'ingrédients 100% naturels. Des campagnes locales ont été déployées au Royaume-Uni, au Canada, en Colombie, au Brésil, en Argentine, en Équateur et au Paraguay.



Explorez le cheminement de Corona vers l'élimination totale de son empreinte plastique



Découvrez le nouvel emballage en paille d'orge de Corona



Voir comment nous soutenons l'industrie de l'HoReCa en Europe



Stella Artois soutient la reprise économique.

Lorsque les pubs et restaurants ont commencé à rouvrir partout dans le monde, Stella Artois a contribué à la reprise. Au Royaume-Uni, la campagne Stella Tips s'engageait à laisser 1 livre sterling de pourboire au personnel de bar pour chaque pinte de Stella Artois servie, encourageant les consommateurs à en faire de même et à lancer un mouvement national en faveur des pourboires. Rien qu'au Royaume-Uni, nous avons donné 500 000 de livres sterling de pourboires à plus de 20 000 serveurs.

La campagne Your Table Is Ready menée aux États-Unis, au Canada, au Mexique, en Argentine, au Royaume-Uni et au Brésil a soutenu le retour des consommateurs dans les restaurants locaux en offrant une Stella Artois gratuite.

À Bogota en Colombie, Stella Artois a lancé Frites Artois, un restaurant proposant l'association de la meilleure lager internationale au monde aux meilleures frites du monde. Ce lieu offre aux consommateurs une expérience qui leur permet de célébrer des moments de la vie tout en soutenant les agriculteurs et les commerces locaux.

Gagner du terrain dans le segment Beyond Beer

Le segment Beyond Beer demeure un moteur de croissance dans le secteur. Nous développons notre activité grâce à une solide stratégie de portefeuille axée sur la premiumisation et l'extension de catégorie. Notre activité mondiale Beyond Beer a progressé de plus de 20%, contribuant à 1.6 milliard d'USD de produits durant l'EX21.



Notre rêve est de dominer et façonner la catégorie des Boissons alcoolisées aromatisées (FAB) à l'échelle mondiale.

Cette catégorie vise à atteindre plus de consommateurs à davantage d'occasions. En dehors des États-Unis, nous avons développé une solide marque mondiale dans cette catégorie, à savoir Mike's Hard Lemonade, dont les produits nets ont été multipliés par cinq depuis 2019. Mike's est aujourd'hui présente sur plus de 18 marchés, dont la Colombie, la Belgique, la France, les Pays-Bas, la Chine et le Royaume-Uni, avec des projets d'extension en Europe, en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique.

En nous servant de l'une de nos marques mondiales, nous avons lancé Corona Tropical en Chine et en Colombie, et Corona Agua Refrada au Mexique. Plusieurs marques locales nous aident également à mener la catégorie FAB, dont Brutal Fruit en Afrique du Sud, qui est aujourd'hui la première FAB du pays en réalisant une croissance de 96% par rapport à 2020. En outre, notre marque de FAB énergisante Beats est leader au Brésil et a progressé de 20% par rapport à 2020.

Notre portefeuille d'eaux pétillantes se développe pour répondre à la demande des consommateurs.

Nous adoptons une approche par portefeuille pour aborder le leadership des eaux pétillantes. Nous exploitons nos marques de bières mondiales pour développer le segment Beyond Beer au niveau mondial. Par exemple, Michelob ULTRA Hard Seltzer a actuellement 48% de part de marché au Mexique et prévoit de poursuivre son expansion dans toute la Zone d'Amérique centrale. Nous avons également lancé Bud Light Seltzer au Royaume-Uni en avril, suite au succès de la marque aux États-Unis.

En Amérique du Nord, nous avons lancé des packs de Bud Light Seltzer saisonniers aux États-Unis, incluant un pack été « rétro », un pack automne



1.6 milliard d'USD

Produits de nos marques Beyond Beer



« flanelle » et un pack hiver spécial « pull moche de Noël » avec des saveurs telles que framboise bleue, citrouille épicée et lait de poule. Nous avons également lancé NUTRL, la marque vodka soda numéro un au Canada, aux États-Unis pour répondre à l'engouement des consommateurs pour les eaux pétillantes alcoolisées. Notre portefeuille d'eaux pétillantes aux États-Unis a continué à surpasser le secteur, avec une croissance 1.7x supérieure à celle du segment selon nos estimations.

Nous explorons les gammes de boissons innovantes.

Le segment des cocktails prêts-à-boire réalise la croissance la plus rapide du secteur des boissons alcoolisées aux États-Unis, et nous pensons que la catégorie du prêt-à-boire peut permettre aux consommateurs d'accéder à des cocktails de qualité équivalente à ceux servis dans les bars, et s'étendre aux marchés présentant un



engouement pour les cocktails premium. Par exemple, notre gamme de cocktails de qualité bar en canette Cutwater continue de progresser rapidement. Cutwater est aujourd'hui le cocktail prêt-à-boire leader dans l'espace des cocktails riches en saveurs aux États-Unis, avec une croissance à trois chiffres en 2021. Nous prévoyons d'étendre Cutwater à d'autres marchés en 2022 pour répondre à la demande mondiale pour les boissons premium.

Nous recherchons aussi des boissons supplémentaires qui viendront étoffer l'offre de notre portefeuille pour répondre à davantage d'occasions. En 2021, nous avons déployé Black Crown Gin & Tonic dans toute l'Afrique du Sud, BABE en Corée du Sud et Fuqi hard tea en Chine. Cette année, nous avons également investi dans l'entreprise de cocktail prêts-à-boire Canteen Spirits, qui propose des produits comme CANTEEN, un cocktail en canette à base de vodka, CANTINA, un cocktail à base de tequila, et la nouveauté CANTEEN Gin Spritz.

Les boissons non alcoolisées stimulent la croissance du segment Beyond Beer.

Nous avons franchi des étapes importantes dans le secteur des boissons non alcoolisées. Nous favorisons une croissance régulière à deux chiffres pour l'entreprise, en répondant à un large éventail de besoins des consommateurs dans des catégories telles que le rafraîchissement, l'énergie, l'hydratation et la socialisation.

L'un de nos principaux axes de priorité et succès en 2021 est l'espace des boissons énergisantes abordables Accessible Energy. Deux nouvelles marques, Fury au Honduras et au Salvador et Rockstar en Argentine, répondent aux besoins des consommateurs d'une option abordable offrant un boost d'énergie quotidien. En explorant davantage cet espace, nous avons lancé Budweiser Beats en Inde, la première boisson énergisante non alcoolisée de la marque. En Amérique latine, Fusion, une marque conçue au Brésil et lancée l'année dernière en Chine, crée une affinité de marque avec les communautés e-sport, attirant

des millions de vues en partenariat avec les jeux Free Fire et League of Legends, respectivement. Nos initiatives menées dans l'e-sport se sont aussi étendues à d'autres catégories comme les malts. En Colombie, Pony Malta s'est associée à Free Fire pour lancer une nouvelle saveur inspirée du jeu et a réalisé la plus importante promotion de l'histoire de Pony Malta en donnant accès à des codes cadeaux pour récupérer des prix liés au jeu. Pony Malta a également lancé la première équipe d'e-sport entièrement féminine, SHE Gaming, pour encourager une plus grande représentation des femmes.

Nous avons en outre étendu notre solide partenariat avec Red Bull, ajoutant la Chine et l'Afrique du Sud à la carte et renforçant notre position dans le segment des boissons énergisantes à croissance rapide.

Au Brésil, Guaraná Antarctica a fêté son 100^{ème} anniversaire en 2021 avec une campagne axée sur ce que signifie être brésilien. L'équipe Guaraná s'est attachée à mettre en avant la créativité et l'audace par le biais d'une stratégie de canaux intégrée afin de renforcer la communication et de se rapprocher des adultes. Guaraná est la marque Ambev la plus primée aux Cannes Lions en 2021.

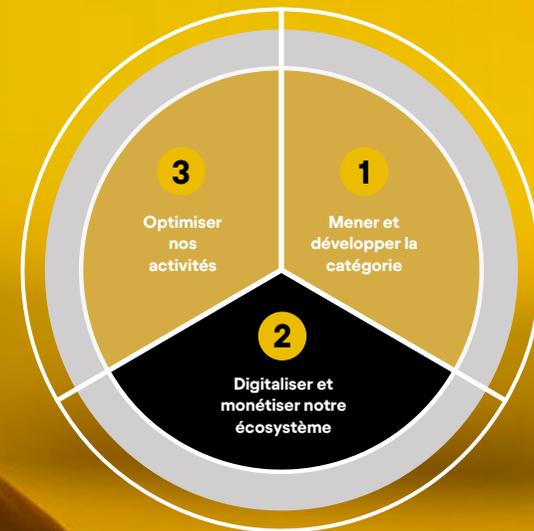


— Digitaliser et monétiser notre écosystème

Les nouvelles capacités technologiques ont fait apparaître de nouvelles façons de créer de la valeur à partir de notre écosystème. Avec notre portefeuille de nouvelles activités et de nouveaux produits visant à résoudre les frustrations des clients et des consommateurs, nous pensons que nous avons le potentiel de créer une valeur significative pour notre entreprise. Ces innovations technologiques sont positionnées de manière à améliorer notre activité et la catégorie au niveau mondial.

Nous nous concentrons sur trois domaines dans ce secteur :

- Nos services logiciels et fintech B2B, comme BEES
- Nos solutions d'e-commerce DTC, dont Zé Delivery et PerfectDraft
- Les initiatives de biotech qui exploitent notre expertise en fermentation à grande échelle pour créer une production durable de denrées alimentaires



Se rapprocher de nos clients, consommateurs et partenaires

Nous créons une nouvelle valeur à partir de notre écosystème en exploitant la puissance des données et de la technologie. Nous offrons des moyens d'action à nos plus de six millions de clients et plus de deux milliards de consommateurs grâce à des innovations de pointe dans nos capacités business-to-business et direct-to-consumer, puisque 50% de nos produits mondiaux sont désormais numériques.

Alors que nous utilisons de plus en plus les données et la technologie, l'éthique numérique joue un rôle crucial. Dans le cadre d'une stratégie visant à numériser davantage nos activités et la manière dont nous nous engageons avec les parties prenantes tout au long de notre chaîne de valeur, nous avons mis en place un programme d'éthique numérique qui va au-delà de la conformité en matière de protection des données.

👉 Pour en savoir plus sur notre approche en matière d'éthique et de conformité, consultez notre rapport ESG >

Notre plateforme en plein essor inspire la croissance et favorise l'inclusion numérique de millions de petits détaillants.

Notre plateforme exclusive business-to-business BEES est désormais opérationnelle sur 16 marchés, dont l'Argentine, le Brésil, la Colombie, la République dominicaine, l'Équateur, le Mexique, le Panama, le Pérou et, depuis peu, la Chine, l'Afrique du Sud et les États-Unis. Grâce à cette plateforme, les clients peuvent parcourir les produits, passer des commandes, organiser des livraisons, gagner des récompenses, gérer des factures et accéder à des informations commerciales en un seul et même endroit.

Avec plus de 2.5 millions d'utilisateurs actifs mensuels, BEES affiche une trajectoire de croissance accélérée, avec plus de 20 milliards d'USD de valeur brute des marchandises, soit 78 millions de commandes passées en 2021. Cette expansion rapide a été soutenue par une plateforme technologique de pointe que nous développons et dans laquelle nous investissons depuis plusieurs années, visant à améliorer nos relations avec les clients qui sont notre porte d'entrée vers les consommateurs du monde entier.

BEES a deux objectifs commerciaux principaux :

1. Accélérer la croissance rentable de notre activité principale

BEES permet de disposer d'un canal de communication personnalisé 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec nos clients, afin de garantir l'atteinte des priorités commerciales avec une exécution et une rapidité de classe mondiale. Nous permettons des innovations clés et des recommandations personnalisées générées par l'IA qui aident les clients à passer des commandes de manière rapide et pratique.

Notre stratégie commerciale B2O (BEES-to-Offline) comprend des plateformes numériques pour améliorer l'expérience des clients et des consommateurs, y compris des coupons de consommation traçables et des incitatifs clients basés sur des points. En 2021, nous avons émis plus de deux millions de coupons numériques à plus d'un million de consommateurs uniques, avec un taux de conversion des coupons de plus de 84%. Notre programme de récompenses offre aux clients l'opportunité de gagner des points bonus qui sont liés à des avantages pour les consommateurs. Par exemple, au Brésil, BEES a fait appel à des détaillants spécifiques dans le cadre d'une campagne de football pour Brahma Duplo Malte. Environ 110 000 détaillants ont participé à cette campagne pendant une semaine, ce qui a permis d'augmenter les volumes de dix points de pourcentage.

2.5 millions

d'utilisateurs actifs mensuels de BEES



Notre CEO Michel Doukeris a rencontré des clients BEES en République dominicaine en octobre.

2. Ouvrir de nouvelles opportunités commerciales rentables

Nous avons fait évoluer la façon dont nous vendons et promouvons les produits et développons nos marques sur l'ensemble de nos marchés BEES. Par exemple, nous fournissons des recommandations générées par l'IA pour la quantité et l'assortiment et personnalisées pour chaque client individuel, ce qui aide à passer leur commande de manière plus simple et plus rapide. Aujourd'hui, plus de 80% des clients de BEES au Brésil utilisent nos recommandations générées par l'IA.

En outre, BEES libère des opportunités commerciales adjacentes grâce à sa marketplace d'e-commerce. BEES Marketplace permet aux clients d'acheter une variété de produits fabriqués par d'autres fournisseurs via notre plateforme. Les clients peuvent ainsi trouver leurs produits préférés en une seule expérience d'achat.



300



Zé Delivery est aujourd'hui disponible dans plus de 300 villes brésiliennes

Le modèle Direct-to-consumer transforme notre activité.

Nos consommateurs sont au cœur de toutes nos activités. Nous développons des canaux direct-to-consumer afin d'offrir la meilleure expérience possible pour toutes les occasions de consommation de boissons. Notre portefeuille direct-to-consumer se compose de nos plateformes d'e-commerce à croissance rapide et d'environ 12 000 magasins de détail physiques, créant ainsi un écosystème qui a généré près de 1.5 milliard d'USD de produits en 2021.

Pendant les confinements liés au COVID-19, nos canaux en ligne ont connu une croissance significative. Cette année, nos plateformes d'e-commerce ont satisfait 66 millions de commandes, soit une croissance des ventes de 62%. Alors que la pénétration en ligne des ventes de bière augmente, notre plateforme direct-to-consumer nous permet de nous connecter individuellement avec chaque consommateur, en obtenant des informations détaillées. Cela nous permet de personnaliser à grande échelle, en exécutant des activations pour accroître la valeur à vie du consommateur.

En tant qu'entreprise, nous sommes particulièrement bien placés pour développer une offre direct-to-consumer durable et à long terme pour trois raisons principales :

- **Notre portefeuille diversifié** de marques leaders nous permet d'offrir une proposition de valeur différenciée, d'accroître la sensibilisation et de favoriser l'adoption par les consommateurs.
- **Notre vaste réseau logistique**, nos partenariats avec des millions de détaillants et notre réseau de magasins physiques nous permettent d'accroître l'efficacité de la livraison sur le dernier kilomètre, de promouvoir les meilleurs niveaux de service et de garantir une expérience supérieure de la bière.
- **Notre technologie** relie ces éléments parfaitement en un seul écosystème qui nous permet d'étendre rapidement nos plateformes direct-to-consumer.

Développer les plateformes à succès

Cette année a marqué les cinq ans de Zé Delivery, une plateforme technologique au Brésil qui met en relation les consommateurs et les détaillants pour livrer de la bière fraîche directement à leur porte dans un délai de 30 minutes. En 2021, les commandes mensuelles de Zé Delivery ont atteint des niveaux record, doublant le nombre de commandes par rapport à 2020. Zé Delivery est désormais disponible dans environ 300 villes du Brésil.

En raison du succès de Zé, nous intégrons tous nos services direct-to-consumer dans la même structure sur différents marchés. Cela inclut des plateformes telles que Zé Delivery, Pit Stop, Chopp

Brahma Express, ModeloramaNow, Empório da Cerveja, Sempre Em Casa et Coolers Autonomos. Nous disposons maintenant de plateformes de livraison par coursier dans 35 villes d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale.

À mesure que nous étendons nos services direct-to-consumer dans d'autres pays, nous nous connectons à notre réseau de magasins physiques. Par exemple, au Mexique, nous tirons parti de nos magasins Modelorama pour créer une expérience omni-canal via ModeloramaNow.

Notre activité PerfectDraft en Europe a connu une année fructueuse, dépassant les 170 millions d'USD de produits en 2021. PerfectDraft propose un large assortiment de bières que les consommateurs adorent, avec une expérience de tirage à domicile de qualité pub. Avec plus de 40 marques à explorer et une commande en ligne facile, le service relie de manière transparente nos brasseries aux foyers des amateurs de bière.

Pour rendre l'expérience de livraison plus durable, locale et personnelle, Saveur Bière a récemment lancé un nouveau service de livraison à Paris, en France, qui supprime les boîtes en carton et le besoin d'expédition.

Nous soutenons nos clients grâce à des solutions numériques et fintech.

Z-Tech, notre centre de technologie et d'innovation, s'attache à offrir des solutions numériques par le biais d'investissements, de partenariats et du développement interne de produits aux petites et moyennes entreprises, notamment les restaurants et les pubs qui vendent nos produits. En 2021, plus de 270 000 petites et moyennes entreprises ont rejoint nos plateformes numériques, et nous avons étendu les modalités pilotes de crédit et de paiement pour l'Afrique du Sud et pour certains pays d'Europe.

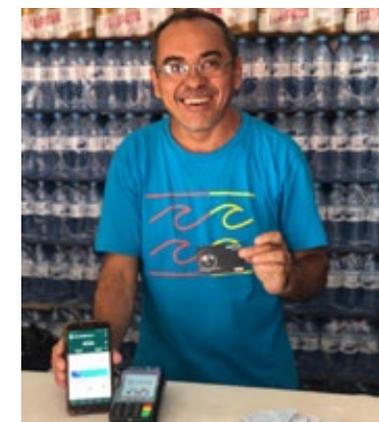
Donus, la plateforme fintech exclusive de Z-Tech, est disponible au Brésil et a atteint plus de 242 000 comptes numériques ouverts. Cette année, Donus a commencé à proposer des prêts à court et à long terme et a déjà accordé environ 23 millions d'USD de crédit à des PME brésiliennes. Donus a également rejoint Pix, le système de paiement

instantané de la Banque centrale du Brésil, permettant aux clients d'effectuer des paiements en temps réel. Au Mexique, la plateforme SiHay de Z-Tech a offert des solutions de paiement numérique à plus de 19 000 POC et plus de 2 085 milliards de MXN (102.2 millions d'USD) de crédit par l'intermédiaire de tiers.

Au Brésil, Z-Tech s'associe à la start-up Lemon Energy pour offrir aux petits détaillants un accès pratique aux énergies renouvelables et les aider à réduire les émissions de scope 3 générées au point de vente. À ce jour, Lemon Energy a aidé plus de 1 900 clients, leur permettant d'économiser au total près de 100 000 BRL (18 200 USD) par mois. Cela permet également d'éviter 265 tonnes par mois d'émissions de carbone, ce qui équivaut à la plantation de 4 000 arbres.

Nous avons également continué à travailler avec l'application Get In pour offrir aux petites et moyennes entreprises un accès à des outils numériques, notamment des menus numériques et la gestion des réservations. Plus de 8 900 restaurants utilisent désormais la plateforme, avec environ un million de personnes assises, plus de 200 000 utilisateurs actifs mensuels et 484 000 menus numériques utilisés mensuellement en 2021.

En 2021, Z-Tech a également réalisé un nouvel investissement dans Mercafacil, une plateforme de gestion de la relation client (CRM) axée sur l'augmentation des produits des détaillants par la gestion du comportement des consommateurs et un intégrateur de ventes en ligne. Ce nouveau partenariat a le potentiel d'aider les petites et moyennes entreprises à augmenter leurs produits et à gérer les interactions avec les consommateurs de manière plus efficace.



Libérer la valeur de notre plateforme mondiale

Le monde est confronté à des défis extraordinaires. Une population en croissance rapide exerce une pression sur notre système alimentaire, nos ressources naturelles et notre environnement. Une transformation sans précédent - et nécessaire - de la production alimentaire est en cours, notamment le passage des animaux aux plantes comme source de protéines.

Notre entreprise est bien placée pour jouer un rôle essentiel dans cette transformation.

Nous disposons d'actifs, de capacités et d'une expertise uniques qui peuvent apporter une contribution significative à la résolution de ces défis extraordinaires.

En tant qu'entreprise mondiale développée grâce aux communautés et aux infrastructures locales, nous avons créé des écosystèmes locaux dynamiques reliant les agriculteurs, les dispositifs d'approvisionnement, les réseaux de production et de distribution. Nous exploitons environ 200 brasseries et systèmes logistiques dans près de 50 pays à travers le monde. Nous sommes le premier consommateur d'orge brassicole au monde, avec plus de 14 500 cultivateurs d'orge brassicole dans nos chaînes d'approvisionnement directes, des États-Unis à l'Ouganda.



Nous appliquons les progrès de la biotechnologie à nos capacités de production pour aider à relever les défis mondiaux en matière d'alimentation et de durabilité. Nous pouvons adapter ces solutions afin de créer de la valeur pour nos partenaires, nos actionnaires et la société.

Nous sommes déjà en train de développer deux opportunités susceptibles de contribuer à la fois à notre entreprise et au développement de cet espace biotechnologique : EverGrain et BioBrew.

EverGrain

Nous sommes le plus grand utilisateur d'orge brassicole au monde, et nous nous approvisionnons directement auprès de 14 500 agriculteurs chaque année pour plus de trois millions de tonnes d'orge brassicole de qualité. En janvier 2021, nous avons lancé EverGrain, une entreprise d'ingrédients durables qui révolutionne l'utilisation des restes d'orge de notre récolte pour fournir des ingrédients protéiques et riches en fibres, hautement nutritifs et savoureux à base d'orge.

Historiquement, lors du processus de fermentation, nous n'extrayons que les glucides de notre orge, abandonnant les protéines et les fibres riches en nutriments. Chaque année, nos quelque 200 brasseries dans le monde produisent 1,4 million de tonnes de résidus de céréales qui ont une valeur nutritive. Cela nous donne une occasion unique de recycler notre orge usagée. Grâce à des années de recherche et de développement,

nous avons mis au point la technologie brevetée d'EverGrain pour extraire les protéines et les fibres de ces résidus de céréales et créer des ingrédients végétaux de haute qualité.

Nos ingrédients sont déjà utilisés dans les boissons protéinées, les laits d'orge, les pains et les pâtes, ce qui génère des produits supplémentaires pour notre entreprise. Nous sommes bien placés pour répondre à la demande croissante de ces produits. Nous disposons d'une installation pilote à Newark, dans le New Jersey, et avons investi dans une installation à St. Louis, qui devrait entrer en service en 2022.

BioBrew

Compte tenu de la croissance démographique et des modes de consommation modernes, les besoins alimentaires seront plus importants au cours des 30 prochaines années qu'à tout autre moment de l'histoire de l'humanité. L'application de la biotechnologie à la production d'aliments et de boissons représente une opportunité incroyable pour les deux prochaines décennies, et le marché des protéines fermentées alternatives devrait à lui seul atteindre 22 milliards d'USD d'ici à 2035.

Cette opportunité repose sur une technologie fondamentale qui est au cœur de notre activité : la fermentation. Nous avons développé des connaissances spécifiques, une infrastructure de soutien et de nouveaux processus opérationnels qui ont potentiellement de vastes applications dans l'espace biotechnologique émergent.

Pour répondre au besoin mondial croissant de protéines non animales sûres et durables, de nouveaux acteurs doivent émerger pour mettre à l'échelle ces bioproduits innovants.

C'est pourquoi nous avons lancé BioBrew, une plateforme technologique de notre groupe d'investissement et d'innovation ZX Ventures. Nous explorons les possibilités d'appliquer l'expertise en matière de fermentation et de traitement à grande échelle au-delà de la bière. En nous associant à des spécialistes de la fermentation de précision et en utilisant nos actifs collectifs en matière de



En 2021, nous avons lancé EverGrain lors d'une cérémonie à St. Louis

fermentation, nous nous efforçons de développer des produits à forte marge et à valeur ajoutée.

BioBrew fonctionnera à terme comme une plateforme de biofabrication qui produit des protéines dérivées de la fermentation en tant que service pour ses clients afin de contribuer à répondre aux besoins du monde en alternatives aux protéines animales. Début 2021, BioBrew a annoncé un partenariat avec The Every Company™, pionnier et leader des protéines alternatives issues de la fermentation. L'initiative se concentrera sur le déblocage de la production à l'échelle de leur protéine d'œuf innovante non animale.

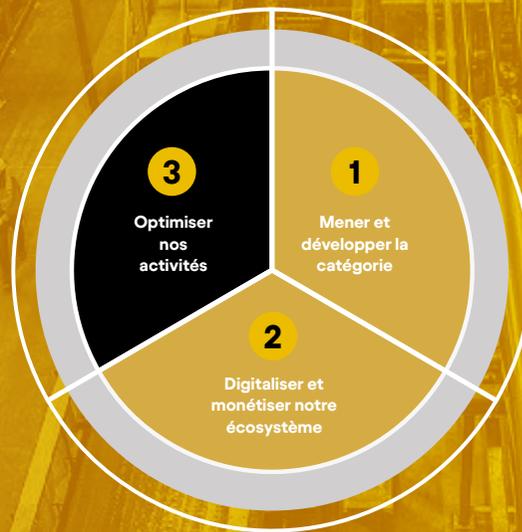
Nous contribuons de manière significative à la production alimentaire pour répondre à la demande alimentaire mondiale croissante.

Grâce à notre échelle, nos actifs, nos capacités, notre capacité de fermentation et notre expertise, notre rêve est d'apporter une contribution significative pour aider à relever ce défi alimentaire mondial. La mise à l'échelle de ces solutions vise à créer de la valeur pour notre entreprise et notre société.

Nous rêvons en grand dans l'espace biotechnologique pour résoudre les grands problèmes, dans le but de créer plus de valeur et un avenir avec plus de célébrations.

Optimiser nos activités

Le troisième pilier de notre nouvelle stratégie est axé sur l'optimisation de la valeur pour notre entreprise grâce à des investissements stratégiques. Il se concentre sur trois domaines principaux : une affectation rigoureuse des ressources pour stimuler la croissance, une gestion solide des risques et une structure de capital efficace.



Investir dans notre avenir tout en soutenant la reprise

Nous nous engageons à favoriser une reprise économique postpandémique sûre et solide dans l'ensemble de notre chaîne de valeur. En investissant dans les communautés et les infrastructures par le biais de dépenses d'investissement, nous stimulons la croissance tout en soutenant les économies locales et en contribuant à la création d'emplois.

5.5 milliards d'USD

de dépenses d'investissement totales

7.3 milliards d'USD

de dépenses commerciales et de marketing



Voir la nouvelle usine de Grupo Modelo

Notre stratégie met l'accent sur l'innovation et la recherche d'une meilleure façon de faire la différence dans la chaîne de valeur. Pour y parvenir, nous investissons dans notre infrastructure afin de moderniser notre fabrication et notre production.

Par exemple, cette année, Anheuser-Busch a annoncé un plan d'investissement de plus d'un milliard d'USD au cours des deux prochaines années dans ses installations afin de favoriser la prospérité économique des communautés à travers les États-Unis. Nous renforçons nos opérations et renforçons les liens avec nos consommateurs en investissant dans notre brasserie de Fort Collins au Colorado, en lançant EverGrain à St.Louis et en équipant notre brasserie de Los Angeles de panneaux solaires.

Au Mexique, Grupo Modelo a investi plus de 154 millions d'USD pour agrandir son usine de bouteilles Tierra Blanca à Veracruz. Cela créera 300 emplois et devrait permettre d'augmenter la production de 3.5 millions de bouteilles par jour à 5.5 millions. Ambev au Brésil a annoncé l'investissement d'environ 154 millions d'USD dans une nouvelle usine dans l'État de Paraná pour produire des bouteilles en verre recyclé. L'usine, qui fonctionnera avec de l'électricité 100% renouvelable, devrait entrer en service en 2025.

En Afrique, nous avons investi 180 millions d'USD pour ouvrir une nouvelle brasserie pour Cervejas de Moçambique (CDM) au Mozambique, employant plus de 2 000 personnes pendant la



phase de construction et créant 200 emplois permanents. La nouvelle installation sera capable de produire 80 000 bouteilles par heure. En outre, South African Breweries a investi 2 milliards de rands dans l'ensemble de ses activités en Afrique du Sud pour moderniser ses installations et investir dans de nouveaux équipements. Cet investissement contribuera à stimuler l'économie locale alors que le pays se remet des effets de la pandémie de COVID-19.

Au Royaume-Uni, nous avons annoncé un investissement de 117 millions de GBP dans nos deux principales brasseries de Gales du Sud et du Lancashire afin d'accroître notre capacité et notre efficacité. Une partie de l'investissement a été utilisée pour créer une nouvelle ligne d'embouteillage dans notre brasserie de Magor, qui fournira à la nation davantage de bière brassée

avec de l'orge 100% britannique et de l'électricité 100% renouvelable.

Labatt investit dans ses activités à travers le Canada par le biais d'un programme d'investissement 2019-2022 qui vise à alimenter la reprise économique. Les investissements sont axés sur l'innovation, la modernisation et l'agrandissement des installations, et le développement durable, dont environ 67 millions de CAD à des pratiques durables telles que la réduction de l'utilisation du plastique et les économies d'eau.

Nous continuerons d'optimiser l'affectation de notre capital afin d'alimenter les initiatives, de créer une croissance future pour notre entreprise et de favoriser l'innovation dans notre chaîne de valeur.

Gestion solide des risques

Au cours de l'année, nous avons continué à prendre des mesures pour réduire de manière proactive les risques et l'effet de levier de notre bilan. Nous avons réduit notre dette brute de 98.6 milliards d'USD au 31 décembre 2020 à 88.8 milliards d'USD au 31 décembre 2021, tout en maintenant une solide position de liquidité d'environ 22.2 milliards d'USD, composée de 10.1 milliards d'USD disponibles dans le cadre de notre ligne de crédit renouvelable liée au développement durable et de 12.1 milliards d'USD de trésorerie.

Nous avons remboursé la grande majorité de nos échéances dues au cours des cinq prochaines années, ce qui entraîne une maturité moyenne pondérée de notre portefeuille de dette d'environ 16 ans. En outre, le 10 janvier 2022, nous avons annoncé le remboursement de 3.1 milliards d'USD d'obligations supplémentaires.

3.96x

Endettement net / EBITDA

10 milliards d'USD

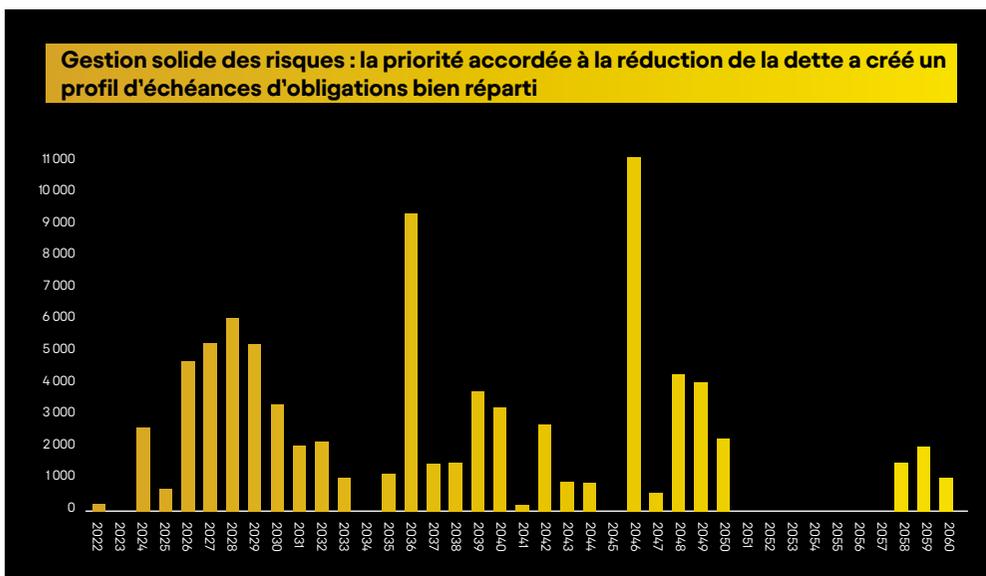
Réduction de la dette brute

~22 milliards d'USD

Liquidité totale

Structure de capital efficace

Le désendettement pour atteindre un ratio endettement net / EBITDA normalisé d'environ 2.0x reste notre structure de capital optimale pour assurer la création de valeur. Grâce aux mesures prises cette année, nous avons progressé sur la voie du désendettement en réduisant le ratio endettement net / EBITDA de 4.78x au 31 décembre 2020 à 3.96x au 31 décembre 2021.



Favoriser un avenir durable et inclusif

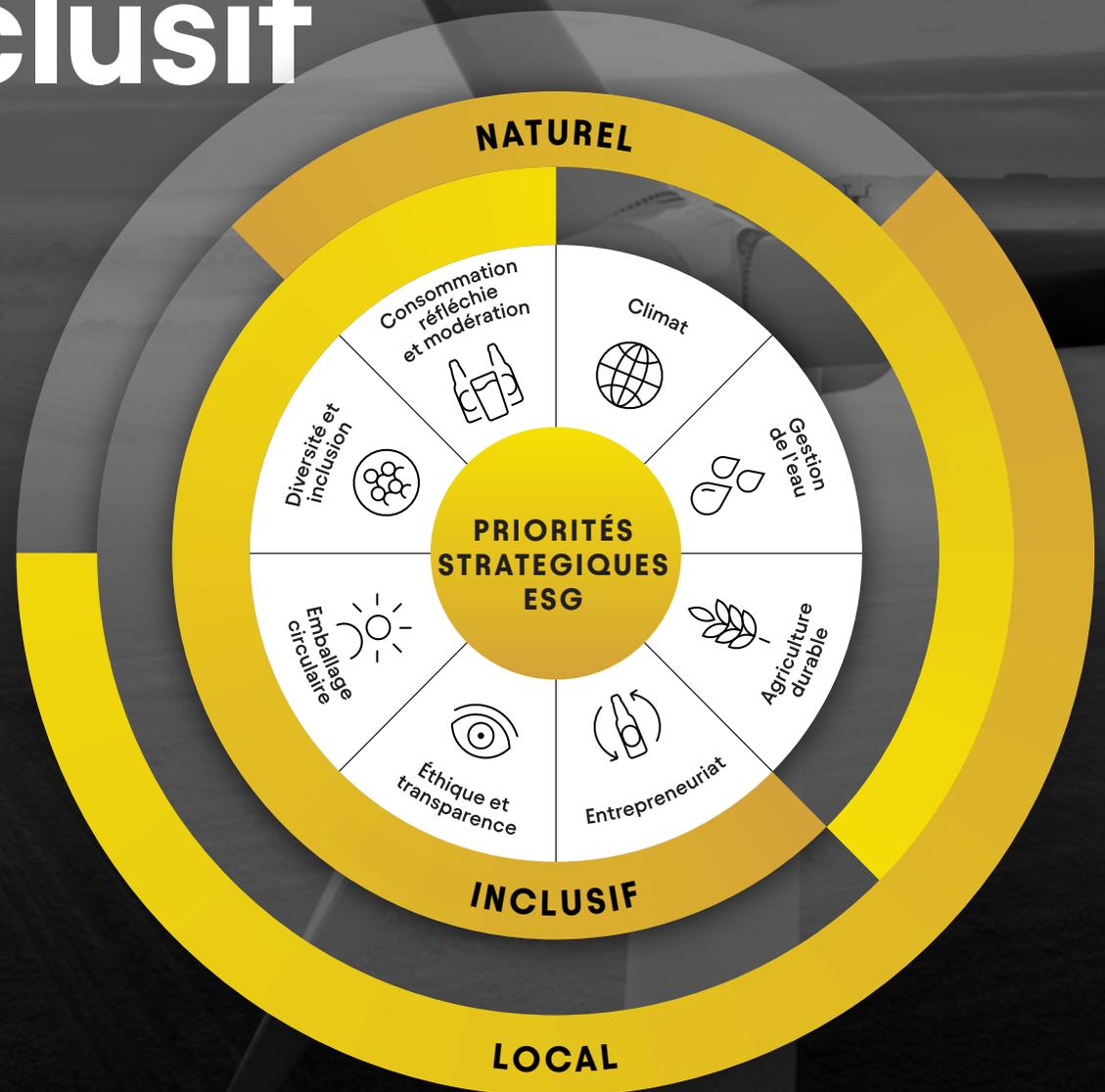
Pour nous, un avenir avec plus de célébrations est une prospérité partagée pour nos communautés, pour la planète et pour notre entreprise, impliquant une croissance inclusive, une valeur commune, et des « victoires » pour le monde qui valent vraiment la peine d'être célébrées. Le développement durable est porteur et un élément fondamental de notre entreprise.

De la construction d'une chaîne de valeur résiliente et agile à la consolidation de notre rôle de partenaire de confiance au sein des communautés locales, en passant par l'identification et l'utilisation de nouvelles sources de valeur commerciale, l'environnement, les aspects sociaux et la gouvernance d'entreprise (ESG) jouent un rôle clé dans la réalisation de la stratégie et de l'objectif de notre entreprise.

Pour permettre un avenir durable et équitable pour tous, nous avons développé des objectifs et des programmes ambitieux qui renforcent la résilience environnementale, réduisent la consommation nocive d'alcool et favorisent une croissance inclusive et des moyens de subsistance durables à travers notre chaîne de valeur.

Nous pensons que l'avenir des entreprises et de la planète est inclusif. Il est basé sur la nature. Il est local. Nos engagements pour améliorer les communautés dont nous faisons partie restent inébranlables. Nous sommes fiers d'ouvrir la voie à cet avenir et d'être dès aujourd'hui une entreprise de la nouvelle génération. Nous abordons l'année 2022 et envisageons l'avenir avec une vision et un objectif renouvelés de créer un avenir avec plus de célébrations grâce à une plus grande prospérité partagée.

📄 Pour en savoir plus sur notre approche et nos initiatives ESG, consultez notre rapport ESG >



Nos priorités stratégiques ESG



Consommation réfléchie et modération

- Influencer le changement de comportement avec des normes sociales grâce au pouvoir de nos marques et de leur marketing
- Fournir aux consommateurs et aux communautés des ressources sur la consommation réfléchie et des programmes basés sur des données probantes
- Élargir l'accès des consommateurs aux alternatives de bières peu et non alcoolisées (NABLAB)
- Amplifier la diffusion de nos messages en faveur de la consommation réfléchie par le biais du numérique et de la technologie
- Efforts de soutien pour réduire la consommation nocive d'alcool : promouvoir la différenciation



Gestion de l'eau

- Des solutions sur mesure sont nécessaires pour relever les défis locaux et complexes liés à l'eau à travers le monde
- L'innovation peut contribuer à révéler une gestion plus efficace de l'eau et à améliorer la sécurité de l'eau
- Les partenariats et la collaboration entre plusieurs parties prenantes sont essentiels pour renforcer notre impact



Emballage circulaire

- L'innovation est essentielle au développement de l'emballage circulaire durable
- L'investissement dans des systèmes de recyclage locaux est un élément crucial pour développer l'emballage circulaire
- Les marques peuvent sensibiliser les consommateurs et les inciter à réfléchir à leurs choix d'emballages et à leurs habitudes de recyclage



Entrepreneuriat

- La transformation numérique des petites et moyennes entreprises accroît l'impact
- L'autonomisation des femmes entrepreneurs est bénéfique aux communautés et aux entreprises
- Le renforcement des capacités et des liens avec le marché contribue à maintenir la croissance



Climat

- Travailler à une ambition commune à long terme nous fait avancer
- Les objectifs à court terme stimulent l'innovation et la décarbonation dès à présent
- L'accent mis sur la complémentarité et la proximité accélère la transition énergétique



Agriculture durable

- Les agriculteurs sont au cœur de l'agriculture durable
- Le renforcement de la résilience par le biais de pratiques régénératives est essentiel pour l'avenir de l'agriculture et de la nature
- La technologie est un élément clé de l'agriculture durable



Éthique et transparence

- Le comportement éthique est le fondement de la création d'une entreprise durable
- L'éthique numérique est essentielle pour continuer à renforcer la confiance des consommateurs et des clients
- Le respect des droits de l'homme est fondamental pour créer des communautés saines et prospères
- La priorité accordée à la santé et à la sécurité est essentielle pour créer une prospérité partagée avec nos collègues



Diversité et inclusion

- Nous nous efforçons d'être un lieu de travail inclusif avec une égalité des chances pour tous
- Nous utilisons le pouvoir de nos marques pour inspirer le changement

Soutenir nos communautés en réponse au COVID-19

Nous sommes profondément liés à nos communautés. Nous avons été les témoins directs de l'impact du COVID-19 sur nos partenaires commerciaux, nos collègues et nos consommateurs. En 2021, un grand nombre de nos efforts pour aider nos communautés ont porté sur la sensibilisation et l'accès à la vaccination, le don de fournitures médicales et le soutien au secteur de L'HoReCa pendant la réouverture.

>3.5 millions 

d'unités de gel hydroalcoolique offertes

>3.9 millions 

de masques offerts

>125 

centres de vaccination soutenus

28 

campagnes de vaccination soutenues



Notre équipe en Inde a collaboré avec les gouvernements des États, des établissements médicaux et des ONG pour équiper 50 villages du pays avec plus de 300 concentrateurs d'oxygène, plus de 500 000 masques chirurgicaux et plus de 5 000 kits de test COVID-19.

[En savoir plus sur notre soutien en Inde >](#)

Tirant parti de nos capacités en matière de marketing des normes sociales, nous avons élaboré une boîte à outils pour soutenir le développement de vaccins contre le COVID-19. En collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le Professeur Jeff French, expert renommé en marketing des normes sociales, nous avons créé un ensemble de ressources de formation qui a maintenant été déployé dans sept pays : Colombie, République dominicaine, Équateur, Mexique, Pérou, Russie et Afrique du Sud.

[La boîte à outils est disponible en ligne >](#)



Nous avons acheté des vaccins afin d'accroître leur disponibilité dans nos communautés. Par exemple, au Mozambique, Cervejas de Moçambique (CDM) a fait don d'1 million d'USD pour l'achat de vaccins.

[En savoir plus sur le don de CDM >](#)

En Afrique du Sud, notre équipe de South African Breweries a mené une campagne de sensibilisation à la vaccination pendant la semaine de vaccination Vooma. Les initiatives comprenaient également une campagne de vaccination pour le secteur de la restauration et des dons de fournitures médicales pour soutenir le système de santé local.

[En savoir plus sur les initiatives en matière de vaccination de SAB >](#)



Au printemps 2021, nous avons apporté notre soutien aux millions de pubs, restaurants et commerces de détail lors de la reprise à travers l'Europe. Que ce soit à travers le mouvement en faveur des pourboires de Stella Artois au Royaume-Uni ou le don des pourboires de Leffe en Belgique et la bière spéciale en édition limitée de Hertog Jan pour soutenir les hôtels, restaurants et cafés locaux aux Pays-Bas, nos équipes ont exploité le pouvoir de nos marques pour avoir un impact positif dans nos communautés.

[En savoir plus sur notre soutien au secteur hôtelier européen >](#)

Réflexion sur nos progrès réalisés en 2021 dans le cadre de nos priorités

Consommation réfléchie et modération

La bière accompagne les célébrations de la vie à travers le monde et constitue un moteur important de l'activité économique. Toutefois, tous les produits contenant de l'alcool peuvent être consommés de manière nocive. Au cours des dix dernières années, les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) montrent que la consommation nocive d'alcool a diminué dans le monde. Mais il faut faire davantage. La consommation nocive d'alcool a un impact sur notre personnel, nos communautés et, par conséquent, sur nos activités. En tant que premier brasseur mondial, nous nous engageons à accélérer les progrès constants vers la diminution de la consommation nocive d'alcool au niveau mondial.

À cette fin, nous avons lancé en 2015 notre initiative de consommation réfléchie Smart Drinking qui visait à mettre à profit les ressources, les compétences, les capacités et le pouvoir de rassemblement de notre entreprise pour contribuer à l'effort mondial de réduction de la consommation nocive d'alcool.

Depuis lors, nous avons fait évoluer notre stratégie Smart Drinking en un programme reposant sur cinq piliers :

- 1: Influencer le changement de comportement avec des normes sociales grâce au pouvoir de nos marques et de leur marketing
- 2: Fournir aux consommateurs et aux communautés des ressources sur la consommation réfléchie et des programmes basés sur des données probantes
- 3: Élargir l'accès des consommateurs aux alternatives de bières peu et non alcoolisées (NABLAB)
- 4: Amplifier la diffusion de nos messages en faveur de la consommation réfléchie par le biais du numérique et de la technologie
- 5: Promouvoir l'adoption d'une politique publique basée sur des données probantes en matière d'alcool

Progrès en 2021

 Normes sociales	 Projets pilotes pluriannuels	 Portefeuille de produits	 Étiquetage
<p>En façonnant les normes sociales par le biais du « marketing des normes sociales », une technique spécifique visant à s'engager auprès des consommateurs pour améliorer les comportements en société, il est possible de réduire la consommation nocive d'alcool.</p> <p>Ambitions Investir 1 milliard d'USD sur l'ensemble de nos marchés dans des campagnes de marketing social dédiées et des programmes associés d'ici à fin 2025.</p> <p>Progrès Nous avons investi plus de 450 millions d'USD pour atteindre notre objectif, dont plus de 100 millions d'USD en 2021*. Nous sommes en bonne voie pour réaliser notre investissement de 1 milliard d'USD d'ici à 2025.</p>	<p>Nos actions visant à réduire la consommation nocive d'alcool sont basées sur des données probantes. Les résultats sont mesurés pour permettre une amélioration continue.</p> <p>Ambitions Réduire la consommation nocive d'alcool d'au moins 10% dans six villes d'ici à fin 2020. Mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le monde entier d'ici à fin 2025.</p> <p>Progrès Notre programme de villes pilotes a démontré que trois interventions peuvent avoir le plus d'impact sur la réduction des effets néfastes de la consommation d'alcool : la sécurité routière, le service responsable de boissons, et les dépistages et les interventions de courte durée. Aujourd'hui, en partenariat avec des experts locaux, des gouvernements et la Fondation AB InBev, nous soutenons 72 interventions dans 24 pays qui utilisent des techniques basées sur des données probantes, validées dans les villes pilotes d'origine.</p>	<p>Comme les consommateurs cherchent à faire des choix meilleurs et plus responsables, il est important qu'ils disposent d'alternatives à plus faible teneur en alcool qui leur donnent la possibilité de ralentir ou de réduire leur consommation d'alcool en société.</p> <p>Ambitions Veiller à ce que les bières peu ou pas alcoolisées représentent au moins 20% du volume mondial de bière d'AB InBev d'ici à fin 2025.</p> <p>Progrès Cette année, les produits NABLAB ont représenté 6.7% des volumes de bière. Bien que nous ne soyons pas en voie d'atteindre notre objectif de faire en sorte que les bières NABLAB représentent 20% de nos volumes d'ici à 2025, nous faisons des progrès significatifs dans nos innovations NABLAB. Nous avons considérablement élargi notre portefeuille de marques NAB, qui est passé de 26 à 42 marques au cours des cinq dernières années. Ces marques NAB sont désormais disponibles sur 17 de nos 20 marchés principaux qui représentent 90% de notre volume mondial, avec les marques LAB (3.5% d'alcool ou moins) disponibles sur 14 marchés.</p>	<p>Nos étiquettes et emballages secondaires sont un point de contact clé avec les consommateurs. Ils offrent une plateforme unique pour fournir des conseils concrets qui, d'après les chercheurs, pourraient influencer les comportements de consommation d'alcool. Les étiquettes informatives ne sont pas obligatoires dans de nombreux pays.</p> <p>Ambitions Placer une étiquette informative sur tous nos produits de bière dans tous nos marchés d'ici à fin 2020. Améliorer les connaissances concernant les méfaits de l'alcool sur la santé d'ici à fin 2025.</p> <p>Progrès Dans tous les pays où l'étiquetage n'a pas été rendu obligatoire, nous avons modifié le design des étiquettes sur tous nos emballages primaires afin d'y inclure les actions que les consommateurs peuvent entreprendre pour réduire la consommation nocive d'alcool. Une mise à jour des étiquettes est en cours sur tous nos marchés.</p>

*Les investissements de 2016 à 2019, s'élevant à 255.31 millions d'USD, ont été examinés et validés via des processus d'assurance antérieurs. La contribution d'investissement restante sera assurée en 2022.

Faits marquants de 2021



Influencer le changement de comportement avec des normes sociales grâce au pouvoir de nos marques et de leur marketing

Quatre campagnes Smart Drinking ont été récompensées lors des prestigieux Cannes Lions Awards 2021, notamment Live Responsible d'Aguila et Responsible Billboards du Brésil.

👉 [En savoir plus sur nos campagnes et initiatives de marketing social >](#)



Mener la plus grande initiative volontaire d'étiquetage des produits alcoolisés pour réduire la consommation nocive d'alcool

Dans les pays où l'étiquetage n'a pas été rendu obligatoire, nous avons modifié le design des étiquettes sur tous nos emballages primaires afin d'y inclure les actions que les consommateurs peuvent entreprendre pour réduire la consommation nocive d'alcool.

👉 [Plus de détails sur notre initiative volontaire d'étiquetage des boissons alcoolisées >](#)



Amplifier la diffusion de nos messages en faveur de la consommation réfléchie par le biais du numérique et de la technologie

Nous investissons dans le développement de solutions technologiques telles que des outils de vérification de l'âge pour minimiser le risque de consommation d'alcool illégale par des mineurs et d'autres formes de consommation nocive. Nous tirons également parti de nos outils pour amplifier notre message. Par exemple, nous utilisons notre plateforme BEES pour intégrer des conseils et offrir un accès à nos boîtes à outils de formation sur le service de boissons responsable.

Élargir l'accès au dépistage et aux interventions de courte durée

Nous soutenons la Fondation AB InBev afin d'élargir l'accès au dépistage et aux interventions de courte durée (Screening and Brief Intervention - SBI), un programme préventif qui mesure les habitudes de consommation d'alcool d'un individu lors de visites ambulatoires ou de bien-être et qui incite les personnes identifiées comme étant à risque d'une consommation nocive d'alcool à changer leur comportement. Au Mexique, le programme SBI appelé ESCALEMOS, développé avec le soutien du ministère de la Santé de Zacatecas et d'autres acteurs communautaires, a permis de dépister 50 000 personnes en 2021.

👉 [Cliquez ici pour en savoir plus sur le SBI >](#)



Élargir l'accès des consommateurs aux alternatives de bières peu et non alcoolisées (NABLAB)

Nous faisons des progrès significatifs dans nos innovations NABLAB. Bien que nous ne soyons pas en bonne voie d'atteindre notre objectif de faire en sorte que les bières NABLAB représentent 20% de nos volumes d'ici à 2025, nous élargissons le choix des consommateurs. Les marques NAB sont désormais disponibles sur 17 de nos 20 marchés principaux qui représentent 90% de notre volume mondial, et les marques LAB (3,5% d'alcool ou moins) sont disponibles sur 14 marchés.

👉 [En savoir plus sur nos produits NABLAB >](#)

Efforts de soutien pour réduire la consommation nocive d'alcool : promouvoir la différenciation

Les politiques publiques basées sur des faits et sur les données probantes sont essentielles pour réduire la consommation nocive d'alcool. Lorsque les réglementations incitent les consommateurs à se tourner vers des boissons fermentées peu alcoolisées, comme la bière, elles ont le potentiel de réduire les dommages. Cette approche éprouvée, connue sous le nom de « différenciation », est intégrée dans les réglementations de nombreux pays. En collaboration avec d'autres brasseurs, nous plaidons pour des politiques qui ajustent les droits d'accises et les réglementations en fonction de l'origine de l'alcool et de la teneur en alcool de la boisson.



Établir des partenariats pour faire progresser la sécurité routière

En tant que l'un des plus grands opérateurs de flotte au monde, nous développons des programmes à la pointe du secteur visant à réduire les accidents de la route associés à la consommation d'alcool. En 2021, grâce à notre partenariat avec Together for Safer Roads, nous avons soutenu Houston Vision Zero, une initiative visant à éliminer les décès et les blessures graves dus au trafic d'ici à 2030 dans la ville qui abrite l'une de nos brasseries Anheuser-Busch phares.

👉 [En savoir plus sur le programme >](#)



Élargir notre collaboration avec UNITAR

Nous nous sommes associés à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour présenter la « boîte à outils des pratiques de gestion pour des routes plus sûres - l'expérience virtuelle immersive » et nous avons lancé une boîte à outils des normes sociales pour soutenir les gouvernements et les ONG du monde entier en partageant des outils et des bonnes pratiques pour influencer les comportements.

👉 [Découvrez nos derniers travaux menés avec UNITAR >](#)

Nos objectifs de développement durable 2025

Nous avons des objectifs de développement durable ambitieux à l'horizon 2025. Présentés en mars 2018, ces objectifs visent un impact environnemental et social holistique et un changement transformationnel sur l'ensemble de notre chaîne de valeur. Les dirigeants de notre entreprise et une équipe interfonctionnelle de plus de 70 collègues ont établi ces objectifs pour mener des actions audacieuses dès aujourd'hui, avec des résultats mesurables, afin de favoriser la résilience à long terme et un impact positif durable.

Le tableau ci-dessous met en évidence notre performance en 2021 par rapport aux indicateurs clés liés à nos objectifs de développement durable 2025.

 [Cliquez ici pour accéder à notre rapport ESG et en savoir plus >](#)



Indicateur	Objectif 2025	2021	2020	2019	2018	2017 (ligne de base)
Consommation totale d'eau (en milliards d'hl)	n/a	1.599 [Ⓐ]	1.496 [Ⓐ]	1.642 [Ⓐ]	1.632 [Ⓐ]	1.775 [Ⓐ]
Consommation d'eau par hectolitre produit (hl/hl)	2.50	2.66 [Ⓐ]	2.70 [Ⓐ]	2.80 [Ⓐ]	2.95 [Ⓐ]	3.09 [Ⓐ]
Nombre total de GJ d'énergie (en millions)	n/a	58.8 [Ⓐ]	55.2 [Ⓐ]	61.4 [Ⓐ]	61.1	61.4 [Ⓐ]
Nombre total de GJ d'énergie achetés (en millions)	n/a	56.4 [Ⓐ]	53.2 [Ⓐ]	59.4 [Ⓐ]	59.2 [Ⓐ]	*
Consommation totale d'eau (en milliards d'hl)	n/a	97.7	99.7	104.6	110.1*	111.6 [Ⓐ]
Consommation d'eau par hectolitre produit (hl/hl)	n/a	93.6 [Ⓐ]	96.2 [Ⓐ]	101.2 ^{Ⓐ*}	106.8 [Ⓐ]	*
Nombre total de GJ d'énergie (en millions)	4.02	4.41 [Ⓐ]	4.71 [Ⓐ]	5.36 [Ⓐ]	6.03 [Ⓐ]	6.18 [Ⓐ]
Nombre total de GJ d'énergie achetés (en millions)	n/a	30.94 [Ⓐ]	28.37 [Ⓐ]	31.8 [Ⓐ]	31.21	32.35
Émissions de GES Scope 1 et 2 par hectolitre produit (en kg CO ₂ e/hl)	4.77	5.13 [Ⓐ]	6.50 [Ⓐ]	6.92 [Ⓐ]	8.04 [Ⓐ]	8.55 [Ⓐ]
Émissions de GES Scope 1, 2 et 3 par hectolitre produit (en kg CO ₂ e/hl)	44.5	51.21 [Ⓐ]	53.13 [Ⓐ]	55.3 [Ⓐ]	57.0	59.4
Émissions de GES Scope 3 par hectolitre produit (en kg CO ₂ e/hl)	39.7	43.91 [Ⓐ]	46.63	48.38	48.96	50.85
% d'électricité renouvelable : Opérationnelle**	100%	39.9% [Ⓐ]	31.2% [Ⓐ]	20.0% [Ⓐ]	16% [Ⓐ]	--
% d'électricité renouvelable : Contractuelle**	100%	81.4% [Ⓐ]	70.6% [Ⓐ]	61.3%	50%	--
% d'emballages consignés	n/a	36.4% [Ⓐ]	36.4% [Ⓐ]	40.9% [Ⓐ]	43.5% [Ⓐ]	46%
% de contenu recyclé dans les emballages primaires						
Verre		43.8% [Ⓐ]	43.2% [Ⓐ]	42.3% [Ⓐ]	41.4% [Ⓐ]	37%
Canettes	>50%	55.6% [Ⓐ]	57.6% [Ⓐ]	59.1% [Ⓐ]	58.9% ^{Ⓐ***}	59%
PET		20.0% [Ⓐ]	26.0% [Ⓐ]	22.8% [Ⓐ]	15.7% [Ⓐ]	21%
Producteurs directs qualifiés, connectés et indépendants financièrement****						
Qualifiés	100%	74%	76%	50%	--	--
Connectés	100%	65%	57%	45%	--	--
Indépendants financièrement	100%	69%	60%	35%	--	--

Ⓐ Indicateur revu

Veillez-vous référer au Rapport d'assurance externe à la page 53. Pour toute information complémentaire sur le périmètre des KPI, veuillez vous référer à la section Périmètre du rapport à la page 51.

Nos objectifs et nos données incluses dans le tableau en matière d'eau, d'émissions de GES par hectolitre produit et d'énergie concernent uniquement nos sites de production de boissons et n'incluent pas nos opérations verticales telles que les usines de malt et les usines de conditionnement.

Les données des émissions de GES directes et indirectes totales concernent les sites de production de boissons et la plupart des opérations verticales, y compris les usines de malt et les usines de conditionnement.

Le scope 1 représente 67.7% de nos émissions opérationnelles et inclut l'équivalent CO₂ (CO₂e) du carburant utilisé dans nos processus de fabrication et dans les usines de cogénération qui produisent de l'électricité sur place. Le scope 2 représente environ 32.3% et correspond aux émissions provenant de l'électricité achetée.

Les émissions scope 3 sont des estimations basées sur un mélange de chiffres fournis par les fournisseurs, de facteurs d'émissions globales et de suppositions. L'achat de biens et services, la distribution en amont et en aval, le refroidissement de produits (sur site et hors site, mais à l'exclusion du refroidissement chez le consommateur) et la fin de vie. Environ 50% des émissions sont calculées sur la base de nos propres données ou des données communiquées par les fournisseurs dans le cadre du CDP.

Conformément à nos objectifs de développement durable, l'énergie sera rapportée en énergie achetée plutôt que consommée. L'énergie achetée par hl s'accorde avec notre objectif de développement durable RE100 consistant à compenser 100% de nos achats d'électricité par de l'électricité provenant de sources renouvelables. L'énergie achetée par hl n'a pas été rapportée pour les brasseries rachetées à SABM en 2017.

Pour 2021 l'électricité renouvelable est rapportée par deux indicateurs : électricité opérationnelle et électricité contractuelle. Notre stratégie primaire est de contribuer à financer de nouveaux projets de production d'électricité renouvelable, mais ces projets peuvent être longs à construire, c'est pourquoi nous pensons qu'il est important de rapporter ces deux indicateurs. L'indicateur électricité contractuelle répertorie les engagements que nous avons déjà pris en faveur de notre objectif de 100% d'électricité renouvelable, tandis que notre électricité opérationnelle mesure nos réalisations annuelles réelles.

Le pourcentage de contenu recyclé dans les emballages primaires en 2018 a été actualisé pour les canettes. Les données ont été corrigées suite aux audits des fournisseurs externes.

Les données relatives à l'agriculture intelligente sont basées sur des estimations à jour.

Action pour le climat

Ambition

Ambition : 100% de l'électricité que nous achetons proviendra de sources renouvelables et nous réduirons de 25% nos émissions de carbone dans toute notre chaîne de valeur d'ici à 2025

Progrès

28.63%

de réduction des émissions de GES de scope 1 et 2 par rapport à la ligne de base 2017

13.58%

de réduction des émissions de GES de scope 1, 2 et 3 par rapport à la ligne de base 2017

39.9%

d'électricité renouvelable opérationnelle

81.4%

d'électricité renouvelable contractuelle

Faits marquants de 2021



Trois de nos installations sont désormais neutres en carbone : notre brasserie de Wuhan, en Chine, est devenue notre première installation neutre en carbone, suivie de notre brasserie de Ponta Grossa, au Brésil. Nous avons également annoncé notre première malterie neutre en carbone à Passo Fundo, au Brésil. La neutralité carbone ne concerne que les émissions de scope 1 et 2 et comprend la compensation des émissions.

👉 [En savoir plus sur la façon dont nous réduisons notre empreinte carbone dans nos installations >](#)



En 2021, nous avons continué à créer une flotte plus durable en mettant à l'essai et en utilisant des technologies de carburant à faible teneur en carbone. En janvier, nous avons ajouté 200 camions électriques à notre flotte en Colombie avec un contrat location-vente, en partenariat avec Renting Colombia.

👉 [Obtenez plus d'informations sur nos initiatives liées à l'action pour le climat >](#)



Dans le cadre de notre engagement à favoriser la décarbonation et à renforcer la résilience climatique par le biais de nos objectifs de développement durable 2025, nous sommes fiers d'annoncer notre ambition d'atteindre la neutralité carbone dans toute notre chaîne de valeur d'ici à 2040.

👉 [En savoir plus sur notre ambition d'atteindre la neutralité carbone >](#)



Cette année, nous avons fait d'importants progrès pour atteindre une électricité 100% renouvelable. En Afrique du Sud, Castle Lite a commencé à passer à l'électricité renouvelable afin de puiser moins d'électricité dans le réseau national et de réduire les émissions de GES. Notre équipe aux États-Unis a également annoncé que l'ensemble de son portefeuille de marques de bières et d'eaux pétillantes locales est désormais produit avec de l'électricité 100% renouvelable.

👉 [Découvrez les initiatives d'Anheuser-Busch en matière d'électricité renouvelable >](#)

Gestion de l'eau

Ambition

100% de nos communautés situées dans des zones sensibles bénéficieront d'une amélioration mesurable de la disponibilité et de la qualité de l'eau d'ici à 2025

Progrès

2.66 hl/hl

d'efficacité d'utilisation de l'eau

100%

des sites concernés par notre objectif ont mené des actions de sensibilisation, analysé les problèmes d'eau locaux et identifié des solutions potentielles

83%

de ces sites ont commencé à mettre en œuvre des solutions

3

de ces sites ont commencé à constater un impact tangible

Faits marquants de 2021



Le projet Aquas Firmes de Grupo Modelo vise à recharger deux des aquifères les plus exploités du Mexique afin d'améliorer la sécurité de l'eau à long terme pour la population locale, les agriculteurs et l'industrie locale, ce qui profite à plus de 700 000 membres de la communauté.

[👉 Cliquez ici pour en savoir plus sur le projet >](#)



Près de 80 de nos sites dans le monde utilisent la technologie de l'osmose inverse, certains d'entre eux ayant plus d'une installation d'osmose inverse.



Au Pérou, nous travaillons à la restauration d'anciens canaux appelés amunas afin d'améliorer la disponibilité de l'eau pour les communautés voisines. En 2021, le projet a reçu le prix « Lighthouse Award » de la Brave Blue World Foundation.

[👉 Cliquez ici pour accéder au communiqué de Brave Blue World >](#)



Nous avons signé des accords pour la prochaine phase de partenariat avec The Nature Conservancy et The World Wildlife Fund afin de poursuivre notre travail commun sur les bassins versants.

[👉 En savoir plus sur notre travail avec ces deux organisations >](#)



South African Breweries collabore avec des partenaires pour créer une zone humide artificielle innovante sur un site de brasserie qui traite les effluents de la brasserie locale et utilise l'eau et les nutriments pour irriguer une culture durable d'épinards pour la communauté locale.

[👉 En savoir plus sur le projet >](#)

Agriculture durable

Ambition

100% de nos producteurs directs seront qualifiés, connectés et indépendants financièrement d'ici à 2025

Progrès

>22.000

producteurs directs en 2021

74%

d'agriculteurs qualifiés

65%

d'agriculteurs connectés

69%

d'agriculteurs indépendants financièrement

Faits marquants de 2021



En partenariat avec Rabobank, nous développons des programmes de formation financière pour renforcer les capacités des petits exploitants agricoles en Zambie, en Ouganda et en Tanzanie.

👉 [En savoir plus sur la manière dont nous soutenons l'autonomisation des agriculteurs >](#)

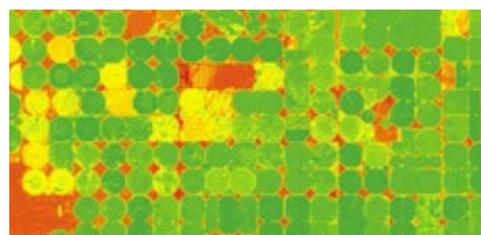


Donner aux agriculteurs les moyens d'améliorer la santé de leurs sols est un pilier essentiel de notre engagement à renforcer la résilience à long terme de la chaîne d'approvisionnement. Nous sommes associés à The Nature Conservancy pour développer un cadre pour la santé des sols.

👉 [Voir comment nous mettons en œuvre ce cadre >](#)



Nous travaillons avec The Nature Conservancy et utilisons la transparence dans notre chaîne d'approvisionnement pour mieux comprendre les risques et les opportunités en matière de biodiversité dans nos régions d'approvisionnement.



Notre partenariat avec Sentera nous permet d'obtenir des analyses et des informations en temps réel sur sa plateforme FieldAgent, qui s'intègre parfaitement aux données de terrain recueillies par notre plateforme interne SmartBarley.

👉 [Découvrez les améliorations apportées à nos outils d'agronomie et à nos modèles prédictifs à partir de 2021 >](#)



En 2020, nous avons lancé le Grower Advisory Panel aux États-Unis pour renforcer notre lien avec les agriculteurs et permettre une amélioration continue de notre chaîne d'approvisionnement. En 2021, le panel a identifié et s'est aligné sur les domaines prioritaires à traiter, y compris la collaboration sur la santé des sols et les opportunités de gestion de l'eau, l'élargissement de l'utilisation des données pour prendre des décisions sur les cultures et la poursuite de la priorisation des initiatives de santé et de sécurité agricoles.

👉 [Pour en savoir plus sur la manière dont nous abordons les questions relatives aux droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement agricoles, consultez notre rapport ESG >](#)

Emballage circulaire

Ambition

100% de nos produits seront conditionnés dans des emballages consignés ou à contenu majoritairement recyclé d'ici 2025

Progrès

36.4%

du volume conditionné en emballage consigné en 2021

55.6%

de contenu recyclé dans les canettes

43.8%

de contenu recyclé dans le verre

20.0%

de contenu recyclé dans le PET

Faits marquants de 2021



En 2021, Corona est devenue la première marque mondiale de boissons à afficher une empreinte plastique opérationnelle nette nulle en aval, ce qui signifie qu'elle récupère plus de plastique dans l'environnement qu'elle n'en rejette dans le monde.

👉 [Découvrez les détails de cette étape importante >](#)



En juin, nous avons annoncé le développement d'une solution évolutive pour produire la bouteille de bière à long col la plus légère du monde. Cette technologie permet de réduire le poids d'une bouteille de 180 à 150 grammes, un changement qui réduit les émissions d'équivalent CO₂ de 17% par bouteille.

👉 [En savoir plus sur nos dernières innovations en matière d'emballage >](#)



Nous pilotons des programmes avec des détaillants dans le cadre desquels nous fournissons des services de collecte de matériels recyclables à leurs magasins et les récompensons à l'aide de points pour chaque bouteille recyclée, qui peuvent ensuite être échangés sur notre plateforme numérique BEEES.



Rebounce, notre projet de récupération de bouteilles en verre au Mexique, a récupéré plus de 120 millions de bouteilles en verre en 2021. Ces bouteilles récupérées étaient destinées à un usage unique et sont finalement re-remplies pour devenir un emballage plus durable et consigné.

Éthique et transparence

Le Conseil d'administration et notre équipe de direction s'engagent à promouvoir et à maintenir les normes les plus élevées en matière de comportement éthique et de transparence. Cet engagement guide tout ce que nous faisons en tant qu'organisation et sert de base à la création d'un avenir avec plus de célébrations.

Nous avons mis en place des codes internes, des normes et des politiques mondiales sur une série de questions éthiques, notamment la lutte contre la corruption, l'éthique numérique, les droits de l'homme et la lutte contre la discrimination. Ces codes, normes et politiques sont conçus pour guider et soutenir nos collègues et partenaires commerciaux.

En outre, la priorité accordée à la santé et à la sécurité de nos collègues est une valeur fondamentale. Nous formons nos collègues à faire les bons choix en matière de sécurité à tout moment, pour eux-mêmes et pour les autres. Qu'il s'agisse de brasser ou de livrer nos produits, d'utiliser des machines ou de se rendre au travail par le biais d'un moyen de transport quelconque, la sécurité est primordiale. Nous œuvrons activement pour atteindre des normes élevées en matière de santé et de sécurité dans nos bureaux, nos brasseries, nos installations et tout au long de notre chaîne de valeur en instaurant une culture de la sécurité indépendante par le biais de formations, d'ateliers et de séances d'accompagnement. Les indicateurs liés à la sécurité sont transmis et contrôlés au niveau mondial grâce à nos systèmes de gestion de la sécurité en matière d'approvisionnement et de logistique.

Faits marquants de 2021



Pour aider nos collègues à comprendre et à traiter les dilemmes éthiques, nous avons lancé de nouvelles formations en ligne sur une variété de sujets, notamment la lutte contre la corruption, l'éthique de la chaîne d'approvisionnement, l'éthique numérique, la lutte contre le blanchiment d'argent et notre COBC.

[Cliquez ici pour consulter notre Code of Business Conduct >](#)



En 2021, nous avons développé et lancé un nouveau processus de gestion des risques liés aux fournisseurs qui intègre les principaux domaines de risque, notamment les droits de l'homme, et nous avons impliqué des fournisseurs représentant plus de 30% de nos dépenses d'approvisionnement mondiales.

[En savoir plus sur notre approche des droits de l'homme >](#)



En 2021, notre plateforme primée d'analyse des données de conformité BrewRIGHT a poursuivi son parcours pour améliorer son adoption et la surveillance proactive des risques.

Pour soutenir notre transformation numérique, nous avons créé cinq règles fondées sur des principes pour simplifier et sensibiliser à l'éthique numérique et à la cybersécurité. Ces règles ont touché environ 2 000 collègues dans les principales fonctions commerciales en 2021 par le biais d'une série de formations.

Nous poursuivons les initiatives visant à intégrer davantage la sécurité dans tous les aspects de nos activités. En tant que premier brasseur mondial, nous voulons être la référence en matière de sécurité dans notre secteur en intégrant la sécurité dans tous les aspects de nos opérations et en formant des responsables de la sécurité à tous les niveaux de l'organisation.

[Voir plus de détails dans notre Rapport ESG >](#)

Indicateurs de sécurité sur le lieu de travail

	2021	2020	2019	2018
Accidents avec incapacité de travail (LTI)				
Collaborateurs Supply	41 [Ⓐ]	68 [Ⓐ]	98 [Ⓐ]	135 [Ⓐ]
Collaborateurs Tier 2/ commerciaux	127 [Ⓐ]	125 [Ⓐ]	208 [Ⓐ]	318 [Ⓐ]
Prestataires de services (tous)	115	110	262	492
Total des accidents déclarés (TRI)				
Collaborateurs Supply (employés par AB InBev)	241 [Ⓐ]	259 [Ⓐ]	315 [Ⓐ]	415 [Ⓐ]
Prestataires de services (Supply)*	109			
Tier 2/Ventes (Collaborateurs + Prestataires de services)	694	729	1.177	1.116
Accidents mortels**				
Collaborateurs Supply	1 [Ⓐ]	0 [Ⓐ]	1 [Ⓐ]	1 [Ⓐ]
Collaborateurs Tier 2/ commerciaux	3 [Ⓐ]	4 [Ⓐ]	1 [Ⓐ]	4 [Ⓐ]
Prestataires de services (tous)	2 [Ⓐ]	3 [Ⓐ]	5 [Ⓐ]	9 [Ⓐ]

Ⓐ Indicateur revu

Veillez-vous référer au Rapport d'assurance externe à la page 53. Les collaborateurs de ZX Ventures, notre équipe d'investissement et d'innovation mondiale (environ 300 ETP dans le monde), ne sont pas inclus dans les données d'incidents de fin d'année.

* Les données sont uniquement communiquées à partir de 2021, car les contrôles internes concernant les rapports des prestataires de services des fournisseurs TRI (MDI & MTI) n'était pas encore suffisamment déployés au cours des années précédentes, entraînant une baisse de la qualité et de la robustesse des données.

** Les données relatives aux accidents mortels ne comprennent pas les accidents mortels survenant sur le trajet domicile-lieu de travail, ni les accidents mortels impliquant la communauté, conformément aux définitions d'AB InBev en matière de reporting. Le tableau n'inclut pas non plus les accidents de la route mortels de prestataires de services, qui sont entièrement gérés par la société prestataire de services.

Accidents avec incapacité de travail (LTI)

Accident du travail entraînant plus d'un jour d'absence au travail.

Total des accidents déclarés

LTI + accidents nécessitant un travail adapté + accidents nécessitant un traitement médical.

Collaborateurs Supply

Collaborateurs travaillant au sein d'une brasserie ou d'un site de production, incluant la logistique de premier rang.

Collaborateurs Tier 2/commerciaux

Collaborateurs de logistique de deuxième rang, commerciaux, collaborateurs du groupe au niveau zonal et mondial.

Accident mortel survenant sur le trajet domicile-lieu de travail

Accident qui se produit sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail et qui entraîne le décès d'un ou de plusieurs de nos collaborateurs.

Accidents mortels impliquant la communauté

Accidents mortels touchant des personnes en dehors de nos sites opérationnels dans le cadre de nos activités.

Entrepreneuriat

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans le développement économique des communautés en générant des emplois, en fournissant des services vitaux et en contribuant à l'innovation. À cet égard, la bière est un formidable moteur de croissance économique, et nous cherchons à renforcer les petites entreprises de notre chaîne de valeur grâce à nos programmes impliquant les petits exploitants agricoles, les fournisseurs, les détaillants et les récupérateurs de matériaux recyclables. Nous savons que pour pérenniser notre activité et développer des communautés inclusives et prospères, nous avons un rôle à jouer en soutenant leur développement et leur croissance en leur offrant une formation en compétences, un mentorat, des opportunités de mise à l'échelle et un accès aux ressources nécessaires comme les outils numériques, le financement et d'autres intrants essentiels.

Faits marquants de 2021



Notre plateforme BEES utilise des outils numériques pour connecter les petits et moyens détaillants à leurs clients, tout en promouvant la formation numérique et financière.

[En savoir plus sur notre plateforme BEES >](#)



Au Pérou, nous avons développé « Escuela Tienda Cerca », une plateforme de formation virtuelle destinée aux petits détaillants pour renforcer leurs compétences en matière de gestion, de leadership et de vente afin d'adapter leurs entreprises à la nouvelle normalité de la pandémie de COVID-19.

[Plus de détails sur la façon dont nous soutenons l'amélioration des compétences des petits détaillants en Amérique latine >](#)



Au Mexique, nous fournissons un soutien et des ressources permanents aux propriétaires de commerces Modelorama - de petits magasins familiaux qui entretiennent des liens étroits avec leurs quartiers et leurs communautés.

[En savoir plus sur notre travail avec les détaillants >](#)

Au Mexique, notre équipe a créé une plateforme de développement des fournisseurs axée sur la formation aux compétences et le partage des connaissances, le soutien à la croissance et au développement et le renforcement des relations avec les fournisseurs.

[En savoir plus sur la manière dont nous établissons des relations avec nos fournisseurs >](#)

En Afrique et en Amérique latine, nous innovons pour produire de la bière à partir de cultures locales, créant ainsi des opportunités de marché pour les petits exploitants agricoles et renforçant les communautés agricoles.

[En savoir plus sur notre travail avec les petits exploitants agricoles >](#)

Programmes signature

100+ Accelerator

Début 2021, notre programme 100+ Accelerator a accueilli The Coca-Cola Company, Colgate-Palmolive Company et Unilever en tant que sponsors officiels du programme pour contribuer à identifier les principaux défis communs en matière de développement durable et à mettre à l'échelle des technologies révolutionnaires. En septembre 2021, nous avons annoncé notre troisième cohorte de 35 start-ups qui mettront en œuvre des solutions dans plus de 20 pays. Dix-sept de ces start-ups sont fondées par des femmes, et dix sont des projets pilotes menés en collaboration avec nos partenaires commerciaux.

[En savoir plus sur la troisième édition de l'accélérateur 100+ >](#)

Eclipse : plateforme de collaboration dédiée au développement durable

Eclipse Activate est notre programme visant à former les fournisseurs et à leur fournir les outils nécessaires pour mesurer et suivre la décarbonation de leur chaîne d'approvisionnement en Amérique du Nord. Nous recherchons continuellement des moyens de collaborer avec nos fournisseurs tout au long de notre chaîne de valeur et nous sommes fiers de compter plus de 80 fournisseurs participant à la plateforme Eclipse.

[En savoir plus sur Eclipse >](#)

Récompenses et reconnaissance

Nous sommes fiers que nos efforts en matière d'ESG soient reconnus par les principales agences de notation et de classement et par les organismes décernant des récompenses.



CDP :

Nous figurons au classement Water A du CDP, nous avons obtenu un A- pour notre réponse au CDP sur le changement climatique et nous avons été reconnus en tant que Supplier Engagement Leader du CDP en 2021, classés parmi les 8% les plus performants évalués en matière d'engagement de la chaîne d'approvisionnement sur le changement climatique.



Forbes :

Identifiée comme une entreprise à l'avant-garde en matière de soutien des femmes faisant partie de ses effectifs et en dehors, dans le classement inaugural des World's Top Female Friendly Companies de Forbes en 2021.



Pacte mondial des Nations Unies :

Reconnue comme un membre LEAD du Pacte mondial 2021 pour avoir démontré un engagement continu envers les principes du Pacte mondial des Nations Unies pour une entreprise responsable et les ODD.



MSCI:

Classée AA par MSCI ESG Research en 2021 pour notre performance sur les questions ESG.



FTSE4Good

FTSE4Good:

Cotée dans la série d'indices FTSE4Good, conçue pour mesurer la performance des entreprises affichant de solides pratiques ESG.



Brave Blue World Lighthouse Awards:

Récompensée par un Lighthouse Award de la Brave Blue World Foundation pour notre initiative de gestion de l'eau, axée sur la restauration de canaux ancestraux au Pérou.



Cannes Lions:

Michelob ULTRA Pure Gold a remporté un prestigieux Lion de titane aux Cannes Lions 2021 pour sa campagne Contract for Change, tandis que quatre campagnes de consommation réfléchie ont été récompensées, notamment Live Responsible d'Aguila et Responsible Billboards du Brésil.

Reuters Events Responsible Business Awards:

Lauréats dans deux catégories lors des Reuters Events Responsible Business Awards 2021 : le Circular Transition Award pour le travail de pionnier d'EverGrain et le Social Impact Award pour notre partenariat avec BanQu.

Diversité et inclusion

Notre entreprise doit être un lieu de travail inclusif et diversifié où chacun se sent à sa place, quelles que soient ses caractéristiques personnelles ou son identité sociale. Nos collaborateurs constituent notre plus grande force, et nous soutenons la possibilité pour chaque individu d'exceller.

Nous efforçons de favoriser constamment un lieu de travail inclusif afin que chacun puisse réussir au sein de notre entreprise.

Nous sommes fiers d'annoncer que nous avons constaté une hausse de 1 point de pourcentage (87%) par rapport à 2020 de l'indice D&I dans notre enquête annuelle sur l'engagement des collaborateurs. Dans l'ensemble, nous avons constaté une augmentation de 4 points de pourcentage (88%) de notre indice d'engagement des collaborateurs par rapport à 2020, avec un taux de participation de 94% à l'échelle mondiale.

Faits marquants de 2021



Nous avons formé plus de 9 800 collègues à la lutte contre les préjugés et formé 2 475 dirigeants à la sécurité psychologique.

[Voir comment nous suivons nos progrès et garantissons la transparence >](#)

Grâce à notre programme de leadership des femmes, nous avons offert à 50 femmes leaders un programme immersif et personnalisé. Nous avons également lancé notre premier programme Global Inclusive Leadership pour 80 collègues au niveau des vice-présidents.

[Découvrez toutes les façons dont nous faisons progresser les talents féminins](#)



En plus de notre Global Parental Policy qui a été lancée en 2018, nos zones Europe et Afrique ont mis à jour cette année leurs politiques de congé parental et de retour au travail afin d'autonomiser les nouveaux parents.

[Plus de détails sur la façon dont nous soutenons les nouveaux parents >](#)

Nous utilisons le pouvoir de nos marques pour inspirer le changement. Aux États-Unis, Michelob ULTRA s'est engagée à investir 100 millions d'USD au cours des cinq prochaines années pour accroître la visibilité du sport féminin, et en Argentine, notre marque de bière Quilmes soutient le football féminin.

[En savoir plus sur la campagne de Michelob ULTRA >](#)

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de nationalités représentées dans notre effectif global	122	122	123	121	125
Nombre de nationalités représentées dans nos sièges administratifs mondiaux	48	54	55	54	64
Pourcentage de femmes dans notre effectif global	18%	18%	19%	19%	21%
Pourcentage de femmes dans notre effectif salarié	30%	30%	31%	32%	34%
Pourcentage de femmes dans nos cinq principaux niveaux de leadership	19%	20%	22%	24%	26%
Pourcentage de femmes dans nos trois principaux niveaux de leadership	10%	11%	12%	14%	14%
Pourcentage de changement de l'indice de diversité et d'inclusion dans l'enquête annuelle sur l'engagement des collaborateurs	NA	1pp	0pp	2pp	1pp

Programme Global Management Trainee (GMT)

% de femmes dans le GMT	2021	2020	2019	2018
Total	58%	52%	45%	47%
Actives	58%	51%	46%	49%

Nombre de nationalités dans le GMT	2021	2020	2019	2018
Total	34	29	35	34
Actives	34	27	30	30

[En savoir plus sur notre programme GMT >](#)

Programme Global Management Business Administration (GMBA)

% de femmes dans le GMBA	2021	2020	2019	2018
Total	54%	52%	38%	52%
Actives	54%	48%	36%	67%

Nombre de nationalités dans le GMBA	2021	2020	2019	2018
Total	10	11	10	11
Actives	10	11	9	5

[En savoir plus sur notre programme GMBA >](#)

Périmètre du rapport

La section consacrée au développement durable du Rapport annuel 2021 contient des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs de développement durable 2025 lancés en mars 2018. Il met en évidence certains éléments du rapport environnemental, social et de gouvernance 2021.

Outre nos initiatives en matière de durabilité environnementale et de consommation intelligente d'alcool, des informations sur la sécurité routière, la diversité et l'inclusion, l'engagement des employés, la sécurité sur le lieu de travail, les droits de l'homme, l'engagement dans la chaîne de valeur, l'engagement au sein de la communauté et l'éthique des affaires sont disponibles aux pages 37-50 du présent rapport. Ces sections visent à fournir des informations actualisées aux parties prenantes, notamment les investisseurs, collaborateurs, gouvernements, ONG, clients et consommateurs dans les pays où nous opérons.

AB InBev a rédigé le rapport annuel 2021 (les présents chapitres, le rapport ESG et le site web) en se basant sur les directives établies par la Global Reporting Initiative (GRI) et le Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Pour contribuer à déterminer le contenu développé, il a été procédé à une évaluation de la pertinence, qui nous a aidés à identifier les questions clés les plus cruciales pour nos parties prenantes et notre entreprise. Notre évaluation de la pertinence est disponible dans le rapport environnemental, social et de gouvernance à la page 56, et les indices GRI et SASB sont inclus dans le rapport ESG aux pages 73-79.

Nos objectifs de développement durable 2025 et notre agenda général lié au développement durable s'alignent sur plusieurs des Objectifs de développement durable ou ODD fixés par les Nations Unies en 2015. Les activités dans toutes nos opérations et toute notre chaîne

d'approvisionnement sont alignées sur les indicateurs qui sont considérés comme étant les plus importants pour notre entreprise et nos parties prenantes. Nous nous concentrons sur les domaines où nous pouvons avoir l'impact positif le plus significatif.

Les données et les anecdotes présentées dans le présent rapport ont été collectées et vérifiées avec l'aide des propriétaires des contenus dans toutes les fonctions et zones géographiques. AB InBev a élaboré des processus pour obtenir un reporting exact et cohérent des KPI de consommation réfléchi, des objectifs de développement durable 2025 et des données de performance en matière de sécurité, ainsi que des indicateurs clés de performance (KPI). Dans le Rapport d'assurance de l'auditeur indépendant (page 53), et à divers endroits clés tout au long du rapport, nous avons identifié les indicateurs qui ont été assurés en externe par KPMG.

Les données environnementales provenant des opérations récemment acquises sont exclues du cycle actuel.

Ces implantations seront incluses dans les prochains rapports. Les données relatives à la sécurité sont immédiatement contrôlées pour tous les sites et incluses, sauf mention contraire dans le texte ou les notes de bas de page. Pour toutes les données relatives à l'environnement et à la sécurité, les cessations et fermetures sont retirées du périmètre pour l'année de référence, mais les années précédentes ne sont pas ajustées.

Les données relatives aux incidents survenus en fin d'année mentionnées dans le présent rapport sont

enregistrées à la mi-janvier de l'année suivante et validées sur la base d'informations disponibles à partir de ce moment-là.

Les accidents peuvent évoluer et changer de statut ultérieurement en fonction du diagnostic médical, du traitement et de la gestion de l'incident. C'est une pratique cohérente pour permettre une comparaison précise de données d'un point unique dans le temps, d'une année à l'autre. Les changements apportés à la classification des accidents au cours des années suivant l'année de référence ne sont pas pris en compte aux fins du reporting de l'année en cours ni dans les données comparatives d'années antérieures.

Les objectifs mondiaux liés à l'eau, aux achats d'énergie et aux émissions de GES présentés dans le présent rapport annuel, ainsi que les KPI tels que la consommation d'énergie, comprennent les opérations détenues en intégralité par AB InBev, dont nos opérations liées aux boissons et opérations verticales, sauf mention contraire dans le texte ou les notes de bas de page. La consommation et les achats d'énergie n'incluent pas l'énergie exportée à des tierces parties ni certains projets en chantier.

La consommation et les achats d'énergie non pris en compte ne reflètent pas la quantité d'énergie consommée lors de nos processus de brassage. Pour nos opérations liées aux boissons et nos opérations verticales, y compris les sites de maltage et de conditionnement, nous utilisons notre système de gestion globale VPO. Les indicateurs clés de performance que sont la

consommation d'énergie, la consommation d'eau et les émissions de scope 1 et 2 par hectolitre produit (en kg CO₂/hl), excluent les opérations verticales. Ces données sont rapportées chaque année au CDP. Certains tableaux de données contiennent des notes de bas de page fournissant des données complémentaires. Les opérations spéciales (SOP), qui remplissent un ou plusieurs critères, y compris, sans toutefois s'y limiter : volume réduit, faible nombre d'ETP, complexité du mix de marques et produits ou processus de production inhabituels, sont exclues du périmètre de reporting. L'impact potentiel des 74 SOP comptabilisées en 2021 est estimé à 2,2% des émissions de scope 1 et 2 totales. Les hypothèses suivantes sont appliquées pour le calcul de ce pourcentage : 1) les émissions de scope 1 et 2 moyennes par pays par hl sont appliquées, 2) le volume de production moyen par pays est appliqué, 3) pour les centres expérimentaux, les tonnes de CO₂ appliquées sont les mêmes que pour les petites installations, et 4) pour les opérations verticalisées SOP, les moyennes d'émissions des plus grands sites existants s'appliquent.

Pour 2021, l'électricité renouvelable est rapportée par deux indicateurs : l'électricité opérationnelle et l'électricité contractuelle. Notre stratégie primaire est de contribuer à financer de nouveaux projets de production d'électricité renouvelable, mais ces projets peuvent être longs à construire, c'est pourquoi nous pensons qu'il est important de rapporter ces deux indicateurs. L'indicateur électricité contractuelle répertorie les engagements que nous avons déjà pris en

faveur de notre objectif de 100% d'électricité renouvelable, tandis que notre électricité opérationnelle mesure nos réalisations annuelles réelles.

Le contenu recyclé est calculé en établissant une moyenne pondérée du contenu recyclé sur la base des achats à chaque fournisseur et du contenu recyclé présent dans les matériaux. Notre objectif en matière d'emballage concerne nos emballages primaires, qui représentent plus de 83% de notre volume d'emballage total en poids au niveau mondial, bien que nos travaux en matière de circularité s'étendent aux emballages secondaires et aux déchets post-consommation. Pour les emballages non consignés (bouteilles en verre à usage unique, canettes en aluminium et bouteilles en polyéthylène téréphtalate (PET)), nous nous engageons à atteindre un contenu recyclé d'au moins 50%. Les données concernant le pourcentage de contenu recyclé sont communiquées par les fournisseurs et suivies de façon régulière. Les informations relatives aux achats d'emballages proviennent du propre système d'approvisionnement d'AB InBev. En 2019, nous avons lancé des audits de fournisseurs afin de vérifier la fiabilité des données concernant le contenu recyclé. En 2020 et en 2021, nous n'avons pas été en mesure d'effectuer les visites prévues en raison du COVID-19 mais avons toutefois collaboré à distance avec les fournisseurs et discuté de leurs KPI et autres indicateurs ainsi que de leurs principaux projets pour accroître le contenu recyclé.

Nous avons pu participer à plusieurs initiatives dans diverses zones et catégories, et nous avons collecté des données auprès de nos fournisseurs pour calculer nos progrès en matière de contenu recyclé. Notre objectif en 2022 est de pouvoir reprendre les audits de fournisseurs. L'empreinte plastique nette zéro de Corona signifie que la marque récupère plus de plastique

dans l'environnement qu'elle n'en rejette dans le monde. Cette étape importante a été franchie après une évaluation externe approfondie des opérations mondiales de Corona par rapport aux 3RI Corporate Plastic Stewardship Guidelines de South Pole, un fournisseur de solutions climatiques de premier plan. La marque a également suivi la norme Verra Plastic Waste Reduction pour calculer l'impact des activités d'atténuation de Corona.

Pour le calcul des émissions de scope 1 et 2, les installations visées décrites ci-dessus sont incluses.

Les émissions de scope 3, qui concernent les informations au-delà de nos opérations et qui ont un impact sur notre chaîne d'approvisionnement, sont des valeurs estimées basées sur un mix de données de l'entreprise et de tiers. Le pourcentage total des émissions de scope 3 est conforme à l'initiative SBTi (Science-based Target Initiative), où au moins 66% des émissions doivent être incluses dans le périmètre ciblé. Environ 50% des données du scope 3 sont des données de l'entreprise et des données rapportées par les fournisseurs via le CDP. Les données du CDP sont utilisées pour calculer les émissions liées aux fournisseurs de matières premières et de matériaux d'emballage servant à la fabrication des bières.

Cette approche hybride a été validée par l'initiative SBTi, impliquant un mix de données de l'entreprise, de données de fournisseurs et d'estimations de marché. Sur les 15 catégories répertoriées, le scope 3 inclut les catégories suivantes : achats de biens et services, distribution en amont et en aval, émissions relatives à l'usage de carburant, non-inclus dans les scopes 1 et 2, utilisation de produits (refroidissement de produits sur site et hors site, mais à l'exclusion du refroidissement chez le consommateur), et fin de vie. Les catégories exclues comprennent : biens d'équipement, déchets générés par les activités (plus de 99% des déchets produits sont recyclés), voyages

d'affaires, déplacement des salariés, actifs loués amont et aval, traitement des produits vendus, franchises, investissements. Ces catégories représentent approximativement moins de 10% des émissions totales du scope 3.

Ce rapport contient des déclarations prévisionnelles concernant des estimations futures. Celles-ci comprennent généralement des termes et/ou expressions telles que « résultera probablement », « vise à », « continuera », « est prévu », « est estimé », « anticiper », « estimer », « prévoir », « résulter », « est prédit », « peut », « pourrait », « croire », « attendre », « planifier », « potentiel » ou d'autres expressions similaires. Ces déclarations sont soumises à des incertitudes et sont exclues de la portée de l'assurance. Les résultats réels peuvent différer de ceux mentionnés dans ce rapport en raison, entre autres, mais sans s'y limiter de l'impact du changement climatique, de pénuries d'eau, d'une détresse financière, d'une mauvaise publicité, de notre capacité à recruter et/ou à retenir les meilleurs talents, de nouvelles réglementations, de la réputation de nos marques, de notre capacité à réaliser des acquisitions et/ou des cessions de divisions, de l'accès au capital, de la volatilité des marchés boursiers, de l'exposition à des litiges et autres risques associés non mentionnés, ainsi qu'aux risques identifiés dans notre formulaire 20 déposé auprès de la US Securities and Exchange Commission. Des informations supplémentaires concernant les risques d'AB InBev liés au climat et à l'eau, leur gestion et leur performance sont disponibles via le CDP.

Rapport d'Assurance Limitée de l'Auditeur Indépendant

Aux lecteurs du Rapport Annuel 2021 d'Anheuser-Busch InBev

Introduction

Nous avons été engagés à fournir une conclusion, à titre d'assurance limitée, sur les informations suivantes reprises dans le Rapport Annuel 2021 (ci-après « l'Information Sélectionnée ») d'Anheuser-Busch InBev SA/NV (ci-après « AB InBev »), basée à Louvain, Belgique :

- Consommation d'eau par hectolitre produit et consommation totale d'eau (page 42)
- Total d'énergie achetée et énergie achetée par hectolitre produit (page 42)
- Pourcentage d'électricité achetée à partir de sources renouvelables – opérationnelle (page 42)
- Pourcentage d'électricité achetée à partir de sources renouvelables – contractuelle (page 42)
- Total des émissions de GES directes et indirectes et total des émissions de GES directes et indirectes par hectolitre produit (page 42)
- Total des émissions de GES (scopes 1, 2 et 3 des émissions) et total des émissions de GES (scopes 1, 2 et 3 des émissions) par hectolitre produit (page 42)
- Pourcentage d'emballages primaires consignés (page 42)
- Pourcentage de contenu recyclé dans les emballages primaires (page 42)
- Accidents avec incapacité de travail (LTI - Lost Time Injuries) – Collaborateurs Supply (occupés par AB InBev), Collaborateurs Tier 2 et Collaborateurs commerciaux (page 47)

- Total des accidents déclarés (TRI - Total Recordable Injuries) – Collaborateurs Supply (occupés par AB InBev) (page 47)
- Accidents mortels (page 47)

L'information revue dans le cadre de notre mission d'assurance limitée a été marquée tout au long du Rapport Annuel 2021 par le symbole «**A**».

Conclusion

Sur base de nos travaux effectués et de l'information d'assurance obtenue, nous n'avons rien relevé sur base duquel nous devrions conclure que, dans tous les égards significatifs, l'Information Sélectionnée ne répondrait pas aux critères de reporting appliqués, reprises dans la section 'Périmètre du rapport' sur la page 51 du Rapport Annuel 2021.

Base de notre conclusion

Nous avons effectué nos procédures sur l'Information sélectionnée conformément à la norme International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 : « Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information », publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB).

Cette mission de contrôle vise à obtenir un niveau d'assurance limitée. Nos responsabilités selon cette norme sont décrites plus loin dans le présent rapport sous la section 'Nos responsabilités relatives au contrôle de l'Information sélectionnée'.

Notre conclusion est fondée sur base des aspects décrits dans le présent rapport et est soumise à ces derniers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Périmètre du contrôle du groupe

AB InBev est la société-mère d'un groupe d'entités. L'Information sélectionnée comprend l'information consolidée de ce groupe d'entités comme décrite dans la section 'Périmètre du rapport' à la page 51 du Rapport Annuel 2021.

Nos procédures de contrôle du groupe consistaient tant en des procédures de contrôle au niveau d'entreprise (consolidé) qu'au niveau des sites. Notre sélection des sites dans le cadre de la présente mission d'assurance limitée est principalement fondée sur la contribution individuelle du site à l'information consolidée. En outre, notre sélection des sites a pris en compte les risques de reporting pertinents et la répartition géographique.

En effectuant nos procédures au niveau des sites, combinées à des procédures supplémentaires au niveau d'entreprise, nous avons été en mesure d'obtenir d'éléments probants suffisants et appropriés sur l'information rapportée par le groupe qui peuvent servir de base à notre conclusion sur l'information sélectionnée.

Responsabilité du Conseil d'administration relative à l'Information sélectionnée

Le Conseil d'administration d'AB InBev est responsable de la préparation de l'Information sélectionnée conformément aux critères de reporting applicables comme décrits dans la section 'Périmètre du rapport' à la page 51 du Rapport Annuel 2021, y compris l'identification des parties prenantes et la définition des aspects matériels. Les choix effectués par le Conseil d'administration d'AB InBev concernant la portée de l'information contenue dans le Rapport Annuel 2021 et la politique en matière de reporting sont résumés dans la section 'Périmètre du rapport' à la page 51 du Rapport Annuel 2021.

Le Conseil d'administration est également responsable du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation sélectionnée sans anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs.

Nos responsabilités relatives au contrôle de l'Information sélectionnée

Notre responsabilité consiste à effectuer une mission d'assurance limitée et de formuler une conclusion fondée sur les procédures effectuées. Notre mission a été menée conformément à la norme ISAE 3000, « *International Standard on Assurance Engagements - ISAE 3000 – Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* », comme publiée

par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB). Cette norme impose que nos procédures soient planifiées et réalisées de telle manière à obtenir une assurance limitée que l'information sélectionnée ne comporte aucune anomalie significative.

Les procédures effectuées lors d'une mission d'assurance en vue d'obtenir un niveau d'assurance limitée, ont pour objectif de déterminer la plausibilité de l'information et sont par conséquent moins profondes que celles effectuées lors d'une mission visant un niveau d'assurance raisonnable. Le niveau d'assurance obtenu lors d'une mission d'assurance limitée est par conséquent considérablement inférieur à celui obtenu lors d'une mission d'assurance raisonnable.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions prises par les utilisateurs sur la base de l'information sélectionnée. Le niveau de matérialité affecte la nature, le timing et l'étendue de nos procédures de vérification tout comme l'évaluation de l'impact des anomalies identifiées sur notre conclusion.

Nous appliquons la norme « International Standard on Quality Control 1 » et maintenons par conséquent un système de contrôle de la qualité, comprenant directives et procédures documentées relatives au respect des exigences déontologiques, normes professionnelles et obligations légales et réglementaires applicables.

Nous avons respecté les exigences en matière d'indépendance tout comme les autres exigences déontologiques du « *International Code of*

Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) (IESBA Code) », publié par le « *International Ethics Standards Board for Accountants* », lesquelles sont basées sur des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, d'aptitude professionnelle et de diligence, de confidentialité et d'attitude professionnelle.

Nous avons fait preuve du jugement professionnel nécessaire et avons maintenu l'esprit critique professionnel nécessaire tout au long de la période de notre mission, ceci en conformité avec l'« International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 » et les exigences déontologiques et d'indépendance.

Procédures effectuées

Notre mission d'assurance limitée sur l'information sélectionnée consiste à enquêter, principalement auprès des personnes responsables de la préparation de l'information sélectionnée, et à appliquer des procédures de collecte des éléments de preuve analytiques et autres, selon le cas. Ces procédures comprenaient, entre autres, à :

- Identifier les zones de l'information sélectionnée où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire, concevoir et exécuter des procédures d'assurance limitées en fonction de ces zones, et obtenir des preuves d'assurance suffisantes et appropriées pour fonder notre conclusion ;
- Développer une compréhension du contrôle interne relatif à la mission d'assurance limitée afin de concevoir des procédures d'assurance adaptées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Évaluer le caractère approprié des critères de reporting utilisés et leur application cohérente, y compris le caractère raisonnable des estimations établies par la direction et les informations associées à l'information sélectionnée ;
- Interroger les personnes concernées responsables de la fourniture de l'information sélectionnée, de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne sur cette information sélectionnée et de la consolidation des données dans le Rapport Annuel 2021 ;
- Effectuer des visites virtuelles de sept sites de production établis en Afrique du Sud, au Brésil, en Chine, au Royaume-Uni, aux États-Unis d'Amérique (deux sites) et au Mexique, visant au niveau local, à la validation des données sources et l'évaluation de la conception et l'application des procédures de contrôle interne et de validation ;
- Examiner la documentation interne et externe pertinente, sur une base de test limitée, afin de déterminer la fiabilité de l'information sélectionnée ;
- Procédures d'examen analytique préliminaire et final afin de confirmer notre compréhension des tendances dans l'information sélectionnée au niveau d'entreprise tout comme au niveau du site.

Anvers, le 24 février 2022

KPMG Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises

Rapport financier

Table des matières

- 56** Rapport de gestion
- 77** Déclaration du Conseil d'administration
- 78** Rapport du commissaire
- 84** Comptes annuels consolidés
- 171** Information aux actionnaires
- 173** Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non consolidés) préparés conformément aux normes comptables belges
- 175** Glossaire

Rapport de gestion

Anheuser-Bush InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden®, Leffe® et Michelob Ultra® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 169 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2021, nos produits rapportés s'élevaient à 54.3 milliards d'US dollar (hors coentreprises et entreprises associées).

Le rapport de gestion qui suit doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés audités.

Dans le reste de ce document, Anheuser-Busch InBev sera désignée par « AB InBev », « la société » ou « nous ».

Données financières clés

Afin de faciliter la compréhension de notre performance sous-jacente, les commentaires contenus dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. Les chiffres financiers internes sont analysés de manière à éliminer l'impact des écarts de conversion des activités à l'étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables d'une année à l'autre ainsi que d'autres hypothèses que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de la société.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque zone pour les périodes se terminant les 31 décembre 2021 et 2020, au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance.

Chaque fois qu'il est cité dans le présent rapport, le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, BPA, taux d'imposition effectif) avant éléments non sous-jacents et activités abandonnées. Les éléments non sous-jacents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction et ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de la société, mais doivent plutôt être utilisés conjointement avec les indicateurs IFRS les plus directement comparables.

Le 1^{er} juin 2020, nous avons clôturé la vente précédemment annoncée de notre filiale australienne Carlton & United Breweries (« CUB ») à Asahi Group Holdings, Ltd (« Asahi »). À partir du 30 septembre 2019, suite à l'annonce de l'accord de cession de CUB à Asahi le 19 juillet 2019, nous avons classé les actifs et passifs associés aux activités australiennes comme actifs détenus en vue de la vente et passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente conformément à IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. En outre, étant donné que les résultats des activités australiennes représentaient une ligne d'activité principale et distincte, ils ont été comptabilisés en tant qu'activités abandonnées comme l'exige IFRS 5 et présentés séparément dans le compte de résultat consolidé (« Bénéfice des activités abandonnées ») jusqu'au 31 mai 2020. Dès lors, les présentations de notre performance sous-jacente et de nos chiffres de croissance interne ne reflètent pas les résultats des activités australiennes.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans nos produits et charges d'exploitation, ainsi que les principaux éléments de flux de trésorerie.

Exercice clôturé au 31 décembre En million d'USD	2021	%	2020	%
Produits¹	54 304	100%	46 881	100%
Coûts des ventes	(23 097)	43%	(19 634)	42%
Marge brute	31 207	57%	27 247	58%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(17 574)	32%	(15 368)	33%
Autres produits/(charges) d'exploitation	805	1%	845	2%
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)	14 438	27%	12 723	27%
Éléments non sous-jacents	(614)	1%	(3 103)	7%
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	13 824	25%	9 620	21%
Amortissements et dépréciations	4 771	9%	4 598	10%
Dépréciations non sous-jacentes	281	1%	2 733	6%
EBITDA normalisé	19 209	35%	17 321	37%
EBITDA	18 876	35%	16 951	36%
Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 723	11%	3 807	8%
Bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 670	9%	(650)	1%
Bénéfice des activités abandonnées attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	-	-	2 055	4%
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 670	9%	1 405	3%

Exercice clôturé au 31 décembre En million d'USD	2021	2020
Activités opérationnelles		
Bénéfice des activités poursuivies	6 114	147
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	12 693	17 024
Flux de trésorerie d'exploitation avant changements du fonds de roulement et utilisation des provisions	18 806	17 171
Changement du fonds de roulement	2 459	592
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(375)	(616)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(6 197)	(6 391)
Dividendes reçus	106	51
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles des activités abandonnées de l'Australie	-	84
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	14 799	10 891
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement nettes	(5 498)	(3 687)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	(444)	(510)
Produits nets de cessions/(acquisitions) d'autres actifs	65	(292)
Produits de la cession de l'Australie	-	10 838
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement des activités abandonnées de l'Australie	-	(13)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(5 878)	6 336
Activités de financement		
Dividendes payés	(2 364)	(1 800)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	(8 511)	(8 294)
Paiements en vertu des contrats de location	(531)	(461)
Vente/(acquisition) de participations ne donnant pas le contrôle	(192)	2 086
Flux de trésorerie provenant des activités de financement des activités abandonnées de l'Australie	-	(6)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(11 598)	(8 475)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 677)	8 752

¹ Le chiffre d'affaires moins les accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés aux clients de la société.

Performance financière

Nous présentons nos résultats dans cinq zones : Amérique du Nord, Amériques du Centre, Amérique du Sud, EMEA et Asie-Pacifique.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque zone pour les périodes se terminant les 31 décembre 2021 et 2020, au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance.

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de notre performance pour les périodes se terminant les 31 décembre 2021 et 2020 (en million d'USD, à l'exception des volumes en millier d'hectolitres). Les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2020	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2021	Croissance interne en %
Volumes	530 644	56	-	50 979	581 678	9.6%
Produits	46 881	(193)	326	7 290	54 304	15.6%
Coûts des ventes	(19 634)	61	(119)	(3 405)	(23 097)	(17.4)%
Marge brute	27 247	(132)	207	3 885	31 207	14.3%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(15 368)	100	(180)	(2 126)	(17 574)	(13.9)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	845	(187)	8	139	805	32.3%
EBIT normalisé	12 723	(218)	35	1 899	14 438	15.4%
EBITDA normalisé	17 321	(207)	96	2 000	19 209	11.8%
Marge EBITDA normalisée	36.9%	-	-	-	35.4%	-118 bps

En 2021, notre EBITDA normalisé a augmenté de 11.8%, alors que notre marge EBITDA normalisée a diminué de 118 points de base à 35.4%.

Les volumes consolidés ont augmenté de 9.6%, les volumes de nos propres bières affichant une hausse de 9.7% et les volumes des non-bières, une hausse de 8.7%, soutenus par une reprise saine par rapport à l'année précédente puisque la pandémie de COVID-19 avait impacté négativement nos volumes en 2020.

Les produits consolidés ont progressé de 15.6% pour atteindre 54 304 millions d'USD, avec une croissance des produits par hectolitre de 5.5% stimulée par la premiumisation et des initiatives de gestion des revenus. Les produits combinés de nos marques mondiales Budweiser, Stella Artois et Corona ont augmenté de 17.6% au niveau mondial et de 22.9% en dehors de leurs marchés domestiques respectifs.

Les coûts des ventes (CdV) consolidés ont augmenté de 17.4% et de 7.2% par hectolitre, appuyés par l'impact négatif prévu des devises et du prix des produits de base.

Les frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux (SG&A) consolidés ont augmenté de 13.9%, principalement en raison de l'augmentation des provisions pour la rémunération variable et des coûts plus élevés de la chaîne d'approvisionnement.

Les autres produits/(charges) d'exploitation consolidés de 2021 ont augmenté de 32.3%, principalement sous l'effet de la hausse des subventions gouvernementales et de la vente d'actifs non stratégiques. Au quatrième trimestre 2020 et au deuxième trimestre 2021, Ambev a comptabilisé respectivement 481 millions d'USD et 226 millions d'USD dans les autres produits d'exploitation liés aux crédits d'impôt au Brésil. L'impact net est présenté comme un changement dans le périmètre et n'impacte pas les taux de croissance interne présentés. De plus, Ambev a déclaré des produits d'intérêt de 118 millions d'USD dans les produits financiers en 2021 (2020 : 315 millions d'USD) liés à ces crédits. Le bénéfice sous-jacent attribuable aux porteurs de capitaux propres et le BPA sous-jacent sont impactés favorablement par les 165 millions d'USD après impôts et participations ne donnant pas le contrôle (325 millions d'USD au 31 décembre 2020). Les crédits d'impôt et intérêts à recevoir d'Ambev devraient être collectés sur une période de plus de 12 mois après la date de clôture. Au 31 décembre 2021, la somme totale de ces crédits et intérêts à recevoir s'élevait à 960 millions d'USD.

VOLUMES

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des volumes par zone. Les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes. Les volumes incluent non seulement les marques que nous possédons ou détenons sous licence, mais aussi les marques de tiers que nous brassons en qualité de sous-traitants et les produits de tiers que nous commercialisons via notre réseau de distribution, notamment en Europe. Les volumes vendus via les activités mondiales d'exportation, qui comprennent notre siège administratif mondial et les activités d'exportation qui n'ont pas été affectées à nos zones, sont présentés séparément.

En millier d'hectolitres	2020	Scope	Croissance interne	2021	Croissance interne en %
Amérique du Nord	106 846	72	47	106 965	-
Amériques du Centre	120 800	(1)	20 648	141 447	17.1%
Amérique du Sud	144 209	(67)	12 480	156 622	8.7%
EMEA	76 207	(275)	10 775	86 707	14.2%
Asie-Pacifique	81 649	-	6 730	88 379	8.2%
Exportations globales et sociétés holding	933	326	299	1 558	23.8%
AB InBev au niveau mondial	530 644	56	50 979	581 678	9.6%

En Amérique du Nord, les volumes totaux sont restés stables.

Aux Etats-Unis, nos ventes aux détaillants (VAD) ont reculé de 2.3%, soit un niveau inférieur au secteur, et nos ventes aux grossistes (VAG) sont restées stables puisque les stocks se sont normalisés après l'épisode de volatilité attribuable à la pandémie. En 2021, notre portefeuille above core a réalisé une croissance des volumes d'un chiffre dans le haut de la fourchette, et représente aujourd'hui plus de 30% des produits. Michelob ULTRA, deuxième marque de bière du pays en termes de volumes, continue de dépasser la performance du secteur et a enregistré une hausse à deux chiffres de ses VAD en 2021. Notre portefeuille d'eaux pétillantes affiche une croissance 1.7x supérieure à celle du secteur. Au sein du segment des cocktails prêts-à-boire, Cutwater affiche une nouvelle fois une hausse à trois chiffres pour 2021.

Au Canada, nos volumes en 2021 sont restés stables par rapport à 2020, les fermetures dans le canal de la consommation hors domicile ayant été plus que compensées par de bons résultats dans le canal de la grande distribution. Nous avons continué de dépasser la performance du secteur, grâce notamment à nos marques above core. Notre portefeuille Beyond Beer a enregistré une croissance des volumes à deux chiffres.

Les volumes totaux des Amériques du Centre ont augmenté de 17.1%.

Au Mexique, nos volumes ont enregistré une croissance à deux chiffres en 2021 par rapport à 2020, une croissance inférieure à celle du secteur. Le maintien de notre dynamique est favorisé par le développement des catégories et du portefeuille, la transformation numérique et l'expansion des canaux. En 2021, nous avons étendu notre présence dans le segment Beyond Beer à croissance rapide grâce à des innovations comme Michelob ULTRA Hard Seltzer et Corona Agua Rifada. Nous avons lancé la phase suivante du déploiement d'OXXO, étendant ainsi le réseau à environ 3 400 magasins supplémentaires avant janvier 2022. Notre plateforme BEES poursuit son expansion, plus de 70% de nos produits étant aujourd'hui numériques.

En Colombie, nos volumes ont augmenté de plus de 20% en 2021 par rapport à 2020, reflétant la solidité de notre portefeuille de marques amélioré et l'exécution cohérente de notre stratégie commerciale. Stimulée par la mise en place de nos leviers d'extension de catégories, la catégorie bière poursuit sa croissance, l'année 2021 enregistrant la consommation par habitant la plus élevée en Colombie sur les 25 dernières années. Nous affichons cette année une croissance dans tous les segments de notre portefeuille. En 2021, notre portefeuille core a enregistré une croissance à deux chiffres et notre portefeuille super-premium a progressé encore plus rapidement, sous l'effet de la croissance combinée de près de 40% de nos marques mondiales et de notre marque premium locale Club Colombia. Le déploiement et l'adoption de la plateforme BEES se sont poursuivis, plus de 85% de nos produits ayant été réalisés via des canaux numériques en 2021.

Au Pérou, grâce à une exécution cohérente de notre stratégie commerciale, nous avons réalisé des volumes record au quatrième trimestre 2021. Sur l'ensemble de l'année, nos volumes ont enregistré une croissance à deux chiffres. Nos marques premium mondiales et locales ont enregistré des résultats remarquables, avec une progression à deux chiffres durant l'année 2021. BEES poursuit son développement et 75% de nos produits sont désormais numériques.

En Équateur, nos volumes en 2021 affichent une croissance à deux chiffres par rapport à 2020. Nous continuons de nous concentrer sur le développement de la catégorie bière et la poursuite de la premiumisation. En Équateur, plus de 90% de nos produits sont désormais numériques.

Les volumes totaux de l'Amérique du Sud ont progressé de 8.7%.

Au Brésil, les volumes totaux ont augmenté de 7.3%, les volumes de nos propres bières affichant une hausse de 7.0% et les volumes des non-bières, une hausse de 8.3% en 2021 par rapport à 2020. Nous poursuivons l'exécution de notre stratégie axée sur le consommateur et le client en nous concentrant sur l'innovation et la transformation numérique de notre activité. En 2021, nous avons enregistré des volumes de bière record et renforcé la santé de notre portefeuille. Les innovations ont représenté cette année plus de 20% de nos produits. BEES couvre aujourd'hui plus de 85% de nos clients actifs à travers le pays et a contribué à obtenir le Net Promoter Score (« NPS ») le plus élevé jamais atteint. Zé Delivery a honoré plus de 61 millions de commandes en 2021, soit plus du double par rapport à 2020.

En Argentine, nos volumes ont enregistré une croissance d'un peu plus de 10% en 2021 par rapport à 2020. Nos marques premium étaient en tête grâce à la surperformance de Andes Origen, Corona et Stella Artois.

Les volumes totaux de l'EMEA ont augmenté de 14.2%.

En Europe, nos volumes ont augmenté d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette en 2021 par rapport à 2020. Nous continuons de stimuler la premiumisation à travers l'Europe. Les marques premium et super premium représentent aujourd'hui plus de 50 % de nos produits. En 2021, nos marques mondiales et notre portefeuille super premium ont enregistré une croissance à deux chiffres, stimulée par Corona et Leffe. PerfectDraft, notre solution DTC, offre une expérience de bière à domicile exceptionnelle, réalisant une croissance 9 fois plus rapide que la catégorie bière en ligne en France et au Royaume-Uni selon nos estimations.

En Afrique du Sud, nos volumes affichent une solide croissance à deux chiffres en 2021 par rapport à 2020. En 2021, la forte demande sous-jacente de la part des consommateurs pour nos produits a entraîné une hausse de part de marché dans les ventes de bière et d'alcool total par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie. Nous avons enregistré une croissance constante dans tous les segments de notre portefeuille de marques en 2021, grâce à Carling Black Label, notre marque core principale. Nous continuons à développer les segments premium and Beyond Beer, tous deux réalisant une forte croissance à deux chiffres. L'adoption de la plateforme BEES s'est poursuivie, près de 90% de nos produits étant désormais réalisés via des canaux numériques.

En Afrique, hors Afrique du Sud, nous continuons de constater une amélioration de l'environnement opérationnel et une forte demande des consommateurs pour nos marques. Cela a généré du volume et de la croissance sur la plupart de nos marchés clés par rapport à 2020. Au Nigeria, nos volumes ont surpassé ceux du secteur en 2021, malgré les contraintes de la chaîne d'approvisionnement.

Les volumes totaux de l'Asie-Pacifique ont progressé de 8.2%.

En Chine, les volumes ont augmenté de 9.3% en 2021 par rapport à 2020. Notre part de marché a augmenté selon nos estimations de 80 points de base par rapport à 2020. Nous continuons à viser la premiumisation, la transformation numérique et le développement de nos activités. En 2021, tous les segments de notre portefeuille ont progressé, stimulés par la croissance à deux chiffres de nos portefeuilles premium et super premium, les deux atteignant des niveaux supérieurs à ceux d'avant la pandémie. Nous avons répondu aux nouvelles tendances et occasions de consommation via le développement de Budweiser Supreme ainsi que le lancement de plusieurs variantes aromatisées, dont Hoegaarden Fruity et Corona Sea Salt Guava.

En Corée du Sud, les restrictions liées au COVID-19 ont continué d'impacter l'industrie, entraînant une baisse des volumes d'un chiffre dans le bas de la fourchette en 2021 par rapport à 2020. Notre dynamique de part de marché s'est accélérée tout au long de l'année, progressant de près de 130 points de base, grâce au succès constant de nos innovations, la « All New Cass » et notre nouvelle lager classique HANMAC.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES PAR ZONE

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance de chaque zone, pour la période se terminant le 31 décembre 2021 (en million d'USD, à l'exception des volumes en millier d'hectolitres) et les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres de croissance interne.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2020	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2021	Croissance interne en %
Volumes totaux (milliers d'hl)	530 644	56	-	50 979	581 678	9.6%
Produits	46 881	(193)	326	7 290	54 304	15.6%
Coûts des ventes	(19 634)	61	(119)	(3 405)	(23 097)	(17.4)%
Marge brute	27 247	(132)	207	3 885	31 207	14.3%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(15 368)	100	(180)	(2 126)	(17 574)	(13.9)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	845	(187)	8	139	805	32.3%
EBIT normalisé	12 723	(218)	35	1 899	14 438	15.4%
EBITDA normalisé	17 321	(207)	96	2 000	19 209	11.8%
Marge EBITDA normalisée	36.9%	-	-	-	35.4%	-118 bps

Amérique du Nord	2020	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2021	Croissance interne en %
Volumes totaux (milliers d'hl)	106 846	72	-	47	106 965	-
Produits	15 622	(16)	144	507	16 257	3.3%
Coûts des ventes	(5 870)	36	(47)	(303)	(6 185)	(5.2)%
Marge brute	9 752	20	97	204	10 072	2.1%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(4 369)	(69)	(52)	(279)	(4 769)	(6.4)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	(14)	1	-	59	46	-
EBIT normalisé	5 369	(48)	44	(16)	5 349	(0.3)%
EBITDA normalisé	6 172	(36)	52	(56)	6 131	(0.9)%
Marge EBITDA normalisée	39.5%	-	-	-	37.7%	-160 bps

Amériques du Centre	2020	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2021	Croissance interne en %
Volumes totaux (milliers d'hl)	120 800	(1)	-	20 648	141 447	17.1%
Produits	10 032	5	16	2 488	12 541	24.8%
Coûts des ventes	(3 331)	(6)	(21)	(1 070)	(4 428)	(32.1)%
Marge brute	6 701	(1)	(5)	1 418	8 113	21.2%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 710)	(3)	(16)	(421)	(3 149)	(15.5)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	6	-	-	18	24	-
EBIT normalisé	3 997	(4)	(20)	1 015	4 988	25.4%
EBITDA normalisé	5 014	(4)	(6)	1 121	6 126	22.4%
Marge EBITDA normalisée	50.0%	-	-	-	48,8%	-96 bps

Amérique du Sud	2020	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2021	Croissance interne en %
Volumes totaux (milliers d'hl)	144 209	(67)	-	12 480	156 622	8.7%
Produits	8 092	(61)	(653)	2 116	9 494	26.3%
Coûts des ventes	(3 786)	4	309	(1 290)	(4 763)	(34.1)%
Marge brute	4 306	(58)	(344)	826	4 730	19.4%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 417)	75	194	(615)	(2 762)	(26.2)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	522	(189)	(8)	71	397	65.3%
EBIT normalisé	2 412	(171)	(157)	282	2 365	14.0%
EBITDA normalisé	3 179	(171)	(209)	326	3 125	11.7%
Marge EBITDA normalisée	39.3%	-	-	-	32.9%	-401 bps

EMEA	2020	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2021	Croissance interne en %
Volumes totaux (milliers d'hls)	76 207	(275)	-	10 775	86 707	14.2%
Produits	6 835	(364)	377	1 184	8 032	18.0%
Coûts des ventes	(3 394)	172	(160)	(411)	(3 793)	(12.7)%
Marge brute	3 441	(192)	217	774	4 239	23.0%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 696)	198	(143)	(214)	(2 855)	(8.2)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	163	-	8	30	200	18.6%
EBIT normalisé	907	6	82	590	1 584	64.6%
EBITDA normalisé	1 895	4	118	581	2 598	30.6%
Marge EBITDA normalisée	27.7%	-	-	-	32.4%	308 bps

Asie-Pacifique	2020	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2021	Croissance interne en %
Volumes totaux (milliers d'hls)	81 649	-	-	6 730	88 379	8.2%
Produits	5 648	(46)	420	826	6 848	14.8%
Coûts des ventes	(2 605)	(2)	(184)	(257)	(3 048)	(9.9)%
Marge brute	3 042	(48)	236	570	3 800	19.0%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 097)	46	(139)	(140)	(2 330)	(6.8)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	146	-	9	(16)	139	(11.1)%
EBIT normalisé	1 091	(3)	107	413	1 609	37.9%
EBITDA normalisé	1 737	(2)	152	434	2 321	25.0%
Marge EBITDA normalisée	30.8%	-	-	-	33.9%	277 bps

Exportations Globales et Sociétés Holding	2020	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2021	Croissance interne en %
Volumes totaux (milliers d'hls)	933	326	-	299	1 558	23.8%
Produits	652	289	22	169	1 133	18.1%
Coûts des ventes	(648)	(142)	(16)	(74)	(880)	(9.5)%
Marge brute	4	147	6	95	252	63.8%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 079)	(148)	(25)	(457)	(1 709)	(37.3)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	22	1	(1)	(22)	-	(96.6)%
EBIT normalisé	(1 053)	1	(20)	(384)	(1 457)	(36.5)%
EBITDA normalisé	(677)	2	(11)	(407)	(1 093)	(60.4)%

PRODUITS

Les produits consolidés ont progressé de 15.6% pour atteindre 54 304 millions d'USD, avec une croissance des produits par hectolitre de 5.5% grâce à la premiumisation et à des initiatives de gestion des produits.

COÛTS DES VENTES

Les coûts des ventes (CdV) ont augmenté de 17.4% et de 7.2% par hectolitre, en raison de l'impact négatif prévu des devises et du prix des produits de base.

CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 13.4% en 2021 :

- Les frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux ont augmenté de 13.9% suite notamment à l'augmentation des provisions pour la rémunération variable et à des coûts plus élevés de la chaîne d'approvisionnement.
- Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 32.3% grâce essentiellement à la hausse des subventions gouvernementales et à la vente d'actifs non stratégiques. Au deuxième trimestre de 2021, notre filiale Ambev a en outre reconnu des produits de 226 millions d'USD dans les autres produits d'exploitation en lien avec des crédits d'impôt suite à une décision favorable de la Cour suprême du Brésil. Au quatrième trimestre 2020, Ambev a reconnu 481 millions d'USD liés à des crédits d'impôt au Brésil. L'impact net est présenté comme un changement dans le périmètre.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION NORMALISÉ AVANT AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (EBITDA NORMALISÉ)

Notre EBITDA normalisé a augmenté de 11.8% sur une base interne à 19 209 millions d'USD, avec une marge EBITDA de 35.4%, correspondant à une diminution interne de la marge EBITDA de 118 points de base.

- L'EBITDA de l'Amérique du Nord a diminué de 0.9% à 6 131 millions d'USD avec une réduction de la marge de (160) points de base à 37.7% suite principalement à une augmentation des frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux.
- L'EBITDA des Amériques du Centre a augmenté de 22.4% à 6 126 millions d'USD, avec une réduction de la marge de (96) points de base à 48.8%, grâce à une croissance des produits associée aux efficacités opérationnelles.
- L'EBITDA de l'Amérique du Sud a augmenté de 11.7% à 3 125 millions d'USD, avec une réduction de la marge de (401) points de base à 32.9%, la croissance des produits ayant été partiellement atténuée par l'impact négatif prévu des devises et du prix des produits de base et par une augmentation des frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux.
- L'EBITDA de l'EMEA a augmenté de 30.6% à 2 598 millions d'USD avec un accroissement de la marge de 308 points de base à 32.4%, grâce à la croissance des produits et au solide effet de levier opérationnel.
- L'EBITDA de l'Asie-Pacifique a augmenté de 25.0% pour atteindre 2 321 millions d'USD avec un accroissement de la marge de 277 points de base à 33.9% grâce à la croissance des produits suite à nos efforts constants de premiumisation et de gestion des revenus.
- L'EBITDA des Exportations globales et sociétés holding était de (1 093) millions d'USD en 2021 (2020 : (677) millions d'USD).

Les écarts entre les marges EBITDA normalisées par zone sont dus à un certain nombre de facteurs comme les différents parcours de commercialisation, la part des emballages consignés dans les ventes de la zone et le portefeuille de produits premium.

RÉCONCILIATION ENTRE L'EBITDA NORMALISÉ ET LE BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE CAPITAUX PROPRES

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé sont des indicateurs que nous utilisons pour démontrer la performance sous-jacente de la société.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte du bénéfice des activités abandonnées et des effets suivants du bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs de nos capitaux propres : (i) participations ne donnant pas le contrôle, (ii) impôts sur le résultat, (iii) quote-part dans les résultats des entreprises associées, (iv) coûts financiers nets, (v) coûts financiers nets non sous-jacents, (vi) éléments non sous-jacents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non sous-jacentes incluses) et (vii) amortissements et dépréciations.

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé et nos définitions de l'EBITDA normalisé et de l'EBIT normalisé peuvent différer de celles d'autres entreprises.

Exercice clôturé au 31 décembre En million d'USD	Notes	2021	2020
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev		4 670	1 405
Participations ne donnant pas le contrôle		1 444	797
Bénéfice de l'exercice		6 114	2 202
Bénéfice des activités abandonnées	21	-	(2 055)
Bénéfice des activités poursuivies		6 114	147
Impôts sur le résultat	12	2 350	1 932
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16	(248)	(156)
Coûts/(produits) financiers nets non sous-jacents	11	806	1 738
Coûts financiers nets	11	4 803	5 959
Éléments non sous-jacents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non sous-jacentes incluses)	8	614	3 103
EBIT normalisé		14 438	12 723
Amortissements et dépréciations (dépréciations non sous-jacentes exclues)	10	4 771	4 598
EBITDA normalisé		19 209	17 321

Les éléments non sous-jacents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les détails sur la nature des éléments non sous-jacents sont fournis à l'Annexe 8 *Éléments non sous-jacents*.

IMPACT DES DEVISES ÉTRANGÈRES

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur nos états financiers. Le tableau suivant présente le pourcentage de nos produits par devise pour 2021 et 2020 :

	2021	2020
Dollar américain	29.6%	31.9%
Real brésilien	12.4%	12.7%
Yuan chinois	9.7%	9.1%
Peso mexicain	9.4%	8.9%
Euro	6.2%	6.9%
Peso colombien	4.1%	3.8%
Rand sud-africain	4.0%	3.3%
Dollar canadien	3.7%	3.9%
Peso argentin ¹	3.0%	2.4%
Livre sterling	2.7%	2.7%
Peso péruvien	2.6%	2.5%
Peso dominicain	2.1%	1.9%
Won sud-coréen	2.1%	2.3%
Autre	8.1%	7.6%

Le tableau suivant présente le pourcentage de notre EBITDA normalisé par devise pour 2021 et 2020 :

	2021	2020
Dollar américain	32.8%	31.6%
Peso mexicain	13.6%	13.0%
Real brésilien	9.8%	14.5%
Yuan chinois	9.4%	7.6%
Peso colombien	5.4%	4.9%
Euro	4.3%	7.1%
Peso péruvien	4.0%	3.6%
Rand sud-africain	3.9%	2.6%
Peso dominicain	3.0%	2.8%
Dollar canadien	2.9%	2.9%
Peso argentin ¹	2.7%	2.0%
Won sud-coréen	1.7%	1.9%
Livre sterling	0.3%	0.7%
Autre	6.2%	5.0%

En 2021, l'évolution des taux de change des devises étrangères a eu un effet de conversion favorable, y compris l'impact du traitement comptable de l'hyperinflation, de 326 millions d'USD sur nos produits (2020 : impact négatif de 3 410 millions d'USD), de 96 millions d'USD sur notre EBITDA normalisé (2020: impact négatif de 1 292 millions d'USD) et de 35 millions d'USD sur notre EBIT normalisé (2020: impact négatif de 950 millions d'USD).

Notre bénéfice des activités poursuivies (après impôts) a été positivement impacté par l'évolution des devises étrangères, y compris l'impact du traitement comptable de l'hyperinflation, de 41 millions d'USD (2020: impact négatif de 288 millions d'USD), tandis que l'effet de conversion favorable, y compris l'impact du traitement comptable de l'hyperinflation, sur notre BPA (bénéfice attribuable aux porteurs de nos capitaux propres), était de 38 millions d'USD ou 0.02 USD par action (2020: impact négatif de 174 millions d'USD ou de 0.09 USD par action).

L'impact de l'évolution des devises étrangères sur notre endettement net s'élevait à 1 609 millions d'USD (baisse de l'endettement net) en 2021, comparé à 3 426 millions d'USD (hausse de l'endettement net) en 2020. L'impact de l'évolution des devises étrangères sur les capitaux propres attribuables aux porteurs de nos capitaux propres s'élevait à 4 320 millions d'USD (diminution des capitaux propres), comparé à un impact de 9 943 millions d'USD (diminution des capitaux propres) en 2020.

¹ Le traitement comptable de l'hyperinflation a été adopté en 2018 pour rapporter les activités argentines de la société.

BÉNÉFICE

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs de nos capitaux propres était de 5 723 millions d'USD (BPA normalisé : 2.85 USD) en 2021, comparé à 3 807 millions d'USD (BPA normalisé : 1.91 USD) en 2020. Le bénéfice sous-jacent (bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev hors pertes évaluées à la valeur de marché liées à la couverture de nos programmes de paiements fondés sur des actions et hors impact de l'hyperinflation) était de 5 774 millions d'USD en 2021 (BPA sous-jacent 2.88 USD) contre 5 022 millions d'USD en 2020 (BPA sous-jacent 2.51 USD) (voir Annexe 22 *Modifications des capitaux propres et résultat par action* pour plus d'informations). Le bénéfice attribuable aux porteurs de nos capitaux propres était de 4 670 millions d'USD en 2021, comparé à 1 405 millions d'USD en 2020 et comprend les impacts suivants :

- *Coûts financiers nets (hors éléments financiers nets non sous-jacents)* : 4 803 millions d'USD en 2021 comparé à des coûts financiers nets de 5 959 millions d'USD en 2020. Cette baisse s'explique principalement par un ajustement à la valeur de marché lié à la couverture de nos programmes de paiements fondés sur des actions représentant une perte de 23 millions d'USD en 2021, par rapport à une perte de 1 211 millions d'USD en 2020 soit une différence de 1 188 millions d'USD.
- *Coûts financiers nets non sous-jacents* : Les coûts financiers nets non sous-jacents s'élevaient à 806 millions d'USD en 2021 contre 1 738 millions d'USD en 2020. La perte de 25 millions d'USD s'explique par des ajustements à la valeur de marché sur des instruments dérivés conclus pour couvrir les actions émises dans le cadre du regroupement avec Grupo Modelo et les actions restreintes émises dans le cadre du regroupement avec SAB (2020 : perte de 1 008 millions d'USD), et la perte de 741 millions d'USD résulte du remboursement anticipé de certaines obligations (2020: perte de 795 millions d'USD).
- *Éléments non sous-jacents* : En 2021, nous avons enregistré des coûts non sous-jacents de (614) millions d'USD (2020: (603) millions d'USD) comprenant essentiellement (172) millions d'USD de coûts de restructuration (2020: (157) millions d'USD), (247) millions d'USD de coûts résultant de la cession d'activités et de la vente d'actifs (pertes de dépréciations incluses), comprenant notamment une charge non cash de 258 millions d'USD au titre de la dépréciation liée à Bedford Systems, une joint venture avec Keurig Dr. Pepper, suite à l'annonce de la cessation de l'entreprise en décembre 2021 (2020: (239) millions d'USD de coûts liés essentiellement aux dépréciations non sous-jacents d'actifs incorporels classés comme étant détenus en vue de la vente et d'autres actifs incorporels), (105) millions d'USD de coûts liés au COVID-19 (2020: (182) millions d'USD) ayant trait essentiellement aux équipements de protection individuelle destinés à nos collègues, aux dons caritatifs et aux autres frais encourus directement du fait de la pandémie de COVID-19, et (72) millions d'USD de coûts liés au programme Zenzele Kabili. Au deuxième trimestre de 2020, nous avons rapporté une charge non cash de 2.5 milliards d'USD au titre de la dépréciation du goodwill. Cette charge au titre de la dépréciation du goodwill a été partiellement compensée par un gain de 1.9 milliard d'USD résultant de la cession de l'Australie inclus dans le résultat des activités abandonnées.
- *Impôts sur le résultat* : 2 350 millions d'USD en 2021 avec un taux d'imposition effectif de 28.6% contre 1 932 millions d'USD en 2020 avec un taux d'imposition effectif de 100.4%. Les taux d'imposition effectifs de 2021 et 2020 ont été impacté négativement par les pertes non déductibles résultant d'instruments dérivés liés à la couverture de programmes de paiements fondés sur des actions et la couverture d'actions émises dans le cadre des regroupements avec Grupo Modelo et SAB. Le taux d'imposition effectif en 2020 a aussi été impacté négativement par la perte non cash et non déductible au titre de la dépréciation du goodwill. Le taux d'imposition effectif normalisé hors gains ou pertes évalués à la valeur de marché liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions était de 27.9% en 2021 comparé à 26.2% en 2020.
- *Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle* : 1 444 millions d'USD en 2021 par rapport à 797 millions d'USD en 2020.
- *Bénéfice des activités abandonnées* : En 2020, nous avons rapporté un bénéfice des activités abandonnées de 2 055 millions d'USD imputable essentiellement à un gain exceptionnel de 1.9 milliard d'USD résultant de la cession des activités australiennes finalisée le 1^{er} juin 2020 (2021 : néant).

Situation et ressources financières

FLUX DE TRÉSORERIE

En million d'USD	2021	2020
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	14 799	10 891
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(5 878)	6 336
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(11 598)	(8 475)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 677)	8 752

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

En million d'USD	2021	2020
Bénéfice/(perte) des activités poursuivies	6 114	147
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	12 693	17 024
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions	18 806	17 171
Changement du fonds de roulement	2 459	592
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(375)	(616)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(6 197)	(6 391)
Dividendes reçus	106	51
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles des activités abandonnées de l'Australie	-	84
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	14 799	10 891

Notre flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles a atteint 14 799 millions d'USD en 2021 contre 10 891 millions d'USD en 2020. Cette hausse résulte essentiellement d'un bénéfice plus élevé et de variations du fonds de roulement en 2021 par rapport à 2020, nos résultats de 2020 ayant été impactés négativement par la pandémie de COVID-19.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En million d'USD	2021	2020
Dépenses d'investissement nettes	(5 498)	(3 687)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	(444)	(510)
Produits nets de cessions/(acquisitions) d'autres actifs	65	(292)
Produits de la cession de l'Australie	-	10 838
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement des activités abandonnées de l'Australie	-	(13)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(5 878)	6 336

Nos flux de trésorerie sortants provenant d'activités d'investissement s'élevaient à 5 878 millions d'USD en 2021 par rapport à un flux de trésorerie entrant de 6 336 millions d'USD en 2020. La diminution des flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement était principalement due aux produits exceptionnels de 10 838 millions d'USD issus de la cession de l'activité australienne rapportée en 2020 et aux dépenses d'investissement nettes plus élevées en 2021 par rapport à 2020.

Nos dépenses d'investissement nettes s'élevaient à 5 498 millions d'USD en 2021 et à 3 687 millions d'USD en 2020. Environ 44% des dépenses d'investissement totales de 2021 ont été utilisés pour améliorer les équipements de production de l'entreprise, 41% ont été consacrés à des investissements logistiques et commerciaux et 15% ont servi à l'amélioration des capacités administratives et à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

En million d'USD	2021	2020
Dividendes payés	(2 364)	(1 800)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	(8 511)	(8 294)
Paiements en vertu des contrats de location	(531)	(461)
Vente/(acquisition) de participations ne donnant pas le contrôle et autre	(192)	2 086
Flux de trésorerie provenant des activités de financement des activités abandonnées de l'Australie	-	(6)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(11 598)	(8 475)

Notre flux de trésorerie sortant provenant des activités de financement s'élevait à 11 598 millions d'USD en 2021, par rapport à un flux de trésorerie sortant de 8 475 millions d'USD en 2020. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation du montant des dividendes versés en 2021 et la cession d'une participation minoritaire de 49.9% dans nos usines de canettes basées aux États-Unis à Apollo pour un montant net de 3.0 milliards d'USD en 2020. Le déploiement proactif de soldes d'excédent de trésorerie en vue de réduire la dette brute a entraîné des flux de trésorerie sortants de respectivement 8 294 millions d'USD et 8 511 millions d'USD en 2020 et 2021.

Au 31 décembre 2021, nos liquidités totales s'élevaient à 22.2 milliards d'USD, dont 10.1 milliards d'USD disponibles sous notre ligne de crédit renouvelable liée au développement durable et 12.1 milliards d'USD de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres d'emprunt, moins les découverts bancaires. Bien que nous puissions emprunter ces montants pour combler nos besoins en liquidité, nous comptons essentiellement sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles pour financer les activités permanentes de la société.

RESSOURCES EN CAPITAUX ET CAPITAUX PROPRES

Notre dette nette s'élevait à 76.2 milliards d'USD au 31 décembre 2021 contre 82.7 milliards d'USD au 31 décembre 2020. Grâce à la performance de notre entreprise et à une solide génération de flux de trésorerie en 2021, nous avons réduit notre dette brute de près de 10 milliards d'USD à 88.8 milliards d'USD au 31 décembre 2021, entraînant ainsi un ratio endettement net/EBITDA de 3,96x. Pour la première fois depuis le regroupement avec SAB en 2016, ce ratio est aujourd'hui inférieur à 4.0x.

L'endettement net correspond aux emprunts portant intérêts à long terme et à court terme plus les découverts bancaires, diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie. L'endettement net est un indicateur de performance financière utilisé par notre direction pour souligner des modifications apportées à l'état général des liquidités de la société. Nous pensons que l'endettement net est éloquent pour les investisseurs puisqu'il s'agit de l'un des indicateurs primaires utilisés par notre direction pour évaluer notre progression vers le désendettement, notre ratio endettement net/EBITDA normalisé optimal étant d'environ 2x.

Notre endettement net a diminué de 6.5 milliards d'USD au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020. Hormis des résultats opérationnels nets de dépenses d'investissement, l'endettement net a été essentiellement impacté par le paiement d'intérêts et d'impôts (hausse de l'endettement net de 6.2 milliards d'USD), les versements de dividende aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (2.4 milliards d'USD) et l'effet de change sur l'endettement net (baisse de l'endettement net de 1.6 milliard d'USD).

Le ratio endettement net / EBITDA normalisé a diminué de 4.8x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2020 à 3.96x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2021. Nous maintenons notre engagement vers un désendettement autour de 2x et nous donnerons la priorité au remboursement de la dette pour atteindre cet objectif.

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs de nos capitaux propres au 31 décembre 2021 s'élevaient à 68 669 millions d'USD, par rapport à 68 024 millions d'USD au 31 décembre 2020. La hausse nette des capitaux propres est liée au bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres, partiellement atténué par le paiement de dividendes et des pertes de change résultant de la conversion d'activités à l'étranger essentiellement dues à l'effet combiné de l'affaiblissement des taux de change à la clôture du peso colombien, du sol péruvien, du rand sud-africain et du peso mexicain, partiellement atténué par l'affaiblissement du taux de clôture de l'euro, qui a entraîné un écart de conversion de devises de 4 320 millions d'USD au 31 décembre 2021 (diminution des capitaux propres).

De plus amples informations sur les prêts et emprunts portant intérêt, les calendriers de remboursement et le risque de liquidité sont fournies à l'Annexe 23 *Emprunts portant intérêts* et à l'Annexe 28 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Au 31 décembre 2021, la note de crédit attribuée à la société par Standard & Poor's était BBB+ pour les obligations à long terme et A-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable, et la note de crédit attribuée à la société par Moody's Investors Service était Baa1 pour les obligations à long terme et P-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable.

Recherche et développement

En tant qu'entreprise particulièrement orientée vers l'innovation, nous accordons une grande importance à la recherche et au développement. En 2021, nous avons investi 298 millions d'USD dans la recherche et le développement (2020: 296 millions d'USD). Cet investissement a été consacré notamment aux innovations en termes de produits, aux études de marché ainsi qu'à l'optimisation des processus et au développement des produits.

La recherche et le développement dans le domaine de l'innovation produits couvrent les innovations en matière de liquide, d'emballage et de tirage. L'innovation produits consiste en innovations révolutionnaires, en innovations d'amélioration et en rénovations. L'objectif principal du processus d'innovation est d'offrir aux consommateurs de meilleurs produits et expériences. Cela implique de lancer de nouveaux liquides, de nouveaux emballages et de nouveaux produits de tirage offrant une meilleure performance pour le consommateur et en termes de résultats de volumes et de produits, en augmentant notre compétitivité sur les marchés pertinents. Vu que les consommateurs comparent les produits et les expériences proposés parmi des catégories de boissons très diverses et vu l'offre croissante de boissons, nos initiatives de recherche et de développement nécessitent également de comprendre les forces et faiblesses des autres catégories de boisson, de cibler des opportunités pour la bière et de développer des solutions (produits) pour les consommateurs qui répondent mieux à leurs besoins et améliorent les expériences. Cela requiert de comprendre les émotions et les attentes des consommateurs. L'expérience sensorielle, la premiumisation, la commodité, la durabilité et le design jouent toutes un rôle clé dans nos initiatives de recherche et de développement.

La recherche et le développement dans le domaine de l'optimisation des processus ciblent principalement l'amélioration de la qualité, l'augmentation de la capacité (désengorgement des usines et résolution des problèmes de volume, tout en réduisant les dépenses d'investissement), et l'amélioration de l'efficacité. Les processus, matériaux et/ou équipements nouvellement développés sont documentés et intégrés aux meilleures pratiques, puis partagés dans toutes les zones de la société. Les projets en cours vont du maltage à la mise en bouteilles de produits finis.

La gestion des connaissances et l'apprentissage font également partie intégrante de la recherche et du développement. Nous cherchons à accroître nos connaissances de manière continue en collaborant avec des universités et d'autres secteurs.

Notre équipe de recherche et de développement est informée chaque année des priorités de la société et des zones d'activité, et approuve les concepts qui sont ensuite priorisés en vue de leur développement. Les équipes de recherche et développement investissent dans des projets stratégiques à court et à long terme pour la croissance future, le calendrier de lancement dépendant de la complexité et de l'ordre des priorités. Le lancement a généralement lieu l'année civile suivante.

Le Global Innovation & Technology Center (« GITeC »), situé à Leuven, accueille les équipes de développement des emballages, des produits et des processus, ainsi que des infrastructures telles que les laboratoires, la brasserie expérimentale et le laboratoire central européen, qui comprend également la division Sensory Analysis. En plus du GITeC, nous disposons également d'équipes de développement de produits, d'emballages et de processus dans chacune de nos zones géographiques, qui se concentrent sur les besoins à court terme de ces zones.

Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in-fine avoir un effet préjudiciable. De plus, si et dans la mesure où un des risques décrits ci-dessous se réalise, il peut se réaliser en combinaison avec d'autres risques, ce qui augmenterait l'effet préjudiciable de ces risques. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

Les activités, la situation financière, les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation d'AB InBev ont été et pourraient continuer à être affectés négativement par la pandémie de COVID-19. AB InBev a connu des perturbations dans sa capacité à exploiter ses installations de production dans certains pays, et à l'avenir, elle pourrait connaître d'autres perturbations dans sa capacité à exploiter ses installations de production ou ses activités de distribution en raison de restrictions réglementaires, de protocoles de sécurité, d'exigences de distanciation sociale et de mesures sanitaires renforcées. AB InBev a également subi des contraintes dans sa capacité à s'approvisionner en conteneurs de boissons et des perturbations dans la disponibilité des services de transport et de la main-d'œuvre sur certains marchés, et pourrait subir d'autres perturbations dans sa chaîne d'approvisionnement et ses opérations de distribution. Toute interruption prolongée des activités d'AB InBev ou des activités de ses partenaires commerciaux, de son réseau de distribution ou de sa chaîne d'approvisionnement, ou toute pénurie importante et continue de matières premières ou d'autres fournitures pourrait avoir un impact sur la capacité d'AB InBev à fabriquer, produire, distribuer ou vendre ses produits ou pourrait entraîner une augmentation de ses coûts de production et de distribution. Les ventes des produits d'AB InBev dans le circuit de distribution sur site ont été considérablement affectées par la mise en œuvre de mesures de distanciation sociale et de confinement sur la plupart de ses marchés, y compris la fermeture de bars, clubs et restaurants et les restrictions sur les événements sportifs, les festivals de musique et autres événements similaires. Bien que les ventes dans le canal sur site se soient améliorées en raison de l'assouplissement des mesures de distanciation sociale et de confinement dans bon nombre de ces marchés, ces améliorations ont été, et peuvent continuer à être, affectées par la réimplémentation des restrictions dans certains marchés en raison de l'émergence et de la propagation de nouvelles variantes de COVID-19. Toute épidémie future ou récurrence de cas de COVID-19 sur d'autres marchés qui ont assoupli les mesures de distanciation sociale et de confinement peut également entraîner la réimplémentation de ces mesures et avoir un impact négatif supplémentaire sur nos ventes. Si la pandémie COVID-19 s'intensifie et s'étend géographiquement, ou les efforts déployés pour enrayer la pandémie sont inefficaces, ses effets négatifs sur les ventes d'AB InBev pourraient se prolonger et s'aggraver. La détérioration des conditions économiques et politiques dans de nombreux marchés importants d'AB InBev touchés par la pandémie COVID-19, comme la hausse du chômage, la diminution du revenu disponible, la baisse de la confiance des consommateurs ou les ralentissements ou récessions économiques, pourrait entraîner une nouvelle baisse de la demande pour ses produits. En outre, les répercussions économiques et les préoccupations sanitaires actuelles liées à la pandémie COVID-19 pourraient continuer à affecter le comportement des consommateurs, les niveaux de dépenses et les préférences de consommation. L'impact de la pandémie COVID-19 sur la situation économique mondiale a eu et pourrait continuer à avoir des répercussions sur le bon fonctionnement des marchés financiers et des capitaux, ainsi que sur les taux de change, les prix des matières premières et de l'énergie et les taux d'intérêt. La poursuite ou l'aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité des marchés observés dans un passé récent pourrait avoir un effet négatif sur la capacité d'AB InBev à accéder à des capitaux ou à des emprunts, ou sur les coûts de ces derniers, sur son activité, ses liquidités, son ratio dette nette/EBITDA, ses notations de crédit, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Le respect des mesures gouvernementales imposées en réaction à la COVID-19 a entraîné et pourrait continuer à entraîner des coûts supplémentaires, et toute incapacité à respecter ces mesures peut soumettre AB InBev à des restrictions de ses activités commerciales, des amendes et d'autres pénalités, qui peuvent toutes avoir un effet négatif sur son activité. En outre, les réponses à la pandémie de COVID-19 peuvent entraîner des changements à court et à long terme des politiques fiscales dans les juridictions concernées, y compris des augmentations des taux d'imposition.

Tous les effets négatifs de la pandémie COVID-19 (ou toute autre propagation ou résurgence future de la COVID-19 suite à l'assouplissement des mesures de distanciation sociale et de confinement ou l'émergence et la propagation de nouveaux variants de COVID-19), y compris ceux décrits ci-dessus, seuls ou en combinaison avec d'autres, peuvent avoir un effet négatif important sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de AB InBev.

AB InBev est exposée au risque d'une récession mondiale ou d'une récession dans un ou plusieurs de ses principaux marchés, à la volatilité des marchés de capitaux et de crédits, et à une crise économique ou financière (y compris à la suite de la pandémie de COVID-19), ou autre. Ces facteurs pourraient entraîner une baisse de la consommation ou des prix de vente des produits d'AB InBev, ce qui pourrait se traduire par une baisse des recettes et des bénéfices. La situation financière et les résultats d'exploitation d'AB InBev, ainsi que ses perspectives d'avenir, seraient probablement entravés

par un ralentissement économique sur l'un de ses principaux marchés. La consommation de bière dans de nombreux pays dans lesquels opère AB InBev est étroitement liée aux conditions économiques générales et aux variations du pouvoir d'achat. Une poursuite ou une aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité de marché observés récemment pourrait avoir un effet préjudiciable sur la capacité d'AB InBev d'accéder à des capitaux, ses activités, résultats d'opérations, situation financière ainsi que sur le cours de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS).

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation d'AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son bilan lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en dollar américain pour l'établissement des comptes étant donné que les risques de conversion ne sont pas couverts. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change liés aux transactions dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, spécialement sur le long terme. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs d'AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

Suite à la catégorisation de l'Argentine comme pays avec un taux d'inflation cumulé sur trois ans supérieur à 100% dans les résultats d'AB InBev pour le troisième trimestre de 2018, le pays est considéré comme une économie hyperinflationniste conformément aux normes IFRS (IAS 29), entraînant le retraitement de certains résultats sous une comptabilité d'hyperinflation. Si la situation économique ou politique en Argentine se détériore d'avantage, les activités d'Amérique Latine Sud peuvent être soumises à des restrictions supplémentaires en vertu des nouvelles réglementations argentines en matière de change des devises, rapatriement d'exportations ou d'expropriation qui pourraient avoir un effet préjudiciable sur la liquidité et les activités d'AB InBev, ainsi que sa capacité à accéder à des fonds d'Argentine.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et pourrait faire face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligée à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou de refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes. AB InBev s'est fortement endettée en concluant une facilité de crédit senior (senior credit facility) et en accédant aux marchés obligataires de temps à autre en fonction de ses besoins financiers, notamment suite à l'acquisition de SAB. La partie du bilan consolidé d'AB InBev représentée par de la dette restera significativement plus élevée par rapport à sa position historique. Le niveau de dette plus élevé d'AB InBev pourrait avoir des conséquences significatives pour AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel AB InBev opère, (iii) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur et limiter sa capacité à financer son besoin en fonds de roulement et ses dépenses en capital futurs, limiter sa capacité à entreprendre dans le futur des acquisitions ou des développements d'activités ou compromettre sa capacité à optimiser la réalisation de ses actifs et à concrétiser pleinement ses opportunités, (iv) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables) et (v) résulter pour AB InBev en un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents moins endettés. La capacité d'AB InBev à rembourser et à renégocier sa dette en cours sera tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables, en ce compris l'importante volatilité des prix, la dislocation et l'interruption de liquidité dans les marchés de crédit au niveau mondial ces dernières années, ainsi que la pression à la baisse sur la capacité de crédit de certains émetteurs sans tenir compte de leur force financière sous-jacente, pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété. Ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. En plus, AB InBev pourrait limiter le montant des dividendes qu'elle distribuera en raison de son niveau d'endettement et de sa stratégie visant à donner priorité à la réduction de son endettement afin d'atteindre un ratio optimal dette nette / EBITDA normalisé d'environ 2x.

En plus, une révision à la baisse du crédit rating d'AB InBev pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'aptitude d'AB InBev à financer ses activités courantes ou à refinancer son endettement existant. En outre, dans l'hypothèse où AB InBev échouerait à refinancer tout ou une partie de ses obligations financières à leur échéance ou échouerait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou, en cas de nécessité, à réaliser des produits par des ventes d'actifs, cela aurait un effet significatif défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt ou l'abandon futur de certains indices de référence. Bien qu'AB InBev conclut des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son taux d'intérêt et également des conventions des swaps de taux d'intérêt et de change pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité d'AB InBev à payer des dividendes et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises, de l'énergie et de l'eau, y compris suite à les fluctuations monétaires, les contraintes en matière d'approvisionnement et des augmentations inattendues des droits douaniers sur ces matières premières et marchandises, comme l'aluminium, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev dans la mesure où AB InBev ne réussit pas à gérer adéquatement les risques inhérents à une telle volatilité, y compris si les arrangements de couverture et autres dérivés conclus par AB InBev ne couvrent pas effectivement ou totalement contre les risques de change et les changements dans les prix des marchandises.

Certaines opérations d'AB InBev dépendent de réseaux de distribution efficaces pour livrer ses produits aux consommateurs, et les distributeurs jouent un rôle important dans la distribution d'une proportion significative de bière et d'autres boissons. En général, les distributeurs achètent les produits d'AB InBev à AB InBev et les revendent ensuite soit à d'autres distributeurs soit à des points de vente. Ces distributeurs sont soit contrôlés par l'État, soit des distributeurs en gros privés mais indépendants pour la distribution des produits d'AB InBev, et rien ne garantit que ces distributeurs ne donneront pas la priorité aux concurrents d'AB InBev. En outre, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces, qui pourraient se livrer à des pratiques qui nuisent à la réputation d'AB InBev alors que les consommateurs se tournent vers AB InBev pour la qualité et la disponibilité de ses produits, ou toute limitation imposée à AB InBev relative à l'achat ou à la prise de participation dans des distributeurs ou des grossistes suite à des restrictions contractuelles, des changements de régulation ou de législation, ou d'interprétation de la législation par des régulateurs ou des tribunaux pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

La poursuite de la concentration des détaillants dans les marchés sur lesquels AB InBev est active pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés, pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de sa bière, ses boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière, de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et donc avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev. Certaines filiales d'AB InBev peuvent acheter presque l'entièreté de leur conditionnement clé auprès de fournisseurs uniques en vertu de contrats pluriannuels. La perte ou la discontinuité temporaire de livraison de l'un de ces fournisseurs sans délai suffisant pour développer une source alternative pourrait contraindre AB InBev à augmenter ses dépenses relatives à ces livraisons dans le futur. En outre, un nombre de marques importantes sont à la fois données en licence à des brasseurs tiers ou utilisées par des sociétés sur lesquelles AB InBev ne dispose d'aucun contrôle. Quand bien même AB InBev vérifie la qualité du brassage afin de maintenir ses standards élevés, si l'une de ces marques importantes ou co-entreprises, sociétés dans lesquelles AB InBev ne détient aucune participation de contrôle et/ou si certains détenteurs de la licence de AB InBev sont victimes de publicité négative, cela pourrait résulter en un effet préjudiciable significatif sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

Une partie du portefeuille global de la société consiste en des associés dans des marchés nouveaux ou en voie de développement, y compris des investissements dans des marchés où la société pourrait avoir un degré de contrôle moins important sur ses activités. La société fait face à plusieurs défis inhérents à ces différents intérêts commerciaux culturellement et géographiquement divers. Bien que la société travaille avec ses associés en vue de la mise en œuvre de procédés et de contrôles adéquats, la société est également confrontée à des risques et incertitudes supplémentaires concernant ces investissements minoritaires car la société pourrait dépendre de systèmes, de contrôles et de personnel qui ne sont pas soumis au contrôle de la société, tel que le risque que les associés de la société puissent enfreindre les lois et réglementations applicables, ce qui pourrait impacter de manière négative les activités, la réputation, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

La taille d'AB InBev, les limitations contractuelles qui lui sont applicables et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère, peuvent réduire sa capacité à mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises. AB InBev ne peut effectuer de nouvelles transactions que si elle peut identifier des candidats adéquats et si elle peut atteindre un accord avec ceux-ci. La taille d'AB InBev et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère peuvent rendre plus difficile l'identification de candidats adéquats, y compris parce qu'il peut devenir plus difficile pour AB InBev d'obtenir les autorisations réglementaires pour des transactions futures. Si des opportunités valables devaient se présenter, AB InBev

peut tenter d'acquérir ou d'investir dans d'autres entreprises ; toutefois, toute acquisition future peut poser des risques réglementaires, de droit de la concurrence ou de tout autre ordre.

Une incapacité à réduire les coûts pourrait affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, l'accord sur les questions fiscales (the *Tax Matters Agreement*) qu'AB InBev a conclu avec Altria Group Inc. impose certaines limites à la capacité du groupe combiné à effectuer certaines réorganisations qu'il pourrait autrement envisager.

L'incapacité d'AB InBev à générer d'importantes économies et d'améliorer ses marges, grâce à des initiatives visant à améliorer son efficacité opérationnelle, pourrait nuire à sa rentabilité et à sa capacité d'atteindre ses objectifs financiers. AB InBev poursuit un certain nombre d'initiatives destinées à améliorer l'efficacité opérationnelle. Si AB InBev ne parvient pas pour une raison quelconque à réaliser ces mesures et programmes tel que prévu ou à générer les bénéfices attendus de ces mesures et programmes, il y a un risque d'augmentation de coûts associés à ces efforts, de retards dans la réalisation de bénéfices, de perturbation des activités, d'atteinte à la réputation ou une réduction de l'avantage concurrentiel à moyen terme.

AB InBev a conclu un décret de consentement avec le Département américain de la justice au sujet du rapprochement avec SAB, en vertu duquel la filiale d'AB InBev, Anheuser-Busch Companies, LLC, a consenti à ne pas acquérir le contrôle d'un distributeur si cela avait pour conséquence que plus de 10% de son volume annuel soit distribué au travers d'accords de distribution contrôlés par AB InBev aux Etats-Unis. Le Département américain de la justice et le Monitoring Trustee désigné par lui vérifient le respect par AB InBev de ses obligations découlant de la convention transactionnelle. Si AB InBev manquait, volontairement ou non, à ses obligations résultant du décret de consentement, elle pourrait encourir des amendes monétaires ou d'autres sanctions.

Une fraction substantielle des activités d'AB InBev est menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les activités et participations d'AB InBev sur ces marchés sont soumises aux risques ordinaires liés aux opérations dans les pays émergents, tels qu'entre autres, l'instabilité ou l'insurrection politique, l'interférence externe, les risques financiers, des changements dans la politique gouvernementale, des changements politiques et économiques, des changements dans les relations entre pays, des actions d'autorités gouvernementales affectant le commerce et les investissements étrangers, des réglementations sur le rapatriement de fonds, l'interprétation et l'application des lois et réglementations locales, la force exécutoire de droits de propriété intellectuelle et de droits contractuels, les conditions de travail et les réglementations du travail au niveau local, le manque d'entretien des infrastructures publiques, la potentielle incertitude politique et économique, l'application de contrôle de change, la nationalisation ou l'expropriation, les lois et politiques d'autonomisation, la corruption dans le milieu des affaires, la criminalité et l'absence de maintien de l'ordre ainsi que les risques financiers incluant le risque de manque de liquidité, l'inflation, la dévaluation, le risque lié à la volatilité des prix, l'échange de devises ou les défauts de paiement du pays. De plus, l'économie des pays émergents est souvent affectée par des changements survenus dans d'autres pays au marché émergent et, en conséquence, des changements défavorables dans des marchés émergents ailleurs dans le monde pourraient avoir un effet négatif sur les marchés dans lesquels AB InBev est actif. Ces risques liés aux marchés émergents pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé financière. De plus, la portée globale des activités d'AB InBev l'expose aux risques associés à la conduite d'opérations de façon globale, y compris les changements de droits douaniers. Le Bureau du représentant américain au commerce a imposé des droits de douane sur certaines importations aux Etats-Unis en provenance de Chine. Si des droits de douane significatifs ou autres restrictions sont imposées sur les importations en provenance de Chine ou si des mesures commerciales sont prises par la Chine à titre de représailles, les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev pourraient être affectés de façon significative et préjudiciable.

La concurrence et les préférences changeantes des consommateurs sur ses divers marchés ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat des acteurs actifs dans les canaux de distribution d'AB InBev, pourraient imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourraient empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. Tout point cité ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la santé financière et les résultats opérationnels d'AB InBev. De plus, il existe des risques inhérents à l'innovation et aux nouveaux produits introduits par AB InBev qui pourraient ne pas être couronnés de succès, là où les concurrents pourraient être capables de répondre plus vite à l'émergence de nouvelles tendances, telle que la préférence croissante des consommateurs pour des bières artisanales (craft beers) produites par de petites brasseries. Ces dernières années, de nombreuses industries ont été perturbées par des producteurs et des distributeurs non traditionnels, et dans de nombreux cas, par des concurrents uniquement numériques. L'activité d'AB InBev pourrait être affectée négativement si elle n'est pas en mesure d'anticiper l'évolution de la préférence des consommateurs pour ces plates-formes. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet négatif important sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'AB InBev.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contient des agents contaminants, AB InBev peut être confrontée à des rappels de produits ou autres risques engageant sa responsabilité. Quoiqu'AB InBev maintienne

certaines assurances « produits » (mais qui ne couvrent pas le rappel de produits), AB InBev peut ne pas être en mesure de faire valoir ses droits en vertu desdites assurances et, en cas de contamination ou de défaut, les montants qu'elle recouvre peuvent ne pas suffire pour compenser les dommages courus, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Ces dernières années, l'industrie des boissons non alcoolisées et alcoolisées a fait l'objet d'une attention publique et politique. Cette attention résulte d'une tendance croissante en matière de santé et de bien-être. Malgré les progrès réalisés dans le cadre des objectifs d'AB InBev en matière de consommation intelligente d'alcool, AB InBev peut faire l'objet de critiques et connaître une augmentation du nombre de publications et d'études débattant de ses efforts pour réduire la consommation nocive d'alcool, car les défenseurs de cette cause tentent de façonner les débats publics. AB InBev peut également être soumis à des lois et réglementations visant à réduire l'accessibilité financière ou la disponibilité de la bière sur certains de ses marchés. Des restrictions réglementaires supplémentaires sur les activités d'AB InBev, telles que celles concernant l'âge minimum légal de consommation d'alcool, l'étiquetage des produits, les heures d'ouverture ou les activités de marketing, pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et créer une tendance à s'éloigner de sa consommation, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités d'AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La publicité négative et les campagnes menées par des militants, qu'elles soient justifiées ou non, nous liant, ainsi que notre chaîne d'approvisionnement ou nos partenaires commerciaux, à des questions relatives au lieu de travail et aux droits de l'homme, qu'elles soient réelles ou perçues comme telles, pourraient nuire à notre image et à notre réputation et faire souffrir notre entreprise. Nous avons pris un certain nombre d'engagements pour respecter les droits de l'homme, notamment notre engagement à respecter les principes et les orientations contenus dans les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme, par le biais de nos politiques. Les allégations, même si elles sont fausses, selon lesquelles nous ne respecterions pas nos engagements ou le non-respect réel ou perçu par nos fournisseurs ou autres partenaires commerciaux de la réglementation applicable sur le lieu de travail et de la législation du travail en vigueur, y compris la législation sur le travail des enfants, ou leur utilisation abusive ou malveillante, réelle ou perçue, des travailleurs migrants, pourraient nuire à notre réputation générale et à notre image de marque.

AB InBev pourrait encourir des frais importants pour se conformer aux diverses réglementations qui régissent ses activités ou les opérations des tiers sous licence, ou en raison de violations ou de mises en cause de responsabilité en rapport avec ces réglementations, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données adopté dans l'Union Européenne, qui a été intégralement mis en œuvre en mai 2018.

Une filiale à part entière des Brasseries Labatt du Canada ("Labatt"), la filiale canadienne de notre filiale Ambev, fait des recherches sur des boissons non alcoolisées contenant du tétrahydrocannabinol (« THC ») et du cannabidiol (« CBD »), tous deux dérivés du cannabis, mais commercialise également une boisson CBD non alcoolisée au Canada uniquement, qui pourrait entraîner des risques juridiques, financiers et de réputation accrus, car les lois et règlements régissant le cannabis à usage récréatif sont encore en cours d'élaboration, y compris d'une manière qu'AB InBev ne peut pas prévoir. Par exemple, l'implication dans l'industrie légale du cannabis au Canada peut entraîner de nouveaux contrôles réglementaires et de mise en œuvre dans d'autres marchés. Le cannabis reste illégal dans de nombreux marchés au sein desquels AB InBev est actif, et le non-respect de la loi pourrait entraîner d'importants amendes, peines, sanctions administratives, condamnations ou transactions résultant de procédures civiles ou d'accusations pénales. De plus, l'environnement politique et l'engouement populaire pour la légalisation du cannabis a rapidement changé et reste en cours d'évolution.

AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures judiciaires et de plaintes, y compris de procédures collectives (class actions). Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre (en ce compris celles qu'elle ne considère pas actuellement comme étant raisonnablement possibles), ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 30 *Passifs éventuels* des états financiers consolidés de 2021.

AB InBev peut subir des changements défavorables en termes de régime fiscal, ce qui représente une part importante du coût de la bière facturé aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des droits d'accises et autres impôts indirects levés sur les produits d'AB InBev a tendance à avoir un effet défavorable sur les revenus ou les marges d'AB InBev en réduisant la consommation générale et en poussant les consommateurs à se tourner vers d'autres catégories de boissons, y compris les produits alcoolisés non enregistrés ou informels. Le fait d'imposer des prix minimum constitue une autre forme de régulation fiscale pouvant affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, AB InBev pourrait être sujette à une imposition accrue de ses activités par des autorités nationales, locales ou étrangères, à des taux d'imposition sur le revenu plus élevés ou à des exigences et réglementations fiscales nouvelles ou modifiées (y compris les changements

potentiels aux États-Unis et au Brésil). Par exemple, en réponse à la globalisation et à la numérisation croissantes du commerce et des affaires, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'OCDE) travaille sur des propositions de réforme de la fiscalité internationale dans le prolongement de son projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Les propositions s'inscrivent dans une approche à deux piliers : le premier pilier, qui est axé sur la réaffectation de certains bénéfices imposables des entreprises multinationales vers les marchés où se trouvent les consommateurs ; et le deuxième pilier, qui est axé sur l'établissement d'un taux minimal mondial d'imposition des sociétés. En juin 2021, les ministres des finances des pays du G7 ont annoncé un accord sur les principes de l'approche à deux piliers. Par la suite, en octobre 2021, le Cadre inclusif OCDE/G20 a annoncé que 136 pays et juridictions ont rejoint l'accord sur l'approche à deux piliers, y compris l'établissement d'un taux minimum mondial d'imposition des sociétés de 15 %. L'OCDE souhaite qu'une convention multilatérale sur le premier pilier soit signée en 2022 et mise en œuvre en 2023. Pour le deuxième pilier, l'objectif est que la législation nationale soit introduite au cours de l'année 2022 et entre en vigueur en 2023, et que les modifications apportées aux conventions soient mises en œuvre par un instrument multilatéral en 2024. Des changements de traités fiscaux, l'introduction de nouvelles dispositions légales, la mise à jour de législations existantes, ou des changements aux interprétations réglementaires de la législation existante résultant de ces propositions ou de propositions similaires pourraient générer des impôts additionnels et augmenter la complexité, la charge et le coût du respect des obligations fiscales dans les pays où nous menons nos activités. Une augmentation des accises ou d'autres impôts pourraient avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers d'AB InBev ainsi que sur ses résultats d'exploitation.

Les dispositions légales relatives à la concurrence et au contrôle des concentrations, et toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient affecter les activités d'AB InBev ou les activités de ses filiales. Par exemple, en rapport avec les acquisitions passées d'AB InBev, différentes autorités réglementaires ont imposé (et peuvent imposer) des conditions qu'AB InBev doit respecter. Les conditions de certaines de ces autorisations, approbations et/ou permissions exigeaient notamment la cession des actifs ou des activités de la société à des tiers, des changements dans les opérations de la société, ou d'autres restrictions à la possibilité pour la société de mener ses activités dans certains pays. De telles actions pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives. En outre, ces conditions pourraient diminuer substantiellement les synergies et les avantages que la société s'attend à réaliser suite à ces opérations futures.

AB InBev exerce ses activités et commercialise ses produits dans des pays émergents qui, en raison d'instabilité politique et économique, d'un manque de systèmes juridiques bien développés et de milieux d'affaires potentiellement corrompus, présentent plus de risques politiques, économiques et opérationnels. Bien qu'AB InBev s'engage à mener ses activités de façon légale et éthique en conformité avec les exigences légales locales et internationales et les standards applicables à ses activités, il existe un risque que les employés ou représentants des filiales, sociétés liées et associées, joint-ventures, opérations ou autres intérêts commerciaux d'AB InBev prennent des mesures qui violent les lois et réglementations en vigueur interdisant, de façon générale, les versements illicites aux fonctionnaires de gouvernements étrangers dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés, en ce compris les législations relatives à la Convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (telle que la loi américaine anti-corruption (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique anti-corruption (U.K. Bribery Act).

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba soient quantitativement non significatives, sa réputation commerciale globale pourrait souffrir ou la société pourrait faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison du fait que Cuba est la cible de sanctions économiques et commerciales de la part des États-Unis. En outre, en janvier 2021, la précédente administration Trump a désigné Cuba comme un État soutenant le terrorisme. Si les investisseurs décidaient de liquider ou de céder autrement leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités d'ampleur diverse à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés. De plus, le Titre III de la législation américaine connue comme la « Loi Helms-Burton » autorise des actions en justice pour dommages-intérêts à l'encontre de quiconque impliqué dans des transactions portant sur des propriétés confisquées sans aucune compensation de la part du gouvernement cubain à des personnes qui étaient à l'époque où sont devenus des ressortissants des États-Unis. Bien que cette disposition de la Loi Helms-Burton ait été suspendue par une action présidentielle discrétionnaire depuis sa création en 1996, le 2 mai 2019, la précédente administration Trump a activé le Titre III de la loi Helms-Burton, permettant ainsi aux ressortissants des États-Unis qui détiennent des créances en vertu de la loi Helms-Burton de porter plainte devant un tribunal fédéral américain contre tout trafic de biens confisqués par le gouvernement cubain.

En raison de l'activation du Titre III de la loi Helms-Burton, AB InBev pourrait être exposée à des litiges potentiels aux États-Unis à partir du 2 mai 2019, y compris les réclamations accumulées pendant la suspension antérieure du Titre III de la loi Helms-Burton. Compte tenu de l'activation sans précédent du Titre III de la loi Helms-Burton, il existe une grande incertitude quant à la manière dont la loi sera interprétée par les tribunaux américains. AB InBev a reçu une notification d'une réclamation prétendant être faite en vertu de la loi Helms-Burton. Il n'est pas clair comment l'activation du Titre III de la loi Helms-Burton affectera l'exposition d'AB InBev aux litiges américains en ce qui concerne cette notification de réclamation.

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses marques, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés pourraient contraindre le développement potentiel des marques d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

AB InBev peut ne pas être en mesure de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur sa capacité à développer son activité.

Si les activités d'AB InBev ne se développent pas comme escompté, ou si les impacts économiques négatifs de la pandémie de COVID-19 se poursuivent, des charges de dépréciation du goodwill ou d'autres actifs incorporels pourraient devoir être supportées dans le futur, qui pourraient être significatives et avoir dès lors un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière d'AB InBev.

Le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales, ou des mesures juridiques, réglementaires ou de marchés prises pour adresser le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales pourraient avoir un effet préjudiciable à long terme sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. [En outre, les comportements sociaux, les préférences des clients et le sentiment des investisseurs sont de plus en plus influencés par des considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise ("ESG"), et par conséquent AB InBev peut être confronté à des pressions de la part de ses actionnaires, des régulateurs, des fournisseurs, des clients ou des consommateurs pour répondre aux préoccupations liées à l'ESG, et peut faire l'objet d'une enquête réglementaire ou d'une action en justice.] De plus, la raréfaction de l'eau ou une eau de qualité médiocre peuvent affecter AB InBev par l'augmentation des coûts de production et des contraintes de capacité qui pourraient avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev. En outre, l'incapacité d'AB InBev de se conformer aux obligations européennes relatives au marché des droits d'émission de gaz à effet de serre peut également avoir un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

Par ailleurs, AB InBev pourrait être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, ses distributeurs et fournisseurs au détail et de logistique en raison de différends concernant des conventions collectives du travail en vigueur avec les syndicats, dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives, en raison de difficultés financières desdits fournisseurs, ou pour toutes autres raisons. Un arrêt de travail ou un ralentissement sur les sites de travail d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations d'AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolus, y compris à la suite d'une contre-publicité.

AB InBev fait appel à des systèmes de technologie de l'information et de l'exploitation, des réseaux et des services pour soutenir une variété de processus et d'activités commerciales, y compris l'approvisionnement et la chaîne d'approvisionnement, la fabrication, la distribution et la commercialisation auprès des consommateurs, et pour traiter, transmettre et archiver des informations électroniques. Bien qu'AB InBev prenne plusieurs actions pour empêcher des cyberattaques et réduire au maximum les ruptures potentielles dans le flux d'information, de telles ruptures pourraient avoir un impact sur les activités d'AB InBev et l'exposer à des actions en justice ou à des sanctions réglementaires. Par exemple, si des tiers ont eu accès aux données confidentielles ou aux informations stratégiques d'AB InBev et se sont appropriés ces informations ou les ont rendues publiques, ceci pourrait nuire à la réputation d'AB InBev ou à l'avantage concurrentiel dont AB InBev bénéficie, ou pourrait exposer AB InBev ou ses clients à un risque de perte ou d'usage abusif d'information. De façon générale, des ruptures technologiques peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

AB InBev pourrait ne pas être en mesure de recruter ou de conserver le personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber l'activité d'AB InBev et avoir un effet matériel défavorable sur la situation financière d'AB InBev, son résultat d'exploitation et sa position concurrentielle.

Les activités d'AB InBev et ses résultats d'exploitation pourraient être négativement affectés par des catastrophes sociales, techniques, naturelles, physiques, la santé publique ou autres.

Quoiqu'AB InBev ait mis en place des assurances pour couvrir des risques divers, elle recourt également à l'auto-assurance pour la plupart des risques pouvant faire l'objet d'une assurance. Si un sinistre non assuré ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Les actions ordinaires d'AB InBev sont actuellement négociées en euro sur la bourse d'Euronext Brussels, en rands sud-africains sur la Bourse de Johannesburg, en pesos mexicains sur la Bourse du Mexique et ses certificats américains représentatifs d'actions ordinaires (ADS) sont négociés en dollar américain sur le New York Stock Exchange. Les fluctuations dans les taux de change entre l'euro, le rand sud-africain, le peso mexicain et le dollar américain peuvent donner lieu à des différences temporaires entre la valeur des actions ordinaires d'AB InBev qui se négocient dans des devises différentes, et entre ses actions ordinaires et ses ADS, ce qui peut entraîner un volume de négociation élevé par des investisseurs cherchant à tirer profit de telles différences.

RISQUES PROVENANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La note 28 des états financiers consolidés de 2021 sur les *Risques provenant d'instruments financiers* contient des informations détaillées sur l'exposition aux risques financiers de l'entreprise et ses politiques de gestion des risques.

Nouvelle dénomination des indicateurs alternatifs de performance (« IAP »)

À la suite d'un rapport sur l'utilisation des indicateurs alternatifs de performance (à savoir les mesures non-IFRS ou « IAP ») par les émetteurs au sein de l'Union européenne, publié par l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) en décembre 2019, la société a requalifié les éléments « non-récurrents » en éléments « non sous-jacents ».

Événements survenus après la date de clôture

Veillez vous référer à la Note 33 *Événements survenus après la date de clôture* des états financiers consolidés.

Gouvernance d'entreprise

Pour toute information relative à la gouvernance d'entreprise, veuillez vous référer à la section Gouvernance d'entreprise, qui fait partie intégrante de notre rapport annuel.

Déclaration du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'AB InBev SA/NV atteste au nom et pour le compte de la société, qu'à sa connaissance, (a) les états financiers consolidés, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards, donnent une image correcte et fidèle du patrimoine de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, et (b) le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient un exposé fidèle du développement et de la performance des opérations et de la position de la société y compris les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Rapport du commissaire



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE ANHEUSER-BUSCH INBEV NV/SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Anheuser-Busch InBev NV/SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 avril 2019, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidé qui s'élève à USD 217 627 millions et d'un compte de résultats consolidé qui se solde par un bénéfice de l'exercice de USD 6 114 millions.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance. Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Point clé de l'audit	Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit
<p>Goodwill et immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée – Test de dépréciation</p> <p>Comme décrit dans les notes annexes 4, 14 et 15 aux états financiers consolidés, la société a comptabilisé au 31 décembre 2021 un goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée pour un montant de \$115 796 millions et \$38 320 millions.</p> <p>Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée sont réalisées tous les ans, ou à tout moment, lorsqu'un événement lié à ces éléments survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable.</p> <p>Les tests de dépréciation ont été réalisés en conformité à la norme IAS 36, dans laquelle le management applique une approche de flux de trésorerie actualisés basée sur des modèles d'évaluation d'acquisitions pour les unités génératrices de trésorerie montrant un coefficient de capital investi sur EBITDA supérieur à 9x, et sur des modèles d'évaluation basés sur des multiples pour les autres unités génératrices de trésorerie.</p> <p>La société utilise un plan stratégique reposant sur des sources externes en ce qui concerne les hypothèses macroéconomiques, les hypothèses relatives à l'industrie, l'inflation et les taux de change, les expériences précédentes et les initiatives identifiées concernant les parts de marché, les produits, les frais fixes et variables, les dépenses d'investissement et les hypothèses concernant le fonds de roulement.</p> <p>Les projections du management en matière de trésorerie se fondent sur des jugements et des hypothèses importants, comme le coût moyen pondéré du capital et le taux de croissance perpétuel.</p> <p>Les principales raisons pour lesquelles nous considérons que la mise en œuvre de procédures relatives à la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée constitue un point clé de l'audit sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) le niveau élevé de jugement et de subjectivité requis par le réviseur lors de l'application des procédures relatives à l'évaluation des unités génératrices de trésorerie, en raison de la part importante de jugement requis par la direction lors de l'élaboration de cette estimation; (ii) les travaux d'audit ont impliqué le recours à des professionnels possédant des compétences et connaissances spécialisées dans le cadre de l'évaluation des éléments probants recueillis par le biais de ces procédures; et (iii) l'ampleur des travaux d'audit nécessaires pour évaluer les hypothèses importantes relatives à l'estimation, comme le coût moyen pondéré du capital et le taux de croissance perpétuel. 	<p>À cet égard, nous avons mis en œuvre des procédures et évalué les éléments probants recueillis en vue de former notre opinion générale sur les états financiers consolidés.</p> <p>Ces procédures comprenaient la vérification de l'efficacité des contrôles relatifs aux tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée effectués par la direction, y compris les contrôles au niveau de l'évaluation des unités génératrices de trésorerie de la société.</p> <p>Ces procédures comprenaient aussi, entre autres, la vérification du processus appliqué par la direction pour élaborer les estimations de la juste valeur; l'évaluation de la pertinence du modèle d'actualisation des flux de trésorerie; la vérification de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la pertinence des données sous-jacentes utilisées dans les modèles; et avec l'assistance des professionnels possédant des compétences et connaissances spécialisées, l'évaluation des hypothèses importantes utilisées par la direction, comme le coût moyen pondéré du capital et le taux de croissance perpétuel.</p> <p>Pour évaluer les hypothèses utilisées par la direction, nous avons déterminé leur caractère raisonnable compte tenu</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) des performances actuelles et passées de l'unité génératrice de trésorerie, (ii) de la cohérence avec les données externes du marché et du secteur, (iii) de la cohérence de ces hypothèses avec les éléments probants recueillis dans d'autres domaines de l'audit et (iv) de l'analyse des sensibilités dans le modèle d'actualisation des flux de trésorerie de la société.
<p>Point clé de l'audit</p>	<p>Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit</p>
<p>Provisions pour positions fiscales incertaines</p> <p>Comme décrit dans les notes annexes 4 et 30 aux états financiers consolidés, un jugement important intervient de la part du management dans la détermination de la provision pour impôts sur le résultat au plan mondial. Il existe certaines transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt final est incertaine. Certaines filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et enquêtes locales généralement en lien avec les exercices d'imposition antérieurs. A la date de clôture, des investigations et des négociations avec les autorités fiscales locales sont en cours dans différentes juridictions et, du fait de leur nature, pourraient prendre un temps certain avant d'être conclues. Les hypothèses d'une résolution favorable de ces affaires sont prises en compte lors de l'évaluation du montant des provisions fiscales devant être reconnues dans les états financiers consolidés.</p>	<p>À cet égard, nous avons mis en œuvre des procédures et évalué les éléments probants recueillis en vue de former notre opinion sur l'image fidèle des états financiers consolidés.</p> <p>Ces procédures comprenaient la vérification de l'efficacité des contrôles relatifs à l'exhaustivité des positions fiscales incertaines, et des contrôles portant sur l'évaluation du passif.</p> <p>Ces procédures comprenaient aussi, entre autres,</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) la vérification des informations utilisées dans le cadre du calcul des provisions pour charges fiscales, notamment les accords interentreprises, les positions internationales, fédérales et étatiques concernant le dépôt des documents fiscaux et des déclarations fiscales définitives correspondantes;

<p>Les principales raisons pour lesquelles nous considérons que l'exécution des procédures relatives aux positions fiscales incertaines constituent un point clé de l'audit sont les suivantes:</p> <p>(i) le niveau élevé de jugement et de subjectivité requis par le réviseur lors de l'application des procédures relatives aux positions fiscales incertaines, en raison de la part importante de jugement requise par la direction lors de l'élaboration de cette estimation, notamment un niveau élevé d'incertitude de l'estimation en raison de lois fiscales nombreuses et complexes, la fréquence des contrôles fiscaux et le temps considérable nécessaire à l'aboutissement des enquêtes et négociations auprès des administrations fiscales locales faisant suite à ces contrôles;</p> <p>(ii) l'intervention de professionnels possédant des compétences et connaissances spécialisées dans le cadre de l'évaluation des éléments probants recueillis par le biais de ces procédures.</p>	<p>(ii) la vérification du calcul de la provision pour charges fiscales par juridiction, notamment l'évaluation par la direction des mérites techniques des positions fiscales et les estimations du montant de l'avantage fiscal prévu;</p> <p>(iii) la vérification de l'exhaustivité de l'évaluation, par la direction, de l'identification des positions fiscales incertaines et de leurs résultats possibles; et</p> <p>(iv) l'évaluation du statut et des résultats des contrôles fiscaux par les administrations fiscales compétentes.</p> <p>Nous avons fait appel à des professionnels possédant des compétences et connaissances spécialisées dans le cadre de l'évaluation de l'exhaustivité et de la mesure des positions fiscales incertaines de la société, notamment la détermination du caractère raisonnable de l'appréciation par la direction de la probabilité de perte relatif aux positions fiscales et l'application de la législation fiscale pertinente.</p>
--	---

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne. Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion [qui fait partie de la section "2021 AB InBev Environmental, Social & Governance Report". Ce rapport sur les informations non-financières contient les informations requises par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur le référentiel Global Reporting Initiative Standards (GRI) et des mesures de durabilité relevant des Nations Unies. Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au référentiel mentionné dans le rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après états financiers consolidés numériques) inclus dans le rapport financier annuel.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel de Anheuser-Busch InBev SA au 31 Décembre 2021 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 23 février 2022

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par



Koen Hens
Réviseur d'Entreprises

Comptes annuels consolidés

Compte de résultats consolidé

Pour la période se terminant le 31 décembre Millions d'USD, excepté bénéfice par action en USD	Annexes	2021	2020
Produits		54 304	46 881
Coûts des ventes		(23 097)	(19 634)
Marge brute		31 207	27 247
Frais de distribution		(5 889)	(5 104)
Frais commerciaux et de marketing		(7 292)	(6 861)
Frais administratifs		(4 394)	(3 404)
Autres produits/(charges) d'exploitation	7	805	845
Bénéfice d'exploitation avant éléments non sous-jacents		14 438	12 723
Coûts liés au COVID-19	8	(105)	(182)
Restructuration	8	(172)	(157)
Cession d'activités et vente d'actifs (perte de valeur incluses)	8	(247)	(239)
Coûts des acquisitions encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises	8	(17)	(25)
Coûts liés au programme Zenzele Kabili	8	(72)	-
Dépréciation du goodwill	8	-	(2 500)
Bénéfice d'exploitation		13 824	9 620
Coûts financiers	11	(5 234)	(6 601)
Produits financiers	11	431	642
Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents	11	(806)	(1 738)
Produits/(coûts) financiers nets		(5 609)	(7 697)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	16	248	156
Bénéfice avant impôts		8 463	2 079
Impôts sur le résultat	12	(2 350)	(1 932)
Bénéfice des activités poursuivies		6 114	147
Bénéfice des activités abandonnées	21	-	2 055
Bénéfice de l'exercice		6 114	2 202
Bénéfice/(perte) des activités poursuivies attribuable aux :			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		4 670	(650)
Participations ne donnant pas le contrôle		1 444	797
Bénéfice attribuable aux :			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		4 670	1 405
Participations ne donnant pas le contrôle		1 444	797
Bénéfice de base par action	22	2.33	0.70
Bénéfice dilué par action	22	2.28	0.69
Bénéfice de base par action des activités poursuivies	22	2.33	(0.33)
Bénéfice dilué par action des activités poursuivies	22	2.28	(0.33)
Bénéfice de base par action avant éléments non sous-jacents et activités abandonnées ¹	22	2.85	1.91
Bénéfice dilué par action avant éléments non sous-jacents et activités abandonnées ¹	22	2.80	1.87
Bénéfice sous-jacent par action ¹	22	2.88	2.51

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹ Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action avant éléments non sous-jacents et activités abandonnées, ainsi que le bénéfice sous-jacent par action, ne sont pas des indicateurs définis par les normes IFRS. Se référer à la Note 22 *Modifications des capitaux propres et résultat par action* pour de plus amples informations.

État consolidé du résultat global

Pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre Millions d'USD	Annexes	2021	2020
Bénéfice de l'exercice		6 114	2 202
Autres éléments du résultat global : éléments qui ne seront pas reclassés au compte de résultats			
Réajustements des avantages postérieurs à l'emploi	22	504	(263)
		504	(263)
Autres éléments du résultat global : éléments qui pourraient être reclassés par la suite au compte de résultats			
Écarts de conversion des activités étrangères	22	(4 681)	(10 951)
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures d'investissement net		156	479
Couvertures des flux de trésorerie comptabilisées en capitaux propres		1 060	739
Couvertures des flux de trésorerie et écarts de conversion cumulés reclassés des capitaux propres au compte de résultats dans le cadre de la cession de l'Australie	22	-	426
Couvertures des flux de trésorerie reclassés des capitaux propres au compte de résultats		(920)	(533)
		(4 385)	(9 841)
Total autres éléments du résultat global, nets d'impôt		(3 881)	(10 104)
Résultat global total		2 233	(7 901)
Attribuable aux :			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		934	(8 156)
Participations ne donnant pas le contrôle		1 299	255

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

Millions d'USD	Annexes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ACTIFS			
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	13	26 678	26 419
Goodwill	14	115 796	120 971
Immobilisations incorporelles	15	40 430	41 527
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	16	5 874	6 143
Placements	20	161	137
Actifs d'impôts différés	17	1 969	2 019
Avantages au personnel	24	5	6
Créances fiscales		1 137	869
Dérivés	28	48	138
Créances commerciales et autres créances	19	1 580	1 661
Total actifs non-courants		193 678	199 891
Actifs courants			
Placements	20	374	396
Stocks	18	5 399	4 482
Impôts sur le résultat à récupérer		381	655
Dérivés	28	621	827
Créances commerciales et autres créances	19	5 046	4 833
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	12 097	15 252
Actifs détenus en vue de la vente	21	30	74
Total actifs courants		23 949	26 519
Total de l'actif		217 627	226 410
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres			
Capital souscrit	22	1 736	1 736
Primes d'émission		17 620	17 620
Réserves		15 431	17 798
Résultats reportés		33 882	30 870
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres d'AB InBev		68 669	68 024
Participations ne donnant pas le contrôle	32	10 671	10 327
Total capitaux propres		79 340	78 351
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	23	87 369	95 478
Avantages au personnel	24	2 261	2 970
Passifs d'impôts différés	17	12 204	12 627
Impôts sur le résultat à payer		726	808
Dérivés	28	100	1 759
Dettes commerciales et autres dettes	27	1 008	1 522
Provisions	26	436	544
Total dettes non-courantes		104 104	115 707
Dettes courantes			
Découverts bancaires	20	53	5
Emprunts portant intérêts	23	1 408	3 081
Impôts sur le résultat à payer		1 334	1 036
Dérivés	28	5 786	5 046
Dettes commerciales et autres dettes	27	25 434	22 965
Provisions	26	169	219
Total dettes courantes		34 184	32 352
Total des capitaux propres et des dettes		217 627	226 410

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev											
Millions d'USD	Annexes	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves	Réserves pour paiements fondés sur des actions	Réserves liées aux autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
Au 1^{er} janvier 2020		1 736	17 620	(6 270)	50 104	2 327	(21 279)	31 484	75 722	8 831	84 553
Bénéfice/(perte) de l'exercice		-	-	-	-	-	-	1 405	1 405	797	2 202
Autres éléments du résultat global											
Écarts de conversion des activités étrangères (gains/(pertes))	22	-	-	-	-	-	(9 943)	-	(9 943)	(529)	(10 473)
Couvertures des flux de trésorerie	22	-	-	-	-	-	198	-	198	8	206
Couvertures de flux de trésorerie et écarts de conversion cumulés reclassés des capitaux propres au compte de résultats dans le cadre de la cession de l'Australie	22	-	-	-	-	-	426	-	426	-	426
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi	22	-	-	-	-	-	(243)	-	(243)	(20)	(263)
Résultat global total		-	-	-	-	-	(9 562)	1 405	(8 156)	255	(7 901)
Dividendes		-	-	-	-	-	-	(1 118)	(1 118)	(804)	(1 923)
Actions propres		-	-	1 359	-	-	-	(974)	385	-	385
Paiements fondés sur des actions	25	-	-	-	-	3	-	-	3	17	20
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation		-	-	-	-	-	-	160	160	99	259
Cessions/(acquisition) de participations de donnant pas le contrôle ¹	32	-	-	-	1 116	-	-	-	1 116	1 869	2 985
Variations de périmètre et autres		-	-	-	-	-	-	(87)	(87)	60	(26)
Au 31 décembre 2020		1 736	17 620	(4 911)	51 220	2 330	(30 841)	30 870	68 024	10 327	78 351

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev											
Millions d'USD	Annexes	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves	Réserves pour paiements fondés sur des actions	Réserves liées aux autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
Au 1^{er} janvier 2021		1 736	17 620	(4 911)	51 220	2 330	(30 841)	30 870	68 024	10 327	78 351
Bénéfice/(perte) de l'exercice		-	-	-	-	-	-	4 670	4 670	1 444	6 114
Autres éléments du résultat global											
Écarts de conversion des activités étrangères (gains/(pertes))	22	-	-	-	-	-	(4 320)	-	(4 320)	(205)	(4 525)
Couvertures des flux de trésorerie	22	-	-	-	-	-	105	-	105	35	140
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi	22	-	-	-	-	-	479	-	479	25	504
Résultat global total		-	-	-	-	-	(3 736)	4 670	934	1 299	2 233
Dividendes		-	-	-	-	-	-	(1 139)	(1 139)	(1 112)	(2 251)
Actions propres		-	-	917	-	-	-	(836)	81	-	81
Paiements fondés sur des actions	25	-	-	-	-	451	-	-	451	28	478
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation		-	-	-	-	-	-	231	231	143	374
Variations de périmètre et autres		-	-	-	-	-	-	86	86	(14)	73
Au 31 décembre 2021		1 736	17 620	(3 994)	51 220	2 780	(34 577)	33 882	68 669	10 671	79 340

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹ La cession de participations ne donnant pas le contrôle en 2020 concerne la cession d'une participation minoritaire de 49.9% dans les opérations de canettes de l'entreprise aux États-Unis clôturée en décembre 2020 (voir Note 22 Modifications des capitaux propres et résultat par action pour plus de détails).

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD	Annexes	2021	2020
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Bénéfice/(perte) des activités poursuivies		6 114	147
Amortissements et dépréciations	10	5 052	4 829
Dépréciation du goodwill	14	-	2 500
Dépréciation de créances, stocks et autres actifs		135	218
Dotations aux/(reprises de) provisions et avantages au personnel		196	278
(Produits)/coûts financiers nets	11	5 609	7 697
Perte/(bénéfice) relatif(ve) à la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		(94)	(69)
Perte/(bénéfice) lié(e) à la vente de filiales, entreprises associées et actifs détenus en vue de la vente		(44)	7
Paiement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres	25	510	169
Impôts sur le résultat	12	2 350	1 932
Autres éléments non décaissés inclus dans le bénéfice		(773)	(381)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	16	(248)	(156)
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et utilisations des provisions		18 806	17 171
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		164	516
Diminution/(augmentation) des stocks		(1 232)	(427)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes		3 527	503
Contributions aux pensions et utilisation des provisions		(375)	(616)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		20 890	17 147
Intérêts payés		(3 987)	(4 340)
Intérêts reçus		200	255
Dividendes reçus		106	51
Impôts sur le résultat payés		(2 410)	(2 306)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles des activités abandonnées de l'Australie	21	-	84
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		14 799	10 891
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	13/15	(5 640)	(3 781)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		142	94
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise	6	(451)	(510)
Cession d'autres filiales, nette de la trésorerie cédée	6	7	-
Produits nets de cessions/(acquisitions) d'autres actifs		65	(292)
Produits de la cession de l'Australie	21	-	10 838
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement des activités abandonnées de l'Australie	21	-	(13)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(5 878)	6 336
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Cession/(acquisition) de participations ne donnant pas de contrôle	22	-	3 039
Emissions d'emprunts	23	454	14 822
Remboursement d'emprunts	23	(8 965)	(23 116)
Autres produits/(coûts) financiers nets autres qu'intérêts		(192)	(953)
Paiements en vertu des contrats de location		(531)	(461)
Dividendes payés		(2 364)	(1 800)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement des activités abandonnées de l'Australie	21	-	(6)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(11 598)	(8 475)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(2 677)	8 752
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice		15 247	7 169
Effet de la variation des taux de change		(526)	(674)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice	20	12 043	15 247

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes annexes aux états financiers consolidés

	Note
Présentation de l'entreprise	1
Déclaration de conformité	2
Résumé des principales méthodes comptables	3
Utilisation d'estimations et de jugements	4
Information sectorielle	5
Acquisitions et cessions de filiales	6
Autres produits/(charges) d'exploitation	7
Éléments non sous-jacents	8
Charges salariales et autres avantages sociaux	9
Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature	10
Charges et produits financiers	11
Impôts sur le résultat	12
Immobilisations corporelles	13
Goodwill	14
Immobilisations incorporelles	15
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	16
Actifs et passifs d'impôts différés	17
Stocks	18
Créances commerciales et autres créances	19
Trésorerie et équivalents de trésorerie et Placements	20
Actifs classés comme détenus en vue de la vente, passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	21
Modifications des capitaux propres et résultat par action	22
Emprunts portant intérêts	23
Avantages au personnel	24
Paiements fondés sur des actions	25
Provisions	26
Dettes commerciales et autres dettes	27
Risques provenant d'instruments financiers	28
Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie	29
Passifs éventuels	30
Participations ne donnant pas le contrôle	31
Parties liées	32
Événements survenus après la date de clôture	33
Entreprises appartenant à AB InBev	34

1. Présentation de l'entreprise

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext: ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL: ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE: ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE: BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden®, Leffe® et Michelob Ultra®; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castel®, Castel Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co à St. Louis aux Etats-Unis, à la création de la Brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 169 000 collègues basés dans presque 50 pays de par le monde. Les produits rapportés par AB InBev en 2021 s'élevaient à 54.3 milliards d'USD (hors coentreprises et entreprises associées).

Les états financiers consolidés de l'entreprise pour la période se clôturant le 31 décembre 2021 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé « AB InBev » ou « l'entreprise ») et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées, des entreprises communes et coentreprises.

Le conseil d'administration du 23 février 2022 a approuvé la publication des états financiers consolidés.

2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière publiées par le conseil des Normes Comptables Internationales (« IASB »), et en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne en date du 31 décembre 2021 (collectivement « IFRS »). AB InBev n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2021 et n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme, par l'entreprise et par ses filiales, à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés.

(A) BASE DE PREPARATION ET D'EVALUATION

Selon les dispositions des normes IFRS applicables, la base d'évaluation utilisée pour la préparation des états financiers est le coût, la valeur nette de réalisation, la juste valeur ou la valeur recouvrable. Lorsque les normes IFRS laissent le choix entre le coût ou une autre base d'évaluation (telle que la réévaluation systématique), c'est la méthode du coût qui est appliquée.

(B) MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Sauf indication contraire, toute information financière incluse dans ces états financiers a été exprimée en USD et a été arrondie au million le plus proche. Depuis 2009, suite au regroupement avec Anheuser-Bush, l'entreprise a changé la monnaie de présentation des états financiers consolidés qui était l'euro pour l'USD afin d'assurer un meilleur alignement de la monnaie de présentation à la principale monnaie opérationnelle et à la performance financière sous-jacente d'AB InBev. La monnaie fonctionnelle de la maison mère est l'euro.

(C) UTILISATION DES ESTIMATIONS ET DES JUGEMENTS

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs qui semblent raisonnables selon les circonstances. Leurs résultats forment la base pour la prise de décisions sur la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne découle pas d'autres sources. Les résultats effectifs peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où ces dernières sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

(D) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entités contrôlées par AB InBev. AB InBev contrôle une entité quand il est exposé à ou quand il a des droits sur des rendements variables de sa participation dans l'entité et qu'il a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels sont pris en compte. Le contrôle est présumé, lorsqu'AB InBev détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote (ce qui n'équivaut pas nécessairement à la participation économique), excepté dans les cas où il peut être démontré que cette participation n'entraîne pas le contrôle. Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés depuis la date où le contrôle commence jusqu'à la date où il cesse d'exister. Le revenu global total des filiales est attribué aux détenteurs de l'entreprise et aux participations ne donnant pas le contrôle même en cas de solde déficitaire.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles AB InBev détient une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans les contrôler. C'est en général le cas lorsqu'AB InBev détient entre 20% et 50% des droits de vote. Une coentreprise est une entité dans laquelle AB InBev exerce un contrôle conjoint et a des droits sur une quote-part des actifs nets de la coentreprise, plutôt que des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, à partir du moment où l'influence notable ou la coentreprise démarre jusqu'à la date où elle prend fin. Lorsque la part d'AB InBev dans les pertes des entreprises associées ou des coentreprises excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro et les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements juridiques ou implicites d'AB InBev au nom de ses entreprises associées ou des coentreprises.

Lorsqu'AB InBev a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs en vertu d'un accord de partenariat, cela constitue une activité conjointe. AB InBev comptabilise sa quote-part dans les actifs, passifs, produits et charges à partir du moment où l'activité conjointe démarre jusqu'à la date où elle se termine.

Les états financiers des filiales de l'entreprise, des coentreprises, des activités conjointes et des entreprises associées sont préparés sur la même période que la maison mère, en utilisant des méthodes comptables homogènes. Dans le cas exceptionnel où les états financiers d'une filiale, d'une coentreprise, d'une activité commune ou d'une entreprise associée sont préparés à une date différente de celle d'AB InBev des retraitements sont effectués pour tenir compte des effets de transactions ou événements significatifs se produisant entre la date d'établissement de leurs états financiers et celle des états financiers d'AB InBev. Dans tous les cas, la différence entre la date d'établissement des états financiers des filiales, des coentreprises, des activités conjointes, des entreprises associées et celle d'AB InBev n'excède pas 3 mois. Les résultats des entreprises associées Anadolu Efes et Castel sont comptabilisés avec un décalage de 3 mois. Par conséquent, des estimations sont faites pour refléter la part d'AB InBev dans le résultat de ces entreprises associées pour le dernier trimestre. Ces estimations sont réexaminées au besoin.

Les transactions réalisées avec des participations ne donnant pas le contrôle sont traitées de la même manière que des transactions réalisées avec les porteurs de capitaux propres de l'entreprise. Pour les acquisitions effectuées avec des participations ne donnant pas le contrôle, tout écart entre la contrepartie payée et la part correspondante acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. En cas de cession ne se traduisant pas par la perte de contrôle à des participations ne donnant pas le contrôle, les profits ou pertes de cession sont également comptabilisés en capitaux propres.

Toutes les transactions, les soldes, les pertes et profits non réalisés entre entreprises du groupe ont été éliminés. Les bénéfices non réalisés provenant de transactions avec des entités contrôlées en commun, des activités conjointes et des entreprises associées sont éliminés à hauteur des intérêts détenus par AB InBev dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les bénéfices non réalisés, sous réserve qu'elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Une liste des principales filiales, entités contrôlées en commun, activités conjointes et entreprises associées du groupe est fournie en Note 34 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

(E) RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations qui sont devenus obligatoires pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2021 n'ont pas été repris dans ces états financiers consolidés en raison de leur caractère non-applicable ou non-significatif pour les états financiers consolidés d'AB InBev.

(F) MONNAIES ÉTRANGÈRES

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les bénéfices et les pertes qui résultent du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont estimés à leur juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été déterminée.

Conversion des résultats et de la situation financière des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des activités étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays avec une économie hyperinflationniste, sont convertis en USD au taux proche du taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments constitutifs des capitaux propres des actionnaires sont convertis au taux de change historique. Les différences de change générées par la reconversion des capitaux propres des actionnaires au taux de change USD en vigueur à la date de la clôture sont prises en autres éléments du résultat global (écart de conversion).

Information financière dans les économies hyperinflationnistes

En mai 2018, le peso argentin a subi une sévère dévaluation causant une inflation cumulée sur trois ans de l'Argentine supérieure à 100%, ce qui impose l'obligation de passer à un traitement comptable de l'hyperinflation selon la norme IAS 29 Information financière dans les économies hyperinflationnistes. IAS 29 exige que les résultats des activités en Argentine soient présentés comme si l'économie était hyperinflationniste à compter du 1^{er} janvier 2018.

Selon IAS 29, les actifs et passifs non-monétaires évalués au coût historique, les capitaux propres et le compte de résultats des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont retraités pour tenir compte de l'évolution du pouvoir d'achat de la devise locale en appliquant un indice général des prix. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période. Par conséquent, le bilan et les résultats nets des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont présentés en unité de mesure en cours à la fin de l'exercice.

Par conséquent, l'entreprise a appliqué le traitement comptable de l'hyperinflation pour ses filiales en Argentine pour la première fois dans les états financiers intermédiaires résumés non-audités de septembre 2018, avec effet au 1^{er} janvier 2018. Les exigences d'IAS 29 s'appliquent comme suit :

- Les actifs et passifs non-monétaires évalués au coût historique (par exemple les immobilisations corporelles et incorporelles, le goodwill, etc.) et les capitaux propres des entités en Argentine ont été retraités en appliquant un indice général des prix. Les effets du traitement comptable de l'hyperinflation résultant de l'évolution du pouvoir d'achat général à partir du 1^{er} janvier 2018 sont inclus au compte de résultats dans une rubrique spéciale pour les ajustements monétaires liés à l'hyperinflation dans les éléments financiers (voir aussi Note 11 *Charges et produits financiers*)
- Le compte de résultats est ajusté à la fin de chaque exercice en prenant en compte l'évolution de l'indice général des prix. Il est converti au taux de change en vigueur à la date de clôture de chaque période (plutôt qu'au taux moyen de la période comme c'est le cas des économies non hyperinflationnistes), retraitant ainsi le compte de résultat de la période tant pour l'indice d'inflation que pour la conversion en devise.

Les résultats de 2021, retraités sur base du pouvoir d'achat, ont été convertis au taux de change de clôture de décembre 2021 de 102.749214 pesos argentins par dollar US (les résultats de 2020 ont été convertis à un taux de 84.143520 pesos argentins par dollar US).

Taux de change

Les principaux taux de change qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers sont :

1 USD est égal à:	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Peso argentin	102.749214	84.143520	-	-
Réal brésilien	5.580497	5.196694	5.368651	5.133082
Dollar canadien	1.270792	1.273981	1.249693	1.346594
Peso colombien	3 977.14	3 438.52	3 741.19	3 689.50
Yuan chinois	6.352382	6.537798	6.456753	6.947936
Euro	0.882924	0.814930	0.841767	0.878101
Peso mexicain	20.583378	19.948838	20.339905	21.182539
Livre sterling	0.741903	0.732646	0.725564	0.780195
Nuevo sol péruvien	3.976006	3.621009	3.877055	3.491580
Won sud-coréen	1 188.32	1 088.02	1 139.06	1 185.02
Rand sud-africain	15.947907	14.686598	14.873785	16.213180

(G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de Recherche et de développement

Les frais de recherche engagés dans le but de comprendre et d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques, sont comptabilisés en compte de résultats lorsque la charge est encourue.

Les frais de développement, relatifs aux activités de planification, de conception et d'amélioration du système de production ou de procédés nouveaux, sont repris à l'actif aux conditions que le produit ou le procédé soit réalisable techniquement et commercialement, que les avantages économiques soient probables, et que l'entreprise possède suffisamment de ressources pour réaliser son développement. Les frais activés comprennent les coûts des matières premières, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des frais généraux. Les autres frais de développement sont comptabilisés dans le compte de résultats lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement activés sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations (voir méthodes comptables O).

Les amortissements liés aux immobilisations incorporelles de frais de recherche et développement sont pris en charge dans le coût des ventes si ceux-ci sont liés à la production, et dans les frais de ventes et marketing si ceux-ci sont liés aux activités commerciales.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible sont comptabilisés comme une partie du coût de cet actif.

Droits d'approvisionnement et de distribution

Un droit d'approvisionnement est le droit pour AB InBev d'approvisionner un client et un engagement du client d'acheter à AB InBev. Un droit de distribution est un droit de vendre des produits déterminés sur un certain territoire. Les droits de distribution acquis sont initialement valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur au cas où ils ont été obtenus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises. La charge d'amortissement liée aux droits d'approvisionnement et de distribution est incorporée dans les frais de ventes et marketing.

Marques

Si une partie du montant payé dans un regroupement d'entreprises est relatif à des marques commerciales, des noms commerciaux, des formules, des recettes ou des compétences technologiques, ces immobilisations incorporelles sont considérées comme des actifs complémentaires auxquels on se réfère comme étant une marque pour laquelle une juste valeur est déterminée. Les dépenses pour des marques générées en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Logiciels

La valeur d'un logiciel acquis est évaluée à son coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les frais engendrés par le développement en interne d'un logiciel sont activés lorsque ces frais peuvent être considérés comme des frais de développement. Dans les autres cas, les frais sont pris directement en résultat. Les amortissements liés aux logiciels sont incorporés au coût des ventes, frais de distribution, frais de ventes et marketing ou frais administratifs selon l'activité supportée par le logiciel.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles, acquises par l'entreprise, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles comprennent également les droits de sponsors multi-annuels acquis par l'entreprise. Ceux-ci sont initialement comptabilisés

à la valeur actuelle des paiements futurs et par la suite évalués aux coûts diminués des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif auquel elles sont liées de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité limitée sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée. Les licences, droits de brassage, droits d'approvisionnement et de distribution sont amortis sur la période d'octroi de ces droits. Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée, sauf s'il existe un projet d'arrêt de la marque. L'arrêt d'une marque se matérialise soit par sa vente, soit par l'arrêt du support marketing. Quand AB InBev achète des droits de distribution pour ses propres produits, la durée de vie de ces droits est considérée comme indéterminée, sauf si l'entreprise veut cesser d'exploiter la marque ou en arrêter la distribution. Les logiciels et coûts de développement technologique activés sont généralement amortis sur une période de 3 à 5 ans.

Les marques sont considérées comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée, et de ce fait, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur (voir méthodes comptables O).

Plus et moins-values de cession

Les plus et moins-values liées à la cession d'immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultats respectivement en autres produits et autres charges d'exploitation. Les plus et moins-values sont reconnues en compte de résultats dès que le contrôle est transféré à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable, et que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'actif.

(H) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

L'entreprise applique la méthode comptable de l'acquisition pour comptabiliser l'acquisition d'entreprises. Le coût d'une acquisition est évalué à la date de transfert comme la somme des justes valeurs des actifs, des passifs encourus, des capitaux propres émis. Les actifs et passifs, ainsi que les passifs éventuels identifiables repris ou supposés repris de l'entreprise acquise sont évalués séparément à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition calculé par rapport aux intérêts de l'entreprise dans la juste valeur des actifs nets identifiables découlant de l'acquisition, est comptabilisé en goodwill.

L'allocation de la juste valeur aux actifs identifiables acquis et aux dettes supposées est basée sur diverses hypothèses faisant appel au jugement du management.

Les coûts d'acquisition sont passés en charge tel qu'engagés.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par AB InBev dans l'entreprise acquise est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition ; tous gains ou pertes résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en compte de résultats.

(I) GOODWILL

Le goodwill est déterminé comme étant l'excédent versé sur les intérêts d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale acquise, de l'entité contrôlée conjointement ou de l'entreprise associée, reconnu à la date d'acquisition. Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Conformément à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, le goodwill est comptabilisé au coût et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle et lorsqu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté, risque d'être déprécié (voir méthodes comptables O). Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement à laquelle il se rapporte et est converti en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. En ce qui concerne les entreprises associées et les coentreprises, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans ces entreprises associées et coentreprises.

Si la part d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables reconnus excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est immédiatement reconnu dans le compte de résultats comme l'exige l'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*. Les dépenses relatives aux goodwill générés en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

(J) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur (voir méthodes comptables O). Le coût inclut le prix d'achat et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en service pour permettre son exploitation de la manière prévue par le management (ex: taxes non remboursables, frais de transport). Le coût d'un actif produit par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour un actif acquis. Les modes d'amortissement, la valeur résiduelle ainsi que de la durée d'utilité sont revues et ajustées chaque année si nécessaire.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif corporel sont incorporés au coût de l'actif.

Dépenses ultérieures

L'entreprise comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût d'un remplacement partiel au moment où ce coût est encouru, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif bénéficieront à l'entreprise et que ce coût peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Amortissements

Le montant amortissable est le coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles, si elles ne sont pas immatérielles, sont revues annuellement. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif.

Les durées d'utilité estimées correspondent aux durées attendues d'utilisation de l'actif par l'entreprise et peuvent varier suivant la zone géographique. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

Bâtiments industriels – Autres immeubles	20 - 50 ans
Matériel et outillage de fabrication:	
Matériel de fabrication	10 - 15 ans
Matériel de stockage et de conditionnement	5 - 7 ans
Emballages récupérables:	
Fûts	2 - 10 ans
Casiers	2 - 10 ans
Bouteilles	2 - 5 ans
Mobilier et matériel des points de vente	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel informatique	3 - 10 ans

Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés de manière séparée dans les immobilisations corporelles.

Les terrains ne sont pas amortis étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie indéterminée.

Plus et moins-values de cession

Les plus et moins-values liées à la cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisées au compte de résultats respectivement en tant qu'autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation. Les plus et moins-values sont reconnues au compte de résultats dès que le contrôle est transféré à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable, que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'immobilisation corporelle.

(K) CONTRATS DE LOCATION

L'entreprise en tant que preneur

L'entreprise évalue si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de début du contrat. L'entreprise comptabilise un droit d'utilisation et une dette de location correspondante à l'égard de tous les contrats de location en tant que preneur, à l'exception des contrats de location de courte durée (définis comme des contrats d'une durée de 12 mois ou moins) et des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur. Pour ces contrats de location, l'entreprise comptabilise les paiements locatifs comme un coût opérationnel de façon linéaire sur la période de location, et les paiements pour ces contrats de location sont présentés en flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

La dette de location est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements locatifs qui ne sont pas encore payés à la date de début du contrat, actualisée en utilisant le taux implicite du contrat de location. Si ce taux n'est pas aisément déterminable, l'entreprise utilise son taux d'emprunt marginal spécifique au pays, à la durée et à la devise du contrat. De

plus, lors du calcul de ces taux d'emprunt marginal, l'entreprise tient compte de ses récentes émissions d'emprunts ainsi que des données publiques pour des instruments financiers ayant des caractéristiques similaires.

Les paiements locatifs englobent les paiements fixes moins les incitatifs à la location, les paiements locatifs variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux connu à la date de début et les prix d'exercice d'une option d'achat ou les paiements d'options d'extension si l'entreprise est raisonnablement certaine d'exercer ces options. Les paiements locatifs variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux ne sont pas inclus dans l'évaluation de la dette de location et du droit d'utilisation, et sont comptabilisés au titre de charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle l'événement ou la condition déclenchant ces paiements se produit.

Une dette de location est réévaluée en cas de modification de la période de location, de modification d'un indice ou d'un taux utilisé dans le calcul des paiements locatifs ou lors d'une réévaluation de l'exercice d'une option de renouvellement et/ou d'une option d'achat. L'ajustement correspondant est affecté au droit d'utilisation relié.

Les droits d'utilisation comprennent le montant comptabilisé pour la dette de location correspondante, les paiements locatifs effectués au plus tard à la date de début et les coûts directs initiaux. Par la suite, ils sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur. Les droits d'utilisation sont amortis à partir de la date de début du contrat sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou la durée du contrat de location, selon celle qui est la plus courte (voir les méthodes comptables J et O).

Dans l'état consolidé de la situation financière, la dette de location est incluse dans la rubrique « Emprunts portant intérêt » et les droits d'utilisation sont inclus dans la rubrique « Immobilisations corporelles ». De plus, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la partie capital des paiements locatifs est présentée dans les activités de financement et la composante intérêts est présentée dans les activités opérationnelles.

L'entreprise en tant que bailleur

Les contrats de location pour lesquels l'entreprise transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif au preneur sont considérés comme contrat de location-financement. Les contrats de location pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont conservés par l'entreprise sont considérés comme contrat de location simple. Les produits de location sont inclus dans les autres produits d'exploitation de façon linéaire sur la période de location.

(L) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La méthode du coût moyen pondéré est utilisée pour déterminer le coût des stocks.

Le coût des produits finis et des en-cours de production comprend le coût des matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et une allocation des frais généraux de production fixes et variables basée sur la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Les stocks sont dépréciés au cas par cas si la valeur de réalisation nette anticipée devient inférieure à la valeur comptable des stocks. Le calcul de la valeur de réalisation nette prend en considération des caractéristiques spécifiques à chaque catégorie de stock, telles que la date d'expiration, la durée de vie restante ou les indicateurs de rotation lente.

(M) CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

Les créances commerciales sont les sommes dues par les clients pour les biens vendus et les services rendus dans le cours normal des activités et sont généralement exigibles dans les 30 jours. Les créances commerciales sont comptabilisées initialement au montant de la contrepartie qui est inconditionnelle sauf si celles-ci contiennent une composante de financement importante, elles sont reconnues à une valeur ajustée de la valeur temps de l'argent. Le groupe détient des créances commerciales et autres créances afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et les évalue donc ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances commerciales et les autres créances sont comptabilisées au bilan au coût amorti diminué de réductions de valeur, le cas échéant. Pour déterminer le montant approprié de réduction de valeur, des facteurs comme par exemple des difficultés financières importantes de la part du débiteur, la probabilité que le débiteur fasse défaut, faillite ou subisse des procédures de redressement financier, ou bien des retards de paiement sont pris en considération.

Les autres créances sont initialement comptabilisées à la juste valeur et ultérieurement évaluées au coût amorti. Les réductions de valeur et les résultats de change sont directement comptabilisés au compte de résultats.

(N) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes de trésorerie et les dépôts à terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition et facilement convertible en un montant de trésorerie. Ils sont comptabilisés pour leur valeur faciale, qui représente approximativement leur juste valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont diminués des découverts bancaires.

(O) PERTE DE VALEUR

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des goodwill et des immobilisations incorporelles est revue à chaque date de clôture afin d'identifier des indices de perte de valeur. S'il y a un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. De plus, les goodwill, les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (c'est-à-dire un pays ou un groupe de pays gérés comme un sous-groupe d'une région). Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont comptabilisées au compte de résultats.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des actifs non-financiers est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de vente et leur valeur d'utilité. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est calculée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie, auxquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font partie, est basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs, utilisant un taux d'intérêt qui reflète à la fois l'appréciation courante par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Ces calculs sont corroborés par des évaluations à base de multiples, des prix d'actions cotées pour des filiales cotées en bourse ou d'autres indicateurs disponibles sur la juste valeur.

Les dépréciations comptabilisées sur une unité génératrice de trésorerie sont comptabilisées tout d'abord en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite en réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Reprise des pertes de valeur

Les actifs non financiers, autres que le goodwill, qui ont subi une perte de valeur, sont examinés pour une éventuelle reprise de la perte de valeur à chaque date de clôture. Une perte de valeur d'un actif peut être reprise dans la limite de la valeur nette comptable (déduction faite des amortissements) qu'il aurait eue si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(P) ÉVALUATION A LA JUSTE VALEUR

Un certain nombre de méthodes comptables d'AB InBev et de notes exigent une évaluation à la juste valeur des éléments financiers et non-financiers.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un élément d'actif ou payé pour transférer une dette lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. Pour évaluer la juste valeur, AB InBev utilise le plus possible des données observables sur un marché. Les justes valeurs sont classées par catégorie de niveau dans la hiérarchie de juste valeur en fonction des données des techniques d'évaluation ci-dessous :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : données observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : évaluation de la juste valeur intégrant des entrants significatifs basés sur des données de marché non observables.

Si les données utilisées pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif sont classées à des niveaux différents dans la hiérarchie des justes valeurs, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de la hiérarchie des justes valeurs que la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le groupe applique une évaluation à la juste valeur pour les instruments repris ci-dessous :

Instruments dérivés

La juste valeur des dérivés cotés sur les marchés (par exemple les contrats de change à terme cotés sur un marché) est déterminée par référence aux prix officiels publiés sur les marchés d'échange respectifs (par exemple la bourse d'échange de New York). La juste valeur des dérivés de gré à gré est déterminée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées.

Placements en titres d'emprunt

Cette catégorie inclue les placements en titres d'emprunt désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur est évaluée en utilisant des données observables tels que des taux d'intérêt et des taux de change. Lorsqu'il s'agit d'instruments négociés en bourse, la juste valeur est déterminée par référence à des cours observables. Dans le cas où les titres d'emprunt ne sont pas négociés en bourse, la technique d'évaluation principale est l'actualisation des flux de trésorerie futurs. L'entreprise peut appliquer d'autres techniques d'évaluation ou une combinaison de techniques d'évaluation si les résultats obtenus pour la juste valeur sont plus pertinents.

Placements en titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les placements dans des titres de capitaux propres comprennent les titres cotés et non cotés. Lorsqu'un cours est disponible sur un marché actif, il est utilisé comme juste valeur des participations dans des titres cotés. Les titres non cotés sont évalués à la juste valeur essentiellement à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs

Passifs financiers non-dérivés

La juste valeur des passifs financiers non-dérivés est généralement déterminée à l'aide de données non observables et par conséquent est classé au niveau 3. Dans ces circonstances, la technique d'évaluation utilisée est l'actualisation de flux de trésorerie futurs, les flux de trésorerie projetés étant actualisés en utilisant un taux ajusté pour le risque.

(Q) CAPITAL

Achat d'actions propres

Lorsqu'AB InBev rachète ses propres actions, la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisée en déduction des capitaux propres sur la ligne actions propres.

Dividendes

Les dividendes payés sont reconnus dans les états financiers consolidés à la date à laquelle les dividendes sont déclarés à moins que des dividendes statutaires minimums soient requis par la législation locale ou par les statuts des filiales de l'entreprise. Dans de telles circonstances, les dividendes statutaires minimums sont comptabilisés en dettes.

Frais d'émission d'actions

Les frais directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés nets d'impôts en diminution des capitaux propres.

(R) PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées (i) lorsque le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, (ii) lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et (iii) lorsque le montant de cette obligation peut être estimée de manière fiable. Les provisions sont établies en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, en utilisant un taux avant impôts reflétant les appréciations courantes par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques spécifiques à la dette.

Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a, ou commencé, ou été annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par l'entreprise ne sont pas provisionnés. La provision inclut les avantages liés à des plans de prépension et de licenciement.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles. Une telle provision est évaluée à la valeur actualisée la plus faible entre le coût estimé de toute indemnisation ou pénalité découlant de la résiliation du contrat et le coût net attendu d'exécution du contrat.

Litiges et contentieux

Une provision pour litiges et contentieux est comptabilisée quand il est plus probable qu'improbable que l'entreprise soit dans l'obligation de s'acquitter de paiements futurs en conséquence d'événements passés. Ces événements peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter: certaines réclamations, certains procès et actions en justice portant sur les lois de la concurrence, les violations de contrats de distribution et de contrats de licence, les questions environnementales, les litiges concernant le droit du travail, les réclamations des autorités fiscales liées aux taxes indirectes et les questions liées aux litiges inhérents à l'industrie de l'alcool.

(S) AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de pensions, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi. L'entreprise gère à travers le monde un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. Les actifs de ces régimes de retraite sont en général détenus par des fonds de pensions indépendants de l'entreprise. Ces régimes de retraite sont généralement financés par des cotisations versées par les membres du personnel et par l'entreprise elle-même. Concernant les régimes de retraite à prestations définies, le financement tient compte des recommandations d'actuaire indépendants. AB InBev a des régimes de retraite financés et non financés.

a) Régimes à cotisations définies

Les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charge au compte de résultats quand elles sont encourues. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite dans lequel AB InBev verse une cotisation fixe à un fonds. AB InBev n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer aux employés les avantages correspondant aux services rendus au cours de la période et des périodes antérieures.

b) Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime qui n'est pas un régime de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à prestations définies ont la particularité de définir un montant de prestations qu'un employé recevra lors de son départ en retraite, généralement dépendant d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire. Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges liées aux régimes sont évaluées séparément pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charge par le compte de résultats de façon à répartir ce coût de manière régulière au cours de la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur base des recommandations d'actuaire qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite au minimum tous les trois ans. Les montants comptabilisés en compte de résultats comprennent le coût des services rendus, le coût (produit) net financier, le coût des services passés et les effets de toutes réductions ou liquidations de régime. Les coûts des services passés sont comptabilisés au plus tôt lorsque la modification/réduction intervient ou lorsque l'entreprise comptabilise les coûts de restructuration ou de cessation d'emplois liés. Les obligations relatives aux régimes de retraite comptabilisées au bilan sont évaluées sur la base de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, calculée en utilisant des taux d'intérêt correspondants à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première catégorie, qui ont une date d'échéance presque similaire à celles des passifs correspondants, diminués de la juste valeur de tous les actifs du régime de retraite. Les réajustements, comprenant des gains et pertes actuariels, l'effet du plafond d'actif (hors intérêts nets) et le rendement sur les actifs du plan (hors intérêts nets) sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'occurrence. Les ajustements ne sont pas reclassés dans le résultat dans les périodes ultérieures.

Quand le montant calculé au titre d'un régime à prestations définies est négatif (un actif), AB InBev comptabilise cet actif de retraite dans la mesure où les avantages économiques sont disponibles pour AB InBev, sous forme de remboursements ou de réductions de contributions futures.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Certaines filiales d'AB InBev octroient à leurs membres du personnel retraités des avantages postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé. L'octroi de tels avantages est en général conditionné au fait que le membre du personnel reste en service jusqu'à l'âge de la retraite. Les coûts attendus pour ces avantages sont provisionnés sur la durée de la carrière, en appliquant des méthodes comptables similaires à celles des régimes de retraite à prestations définies.

Indemnités de fin de contrat de travail

Des indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charge au plus tôt lorsque l'entreprise est manifestement engagée, sans qu'il existe une possibilité réaliste de rétractation, dans un plan formalisé et détaillé prévoyant de mettre fin à un ou plusieurs contrats de travail avant l'âge normal de la retraite et lorsque l'entreprise reconnaît les coûts d'une restructuration. Les indemnités de fin de contrat pour des départs volontaires sont comptabilisées si l'entreprise a fait une offre pour encourager les départs volontaires quand l'entreprise ne peut plus retirer son offre d'indemnités, qui correspond à la première des deux dates suivantes : la date où le membre du personnel accepte l'offre ; ou la date de prise d'effet de toute restriction ou disposition légale, réglementaire ou contractuelle limitant la capacité de l'entité de retirer son offre.

Bonus

Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur l'atteinte d'objectifs individualisés et prédéfinis par l'entreprise. Le montant estimé des bonus est comptabilisé en charge au cours de la période où le bonus est acquis. Dans le cas où les bonus sont réglés en actions de l'entreprise, ils sont comptabilisés comme paiements fondés sur des actions.

(T) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration d'acquérir des actions de l'entreprise et de certaines de ses filiales. La juste valeur des options sur actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle de valorisation d'option qui est le plus approprié pour l'option en question. Sur base du nombre prévu d'options qui seront acquises, la juste valeur des options attribuées est prise en charge sur la période d'acquisition des options. Quand les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés des montants encaissés.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, effectuées avec des tiers autres que les employés, sont comptabilisées à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf lorsque cette juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Dans ce cas, elles sont comptabilisées à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, évalués à la date à laquelle l'entreprise obtient les biens ou à laquelle le tiers fournit le service.

(U) EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant initial qui a été comptabilisé et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur base d'un taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures ».

(V) DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

Les dettes commerciales et autres dettes sont initialement reconnues à leur juste valeur et par la suite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(W) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé au compte de résultats sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, l'impact de l'impôt est également comptabilisé directement en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt à payer sur les bénéfices imposables de l'année écoulée, en appliquant les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que tous les ajustements sur les impôts à payer au titre des années antérieures.

Selon l'IAS 12 *Impôts sur le résultat*, les impôts différés sont comptabilisés en appliquant la méthode dite du report variable. Ceci signifie qu'un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé pour l'ensemble des différences imposables et déductibles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables au bilan. Selon cette méthode une provision pour impôts différés est également constituée pour les différences entre les justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et leurs bases imposables. IAS 12 précise qu'aucun impôt différé n'est comptabilisé i) lors de la comptabilisation initiale d'un goodwill, ii) lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et iii) sur des différences relatives à des investissements dans des filiales à la condition qu'elles ne seront probablement pas inversées dans un avenir prévisible et dans la mesure où l'entreprise est capable de contrôler la date à laquelle elle s'inversera. Le montant de l'impôt différé obtenu est basé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

L'entreprise comptabilise des actifs d'impôt différé, y compris des actifs au titre du report des pertes fiscales, dans la mesure où il est probable qu'elle dégagera un bénéfice imposable futur sur lequel pourra être imputé ces actifs d'impôt différé. Un actif d'impôt différé subit une réduction lorsqu'il n'est plus probable que le bénéfice d'impôts soit réalisé.

L'entreprise présente les provisions fiscales en dettes fiscales. Les actifs et les dettes relatifs aux traitements fiscaux incertains sont présentés comme étant des actifs/passifs d'impôt courant ou des actifs/passifs d'impôt différé.

(X) PRODUITS

Biens de consommation vendus

Les produits sont évalués sur base de la contrepartie à laquelle l'entreprise s'attend à avoir droit en échange dans un contrat avec un client et exclus les sommes perçues pour le compte de tiers. L'entreprise comptabilise un produit quand les obligations de prestation sont remplies, c'est-à-dire lorsque l'entreprise transfère le contrôle de la marchandise au client.

Plus précisément, la comptabilisation des produits suit l'approche suivante en cinq étapes:

- Identification des contrats avec un client
- Identification des obligations de prestation dans les contrats
- Détermination du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Comptabilisation du produit lorsque les obligations de prestation sont remplies

Les produits de la vente de biens sont évalués au montant qui reflète la meilleure estimation de la contrepartie attendue en échange de ces marchandises. Les contrats peuvent comprendre des éléments variables significatifs, comme des rabais, des remises, des remboursements, des avoirs (notes de crédit), des concessions sur le prix, des incitations, des primes de performance, et de pénalités. Ces incitatifs commerciaux sont considérés comme contrepartie variable. Si la contrepartie comprend un montant variable, l'entreprise estime le montant de contrepartie auquel elle aura droit en échange de la fourniture des biens ou des services promis au client. La contrepartie variable n'est incluse dans le prix de transaction que dans la seule mesure où il est hautement probable que la levée ultérieure de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant des produits comptabilisés.

Produits de redevance

L'entreprise comptabilise les produits de redevance en fonction des ventes ou de redevance en fonction de l'utilisation dans les autres produits d'exploitation lorsque survient le plus tardif des événements suivants : (a) la vente ultérieure ou l'utilisation par le client ; et (b) l'obligation de prestation à laquelle est affectée, en tout ou partie, la redevance fonction des ventes ou la redevance fonction de l'utilisation est remplie (ou partiellement remplie).

Produits de location

Les produits de location sont comptabilisés en autres produits d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée de la location.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées initialement au bilan en produits différés s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que l'entreprise se conformera aux conditions attachées à la subvention. Les subventions qui compensent des frais encourus par l'entreprise sont comptabilisées systématiquement en autres produits d'exploitation sur la période au cours de laquelle les frais correspondants sont engagés. Les subventions qui indemnisent l'entreprise pour l'acquisition d'actif sont comptabilisées en déduction du coût d'acquisition de l'élément d'actif en question.

Produits financiers

Les produits financiers regroupent les intérêts reçus ou à recevoir sur les placements, les dividendes reçus, les gains de change, les pertes sur des couvertures de change venant compenser des gains de change, les gains réalisés sur des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les produits relatifs aux actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ainsi que les produits provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Z).

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis (en tenant compte du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à leur encaissement.

Dividendes reçus

Les dividendes sont comptabilisés en compte de résultats à la date où les dividendes sont déclarés.

(Y) CHARGES

Charges financières

Les charges financières regroupent les intérêts à payer sur les emprunts, calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les pertes de change, les gains sur des instruments de couverture de change venant compenser des pertes de change, les résultats relatifs aux instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges relatives aux instruments de

couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les charges relatives aux actifs financiers détenus à des fins de transaction, les dépréciations sur actifs financiers ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Z).

Tous les intérêts courus liés aux emprunts ou à des transactions financières sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance des emprunts portant intérêts, du fait des frais de transactions et des ajustements de juste valeur, est comptabilisée dans le compte de résultats (en accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures) sur la durée de vie attendue de l'instrument financier et sur base d'un taux d'intérêt effectif (voir méthodes comptables V). Les frais d'intérêts relatifs aux paiements locatifs sont également reconnus en compte de résultats (en accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures) en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Frais de recherche et développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques

Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont comptabilisés en charge pendant l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés en charge l'année où les frais sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'activation (voir méthodes comptables G).

Coûts d'approvisionnement, de réception et de stockage

Les coûts d'approvisionnement et de réception sont incorporés au coût des ventes, tout comme les coûts de stockage et de gestion des matières premières et autres matériaux d'emballages. Les coûts de stockage de produits finis dans la brasserie ainsi que les coûts encourus pour le stockage dans les centres de distribution sont incorporés aux frais de distribution.

(Z) INSTRUMENTS FINANCIERS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

AB InBev utilise des instruments financiers dérivés pour atténuer l'impact transactionnel des monnaies étrangères, des taux d'intérêt, des prix des actions et des prix des matières premières sur les performances de l'entreprise. La politique de gestion du risque financier d'AB InBev interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives et par conséquent l'entreprise ne détient pas ou n'émet pas de tels instruments à de telles fins.

Classement et évaluation

À l'exception de certaines créances clients, l'entreprise évalue, lors de la comptabilisation initiale, un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier. Les instruments d'emprunt sont évalués ultérieurement soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement est basé sur deux critères : le modèle économique de l'entreprise pour la gestion des actifs financiers ; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le critère 'SPPI').

Le classement et l'évaluation des actifs financiers de l'entreprise est comme suit:

- *Instruments d'emprunt au coût amorti* : comprend les placements en titres d'emprunt pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et le modèle économique de l'entreprise est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels. Les produits d'intérêt, les gains ou pertes de change et les pertes de valeur éventuelles de ces instruments sont comptabilisés au résultat net.
- *Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global avec gains ou pertes reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation* : comprend les placements en titres d'emprunt pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et le modèle économique de l'entreprise est atteint par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers. Les produits d'intérêt, les gains ou pertes de change et les pertes de valeur éventuelles de ces instruments sont comptabilisés au résultat net. Tout autre gain ou perte de juste valeur est comptabilisé en autres éléments du résultat global. Lors de la cession de ces instruments d'emprunt, le solde relatif en réserve de juste valeur liée aux autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net.
- *Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclasser les gains ou pertes au résultat net lors de la décomptabilisation* : ces placements sont des investissements pour lesquels l'entreprise ne dispose pas de l'influence notable ou du contrôle et ceci est généralement justifié par la détention de moins de 20% des droits de vote. L'entreprise désigne ces placements sur une base individuelle comme des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global car ils sont détenus sur le long terme à des fins stratégiques. Les titres dans des entreprises non cotées en bourse sont évalués ultérieurement au coût, lorsque approprié. Ces placements sont des éléments non-monétaires et donc les gains ou pertes dans les autres éléments du résultat global incluent toute composante d'effet de change liée. Les dividendes perçus sont comptabilisés au résultat net. Ces placements ne

sont pas soumis à un test de perte de valeur, et au moment de la cession, le gain ou la perte accumulée dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé au résultat net.

- *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : comprend les instruments dérivés et les titres de capitaux propres qui ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Cette catégorie inclut aussi les titres d'emprunt qui ne remplissent pas les critères de flux de trésorerie ou du modèle économique.

Comptabilité de couverture

L'entreprise désigne certains dérivés comme instruments de couverture afin de couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuable à des transactions prévues et hautement probables découlant de changements dans les taux de change, les taux d'intérêt, les prix des matières premières. Afin de couvrir les changements de juste valeur des actifs, passifs et des engagements fermes, l'entreprise désigne certains dérivés comme couverture de juste valeur. L'entreprise désigne aussi certains dérivés et certains passifs financiers non-dérivés comme couverture de risque de change sur un investissement net.

Dès l'origine de la relation de couverture, l'entreprise documente l'objectif en matière de gestion des risques et la stratégie de couverture. L'efficacité de la couverture est évaluée à l'origine de la relation de couverture et par des évaluations prospectives d'efficacité pour s'assurer qu'une relation économique existe entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Pour les différents types de couverture en place, l'entreprise établit généralement des relations de couverture lorsque les caractéristiques principales de l'instrument de couverture correspondent exactement aux caractéristiques de l'élément couvert. Par conséquent, le ratio de couverture est généralement de 1:1. L'entreprise réalise une évaluation qualitative de l'efficacité. Dans les cas où les caractéristiques de l'élément couvert ne correspondent plus exactement aux principales caractéristiques de l'instrument de couverture, l'entreprise utilise une méthode de dérivé hypothétique pour évaluer l'efficacité. Les sources possibles d'inefficacité sont les changements dans le calendrier de l'opération prévue, les changements dans la quantité de l'élément couvert ou les changements dans le risque de crédit d'une ou l'autre des parties au contrat de dérivé.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie

La comptabilité de couverture des flux de trésorerie est utilisée lorsqu'un instrument dérivé couvre les variations de flux de trésorerie d'une transaction prévue et hautement probable, d'un risque de change d'un engagement ferme ou d'un actif ou passif comptabilisé (comme un instrument à taux d'intérêt variable).

Lorsque la transaction prévue ou l'engagement ferme conduit ultérieurement à la comptabilisation d'un élément non financier, le montant accumulé dans les réserves de couverture est inclus directement dans la valeur comptable de l'élément non-financier lors de sa comptabilisation initiale.

Pour toutes les autres transactions de couverture, le montant accumulé dans les réserves de couverture est reclassé vers le compte de résultats dans la même période que celle au cours de laquelle l'élément couvert a affecté le compte de résultats (ex: lorsque la charge d'intérêt variable est comptabilisée).

Lorsqu'un instrument de couverture ou lorsque la relation de couverture est arrivé(e) à échéance mais que la transaction couverte est toujours susceptible de se produire, le gain ou la perte cumulé(e) reste en capitaux propres et n'est reclassé(e) au compte de résultats que lorsque la transaction couverte se réalise. Si la transaction couverte ne doit plus se produire, le gain ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est reclassé(e) immédiatement dans le compte de résultats.

Toute inefficacité est comptabilisée directement en compte de résultats.

Comptabilité de couverture de juste valeur

Lorsqu'un dérivé couvre l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé (comme un instrument à taux fixe) ou un engagement ferme, tout bénéfice ou perte provenant de l'instrument de couverture est comptabilisé(e) en compte de résultats. La valeur comptable de l'élément couvert est également ajustée des changements de juste valeur liés au risque qui a été couvert, avec tout bénéfice ou perte comptabilisé(e) en compte de résultats. L'ajustement de juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert est amorti au compte de résultats à compter de la date d'abandon.

Comptabilité de couverture d'un investissement net

Lorsqu'un passif non-dérivé en monnaie étrangère couvre un investissement net dans une opération étrangère, les différences de change provenant de la conversion du passif vers la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion).

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre un investissement net dans une opération étrangère, la partie du bénéfice ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré comme efficace est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion), et est reclassé au compte de résultats à la cession de l'opération étrangère, alors que la partie non efficace est comptabilisée dans le compte de résultats.

Compensation

Des actifs financiers et des passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière si, et seulement si, l'entreprise a juridiquement le droit exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de les régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

(AA) INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels sont des composantes de l'activité de l'entreprise. Une information financière distincte est disponible pour ces secteurs et est régulièrement examinée par la direction. L'entreprise a six secteurs opérationnels.

Le format de présentation des segments opérationnels d'AB InBev est géographique parce que les risques de l'entreprise et les taux de rendement liés aux activités sont essentiellement affectés par le fait qu'AB InBev opère dans différentes régions géographiques. L'organisation de la direction de l'entreprise et le reporting interne à destination du conseil d'administration ont été mis en place en conséquence. Les cinq régions géographiques de l'entreprise sont: l'Amérique du Nord, les Amériques du centre, l'Amérique du Sud, EMEA et l'Asie-Pacifique.

Les critères de regroupement appliqués sont basés sur des similitudes entre les indicateurs économiques (par exemple, les marges) qui ont été évalués pour déterminer si les segments opérationnels agrégés présentent des caractéristiques économiques similaires, comme le prescrit IFRS 8. De plus, la direction a évalué des facteurs additionnels tels que le nombre optimal de segments de reporting selon la direction, les géographies historiques chez AB InBev, la comparaison par rapport aux pairs, (par exemple, Asie-Pacifique et EMEA étant des régions souvent présentées de la sorte au sein des pairs de l'entreprise), ou encore le point de vue de la direction sur l'équilibre optimal entre les informations utiles et les informations plus détaillées.

Les résultats des activités mondiales d'exportation et des sociétés holding qui incluent le siège administratif mondial de l'entreprise et les activités d'exportation dans des pays où AB InBev n'a pas d'activité opérationnelle, sont présentés séparément. Les cinq régions géographiques de l'entreprise plus les activités mondiales d'exportation et les sociétés holding constituent les six segments de l'entreprise aux fins de reporting des informations financières.

Les dépenses d'investissements sectoriels comprennent le coût total des investissements encourus au cours de la période au titre de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception des goodwill.

(BB) ÉLÉMENTS NON SOUS-JACENTS

Les éléments non sous-jacents sont des éléments qui selon l'appréciation du management doivent être présentés séparément de manière distincte du fait de leur taille ou leur incidence. De tels éléments sont présentés séparément dans le compte de résultats consolidé et présenté dans les notes annexes aux états financiers. Les transactions pouvant donner lieu à des éléments non sous-jacents sont principalement liées aux restructurations, aux dépréciations pour perte de valeur, aux plus ou moins-values de cession d'investissements et du remboursement accéléré de certaines lignes de crédit.

(CC) ACTIVITES ABANDONNÉES ET ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Une activité abandonnée est un composant de l'entreprise qui a été cédé ou est classé comme détenu en vue de la vente. Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et fait partie d'un plan unique et coordonné de cession ou est une filiale acquise uniquement dans le but de la revente.

AB InBev classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable peut être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et si toutes les conditions de la norme IFRS 5 sont remplies. Un groupe d'actifs destiné à être cédé est défini comme un groupe d'actifs et de passifs directement liés destinés à être cédés, par la vente ou d'une autre manière, dans une transaction unique. Juste avant le classement en actif détenu en vue de la vente, l'entreprise évalue la valeur comptable de l'actif (ou tous les actifs et passifs du groupe destinés à être cédés) en conformité avec la norme IFRS applicable. Dès lors, à partir du classement initial comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les pertes de valeur constatées lors du classement initial comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées dans le compte de résultats. Le même principe est appliqué pour les bénéfices et pertes liés à des réévaluations ultérieures. Des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente, ne sont plus amortis.

(DD) IFRS ÉMIS RÉCEMMENT

Dans la mesure où l'on s'attend à ce que de nouvelles dispositions des normes IFRS soient applicables dans le futur, elles n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

Un certain nombre d'amendements aux normes sont en vigueur pour les périodes annuelles commençant après le 1^{er} janvier 2021 mais n'ont pas été repris du fait de leur immatérialité ou leur non-applicabilité aux états financiers consolidés d'AB InBev.

4. Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actif, de passif, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs admis comme étant raisonnables. Leurs résultats forment la base pour la prise de décision sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne peuvent pas être obtenue de façon explicite sur base d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où ces dernières sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

Bien que chacune de ces méthodes comptables significatives reflète des jugements, des estimations et des hypothèses, AB InBev est d'avis que les méthodes comptables suivantes reflètent les jugements, estimations et hypothèses les plus importants pour ses opérations et la compréhension de ses résultats: regroupements d'entreprises, immobilisations incorporelles, goodwill, dépréciations, provisions, paiements fondés sur des actions, avantages du personnel et comptabilisation d'impôts exigibles et différés.

Les justes valeurs d'immobilisations incorporelles identifiables acquises sont basées sur une évaluation de flux de trésorerie futurs. Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie sont réalisées tous les ans, ou à tout moment, lorsqu'un événement lié à ces éléments survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable. Ces évaluations se basent sur des estimations de flux futurs de trésorerie.

L'entreprise utilise son jugement pour sélectionner un panel de méthodes, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et le modèle d'évaluation des options, et fait des hypothèses en se basant sur les conditions de marché existantes aux dates de clôture afin d'estimer la juste valeur de ses instruments financiers.

Les hypothèses actuarielles sont établies afin d'anticiper des événements futurs et sont utilisées dans le calcul des charges et dettes des régimes de retraite et autres régimes d'avantages à long terme pour employés. Ces facteurs incluent des hypothèses portant sur le taux d'intérêt, sur l'augmentation des coûts de soins de santé, sur l'augmentation future des avantages, sur la rotation du personnel et sur l'espérance de vie.

L'entreprise est soumise à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. Un jugement important intervient dans la détermination de la provision pour impôts sur le résultat au plan mondial. Il existe certaines transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt final est incertaine. Certaines filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et enquêtes locales généralement en lien avec les exercices d'imposition antérieurs. A la clôture, des investigations et des négociations avec les autorités fiscales locales sont en cours dans différentes juridictions et, du fait de leur nature, pourraient prendre un temps certain avant d'être conclues. Les hypothèses d'une résolution favorable de ces affaires sont prises en compte lors de l'évaluation du montant des provisions fiscales devant être reconnues dans les états financiers. Une estimation des intérêts de retard et pénalités sur les dettes fiscales est également prise en compte. Lorsque la résolution de ces affaires aboutit à un résultat différent du montant initialement comptabilisé, cela aura une incidence sur les actifs et passifs d'impôts courants et différés qui sera reconnu au cours de la période de résolution.

Les jugements faits par le management dans le cadre de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important d'ajustements significatifs au cours de l'année suivante, sont présentés plus en détail dans les notes ci-après.

Dans la préparation de ces états financiers consolidés, les décisions importantes prises par la direction pour appliquer les méthodes comptables de l'entreprise et les principales sources d'incertitude sont principalement liées à la comptabilisation de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les résultats de l'entreprise tel qu'indiqué ci-dessous.

IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La direction a pris en compte l'impact du COVID-19 et de la conjoncture économique actuelle dans les bases de préparation de ces états financiers consolidés. L'entreprise continue de gérer adéquatement ses liquidités et ses ressources en capital (voir Note 20 *Trésorerie et équivalents de trésorerie et Placements*, Note 23 *Emprunts portant intérêts* et Note 28 *Risques provenant d'instruments financiers*). Ainsi, la direction a conclu que l'entreprise était en mesure de poursuivre ses activités.

Coûts liés au COVID-19

Comme l'exige la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*, l'entreprise a évalué l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur ses résultats pour la période se terminant le 31 décembre 2021, et a comptabilisé (105) millions d'USD de coûts dans les éléments non sous-jacents en raison de la pandémie. Ces dépenses comprennent principalement les coûts liés aux équipements de protection individuelle des employés de l'entreprise, les dons caritatifs et d'autres coûts encourus en conséquence directe de la pandémie de COVID-19. Voir la Note 8 *Éléments non sous-jacents*.

5. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, en conformité avec l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent sur six régions distinctes. Le management régional et opérationnel est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des opérations. En interne, la direction d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources. La structure de gestion en vigueur comprend cinq régions: Amérique du Nord, Amériques du centre, Amérique du Sud, EMEA et Asie-Pacifique. En plus de ces cinq régions géographiques, l'entreprise utilise un sixième segment, Exportations Globales et Sociétés Holding, aux fins de reporting de toutes les informations financières.

Le 1^{er} juin 2020, AB InBev a finalisé la cession de CUB, sa filiale en Australie, à Asahi (voir Note 21 *Actifs classés comme détenus en vue de la vente, passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées*). De plus, étant donné que les résultats des activités australiennes représentaient un secteur d'activité principal distinct, ils ont été comptabilisés comme des activités abandonnées (« bénéfice des activités abandonnées ») jusqu'au 31 mai 2020.

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions d'USD, excepté pour les volumes (millions d'hl) et pour la marge EBITDA normalisée (en %).

	Amérique du Nord		Amériques du Centre		Amérique du Sud		EMEA		Asie-Pacifique		Exportations Globales et Sociétés Holding		AB InBev consolidé	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Volume	107	107	141	121	157	144	87	76	88	82	2	1	582	531
Produits	16 257	15 622	12 541	10 032	9 494	8 092	8 032	6 835	6 848	5 648	1 133	652	54 304	46 881
EBITDA Normalisé	6 131	6 172	6 126	5 014	3 125	3 179	2 598	1 895	2 321	1 737	(1 093)	(677)	19 209	17 321
Marge EBITDA normalisée en %	37.7%	39.5%	48.8%	50.0%	32.9%	39.3%	32.4%	27.7%	33.9%	30.8%	-	-	35.4%	36.9%
Amortissements et dépréciations	(782)	(803)	(1 138)	(1 017)	(760)	(767)	(1 014)	(988)	(712)	(646)	(364)	(376)	(4 771)	(4 598)
Bénéfice d'exploitation normalisé	5 349	5 369	4 988	3 997	2 365	2 412	1 584	907	1 609	1 091	(1 457)	(1 053)	14 438	12 723
Éléments non sous-jacents (incluant pertes de valeur non sous-jacentes)	(239)	(222)	(100)	(112)	(60)	(62)	(112)	(2 629)	(40)	(29)	(63)	(50)	(614)	(3 103)
Bénéfice d'exploitation	5 110	5 147	4 888	3 885	2 305	2 350	1 472	(1 722)	1 569	1 062	(1 520)	(1 103)	13 824	9 620
Charges financières nettes													(5 609)	(7 697)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises													248	156
Impôts sur le résultat													(2 350)	(1 932)
Bénéfices des activités poursuivies													6 114	147
Bénéfice de activités abandonnées													-	2 055
Bénéfice de l'exercice													6 114	2 202
Actifs sectoriels (non-courants)	63 722	63 765	67 516	72 331	12 917	12 348	34 098	35 578	13 453	13 845	1 973	2 024	193 678	199 891
Dépenses brutes d'investissement	868	646	1 307	829	1 154	727	1 051	768	605	508	655	303	5 640	3 781
ETP	19 691	20 281	51 969	48 751	42 209	40 630	22 215	22 357	26 095	26 510	7 160	5 166	169 339	163 695

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2021, les produits nets de l'activité brassicole s'élèvent à 49 333 millions d'USD (31 décembre 2020 : 43 044 millions d'USD) et les produits nets des autres activités (boissons non alcoolisées et autres activités) s'élèvent à 4 971 millions d'USD (31 décembre 2020 : 3 837 millions d'USD). De plus, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, les produits nets des activités commerciales aux Etats-Unis s'élèvent à 14 259 millions d'USD (31 décembre 2020 : 13 815 millions d'USD) et les produits nets des activités commerciales au Brésil s'élèvent à 6 500 millions d'USD (31 décembre 2020 : 5 868 millions d'USD).

Sur la même base, les produits nets attribuables aux clients externes d'AB InBev dans son marché domestique (la Belgique) représentaient 623 millions d'USD (31 décembre 2020 : 501 millions d'USD) et les actifs non courants sur ce même marché représentaient 2 457 millions d'USD (31 décembre 2020 : 2 496 millions d'USD).

6. Acquisitions et cessions de filiales

Le tableau ci-dessous résume l'impact des acquisitions sur l'état de la situation financière et des flux de trésorerie d'AB InBev pour les exercices se terminant au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020:

Million d'USD	2021 Acquisitions	2020 Acquisitions	2021 Cessions	2020 Cessions
Actifs non-courants				
Immobilisations corporelles	2	149	(5)	-
Immobilisations incorporelles	-	162	-	-
Participations dans des entreprises associées	-	(7)	-	-
Actifs courants				
Stocks	-	33	(7)	-
Créances commerciales et autres créances	1	9	(6)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	5	(5)	-
Dettes non-courantes				
Emprunts portant intérêts	-	(74)	-	-
Dettes commerciales et autres dettes	-	(34)	-	-
Passifs d'impôts différés	-	(6)	-	-
Dettes courantes				
Emprunts portant intérêts	-	(4)	-	-
Dettes commerciales et autres dettes	(5)	(59)	10	-
Actifs et passifs nets identifiables	3	174	(13)	-
Participations ne donnant pas le contrôle				
Goodwill sur les acquisitions et goodwill cédé	-	185	-	-
Perte/(gain) sur cession	-	-	1	-
Contreparties à (payer)/recevoir	-	(14)	-	-
Trésorerie nette payée/(reçue) relative à des acquisitions/(cessions) des exercices précédents	453	170	-	-
Contreparties payées/(reçues)	456	515	(12)	-
Trésorerie (acquise)/cédée	(5)	(5)	5	-
Sorties/(entrées) nettes de trésorerie	451	510	(7)	-

Le 1^{er} juin 2020, AB InBev a finalisé la cession de CUB à Asahi – Voir Note 21 *Actifs classés comme détenus en vue de la vente, passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Le 30 septembre 2020, AB InBev a finalisé l'acquisition des 68.8% d'actions restantes de Craft Brew Alliance pour une contrepartie nette de 0.2 milliard d'USD et a ainsi obtenu le contrôle à 100% de l'entreprise acquise.

L'entreprise a entrepris une série d'autres acquisitions et cessions en 2021 et 2020 sans impact significatif sur les états financiers consolidés de l'entreprise.

7. Autres produits/(charges) d'exploitation

Millions d'USD	2021	2020
Crédits d'impôt au Brésil	226	481
Subventions de l'état	322	227
Plus-values nettes sur la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et actifs détenus en vue de la vente	65	56
Produits provenant des licences	25	22
(Dotations aux)/reprises nets de provisions	(1)	(14)
Produits nets de location et autres produits d'exploitation	168	72
Autres produits/(charges) d'exploitation	805	845

Au cours du deuxième trimestre 2021, Ambev, une filiale d'AB InBev, a comptabilisé 226 millions d'USD en Autres produits d'exploitation liés aux crédits d'impôt suite à une décision favorable de la Cour suprême du Brésil. En outre, Ambev a

comptabilisé 118 millions d'USD d'intérêts créditeurs dans les produits financiers (voir la Note 11 *Charges et produits financiers*) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Au quatrième trimestre de 2020, Ambev a conclu le calcul de ses crédits d'impôt sur la base d'une décision de justice selon laquelle la Taxe sur la Valeur Ajoutée (ICMS) doit être exclue de la base imposable de la contribution sociale sur les revenus bruts (PIS et COFINS). Cette décision se rapporte à la période s'étalant de novembre 2009 à avril 2015. À la suite de cette décision de justice et d'autres ajustements relatifs aux crédits d'impôt, Ambev a comptabilisé 481 millions d'USD de produits en Autres produits d'exploitation et 315 millions d'USD de produits d'intérêts dans les Produits financiers (voir Note 11 *Charges et produits financiers*) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les revenus des subventions de l'état sont principalement liés aux avantages fiscaux accordés par certains états brésiliens et certaines provinces chinoises, suite aux opérations et développements menés par l'entreprise dans ces régions.

En 2021, l'entreprise a pris en charge 298 millions d'USD de frais de recherche contre 296 millions d'USD en 2020. Ces frais ciblent des innovations de produits, des études de marché, ainsi que l'optimisation des procédés et le développement de produits.

8. Éléments non sous-jacents

IAS 1 Présentation des états financiers requiert que les éléments significatifs de produits et de charges soient présentés séparément. Les éléments non sous-jacents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière de l'entreprise. L'entreprise estime que ces éléments sont importants et, par conséquent, les a exclus de la mesure de la performance du secteur auxquels ils appartiennent tel que mentionné à la *Note 5 Information sectorielle*.

Les éléments non sous-jacents inclus dans le compte de résultats sont les suivants:

Millions d'USD	2021	2020
Coûts liés au COVID-19	(105)	(182)
Restructuration	(172)	(157)
Cession d'activités et vente d'actifs (pertes de valeur incluses)	(247)	(239)
Coûts des acquisitions encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises	(17)	(25)
Coûts liés à Zenzele Kabili	(72)	-
Dépréciation du goodwill	-	(2 500)
Impact sur le résultat d'exploitation	(614)	(3 103)
Gain sur la cession de l'Australie (inclus dans le bénéfice des activités abandonnées)	-	1 919
Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents	(806)	(1 738)
Impôts non sous-jacents	346	155
Éléments non sous-jacents attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	20	228
Impact net sur le résultat attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	(1 054)	(2 538)

Les coûts liés au COVID-19 s'élèvent à (105) millions d'USD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : (182) millions d'USD). Ces dépenses comprennent principalement les coûts des équipements de protection individuelle pour les employés de l'entreprise, les dons de charité et d'autres coûts encourus en conséquence directe de la pandémie de COVID-19.

Les charges non sous-jacentes de restructuration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 s'élèvent à (172) millions d'USD (31 décembre 2020 : (157) millions d'USD). Ces charges sont principalement liées au réaligement des structures. Ces changements visent à éliminer les chevauchements d'organisations ou double emploi dans les processus en prenant en compte l'adéquation du profil du personnel avec les nouveaux besoins organisationnels. Ces dépenses ponctuelles visent à réduire la base de coûts de l'entreprise ainsi qu'à mettre davantage l'accent sur les activités principales d'AB InBev, à rendre plus rapide le processus décisionnel et à améliorer l'efficacité, le service et la qualité.

Les cessions d'activités et ventes d'actifs (y compris les pertes de valeur) atteignent (247) millions d'USD pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, comprenant principalement (258) millions d'USD de charge de dépréciation, sans effet sur la trésorerie, liée à Bedford Systems, une coentreprise avec Keurig Dr. Pepper, suite à l'annonce de la cessation de l'activité en décembre 2021, qui a été partiellement compensée par des gains réalisés en relation avec les cessions effectuées au cours du premier semestre 2021. Les cessions d'activités et ventes d'actifs (y compris les pertes de valeur) atteignaient (239) millions d'USD pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, et étaient principalement liées à des pertes de valeur d'immobilisations corporelles classées en actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2020, d'actifs incorporels vendus en 2020 et d'autres actifs incorporels.

Les coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises atteignent (17) millions d'USD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, comprenant principalement les coûts liés aux partenariats avec des coentreprises de l'entreprise. Les coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises atteignent (25) millions d'USD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 et sont principalement liés à l'acquisition de Craft Brew Alliance.

En mai 2021, l'entreprise a mis en place un nouveau programme d'émancipation économique à large échelle des Noirs (« BBEE ») (baptisé « programme Zenzele Kabili ») et a comptabilisé (72) millions d'USD en éléments non sous-jacents représentant principalement le coût IFRS 2 lié à l'attribution d'actions aux revendeurs et collaborateurs SAB répondant aux conditions et participant au programme Zenzele Kabili. Pour plus de détails, voir la Note 22 *Modifications des capitaux propres et résultat par action*.

Lors du deuxième trimestre de 2020, l'entreprise a comptabilisé (2 500) millions d'USD de dépréciation du goodwill pour ses unités génératrices de trésorerie en Afrique du Sud et dans le reste de l'Afrique (voir Note 14 *Goodwill* pour plus de détails).

Le 1^{er} juin 2020, l'entreprise a finalisé la vente précédemment annoncée de CUB à Asahi, résultant en un gain non sous-jacent net de 1 919 millions d'USD présenté dans les activités abandonnées. Pour plus de détails, voir Note 21 *Actifs classés comme détenus en vue de la vente, passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

L'entreprise a encouru des coûts financiers nets non sous-jacents de (806) millions d'USD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 (31 décembre 2020: 1 738 millions d'USD de produits financiers nets) – voir Note 11 *Charges et produits financiers*.

Tous les montants ci-dessus sont présentés avant impôts sur le résultat. Les éléments non sous-jacents pour l'exercice se terminant 31 décembre 2021 ont eu pour effet de diminuer les impôts sur le résultat de 346 millions d'USD (31 décembre 2020 : diminution des impôts sur le résultat de 155 millions d'USD).

L'impact des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non sous-jacents s'élève à 20 millions d'USD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 (31 décembre 2020: 228 millions d'USD).

9. Charges salariales et autres avantages sociaux

Millions d'USD	2021	2020
Salaires et appointements	(4 734)	(4 124)
Cotisations à la sécurité sociale	(670)	(582)
Autres frais salariaux	(706)	(637)
Dépenses de pension pour régimes à prestations définies	(176)	(218)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(510)	(169)
Cotisations aux régimes à cotisations définies	(147)	(91)
Charges salariales et autres avantages sociaux	(6 944)	(5 821)

Le nombre d'équivalents temps plein est présenté comme suit:

	2021	2020
AB InBev NV/SA (maison mère)	214	204
Autres filiales	169 125	163 491
Nombre d'équivalents temps plein	169 339	163 695

10. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

Les charges liées aux amortissements et dépréciations (y compris pertes de valeur) sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultats consolidé 2021 :

Millions d'USD	Dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciations des droits d'utilisation	Dépréciation du goodwill et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles
Coûts des ventes	2 782	91	39	-
Frais de distribution	136	10	176	-
Frais commerciaux et de marketing	319	223	249	-
Frais administratifs	306	327	110	-
Autres charges d'exploitation	3	-	-	-
Éléments non sous-jacents	-	-	-	281
Amortissements et dépréciations	3 546	651	574	281

Les charges liées aux amortissements et dépréciations (y compris pertes de valeur) sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultats consolidé 2020 :

Millions d'USD	Dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciations des droits d'utilisation	Dépréciation du goodwill et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles
Coûts des ventes	2 599	91	42	-
Frais de distribution	141	3	108	-
Frais commerciaux et de marketing	339	291	224	-
Frais administratifs	310	323	125	-
Autres charges d'exploitation	3	-	-	-
Éléments non sous-jacents	-	-	-	2 733
Amortissements et dépréciations	3 392	708	499	2 733

Les charges liées aux amortissements et dépréciations (y compris pertes de valeur) sur les immobilisations corporelles incluaient en 2021 une réaffectation de coût complet de (11) millions d'USD des amortissements et dépréciations (y compris pertes de valeur) vers les coûts des marchandises vendues (en 2020: (5) millions d'USD).

11. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers inclus dans le compte de résultats sont les suivantes :

Millions d'USD	2021	2020
Charges d'intérêt	(3 684)	(4 016)
Activation des coûts d'emprunts	10	12
Intérêts nets sur la dette nette pour prestations définies	(73)	(82)
Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures	(593)	(564)
Pertes nettes sur les instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de couverture	(562)	(502)
Gains/(pertes) de change nets (nets des impacts des instruments dérivés de change)	(101)	-
Impôts sur les transactions financières	(73)	(103)
Gains/(pertes) nets liés à la valorisation à la valeur de marché d'instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions	(23)	(1 211)
Autres charges financières, y compris les frais bancaires	(135)	(135)
Charges financières, hors éléments non sous-jacents	(5 234)	(6 601)
Charges financières non sous-jacentes	(806)	(1 818)
Charges financières	(6 040)	(8 419)
Produits d'intérêts	113	150
Produits d'intérêts nets sur les crédits d'impôts brésiliens	118	315
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	152	76
Gains/(pertes) de change nets (net des impacts des instruments dérivés de change)	-	43
Autres produits financiers	48	58
Produits financiers, hors éléments non sous-jacents	431	642
Produits financiers non sous-jacents	-	80
Produits financiers	431	722
Produits/(coûts) financiers nets, hors éléments non sous-jacents	(4 803)	(5 959)
Produits/(coûts) financiers nets	(5 609)	(7 697)

Les coûts financiers nets, hors éléments non sous-jacents, étaient de 4 803 millions d'USD en 2021, contre 5 959 millions d'USD en 2020. La diminution est principalement due à une perte sur la valeur de marché d'instruments financiers dérivés de 23 millions d'USD en 2021, contre une perte de 1 211 millions d'USD en 2020, résultant en une variation de 1 188 millions d'USD.

Les coûts d'emprunts activés concernent les charges d'intérêt directement attribuables à l'acquisition et à la construction d'actifs qualifiés, principalement en Belgique. Les intérêts sont capitalisés à un taux d'emprunt d'environ 4%.

En 2021, l'accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures comprend principalement l'intérêt sur les dettes de location de 123 millions d'USD (2020 : 116 millions d'USD), l'impact de la désactualisation de 349 millions d'USD (2020 : 306 millions d'USD), les commissions obligataires de 67 millions d'USD (2020 : 102 millions d'USD) et les intérêts sur provisions de 54 millions d'USD (2020 : 41 millions d'USD).

Les charges d'intérêt sont présentées nettes des impacts des instruments dérivés de change couvrant les risques de taux d'intérêt d'AB InBev – voir également Note 28 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Au deuxième trimestre 2021, Ambev, une filiale d'AB InBev, a comptabilisé un produit de 226 millions d'USD dans les autres produits d'exploitation (voir la Note 7 *Autres produits/(charges) d'exploitation*) lié aux crédits d'impôt suite à une décision favorable de la Cour suprême du Brésil. En outre, Ambev a comptabilisé 118 millions d'USD de produits d'intérêts dans les produits financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Au quatrième trimestre 2020, Ambev a conclu le calcul de ses crédits d'impôt sur la base d'une décision de justice selon laquelle la Taxe sur la Valeur Ajoutée (ICMS) doit être exclue de la base imposable de la contribution sociale sur les revenus bruts (PIS et COFINS). Cette décision se rapporte à la période s'étalant de novembre 2009 à avril 2015. À la suite de cette décision de justice et d'autres ajustements relatifs aux crédits d'impôt, Ambev a reconnu des produits de 481 millions d'USD dans les Autres produits d'exploitation (voir Note 7 *Autres produits/(charges) d'exploitation*) et 315 millions d'USD de produits d'intérêts dans les produits financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

Les produits/coûts financiers non-sous-jacents pour 2021 et 2020 incluent:

- Perte de 25 millions d'USD résultant des ajustements à la valeur de marché des instruments dérivés conclus pour couvrir les actions émises dans le cadre du regroupement avec Grupo Modelo et les actions restreintes émises dans le cadre du regroupement avec SAB (2020 : perte de 1 008 millions d'USD) ;
- Perte de 741 millions d'USD résultant du remboursement anticipé de certaines obligations (2020 : perte de 795 millions d'USD) ;
- Perte de 22 millions d'USD due à la dépréciation des créances sur Delta Corporation Ltd (Delta), une société associée zimbabwéenne, en raison d'une économie hyperinflationniste (2020 : perte de 15 millions d'USD sur la participation dans l'entreprise Delta) ;
- Perte de 19 millions d'USD liée à la réévaluation des considérations différées sur les acquisitions des années précédentes (2020 : gain de 80 millions d'USD).

Aucun produit d'intérêts en lien avec des actifs financiers dépréciés n'a été comptabilisé.

Les produits d'intérêts proviennent des actifs financiers suivants:

Millions d'USD	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	85	103
Placements en titres détenus à des fins de transaction	16	1
Autres prêts et créances	11	46
Total	112	150

Les produits financiers sur les autres prêts et créances comprennent des intérêts courus sur les dépôts de trésorerie en garantie dans le cadre de certaines procédures judiciaires en attente de leur résolution.

Pour plus de détails concernant les instruments de couverture du risque de taux de change d'AB InBev, voir Note 28 *Risques provenant d'instruments financiers*.

12. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultats s'analysent comme suit:

Millions d'USD	2021	2020
Exercice en cours	(2 857)	(2 082)
(Compléments)/reprises de provisions des exercices précédents	159	119
Charges d'impôts courants	(2 698)	(1 963)
Comptabilisation initiale et reprise des différences temporelles	319	(30)
(Utilisation)/comptabilisation des actifs d'impôts différés sur les pertes des exercices précédents	24	13
Comptabilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	5	48
(Charges)/produits d'impôts différés	348	31
Total de la charge d'impôts	(2 350)	(1 932)

Le rapprochement entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition moyen peut être résumé de la manière suivante:

Millions d'USD	2021	2020
Bénéfice/(perte) avant impôts	8 463	2 080
Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	248	156
Bénéfice/(perte) avant impôts et quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	8 215	1 924
Ajustements de la base taxable		
Incitants gouvernementaux	(543)	(428)
Dérivés à la valeur de marché non déductibles/(non imposables).	48	2 219
Dépréciation du goodwill non déductible	-	2 500
Autres dépenses non déductibles fiscalement	1 979	1 512
Autres résultats non imposables	(476)	(250)
	9 223	7 477
Taux moyen d'imposition nominal agrégé	26.7%	27.7%
Impôts au taux d'imposition nominal agrégé	(2 463)	(2 069)
Ajustements des charges d'impôts		
Utilisation des pertes fiscales non reconnues précédemment	24	13
Comptabilisation d'impôts différés sur des pertes fiscales des années précédentes	5	48
Réduction de valeur d'actifs d'impôts différés sur pertes et pertes de l'exercice en cours pour lesquels aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé	(314)	(386)
(Compléments)/reprises de provisions des exercices précédents	159	119
Déductions des intérêts sur les capitaux propres	469	431
Déductions du goodwill	14	16
Autres déductions fiscales	212	218
Changement des taux d'imposition	(147)	61
Précomptes	(485)	(423)
Autres ajustements d'impôts	175	39
	(2 350)	(1 932)
Taux d'imposition effectif	28.6%	100.4%

La charge totale d'impôts sur le résultat pour 2021 s'élève à 2 350 millions d'USD contre 1 932 millions d'USD pour 2020. Le taux d'imposition effectif est de 28.6% pour 2021 contre 100.4% en 2020.

Le taux d'imposition effectif de 2020 était négativement impacté par des pertes non déductibles sur les instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions et liés à la couverture des actions émises dans le cadre des regroupements avec Grupo Modelo et SAB, ainsi que la dépréciation non déductible, et sans effet sur la trésorerie, du goodwill.

L'entreprise bénéficie d'exonérations d'impôts sur le revenu et de crédits d'impôts qui devraient se poursuivre à l'avenir. L'entreprise ne bénéficie pas significativement de taux d'imposition faible dans une juridiction particulière.

Le taux d'imposition effectif normalisé pour l'exercice 2021 est de 28.0% (2020: 30.9%). Le taux d'imposition effectif normalisé excluant les gains ou pertes de marché sur les dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions pour 2021 est de 27.9% (2020 : 26.2%).

Le taux d'imposition effectif normalisé est le taux d'imposition effectif ajusté des éléments non sous-jacents. Le taux d'imposition effectif normalisé n'est pas un indicateur comptable défini par les IFRS et ne devrait pas se substituer au taux d'imposition effectif. La méthode de détermination du taux d'imposition effectif normalisé n'est pas standard et la définition du taux d'imposition normalisé retenue par AB InBev pourrait ne pas être comparable à la définition retenue par d'autres entreprises.

Les impôts sur le résultat comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global se détaillent comme suit:

Millions d'USD	2021	2020
Impôts sur les réajustements des avantages postérieurs à l'emploi	(123)	58
Impôts sur les couvertures de change, de flux de trésorerie et d'investissement net	(45)	304
Impôts sur le résultat (pertes)/bénéfices	(167)	361

13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les actifs détenus et loués comme suit:

Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Immobilisations corporelles détenues	24 459	24 191
Immobilisations corporelles louées (droits d'utilisation)	2 219	2 228
Total immobilisations corporelles	26 678	26 419

Millions d'USD	31 décembre 2021			31 décembre 2020	
	Terrains et constructions	Installations et équipements, mobilier et agencements	En construction	Total	Total
Coûts d'acquisition					
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	12 237	34 976	1 780	48 993	48 757
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(383)	(1 162)	(70)	(1 616)	(1 644)
Acquisitions	44	1 296	3 399	4 739	3 188
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	(0)	2	0	2	111
Cessions via vente et décomptabilisation	(104)	(1 197)	(1)	(1 301)	(1 274)
Cessions via la vente de filiales	(18)	(33)	-	(51)	-
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	598	2 025	(2 646)	(23)	(145)
Solde au terme de l'exercice	12 374	35 906	2 462	50 742	48 993
Amortissements et dépréciations					
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	(3 950)	(20 852)	-	(24 802)	(23 242)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	123	690	-	813	625
Amortissements	(376)	(3 008)	-	(3 384)	(3 250)
Cessions via vente et décomptabilisation	64	1 104	-	1 168	1 130
Cessions via la vente de filiales	17	29	-	46	-
Pertes de valeur	(19)	(161)	(2)	(182)	(145)
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	(151)	206	2	57	80
Solde au terme de l'exercice	(4 292)	(21 992)	-	(26 284)	(24 802)
Valeur nette comptable					
Au 31 décembre 2020	8 287	14 124	1 780	24 191	24 191
Au 31 décembre 2021	8 082	13 915	2 462	24 459	-

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des immobilisations corporelles nanties s'élève à 1 million d'USD (31 décembre 2020 : 2 millions d'USD).

Les engagements contractuels relatifs à l'achat d'immobilisations corporelles s'élèvent à 449 millions d'USD au 31 décembre 2021 contre 528 millions d'USD au 31 décembre 2020.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev dans le tableau des flux de trésorerie s'élèvent à 5 498 millions d'USD en 2021 et 3 687 millions d'USD pour la même période l'année précédente. Environ 44% des dépenses d'investissements totales en 2021 ont été utilisées pour améliorer les équipements de production de l'entreprise alors que 41% ont été consacrées à des investissements logistiques et commerciaux et enfin 15% ont servi à l'amélioration des capacités administratives et à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

¹ Les transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont principalement liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pension, à la présentation séparée au bilan des immobilisations corporelles détenues en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et au retraitement des actifs non-monnaïres selon le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

Les immobilisations corporelles louées par l'entreprise (droits d'utilisation) se présentent comme suit:

Millions d'USD	2021		Total
	Terrains et constructions	Installations, équipement et autres	
Valeur comptable nette au 31 décembre	1 696	523	2 219
Dépréciation sur la période se terminant le 31 décembre	(373)	(201)	(574)

Millions d'USD	2020		Total
	Terrains et constructions	Installations, équipement et autres	
Valeur comptable nette au 31 décembre	1 726	502	2 228
Dépréciation sur la période se terminant le 31 décembre	(343)	(156)	(499)

Les acquisitions de droits d'utilisation en 2021 s'élèvent à 674 millions d'USD (2020: 381 millions d'USD).

Suite à la cession de biens immobiliers de débit de boissons belges et néerlandais à Cofinimmo en octobre 2007, AB InBev a conclu des contrats de location d'une durée de 27 ans. De plus, l'entreprise loue un certain nombre d'entrepôts, de camions, de bâtiments industriels et bâtiments commerciaux dont la durée des contrats de location est en général comprise entre 5 à 10 ans. Les paiements au titre des contrats de location sont indexés, le cas échéant, chaque année de façon à refléter les loyers du marché. Aucun contrat de location ne comprend de loyers conditionnels.

L'entreprise loue certains biens immobiliers de débit de boissons pour des périodes restantes moyennes de 6 à 8 ans ainsi qu'une partie de ses propres biens selon des contrats de locations simples. En 2021, 112 millions d'USD ont été comptabilisés en produits dans le compte de résultat au titre de la sous-location de droits d'utilisation (2020: 107 millions d'USD). Au 31 décembre 2021, les paiements locatifs non-actualisés des paiements locatifs non-résiliables devraient être reçus comme suit: 116 millions d'USD dans les 12 prochains mois, 295 millions d'USD dans les années 2 à 5 et 104 millions d'USD après 5 ans.

La charge liée aux contrats de location à court terme et de faible valeur et aux paiements de location variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des passifs locatifs n'est pas significative.

14. Goodwill

Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Coûts d'acquisition		
Solde au terme de l'exercice précédent	123 702	128 119
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	(5 456)	(4 723)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	185
Transferts (vers)/provenant des immobilisations incorporelles	18	-
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	196	120
Solde au terme de l'exercice	118 461	123 702
Dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	(2 731)	(5)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	66	(226)
Dépréciations	-	(2 500)
Solde au terme de l'exercice	(2 665)	(2 731)
Valeur nette comptable		
Au 31 décembre 2020	120 971	120 971
Au 31 décembre 2021	115 796	

La valeur comptable du goodwill a été affectée aux différentes unités génératrices de trésorerie comme suit :

Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Etats-Unis	33 607	33 552
Reste de l'Amérique du Nord	2 114	2 105
Mexique	12 062	12 446
Colombie	15 344	17 748
Reste des Amériques du Centre	22 769	24 036
Brésil	3 280	3 521
Reste de l'Amérique du Sud	1 173	1 061
Europe	2 244	2 444
Afrique du sud	10 231	11 110
Reste de l'Afrique	5 287	4 990
Chine	3 387	3 291
Reste de l'Asie-Pacifique	3 717	4 059
Exportations Globales et Sociétés Holding	582	608
Valeur comptable totale du goodwill	115 796	120 971

Le goodwill, représentant environ 53% du total des actifs d'AB InBev au 31 décembre 2021, est soumis à un test de dépréciation au niveau des unités génératrices de trésorerie (c.à.d. un niveau en dessous des secteurs opérationnels). L'unité génératrice de trésorerie est le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Lors d'un regroupement d'entreprises, le goodwill est affecté, à compter de la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de trésorerie d'AB InBev qui devraient bénéficier des synergies du regroupement, sauf dans le cas où l'allocation initiale du goodwill n'a pas été finalisée avant la date d'établissement initiale des états financiers qui suit le regroupement d'entreprises.

Test de dépréciation pour l'année 2021

AB InBev a réalisé son test annuel de dépréciation du goodwill et a conclu que, sur base des hypothèses décrites ci-dessous, aucune charge de dépréciation n'était justifiée.

L'entreprise ne peut pas prédire si un événement pouvant conduire à des pertes de valeur va survenir, quand il va survenir ou comment il affectera la valeur de l'actif. Le test de dépréciation du goodwill repose sur un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses critiques. AB InBev considère que toutes ses estimations sont raisonnables : elles sont cohérentes avec le reporting interne de l'entreprise et reflètent les meilleures estimations de la direction. Cependant, il existe des incertitudes inhérentes que la direction peut ne pas être en mesure de contrôler. Si les hypothèses et les estimations actuelles de l'entreprise, y compris les taux de croissance des revenus futurs, la compétitivité et la tendance de consommation, le coût moyen pondéré du capital, les taux de croissance perpétuels et d'autres facteurs de marché, ne se réalisent pas, ou si les facteurs d'évaluation hors du contrôle de l'entreprise changent défavorablement, la juste valeur estimée du goodwill pourrait être affectée de façon préjudiciable, menant à une possible dépréciation dans le futur.

Au cours de son évaluation, l'entreprise a effectué une analyse de sensibilité pour les hypothèses principales, y compris le coût moyen pondéré du capital et le taux de croissance perpétuel, en particulier pour les évaluations des unités génératrices de trésorerie de la Colombie, de l'Afrique du Sud et du reste de l'Afrique qui présentent le coefficient de capital investi sur EBITDA le plus élevé. Dans les analyses de sensibilité effectuées par la direction au cours de son test annuel de dépréciation en 2021, une variation défavorable de 1% du WACC ou du taux de croissance perpétuel ne pourrait pas ramener la valeur recouvrable de l'une des unités génératrices à un niveau inférieur à sa valeur comptable. Bien qu'un changement dans les estimations utilisées puisse avoir un impact significatif sur le calcul des justes valeurs et conduire à une perte de valeur, l'entreprise n'a pas la connaissance, sur base de l'analyse de sensibilité effectuée, de changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé utilisée qui pourrait ramener la valeur recouvrable de l'une des unités génératrices à un niveau inférieur à sa valeur comptable.

Méthodologie du test de dépréciation

L'entreprise a réalisé son test annuel de dépréciation du goodwill au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, qui est le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi à des fins de gestion interne.

La méthodologie du test de dépréciation utilisée par AB InBev est conforme à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, dans laquelle une juste valeur diminuée des coûts de vente et une valeur d'utilité sont prises en compte. Elle consiste à appliquer une approche de flux de trésorerie libres actualisés basée sur des modèles d'évaluation d'acquisitions pour les unités génératrices de trésorerie présentant un coefficient de capital investi sur EBITDA supérieur à 9x, et sur des modèles d'évaluation basés sur des multiples pour les autres unités génératrices de trésorerie.

En général, les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans les calculs des flux de trésorerie libres actualisés étaient les suivants:

- Pour les trois premières années du modèle, les flux de trésorerie sont basés sur le plan à 1 an d'AB InBev, tel qu'approuvé par la direction et sur les estimations de la direction pour les deux années suivantes. Ce plan triennal est préparé par unité génératrice de trésorerie et repose sur des sources externes en ce qui concerne les hypothèses macroéconomiques, les hypothèses relatives à l'industrie, l'inflation et les taux de change, les expériences précédentes et les initiatives identifiées concernant les parts de marché, les produits, les frais fixes et variables, les hypothèses concernant les dépenses d'investissement et les besoins en fonds de roulement;
- Pour les sept années suivantes du modèle, les données du plan stratégique sont extrapolées à partir d'hypothèses simplifiées, comme des hypothèses macro-économiques et industrielles, des frais variables par hectolitre constants et des frais fixes liés à l'inflation, telles qu'obtenues de sources externes;
- Les flux de trésorerie, après les dix premières années, sont extrapolés en utilisant les taux de croissance du PIB attendus à long terme, tirés de sources externes, afin de calculer la valeur terminale, qui fait par ailleurs l'objet de tests de sensibilité;
- Les projections sont actualisées au coût moyen pondéré du capital (WACC), ce paramètre faisant l'objet de tests de sensibilité;
- Sur la base des données historiques, le coût de vente est considéré égal à 2% de la valeur de l'entité.

Pour les principales unités génératrices de trésorerie, le taux de croissance perpétuel appliqué se situait généralement entre 2% et 5%.

Les WACC utilisés, ramenés en valeur nominale USD se détaillent comme suit :

Unités génératrices de trésorerie	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Colombie	6%	6%
Reste des Amériques du Centre	10%	9%
Afrique du Sud	8%	7%
Reste de l'Afrique	10%	10%
Reste de l'Asie-Pacifique	6%	6%

Les tests de dépréciation du goodwill reposent sur un certain nombre de jugements, d'estimations et hypothèses critiques. AB InBev estime que toutes ses estimations sont raisonnables: elles sont cohérentes avec le reporting interne de l'entreprise et reflètent les meilleures estimations faites par la direction. Toutefois, des incertitudes inhérentes existent, notamment le taux de rétablissement des pays après la pandémie de COVID-19 ainsi que d'autres facteurs que la direction ne peut contrôler. Si les estimations et hypothèses actuelles de l'entreprise incluant le taux de croissance du chiffre d'affaires futur, la compétitivité et la tendance de consommation, le coût moyen pondéré du capital, les taux de croissance perpétuels, et d'autres facteurs de marché, ne sont pas rencontrés, ou si des facteurs d'évaluation hors du contrôle de l'entreprise changent défavorablement, la juste valeur estimée du goodwill pourrait être affectée de façon préjudiciable, menant à une possible dépréciation dans le futur.

Bien qu'AB InBev estime que ses jugements, hypothèses et estimations sont appropriés, les résultats réels peuvent différer de ces estimations selon des hypothèses ou des conditions de marché ou macro-économiques différentes.

Test de dépréciation pour l'année 2020

Au deuxième trimestre 2020, l'entreprise a comptabilisé une charge de dépréciation du goodwill de 2.5 milliards d'USD, sans effet sur la trésorerie. La pandémie de COVID-19 a entraîné une forte contraction des ventes au cours du deuxième trimestre de 2020 dans de nombreux pays dans lesquels l'entreprise opère. La baisse de performance résultant de la pandémie de COVID-19 a été considérée comme un événement déclencheur du test de dépréciation conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*. Le test de dépréciation intermédiaire de 2020 a pris en compte trois scénarios de reprise des ventes pour les unités génératrices de trésorerie testées : un scénario de référence (que l'entreprise a considéré être le scénario le plus probable au moment du test de dépréciation intermédiaire), un scénario le plus favorable et un scénario le plus défavorable. Sur base des résultats du test de dépréciation intermédiaire, l'entreprise a conclu qu'aucune dépréciation du goodwill n'était justifiée dans le scénario de référence et le scénario le plus favorable. Néanmoins, dans le scénario le plus défavorable, avec des taux d'actualisation plus élevés pour tenir compte du risque commercial accru, l'entreprise a conclu que les valeurs recouvrables estimées étaient inférieures à leur valeur comptable pour les unités génératrices de trésorerie d'Afrique du Sud et du reste de l'Afrique. En conséquence, la direction a estimé qu'il était prudent, compte tenu des incertitudes, de comptabiliser une charge de dépréciation de 2.5 milliards d'USD en appliquant une probabilité d'occurrence de 30% au scénario le plus défavorable.

L'entreprise n'a pas comptabilisé de dépréciation supplémentaire du goodwill sur base des résultats de son test de dépréciation annuel réalisé au quatrième trimestre 2020.

15. Immobilisations incorporelles

31 décembre
2020

Millions d'USD	31 décembre 2021					Total
	Marques	Droit de livraison et de distribution	Logiciels	Autres	Total	
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	39 427	3 031	2 972	455	45 885	46 108
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	(1 017)	(81)	(185)	(6)	(1 289)	(789)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	162
Autres acquisitions et dépenses	21	23	457	259	760	557
Cessions via vente et décomptabilisation	(14)	(22)	(47)	(15)	(98)	(142)
Cessions via la vente de filiales	-	-	-	(3)	(3)	-
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	(8)	(119)	240	(353)	(240)	(11)
Solde au terme de l'exercice	38 409	2 832	3 437	337	45 015	45 885
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(41)	(2 072)	(2 181)	(64)	(4 358)	(3 656)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	-	62	128	2	192	(16)
Amortissements	-	(218)	(377)	(49)	(644)	(715)
Pertes de valeur	(23)	-	(1)	(153)	(176)	(165)
Cessions via vente et décomptabilisation	2	19	46	6	73	62
Cessions via la vente de filiales	-	-	-	3	3	-
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	(27)	127	4	222	326	132
Solde au terme de l'exercice	(89)	(2 082)	(2 381)	(33)	(4 585)	(4 358)
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2020	39 386	959	791	391	41 527	41 527
Au 31 décembre 2021	38 320	750	1 056	304	40 430	

Au cours de l'année 2021, l'entreprise a comptabilisé une dépréciation de (176) millions d'USD sur les immobilisations incorporelles associées à Bedford Systems, une filiale détenue à 70 % par l'entreprise et une coentreprise avec Keurig Dr. Pepper, suite à l'annonce de la cessation de l'activité en décembre 2021 (31 décembre 2020 : (165) millions d'USD) - se reporter à la Note 8 *Éléments non sous-jacents*.

AB InBev est le propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale dans l'industrie brassicole. En conséquence, il est attendu que certaines marques et leurs droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Etant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée

Les acquisitions et les dépenses en actifs incorporels commerciaux représentent essentiellement des droits d'approvisionnement et de distribution, des droits de parrainage sur plusieurs années et autres actifs incorporels commerciaux.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée comprennent certaines marques et les droits de distribution qu'AB InBev a achetés pour ses propres produits. Ces derniers ont été et sont soumis à un test de dépréciation au cours du deuxième et du quatrième trimestre de l'année ou lorsqu'un événement déclencheur se produit. Sur base des résultats des tests de dépréciation, aucune perte de valeur n'a été attribuée aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée – voir Note 14 *Goodwill*.

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des actifs incorporels s'établit à 40 430 millions d'USD (31 décembre 2020: 41 527 millions d'USD) dont 38 320 millions d'USD d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (31

¹ Les transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont principalement liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pension, à la présentation séparée au bilan des immobilisations corporelles détenues en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et au retraitement des actifs non-monétaires selon le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

décembre 2020: 39 395 millions d'USD) et 2 110 millions d'USD d'immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée (31 décembre 2020: 2 132 millions d'USD).

Millions d'USD	2021	2020
Unités génératrices de trésorerie		
Etats-Unis	22 129	22 172
Reste de l'Amérique du Nord	42	42
Mexique	2 977	3 067
Colombie	2 870	3 320
Reste des Amériques du Centre	3 432	3 655
Brésil	-	1
Reste de l'Amérique du Sud	724	681
Europe	452	461
Afrique du sud	3 029	3 289
Reste de l'Afrique	1 112	1 068
Chine	440	427
Reste de l'Asie-Pacifique	1 113	1 212
Valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée	38 320	39 395

16. Participations dans des entreprises associées et coentreprises

Le rapprochement des informations financières résumées et des valeurs comptables des participations dans des entreprises associées significatives se présente comme suit:

Millions d'USD	2021			2020		
	AB InBev Efes	Castel	Efes	AB InBev Efes	Castel	Efes
Solde au 1^{er} janvier	1 135	3 566	391	1 132	3 239	451
Effet des variations des taux de change des monnaies étrangères	-	(246)	(159)	-	270	(92)
Dividendes reçus	-	(36)	(67)	-	(19)	-
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	7	116	35	3	76	32
Solde au 31 décembre	1 143	3 400	201	1 135	3 566	391

Les informations financières résumées des entreprises associées significatives se présentent comme suit:

Millions d'USD	2021			2020		
	AB InBev Efes	Castel	Efes	AB InBev Efes	Castel	Efes
Actifs courants	385	3 016	1 500	351	4 048	2 156
Actifs non-courants	624	3 923	3 157	603	3 775	4 642
Dettes courantes	(693)	(1 774)	(1 259)	(591)	(1 531)	(1 639)
Dettes non-courantes	(42)	(499)	(1 218)	(75)	(671)	(1 852)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(543)	(1 128)	-	(687)	(1 627)
Actifs nets¹	274	4 124	1 053	288	4 934	1 679
Produits	1 393	5 017	3 781	1 276	4 879	3 847
Bénéfice (perte)	1	741	275	(20)	700	224
Autres éléments du résultat global (perte)	-	(295)	241	-	(134)	392
Résultat global total (perte)	1	447	516	(20)	566	617

En 2021, les entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives ont contribué à hauteur de 90 millions d'USD dans les résultats des entreprises associées (2020 : 45 millions d'USD).

Suite à l'entrée du Zimbabwe dans une économie hyperinflationniste en 2019, l'entreprise a comptabilisé une perte de valeur de 15 millions d'USD en 2020 sur sa participation dans Delta Corporation Ltd. La perte de valeur est présentée comme une charge financière nette non sous-jacentes. Pour plus de détails, voir Note 11 *Charges et produits financiers*.

¹ Les actifs nets sont convertis aux taux de clôture respectifs de décembre.

Des informations complémentaires concernant les entreprises associées significatives sont présentées dans la Note 34 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

17. Actifs et passifs d'impôts différés

Le montant des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie de différence temporelle peut être détaillé comme suit:

Millions d'USD	2021		Net
	Actifs	Passifs	
Immobilisations corporelles	91	(2 113)	(2 023)
Immobilisations incorporelles	60	(9 796)	(9 736)
Stocks	88	(66)	22
Créances commerciales et autres créances	48	-	48
Emprunts et prêts portant intérêts	905	(628)	277
Avantages au personnel	577	(8)	569
Provisions	511	(19)	492
Dérivés	11	(118)	(107)
Autres éléments	407	(1 198)	(792)
Pertes reportées	1 015	-	1 015
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	3 713	(13 947)	(10 235)
Compensation par entité imposable	(1 743)	1 743	-
Impôts différés nets actifs/(passifs)	1 969	(12 204)	(10 235)

Millions d'USD	2020		Net
	Actifs	Passifs	
Immobilisations corporelles	398	(2 487)	(2 089)
Immobilisations incorporelles	106	(10 007)	(9 901)
Stocks	86	(65)	22
Créances commerciales et autres créances	62	-	62
Emprunts et prêts portant intérêts	858	(603)	255
Avantages au personnel	648	(8)	640
Provisions	525	(30)	495
Dérivés	13	(46)	(33)
Autres éléments	312	(1 152)	(840)
Pertes reportées	782	-	782
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	3 790	(14 398)	(10 607)
Compensation par entité imposable	(1 771)	1 771	-
Impôts différés nets actifs/(passifs)	2 019	(12 627)	(10 607)

La variation des impôts différés nets tels que présentés dans l'état consolidé de la situation financière peut être détaillée comme suit:

Millions d'USD	2021	2020
Solde au 1^{er} janvier	(10 607)	(11 105)
Comptabilisés en compte de résultats	348	32
Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(166)	361
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	-	(6)
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-	(1)
Autres mouvements et effet des variations de taux de change	190	112
Solde au 31 décembre	(10 235)	(10 607)

La plupart des différences temporelles sont relatives à l'ajustement à la juste valeur des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée et des immobilisations corporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises. Le renversement des différences temporelles sur les immobilisations incorporelles acquis par le biais de regroupements d'entreprises n'est pas anticipé au cours des 12 prochains mois, car elles seraient réalisées en cas de dépréciation ou de cession de ces immobilisations incorporelles, ce qui n'est pas prévu actuellement. Le passif net d'impôts différés attribuable aux activités aux Etats-Unis et principalement lié à la comptabilisation du coût d'acquisition s'élève à 6.5 milliards d'USD au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le montant total des attributs fiscaux non comptabilisés s'élève à 27.9 milliards d'USD, contre 27.0 milliards d'USD au 31 décembre 2020¹. Ces attributs fiscaux non comptabilisés comprennent, entre autres, les pertes fiscales reportées, les pertes en capital, les crédits d'impôt étranger et de retenue à la source, la déduction des dividendes excédentaires reçus et le report des intérêts excédentaires. 24.9 milliards d'USD de ces attributs fiscaux n'ont pas de date d'expiration, 0.2 milliard d'USD, 0.3 milliard d'USD et 0.2 milliard d'USD expirent respectivement dans un délai de 1, 2 et 3 ans, tandis que 2.3 milliards d'USD ont une date d'expiration à plus de 3 ans. Des actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés sur ces éléments car il n'est pas certain qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre la récupération de ces pertes fiscales et différences temporelles déductibles. L'entreprise n'a pas actuellement de planning fiscal en place afin d'utiliser ces pertes fiscales et différences temporelles déductibles.

18. Stocks

Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Acomptes versés	115	92
Matières premières et fournitures	3 072	2 499
En-cours de production	451	439
Produits finis	1 537	1 256
Marchandises achetées et détenues pour la revente	224	197
Stock	5 399	4 482
Stocks autres que les en-cours de production		
Stocks comptabilisés à leur valeur nette de réalisation	368	214

Le coût des stocks pris en charge en 2021 s'élève à 23 097 millions d'USD et est comptabilisé dans le coût des ventes (2020: 19 634 millions d'USD). Les dépréciations de stocks comptabilisées en 2021 s'élèvent à 91 millions d'USD (2020 : 117 millions d'USD).

19. Créances commerciales et autres créances

Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dépôts de trésorerie donnés en garantie	168	184
Prêts consentis aux clients	17	25
Impôts à récupérer, autre que l'impôt sur le résultat	116	99
Crédits d'impôts brésiliens et intérêts à recevoir	960	997
Créances commerciales et autres créances	319	357
Créances commerciales et autres créances non courantes	1 580	1 661
Créances commerciales et produits acquis	3 465	3 284
Intérêts à recevoir	18	4
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	593	552
Prêts consentis aux clients	99	117
Charges à reporter	350	354
Autres créances	521	522
Créances commerciales et autres créances courantes	5 046	4 833

Les crédits d'impôts d'Ambev et les intérêts à recevoir devraient être recouverts sur une période dépassant 12 mois après la date de reporting. Au 31 décembre 2021, le montant total de ces crédits et intérêts à recevoir représentait 960 millions d'USD (31 décembre 2020: 997 millions d'USD). Voir Note 7 *Autres produits / (charges) d'exploitation* et Note 11 *Charges et produits financiers* pour plus de détails.

La valeur comptable des créances commerciales et autres créances est une bonne approximation de leur juste valeur étant donné que l'impact des escomptes n'est pas significatif.

¹ 2020 retraité pour inclure tous les attributs fiscaux

La balance âgée des créances commerciales courantes et des produits acquis, des intérêts à recevoir, des autres créances, des prêts courants et non-courants consentis aux clients se décompose de la manière suivante pour 2021 et 2020, respectivement:

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	Dont: ni dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont: non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Moins de 30 jours	Entre 30 et 59 jours	Entre 60 et 89 jours	Plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	3 465	3 223	164	62	11	5
Prêts aux clients	117	83	2	2	31	-
Intérêts à recevoir	18	18	-	-	-	-
Autres créances	521	513	2	1	2	3
	4 120	3 836	167	65	44	8

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2020	Dont: ni dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont: non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Moins de 30 jours	Entre 30 et 59 jours	Entre 60 et 89 jours	Plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	3 285	3 074	155	37	10	8
Prêts aux clients	142	86	3	2	50	-
Intérêts à recevoir	4	4	-	-	-	-
Autres créances	522	416	2	16	5	83
	3 953	3 580	161	55	66	91

Les prêts à long terme consentis aux clients sont également présentés ci-dessus dans l'analyse de la balance âgée des actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture. Les montants échus ne sont pas dépréciés tant que le recouvrement est considéré comme encore probable, par exemple lorsque les montants peuvent être récupérés des autorités fiscales, quand AB InBev possède des garanties suffisantes ou si le client a conclu un plan de paiement. Les pertes de valeur des créances commerciales et autres créances comptabilisées en 2021 s'élèvent à 36 millions d'USD (2020: 99 millions d'USD). La perte de valeur comptabilisée au cours de 2020 comprend l'estimation par AB InBev des créances impayées que l'entreprise n'aurait pas été en mesure de recouvrer auprès de clients défaillants en raison de la pandémie de COVID-19.

L'exposition d'AB InBev aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt est détaillée dans la Note 28 *Risques provenant d'instruments financiers*.

20. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dépôts en banque à court terme	6 542	3 319
Bons du Trésor	1 050	6 800
Comptes courants bancaires et comptes de caisse	4 505	5 132
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 097	15 252
Découverts bancaires	(53)	(5)
	12 043	15 247

L'investissement de l'entreprise dans les bons du Trésor vise à faciliter la liquidité et à préserver le capital.

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2021 inclut une encaisse affectée d'un montant de 78 millions d'USD (31 décembre 2020: 84 millions d'USD). Cette encaisse affectée est liée à la contrepartie restant à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas encore fait valoir leurs droits au titre du regroupement de 2008 (1 million d'USD) ainsi que des montants déposés sur un compte bloqué liés à l'enquête en matière d'aide d'état concernant le système belge d'accords fiscaux préalables en matière « d'excès profit » (77 millions d'USD).

Placements

Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Titres dans des sociétés non-cotées en bourse	139	115
Titres d'emprunt	22	22
Placements non courants	161	137
Titres d'emprunt	374	396
Placements courants	374	396

Au 31 décembre 2021, les titres d'emprunt courants de 374 millions d'USD représentaient principalement des investissements dans des obligations d'État (31 décembre 2020 : 396 millions d'USD). Les investissements de l'entreprise dans ces titres de créance à court terme visent principalement à faciliter la liquidité et à préserver le capital.

21. Actifs classés comme détenus en vue de la vente, passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

ACTIFS CLASSES COMME DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Solde au terme de l'exercice précédent	74	10 013
Reclassés en actifs détenus en vue de la vente pendant l'exercice	11	210
Dépréciations	(20)	-
Cessions	(33)	(9 665)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	(2)	(484)
Solde au terme de l'exercice	30	74

PASSIFS ASSOCIES AUX ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Solde au terme de l'exercice précédent	-	1 145
Reclassés en passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	5	(46)
Cessions	(5)	(1 044)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	-	(55)
Solde au terme de l'exercice	-	-

ACTIVITÉS ABANDONNÉES EN AUSTRALIE

Le 1^{er} juin 2020, AB InBev a cédé CUB, sa filiale en Australie, à Asahi pour 16 milliards de dollars australiens en valeur d'entreprise. À la clôture de la transaction, l'entreprise a reçu 10.8 milliards d'USD nets des coûts de cession, a décomptabilisé (8.5) milliards d'USD d'actifs nets liés à ses anciennes opérations australiennes, a reclassé des capitaux propres au résultat (0.4) milliard d'USD d'écarts de change cumulés sur ses anciennes activités australiennes et sur les couvertures de flux de trésorerie, résultant en un gain net sur cession de 1.9 milliard d'USD comptabilisé dans les activités

abandonnées. Les résultats des activités australiennes ont été comptabilisés comme des activités abandonnées et présentés sur une ligne distincte du compte de résultat consolidé (" bénéfice des activités abandonnées ") jusqu'au 31 mai 2020.

Les actifs et les passifs associés aux activités australiennes cédés le 1^{er} juin 2020 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Millions d'USD	1 ^{er} juin 2020
Actifs	
Immobilisations corporelles	581
Goodwill et Immobilisations incorporelles	8 584
Autres actifs	371
Actifs détenus en vue de la vente	9 537
Passifs	
Dettes commerciales et autres dettes	(581)
Passifs d'impôts différés	(363)
Autres passifs	(101)
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	(1 044)
Actifs nets cédés	8 493
Gain sur la cession de l'Australie (éléments non sous-jacents des activités abandonnées)	1 919
Reclassification des écarts de conversion cumulés et couvertures de flux de trésorerie	426
Contrepartie reçue	10 838

Le tableau suivant résume les résultats des activités australiennes inclus dans le compte de résultat consolidé et présentés comme activités abandonnées: ¹

Pour la période Millions d'USD	1 ^{er} juin 2020
Produits	477
Bénéfice d'exploitation	178
Bénéfice des activités abandonnées (incluant le gain sur la cession)	2 055
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes ¹	1 998
Bénéfice de base par action des activités abandonnées	1.03
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées) ¹	2 037
Bénéfice dilué par action des activités abandonnées	1.01

Les flux de trésorerie attribuables aux activités opérationnelles, d'investissements et de financement relatifs aux activités australiennes sont résumées comme suit:

Pour la période Millions d'USD	1 ^{er} juin 2020
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	84
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (produits de la cession de l'Australie)	10 838
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (autres)	(13)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(6)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	10 903

¹ Le calcul du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action des activités abandonnées pour 2020 est basé sur le bénéfice des activités abandonnées (incluant le gain sur la cession) et un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et restreintes en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les prêts de titres) au 31 décembre 2020 et un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et restreintes (diluées) en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les prêts de titres) au 31 décembre 2020, respectivement.

22. Modifications des capitaux propres et résultat par action

SITUATION DU CAPITAL

Les tableaux ci-dessous résument les modifications des capitaux propres et des actions propres au cours de 2021:

Capital souscrit	Capital souscrit	
	Millions d'actions	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent	2 019	1 736
Variation au cours de l'exercice	-	-
	2 019	1 736
Desquelles:		
Actions ordinaires	1 737	
Actions restreintes	282	

Actions propres	Actions propres		Résultat de l'utilisation d'actions propres
	Millions d'actions	Millions d'USD	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent	47.0	(4 911)	(3 530)
Variations au cours de l'exercice	(8.8)	917	(836)
	38.2	(3 994)	(4 366)

Au 31 décembre 2021, le capital d'AB InBev s'élève à 1 238 608 344.12 euros (1 736 millions d'USD). Il est représenté par 2 019 241 973 actions sans valeur nominale, dont 38 217 386 sont des actions propres détenues par AB InBev et ses filiales. Toutes les actions sont des actions ordinaires, à l'exception de 282 107 042 actions restreintes (31 décembre 2020 : 325 999 817). Au 31 décembre 2021, le capital autorisé non émis atteint 37 millions d'euros.

Les actions propres détenues par l'entreprise sont comptabilisées dans les capitaux propres en Actions propres. En 2021, 5.1 millions d'actions propres d'AB InBev ont été utilisées pour le règlement de l'ancien et du nouveau programme Zenzele B-BBEE en Afrique du Sud en mai 2021 (voir ci-dessous).

Les détenteurs d'actions ordinaires et restreintes ont le droit de recevoir les dividendes attribués et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de l'entreprise. En ce qui concerne les actions propres détenues par AB InBev et ses filiales, leurs droits économiques et de vote sont suspendus.

Les actions restreintes ne sont ni cotées, ni admises à la négociation sur une bourse, et sont soumises, entre autres, à des restrictions de transférabilité jusqu'à leur conversion en actions ordinaires nouvelles. A partir du 11 octobre 2021 (cinquième anniversaire de la finalisation du regroupement avec SAB), les actions restreintes sont convertibles au choix du détenteur en nouvelles actions ordinaires sur la base d'une pour une et elles sont à égalité de rang avec les actions ordinaires en matière de dividendes et de droits de vote. Au 31 décembre 2021, sur les 326 millions d'actions restreintes émises au moment du regroupement avec SAB, 44 millions d'actions restreintes ont été converties en nouvelles actions ordinaires.

La structure de l'actionnariat est établie à partir des déclarations faites à l'entreprise conformément à la loi belge du 2 mai 2007, qui régit la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées. Elle est présentée dans la section Déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport annuel d'AB InBev.

PROGRAMMES ZENZELE EN AFRIQUE DU SUD

À la suite du regroupement avec SAB en 2016, AB InBev a décidé de maintenir le programme de participation à l'actionnariat Zenzele de SAB (Zenzele Scheme), qui soutient l'émancipation économique des Noirs (B-BBEE), et donne l'opportunité aux Sud-Africains noirs, incluant les employés (par le biais du SAB Zenzele Employee Trust), les revendeurs de SAB (par le biais de SAB Zenzele Holdings Limited) et la SAB Foundation, de participer à l'actionnariat d'une filiale indirecte d'AB InBev, South African Breweries Pty Ltd (SAB). Le plan Zenzele, initialement mis en place par SAB en 2010 pour une durée de 10 ans, a été modifié lors du regroupement avec SAB et est arrivé à échéance le 31 mars 2020.

Les obligations envers la fondation SAB et les employés en tant que bénéficiaires du SAB Zenzele Employee Share Trust ont été réglées intégralement le 15 avril 2020. Les obligations envers les revendeurs SAB, qui participent au programme Zenzele par le biais de SAB Zenzele Holdings, ont été partiellement réglées (77.4%) le 15 avril 2020. En conséquence directe de la pandémie de COVID-19, le règlement restant (22.6%) a été reporté et a été effectué le 28 mai 2021, lorsque AB InBev et SAB ont mis en œuvre le nouveau régime décrit ci-dessous. Certains revendeurs de SAB ont reçu le solde de leur droit et d'autres ont réinvesti une partie de leur paiement Zenzele dans le nouveau régime.

Au total, 10.8 millions d'actions propres AB InBev d'une valeur totale de 491 millions d'USD ont été utilisées en 2020 pour régler les obligations envers les participants au programme Zenzele. La valeur totale livrée aux participants du programme Zenzele s'élevait à 8.6 milliards de ZAR.

Dans le cadre du regroupement avec SAB en 2016, AB InBev s'est engagé auprès du gouvernement sud-africain et des autorités de la concurrence à créer un nouveau programme B-BBEE à l'échéance du programme Zenzele. Afin de créer le nouveau programme B-BBEE, les étapes suivantes ont été entreprises :

- Le nouveau programme a été mis en œuvre par l'introduction en bourse d'une société à vocation spéciale, appelée SAB Zenzele Kabili Holdings Limited (Zenzele Kabili), sur le segment Main Board de la Bourse de Johannesburg sur lequel un émetteur peut inscrire ses actions B-BBEE ;
- Zenzele Kabili détient des actions AB InBev ;
- Les participants existants au programme Zenzele (revendeurs SAB) ont réinvesti une partie de leur rémunération Zenzele dans Zenzele Kabili et la fondation SAB a investi des actions AB InBev dans Zenzele Kabili ;
- Un nouveau plan d'actionnariat pour les employés, financé par AB InBev, a souscrit à des actions de Zenzele Kabili.

Le règlement du solde des droits des revendeurs SAB a nécessité 1.1 milliard de ZAR (0.1 milliard d'USD¹), dont 0.7 milliard de ZAR (0.1 milliard d'USD) ont été réinvestis dans le nouveau programme B-BBEE par les revendeurs SAB. La mise en place du nouveau programme B-BBEE a nécessité 4.7 milliards de ZAR (0.3 milliard d'USD), dont 4.4 milliards de ZAR en actions propres d'AB InBev et 0.3 milliard de ZAR en actions AB InBev achetées aux revendeurs SAB par la fondation SAB.

5.1 millions d'actions propres d'AB InBev ont été utilisées pour le règlement d'une partie des anciens et des nouveaux programmes B-BBEE (sur la base du cours de l'action AB InBev et du taux de change ZAR-Euro au 24 mai 2021²). L'accord relatif au nouveau programme Zenzele répond aux critères d'IFRS 2 pour être classé comme un règlement en actions. La charge IFRS 2 pour la période est présentée dans les éléments non sous-jacents (voir la Note 8 *Éléments non sous-jacents*).

MODIFICATIONS DES DROITS DE DETENTION

Conformément à la norme IFRS 10 *États financiers consolidés*, l'acquisition ou la cession d'actions supplémentaires dans une filiale est comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres effectuée avec des propriétaires.

Le 31 décembre 2020, AB InBev a finalisé la cession d'une participation minoritaire de 49.9% dans ses opérations de canettes aux États-Unis à Apollo Global Management, Inc. pour un produit net de 3.0 milliards d'USD. Cette opération a permis à l'entreprise de créer de la valeur supplémentaire pour les actionnaires en optimisant son activité à un prix attractif et de générer un produit permettant de rembourser de la dette, en ligne avec ses engagements de désendettement. AB InBev a conservé le contrôle opérationnel de ses opérations de canettes aux États-Unis. La transaction a été comptabilisée en capitaux propres, ce qui a donné lieu à la comptabilisation de 1.9 milliard d'USD en Participations ne donnant pas le contrôle et de 1.1 milliard d'USD en Réserves.

En 2021, il n'y a pas eu d'acquisitions ou de cessions significatives de participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales.

ACQUISITIONS ET ALIENATIONS D' ACTIONS PROPRES (RAPPORT EN VERTU DE L'ARTICLE 7:220 DU CODE BELGE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS) ET EMPRUNTS D' ACTIONS PROPRES

En 2021, l'entreprise n'a pas acquis d'actions propres conformément à l'article 7:215 du Code belge des Sociétés et Associations (anciennement article 620 du Code belge des Sociétés) et a procédé aux aliénations suivantes de ses propres actions.

Actions Propres

L'entreprise a utilisé 5 148 866 actions propres pour régler les obligations des participants liées à une partie du programme Zenzele et à la totalité du programme Zenzele Kabili (voir ci-dessus pour plus de détails). L'entreprise a également utilisé 3 626 315 actions propres principalement pour régler les paiements fondés sur des actions des employés. En conséquence, les actions propres utilisées au cours de l'année 2021 ont représenté 6 568 491 USD (5 352 860 euros) du capital souscrit. Au 31 décembre 2021, le groupe possédait 38 217 386 actions propres dont 37 579 393 étaient détenues directement par AB InBev. La valeur nominale de l'action est de 0.61 euro. Les actions propres que l'entreprise possédait encore à la fin de 2021 représentaient 28 606 881 USD (23 312 605 euros) du capital souscrit.

¹ Converti au taux de clôture du 24 mai 2021.

² Sur base du cours de clôture de l'action au 24 mai 2021 de 62.26 euros par action et du taux de change du 24 mai 2021 ZAR par euro de 17.0064

Prêt de titres

Afin d'honorer ses engagements dans le cadre de différents plans d'options sur actions en cours, AB InBev avait en 2021 des accords de prêt de titres en vigueur pour un maximum de 30 millions d'actions qui ont été totalement utilisées dans le cadre de plans d'options sur actions. L'entreprise doit s'acquitter d'un montant équivalent aux dividendes nets relatifs à ces actions empruntées. Ce paiement sera comptabilisé en capitaux propres en tant que dividende.

DIVIDENDES

Le 23 février 2022, un dividende de 0.50 euro par action ou 1 006 millions d'euros a été proposé par le conseil d'administration et sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2022.

Le 28 avril 2021, un dividende de 0.50 euro par action, soit 1 003 millions d'euros, a été approuvé par l'assemblée des actionnaires. Le dividende a été payé à partir du 6 mai 2021.

Le 3 juin 2020, un dividende de 0.50 euro par action, soit 1 002 millions d'euros, a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires. Le dividende a été payé à partir du 11 juin 2020.

RÉSERVE DE CONVERSION

Les réserves de conversion comprennent tous les écarts de conversion provenant de la conversion des états financiers des opérations établies à l'étranger. Les réserves de conversion comprennent également la part du gain ou de la perte sur les passifs libellés en devises et sur les instruments financiers dérivés qualifiés d'un investissement efficace net.

RÉSERVE DE COUVERTURE

Les réserves de couverture comprennent l'ensemble des variations des parts efficaces de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie pour lesquelles le risque couvert n'a pas encore impacté le compte de résultats. Le 1^{er} juin 2020, lors de la cession de l'Australie, l'entreprise a reclassé des capitaux propres au résultat 370 millions d'USD de couvertures de flux de trésorerie en lien avec ses anciennes opérations en Australie.

TRANSFERTS DES FILIALES

Le montant des dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales d'exploitation est subordonné, entre autres restrictions, aux limitations générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert des capitaux et des restrictions liées au contrôle de change dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capitaux sont également fréquentes dans certains pays émergents et peuvent affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace. Au 31 décembre 2021, les restrictions mentionnées ci-dessus n'ont pas été jugées assez significatives que pour altérer la capacité de l'entreprise à accéder, utiliser les actifs ou régler les passifs de ses filiales d'exploitation.

Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à des retenues à la source. Ces retenues à la source, lorsqu'elles existent, ne dépassent généralement pas 15%.

RÉSERVES LIÉES AUX AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Les variations des réserves liées aux autres éléments du résultat global sont les suivantes:

Millions d'USD	Écarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Écarts actuariels gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1^{er} janvier 2021	(29 234)	376	(1 983)	(30 841)
Autres éléments du résultat global				
Écarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	(4 320)	-	-	(4 320)
Couvertures des flux de trésorerie	-	105	-	105
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	479	479
Autres éléments du résultat global	(4 320)	105	479	(3 736)
Au 31 décembre 2021	(33 554)	481	(1 504)	(34 577)

L'augmentation des écarts de conversion est principalement liée à l'effet combiné de l'affaiblissement des taux de clôture du peso colombien, du sol péruvien, du rand sud-africain et du peso mexicain, partiellement compensé par l'affaiblissement du taux de clôture de l'euro, ce qui se traduit par un ajustement de l'écart de conversion de 4 320 millions d'USD au 31 décembre 2021 (diminution des capitaux propres).

Millions d'USD	Écarts de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Écarts actuariels gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1^{er} janvier 2020	(19 936)	397	(1 740)	(21 279)
Autres éléments du résultat global				
Écarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	(9 943)	-	-	(9 943)
Couvertures des flux de trésorerie	-	198	-	198
Couvertures de flux de trésorerie et écarts de conversion cumulés reclassés des capitaux propres au compte de résultats dans le cadre de la cession de l'Australie	645	(219)	-	426
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	(243)	(243)
Autres éléments du résultat global	(9 298)	(21)	(243)	(9 562)
Au 31 décembre 2020	(29 234)	376	(1 983)	(30 841)

BÉNÉFICE PAR ACTION

Le calcul du bénéfice de base par action pour l'exercice 2021 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 4 670 millions d'USD (2020: 1 405 millions d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de l'année, calculé comme suit:

Millions d'actions	2021	2020
Actions ordinaires et restreintes émises au 1 ^{er} janvier, moins les actions propres	1 972	1 959
Impact du programme d'emprunt d'actions	30	30
Impact de la livraison d'actions propres	4	9
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 31 décembre	2 007	1 998

Le calcul du résultat dilué par action pour l'exercice clos de 2021 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 4 670 millions d'USD (2020 : 1 405 millions d'USD) et sur une moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes (diluées) en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de l'année, calculée comme suit:

Millions d'actions	2021	2020
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 31 décembre	2 007	1 998
Impact des options d'achat d'actions, des warrants et actions restreintes	38	39
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes diluées au 31 décembre	2 045	2 037

Le calcul du bénéfice par action hors éléments non sous-jacents et activités abandonnées est basé sur le bénéfice des activités poursuivies, attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non sous-jacents et activités abandonnées attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev et du bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit

Millions d'USD	2021	2020
Bénéfice hors éléments non sous-jacents et activités abandonnées, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 723	3 807
Éléments non sous-jacents, avant impôts (voir Note 8)	(614)	(3 103)
Produits/(coûts) financiers non sous-jacents, avant impôts (voir Note 11)	(806)	(1 738)
Impôts non sous-jacents (voir Note 8)	346	155
Éléments non sous-jacents attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (voir Note 8)	20	228
Bénéfice des activités abandonnées (voir Note 21)	-	2 055
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 670	1 405

Le calcul du bénéfice sous-jacent par action est basé sur le bénéfice hors éléments sous-jacents, activités abandonnées, gains/pertes évaluées à la valeur de marché et effets d'hyperinflation attribuables aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non sous-jacents, activités abandonnées, gains/pertes évaluées à la valeur de marché et effets de l'hyperinflation, attribuables aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev au bénéfice hors éléments sous-jacent et activités abandonnées, attribuables aux détenteurs des capitaux propres est calculé comme suit

Millions d'USD	2021	2020
Bénéfice hors éléments non sous-jacents, activités abandonnées, gains/pertes évaluées à la valeur de marché et effets de l'hyperinflation attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 774	5 022
Gains/(pertes) évaluées à la valeur de marché de certains produits dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions (voir Note 11)	(23)	(1 211)
Effets d'hyperinflation	(28)	(4)
Bénéfice hors éléments non sous-jacents et activités abandonnées, attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 723	3 807

Le tableau ci-dessous détaille le calcul du bénéfice par action (BPA):

Millions d'USD	2021	2020
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 670	1 405
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	2 007	1 998
Bénéfice de base par action des activités poursuivies et abandonnées	2.33	0.70
Bénéfice/(perte) des activités poursuivies attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 670	(650)
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	2 007	1 998
Bénéfice de base par action des activités poursuivies	2.33	(0.33)
Bénéfice des activités poursuivies hors éléments non sous-jacents et activités abandonnées, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 723	3 807
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	2 007	1 998
BPA des activités poursuivies hors éléments non sous-jacents	2.85	1.91
Bénéfice hors éléments non sous-jacents, activités abandonnées, gains/pertes évaluées à la valeur de marché et effets de l'hyperinflation attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 774	5 022
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	2 007	1 998
Bénéfice sous-jacent par action	2.88	2.51
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 670	1 405
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées)	2 045	2 037
Bénéfice dilué par action des activités poursuivies et abandonnées	2.28	0.69
Bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	4 670	(650)
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées)	2 045	1 998
Bénéfice dilué par action des activités poursuivies	2.28	(0.33)
Bénéfice des activités poursuivies hors éléments non sous-jacents et activités abandonnées, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 723	3 807
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées)	2 045	2 037
Bénéfice dilué par action des activités poursuivies hors éléments non sous-jacents	2.80	1.87

La valeur de marché moyenne des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options et des actions restreintes est basée sur les cours du marché pour la période durant laquelle les options et les actions restreintes étaient en circulation. Pour le calcul du BPA dilué des activités poursuivies avant éléments non sous-jacents, 68 millions d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 76 millions d'options sur actions). Conformément aux indications fournies par IAS 33 *Résultat par*

action, pour le calcul de 2020 du BPA dilué, l'effet dilutif potentiel des options d'achat d'actions, des warrants et des actions restreintes n'a pas été incorporé dans le calcul étant donné les résultats négatifs de la période.

23. Emprunts portant intérêts

Cette note fournit des informations sur les emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, se référer à la Note 28 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Passifs non-courants Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Emprunts bancaires garantis	75	46
Obligations émises non garanties	85 433	93 523
Autres emprunts non garantis	31	73
Dettes de location	1 830	1 837
Emprunts non-courants portant intérêts	87 369	95 478

Passifs courants Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Emprunts bancaires garantis	553	656
Billets de trésorerie	-	1 522
Emprunts bancaires non garantis	106	294
Obligations émises non garanties	293	202
Autres emprunts non garantis	9	10
Dettes de location	447	397
Emprunts courants portant intérêts	1 408	3 081

Les prêts et emprunts courants et non courants portant intérêts s'élèvent à 88.8 milliards d'USD au 31 décembre 2021, contre 98.6 milliards d'USD au 31 décembre 2020.

Le 18 février 2021, l'entreprise a conclu une nouvelle ligne de crédit renouvelable liée au développement durable de 10.1 milliards d'USD (« SLL RCF ») d'une durée initiale de cinq ans, remplaçant les précédents 9.0 milliards d'USD d'engagement au titre du Senior Facilities Agreement.

Au 31 décembre 2021, l'entreprise n'avait aucun solde impayé sur les billets de trésorerie, contre 1.5 milliard d'USD au 31 décembre 2020. Les billets de trésorerie étaient relatifs à des programmes en USD et en euros avec une émission totale autorisée maximum de respectivement 5.0 milliards d'USD et 3.0 milliards d'euros.

En 2021, Anheuser-Busch InBev NV/SA ("ABISA") a annoncé qu'elle et sa filiale à 100 % Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. ("ABIWW", et ensemble avec ABISA, les "émetteurs") ont exercé leurs options de rembourser les montants en principal restant dû pour un montant total en principal de 6.2 milliards d'USD des séries d'obligations suivantes:

Date du rachat	Emetteur (abrégé)	Titre de la série d'obligations émise pour échange	Devise	Montant total en principal restant dû (en millions)	Montant en principal restant dû racheté (en millions)
27 janvier 2021	ABIWW	Obligations à 3.750% avec maturité en 2024	AUD	650	650
28 janvier 2021	ABISA	Obligations à 1.500% avec maturité en 2025	EUR	2 147	2 147
29 juin 2021	ABIWW	Obligations à 4.150% avec maturité en 2025	USD	2 500	2 500
23 juillet 2021	ABIFI	Obligations à 4.600% avec maturité en 2045	USD	565	565

La dette nette est définie comme la somme des emprunts courants et non courants portant intérêts augmentés des découverts bancaires et diminués des titres d'emprunts et de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette est un indicateur de performance financière qui est utilisé par la direction d'AB InBev pour apprécier les changements de position de liquidité globale de l'entreprise.

La dette nette d'AB InBev a diminué à 76.2 milliards d'USD au 31 décembre 2021, contre 82.7 milliards d'USD au 31 décembre 2020. Outre les résultats d'exploitation nets des dépenses d'investissement, la dette nette est principalement affectée par le paiement d'intérêts et d'impôts (6.2 milliards d'USD), le versement de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (2.4 milliards d'USD) et l'impact des taux de change sur la dette nette (diminution de la dette nette de 1.6 milliard d'USD).

Le tableau suivant présente une situation de la dette nette d'AB InBev aux dates indiquées :

Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Emprunts non-courants	87 369	95 478
Emprunts courants	1 408	3 081
Emprunts portant intérêts	88 777	98 559
Découverts bancaires	53	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(12 097)	(15 252)
Prêts portants intérêts consentis et autres dépôts (inclus dans les créances client et autres débiteurs)	(175)	(173)
Titres d'emprunt (inclus dans les placements)	(396)	(418)
Dette nette	76 162	82 722

Rapprochement des passifs liés à des activités de financement

Le tableau ci-dessous détaille les variations des passifs de l'entreprise résultant des activités de financement, y compris les variations de trésorerie et hors caisse. Les passifs liés aux activités de financement sont ceux pour lesquels les flux de trésorerie étaient ou seront classés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés provenant des activités de financement.

Millions d'USD	Dette à long-terme, nette de la tranche court terme	Dette court-terme et tranche court-terme de la dette à long-terme
Solde au 1^{er} janvier 2021	95 478	3 081
Emission d'emprunts	148	306
Remboursement d'emprunts	(6 735)	(2 230)
Nouvelles / (remboursement de) dettes de location	697	(547)
Coût amorti	64	-
Effets de la variation du taux de change non réalisés	(2 149)	(88)
Tranche court terme de la dette à long terme	(875)	875
Perte sur remboursement d'obligations et autres mouvements	741	10
Solde au 31 décembre 2021	87 369	1 408

Millions d'USD	Dette à long-terme, nette de la tranche court terme	Dette court-terme et tranche court-terme de la dette à long-terme
Solde au 1^{er} janvier 2020	97 564	5 410
Emission d'emprunts	11 226	3 596
Remboursement d'emprunts	(13 596)	(9 520)
Nouvelles / (remboursement de) dettes de location	394	(484)
Coût amorti	71	17
Effets de la variation du taux de change non réalisés	2 521	241
Tranche court terme de la dette à long terme	(3 744)	3 744
Perte sur remboursement d'obligations et autres mouvements	1 042	77
Solde au 31 décembre 2020	95 478	3 081

24. Avantages au personnel

AB InBev a mis en place différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à travers le monde, tels que des régimes de retraite à cotisations définies, à prestations définies, et d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme. Conformément à IAS 19 *Avantages du personnel*, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés soit en régime de retraite à cotisations définies, soit en régime de retraite à prestations définies.

REGIME DE RETRAITE A COTISATIONS DEFINIES

Dans le cadre du régime de retraite à cotisations définies, AB InBev paie des cotisations à des fonds de pension publics ou privés, ou souscrit des contrats d'assurance. Lorsque les cotisations ont été payées, AB InBev n'a plus d'autre obligation. Les paiements réguliers des cotisations constituent des charges comptabilisées au cours de l'année où ils sont dus. En 2021, les cotisations versées dans le cadre de régime de retraite à cotisations définies se sont élevées à 147 millions d'USD contre 91 millions d'USD en 2020.

REGIME DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

En 2021, l'entreprise participe à 82 régimes à prestations définies, dont 61 concernent des régimes de retraite ou de cessation d'activité, 17 sont relatifs à des régimes de frais médicaux et 4 autres concernent des régimes d'avantages au personnel à long terme. La plupart des régimes procurent des avantages de retraite et de départ proportionnels aux salaires et aux années de services rendus. Dans de nombreux pays, les régimes sont partiellement financés. Lorsque les plans sont financés, les actifs sont détenus dans des fonds légalement distincts constitués conformément aux obligations légales et aux pratiques en vigueur dans chaque pays. Les régimes relatifs aux frais médicaux au Brésil, au Canada, à la Barbade en Colombie, en Afrique du Sud et aux États-Unis procurent une assistance médicale aux employés et leur famille après la retraite. De nombreux régimes de retraite à prestations définies ne sont pas accessibles aux nouveaux entrants.

La valeur actuelle des obligations financées comprend une dette de 96 millions d'USD relative à deux plans médicaux au Brésil, pour lesquels les avantages sont délivrés via la Fundação Antônio Helena Zerrenner (« FAHZ »). La FAHZ est une entité légalement distincte qui fournit une assistance médicale, dentaire, sociale et éducative pour les employés actuels ou retraités d'Ambev. Au 31 décembre 2021, les obligations actuarielles relatives aux avantages procurés par la FAHZ sont complètement compensées par les actifs existants dans le fonds. La dette nette comptabilisée au bilan est donc nulle.

Le passif net au titre des avantages du personnel s'élève à 2 256 millions d'USD au 31 décembre 2021, contre 2 964 millions d'USD au 31 décembre 2020. En 2021, la juste valeur des actifs du régime a diminué de 268 millions d'USD et les obligations au titre des prestations définies ont diminué de 1 018 millions d'USD. La diminution de l'obligation nette au titre des avantages sociaux est principalement due à l'augmentation des taux d'actualisation et au rendement favorable des actifs.

Le passif net de l'entreprise au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des régimes conférant des avantages à long terme se décompose comme suit au 31 décembre 2021 et 2020 :

Millions d'USD	2021	2020
Valeur actualisée des obligations financées	(6 791)	(7 703)
Juste valeur des actifs du régime de retraite	5 381	5 649
Valeur actualisée des obligations nettes pour des régimes de retraite financés	(1 410)	(2 054)
Valeur actualisée des obligations non financées	(687)	(793)
Valeur actualisée de l'obligation nette	(2 097)	(2 847)
Actif non comptabilisé	(32)	(31)
Passif net	(2 129)	(2 878)
Autres régimes d'avantages au personnel à long terme	(127)	(86)
Total avantages au personnel	(2 256)	(2 964)
Montants des avantages au personnel figurant au bilan :		
Passifs	(2 261)	(2 970)
Actifs	5	6
Passif net	(2 256)	(2 964)

Les changements de la valeur actuelle des obligations au titre de régimes à prestations définies se présentent comme suit :

Millions d'USD	2021	2020
Obligations au titre des prestations définies au 1^{er} janvier	(8 496)	(8 143)
Coût des services rendus au cours de la période	(80)	(72)
Charge d'intérêts	(212)	(250)
Gain/(perte) sur services passés non acquis	(5)	16
Règlements de plans	176	153
Prestations servies	553	519
Contribution des bénéficiaires	(3)	(2)
Gains/(pertes) actuariels – Hypothèses démographiques	(41)	20
Gains/(pertes) actuariels – Hypothèses financières	460	(690)
Ajustements basés sur l'expérience propre	16	(12)
Différences de change	154	(35)
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	(7 478)	(8 496)

En date de la dernière évaluation, la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies est composée d'environ 1.6 milliard d'USD lié aux salariés actifs, 1.7 milliard d'USD lié aux personnes bénéficiant de droits acquis différés et 4.2 milliards d'USD liés à des personnes à la retraite.

Les changements de la juste valeur des actifs du régime se présentent comme suit :

Millions d'USD	2021	2020
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 1^{er} janvier	5 649	5 442
Revenus d'intérêt	137	168
Coûts administratifs	(19)	(19)
Rendement des actifs du régime hors revenus d'intérêt	197	332
Cotisations par AB InBev	241	394
Cotisations par participants	3	2
Prestations servies nettes des coûts administratifs	(553)	(519)
Actifs distribués sur liquidations	(172)	(146)
Différences de change	(102)	(9)
Transfert et autres mouvements	-	4
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre	5 381	5 649

Le rendement réel des actifs du régime s'est traduit par un gain de 334 millions d'USD en 2021 contre un gain de 500 millions d'USD en 2020.

Les changements dans l'actif non comptabilisé sont les suivants :

Millions d'USD	2021	2020
Impact du surplus non recouvrable au 1^{er} janvier	(31)	(74)
Charge d'intérêt	(2)	(4)
Variations hors montants repris dans la charge d'intérêt	1	47
Impact du surplus non recouvrable au 31 décembre	(32)	(31)

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se détaillent de la manière suivante :

Millions d'USD	2021	2020
Coût des services rendus au cours de la période	(80)	(72)
Coûts administratifs	(19)	(19)
Coût des services passés suite aux modifications, liquidations ou règlements de plans	(2)	16
Gains/(pertes) dus aux changements d'hypothèses d'expérience ou démographiques	1	6
Revenu sur les opérations	(100)	(69)
Coût financier net	(76)	(87)
Charge totale sur l'avantage au personnel	(176)	(156)

La charge comptabilisée au titre des avantages au personnel se répartit dans les rubriques suivantes du compte de résultats :

Millions d'USD	2021	2020
Coûts des ventes	(30)	(28)
Frais de distribution	(11)	(9)
Frais commerciaux et de marketing	(24)	(18)
Frais administratifs	(34)	(20)
Autres produits/(charges) opérationnels	(1)	(1)
Éléments non sous-jacents	-	7
Coût financier net	(76)	(87)
	(176)	(156)

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies des plans significatifs de l'entreprise à la date de clôture se résument comme suit :

Millions d'USD	2021					
	États-Unis	Canada	Mexique	Brésil	Royaume- Uni	AB InBev
Taux d'actualisation	2.8%	2.9%	8.0%	8.7%	1.9%	3.2%
Inflation	2.5%	2.0%	3.5%	3.3%	3.6%	2.7%
Taux prévu des augmentations salariales	-	1.0%	4.5%-4.0%	6.9%-5.0%	-	3.7%
Taux prévu des augmentations des pensions	-	2.0%	3.5%	3.3%	3.2%	2.7%
Taux d'évolution des coûts médicaux	5.3%-4.5%	4.5%	-	6.9%	-	5.9%-5.7%
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	86	87	85	85	87	85
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	88	90	88	87	89	88

Millions d'USD	2020					
	États-Unis	Canada	Mexique	Brésil	Royaume- Uni	AB InBev
Taux d'actualisation	2.5%	2.4%	6.3%	6.9%	1.4%	2.6%
Inflation	2.5%	2.0%	3.5%	3.3%	3.1%	2.6%
Taux prévu des augmentations salariales	-	1.0%	4.3%	6.9%-5.0%	-	3.7%
Taux prévu des augmentations des pensions	-	2.0%	3.5%	3.3%	2.9%	2.6%
Taux d'évolution des coûts médicaux	5.5%-4.5%	4.5%	-	6.9%	-	6.0%-5.7%
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	86	87	82	85	87	85
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	87	90	85	88	89	88

Au travers de ses régimes de retraite à prestations définies et ses régimes postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé, l'entreprise est exposée à un certain nombre de risques dont les plus importants sont détaillés ci-dessous :

STRATÉGIES D'INVESTISSEMENTS

En cas de plans financés, l'entreprise veille à ce que les positions d'investissement soient gérées dans un cadre de gestion actif /passif (GAP) qui a été développé pour réaliser des investissements à long terme en phase avec les obligations découlant des régimes de retraite. Dans ce cadre, l'objectif GAP de l'entreprise est de faire correspondre les actifs avec les obligations de retraite en investissant dans des titres long terme à taux fixe avec des échéances qui correspondent à celles des versements de prestations dans la devise appropriée. L'entreprise contrôle activement la façon dont la durée et le rendement attendu des investissements correspondent aux sorties de fonds prévues découlant de l'obligation de retraite.

VOLATILITÉ DES ACTIFS

De manière générale, les plans financés de l'entreprise sont investis dans une combinaison d'actions et d'obligations, générant des rendements élevés mais volatiles sur les actions et en même temps, sur les obligations, des rendements stables et alignés aux échéances des dettes. Lorsque les plans arrivent à échéance, l'entreprise réduit généralement le niveau de risque de placement en investissant davantage dans des actifs qui correspondent mieux aux échéances des dettes. Depuis 2015, l'entreprise a mis en place une stratégie de diminution des risques de pension pour réduire le profil de risque de certains plans en réduisant graduellement l'exposition au risque des instruments de capitaux propres et changer ces actifs en titres à revenus fixes.

CHANGEMENTS DES RENDEMENTS OBLIGATAIRES

Une baisse des rendements des obligations augmentera les passifs du régime mais cet effet sera en partie compensé par une augmentation de la valeur des obligations détenues dans les plans.

RISQUE D'INFLATION

Certaines des obligations de retraite de l'entreprise, principalement au Royaume-Uni, étant liées à l'inflation, une croissance de celle-ci impliquera une augmentation des dettes. Les actifs des plans ne sont, quant à eux, en général pas ou peu corrélés à l'inflation. En conséquence en cas de croissance de l'inflation, les dettes nettes de pension de l'entreprise augmenteraient.

ESPERANCE DE VIE

La majorité des plans offre des avantages aux membres jusqu'au décès. Dès lors, toute augmentation de l'espérance de vie se traduira par une croissance des dettes des plans.

L'échéance moyenne pondérée des dettes au titre des prestations définies en 2021 est de 13.7 ans (2020 : 13.9 ans).

La sensibilité par rapport aux principales hypothèses pondérées montre les impacts suivants sur les obligations au titre de prestations définies :

Millions d'USD	2021		
	Changement dans les hypothèses	Hausse dans les hypothèses	Baisse dans les hypothèses
Taux d'actualisation	0.5%	(482)	533
Taux d'inflation	0.5%	175	(183)
Augmentations salariales futures	0.5%	26	(25)
Taux d'évolution des coûts médicaux	1%	30	(26)
Longévité	un an	256	(255)

Les montants ci-dessus représentent des changements purement hypothétiques dans les hypothèses individuelles, toute autre hypothèse restant constante : les conditions économiques et leur évolution ont souvent un impact simultané sur plusieurs hypothèses et l'impact de changements des hypothèses principales n'est pas linéaire.

Les sensibilités représentent les changements d'hypothèses raisonnablement possibles. Elles sont calculées en utilisant la même approche que celle utilisée pour déterminer les obligations au titre des prestations définies. Par conséquent, l'information ci-dessus ne constitue pas nécessairement une représentation fiable des résultats futurs.

La juste valeur des actifs des plans au 31 décembre se répartit de la manière suivante :

Millions d'USD	2021			2020		
	Coté	Non coté	Total	Coté	Non coté	Total
Obligations d'état	34%	-	34%	33%	-	33%
Obligations d'entreprises	34%	-	34%	34%	-	34%
Instruments de fonds propres	24%	-	24%	25%	-	25%
Bien immobilier	-	4%	4%	-	3%	3%
Contrats d'assurance et autres	2%	2%	4%	3%	2%	5%
	94%	6%	100%	95%	5%	100%

AB InBev s'attend à payer environ 192 millions d'USD au titre de versements à ses régimes financés d'avantages postérieurs à l'emploi et 68 millions d'USD de prestations pour ses plans de prestations définies non financés et ses plans médicaux postérieurs à l'emploi en 2022.

25. Paiements fondés sur des actions

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs de l'entreprise et aux membres du conseil d'administration de recevoir ou d'acquérir des actions d'AB InBev, d'Ambev ou de Budweiser APAC. AB InBev dispose de trois plans principaux d'intéressement fondés sur des actions : le plan de compensation fondé sur des actions (« Share-Based Compensation Plan »), le plan à long terme d'unités d'actions restreintes pour dirigeants (« Plan d'unités d'actions restreintes pour cadres »), et un plan à long terme d'intéressement pour cadres (« Plan LTI pour cadres »). Pour tous les plans à options, la juste valeur des paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle binomial Hull modifié afin de refléter les dispositions d'IFRS 2 Paiements fondés sur des actions qui exige que les hypothèses prises en compte en cas de renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne puissent pas influencer la juste valeur de l'option. Tous les plans de l'entreprise dont le paiement est fondé sur actions sont réglés en instruments de capitaux propres. Les montants ont été convertis en USD au taux moyen de la période, sauf mention contraire.

Les paiements fondés sur des actions ont entraîné une charge totale de 510 millions d'USD pour 2021, dont 72 millions d'USD ont été présentés dans les éléments non sous-jacents représentant le coût IFRS 2 lié au programme Zenzele Kabili. Pour plus de détails, se reporter à la Note 22 *Modifications des capitaux propres et résultat par action*. Les paiements fondés sur des actions ont entraîné une charge totale de 169 millions d'USD pour 2020. Au cours de l'année 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, l'entreprise a repris des charges comptabilisées au titre de plans LTI liés à la performance pour lesquels les conditions ne seraient pas remplies.

AB INBEV – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan de compensation fondé sur des actions pour cadres

Dans le cadre de ce plan, les membres du Comité exécutif et les autres cadres supérieurs reçoivent leur prime en espèces mais ont le choix d'investir une partie ou la totalité de la valeur de leur prime en actions AB InBev, appelées actions bonus. La moitié des actions bonus sera bloquée sur une période de trois ans et l'autre moitié sur une période de cinq ans. Cet investissement volontaire du bonus en actions AB InBev entraîne une décote de 20% par rapport au prix de marché des

actions. L'entreprise accorde aussi à cet investissement volontaire trois actions correspondantes pour chaque action bonus volontairement investie, dans la limite d'un pourcentage du bonus alloué à chaque participant. Le pourcentage de la rémunération variable qui peut donner lieu à des actions complémentaires dépend du niveau du cadre. La correspondance en action est basée sur le montant brut de la rémunération variable investie. Les actions à prix réduit et les actions correspondantes sont accordées sous la forme d'unités d'actions restreintes dont une moitié est acquise après une période de trois ans et l'autre moitié après une période d'acquisition de cinq ans. De plus, les détenteurs des unités d'actions restreintes peuvent avoir le droit de recevoir d'AB InBev des unités d'actions restreintes supplémentaires égales aux dividendes déclarés depuis l'attribution des unités d'actions restreintes.

En 2021, AB InBev a émis 0.2 million d'unités d'actions restreintes correspondantes en rapport avec les bonus accordés aux employés et au management de l'entreprise (2020 : 0.2 million d'unités d'actions restreintes correspondantes). Ces unités d'actions restreintes correspondantes représentent une juste valeur d'environ 9 millions d'USD (2020 : 9 millions d'USD).

Plan d'unités d'actions restreintes pour dirigeants

Depuis l'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2019, la part de la rémunération des dirigeants fondée sur les actions est accordée sous la forme d'unités d'actions restreintes et non plus sous la forme d'options sur actions comme c'était le cas auparavant. Ces unités d'actions restreintes deviennent définitivement acquises après 5 ans et donnent droit à leurs titulaires, au moment de l'acquisition définitive, à une action AB InBev par unité d'action restreinte.

Durant l'exercice 2021, 0.1 million d'unités d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée de 4 millions d'USD ont été octroyées à des dirigeants (2020 : 0.1 million d'unités d'actions restreintes ayant une valeur d'environ 4 millions d'USD).

Plans annuels et exceptionnels LTI pour cadres

Depuis le 1^{er} juillet 2009, les cadres supérieurs sont éligibles à un plan d'intéressement à long-terme réglé en options sur actions LTI (ou, à l'avenir, par des instruments similaires fondés sur des actions), selon l'appréciation du management de la performance de l'employé et de son potentiel.

En 2021, aucune option d'achat d'actions LTI n'a été attribuée aux cadres (2020 : 38.1 millions d'options d'achat d'actions LTI ont été attribuées avec une juste valeur estimée de 287 millions d'USD, dont 3.6 millions d'options d'achat d'actions ont été attribuées à des membres du comité exécutif).

À partir du 1^{er} décembre 2020, dans le cadre d'un sous plan du nouveau programme de base d'unités d'actions restreintes à long terme de l'entreprise, les cadres supérieurs sont éligibles à un intéressement à long terme versé en unités d'actions restreintes, selon l'appréciation par le management de la performance de l'employé et de son potentiel. La moitié des unités d'actions restreintes sont définitivement acquises après une période de trois ans et l'autre moitié est définitivement acquise après une période de cinq ans. En 2021, AB InBev a émis 2.8 millions de d'unités d'actions restreintes d'une juste valeur estimée à 155 millions d'USD dans le cadre de ce plan (2020 : 1.7 million d'unités d'une juste valeur estimée à 116 millions d'USD dans le cadre de ce plan). De ces unités d'actions restreintes, 0.2 million d'unités d'actions restreintes ont été attribuées aux membres du comité exécutif (2020 : 0.1 million d'unités d'actions restreintes).

Plan d'unités d'actions restreintes LTI pour cadres

AB InBev a mis en place des programmes spécifiques récurrents d'intéressement à long terme basés sur des unités d'actions restreintes, comprenant :

- Un programme permettant l'octroi d'unités d'actions restreintes à certains cadres supérieurs dans certaines circonstances particulières, par exemple une prime spéciale de rétention ou pour compenser l'affectation de certains expatriés dans des pays où les conditions de vie sont difficiles. Les unités d'actions restreintes sont acquises après cinq ans et en cas de cessation du service d'un employé avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2021, aucune unité d'action restreinte discrétionnaire n'a été attribuée (2020 : 7 millions d'unités d'actions restreintes discrétionnaires avec une juste valeur estimée de 307 millions d'USD dont 0.8 million d'unités d'actions restreintes ont été accordées aux membres du comité exécutif).
- Un programme permettant à certains employés d'acheter des actions de l'entreprise à un prix réduit afin de fournir une prime de rétention à long terme pour (i) les employés à haut potentiel de l'entreprise qui sont à un niveau de cadre intermédiaire (« People bet share purchase program ») ou (ii) les employés nouvellement engagés. L'investissement volontaire dans des actions de l'entreprise conduit à l'octroi d'un montant équivalent d'unités d'actions restreintes correspondantes ou d'options sur actions qui seront acquises après 5 ans. En cas de cessation de service d'un employé avant la date d'acquisition finale, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2021, les employés de l'entreprise ont reçu environ 0.1 million d'unités d'actions restreintes,

représentant une juste valeur de 7 millions d'USD dans le cadre de ce programme (2020 : 0.1 million d'unités d'actions restreintes représentant une juste valeur de 6 millions d'USD).

- Une série de plans annexes dans le cadre du nouveau programme de base d'unités d'actions restreintes à long terme de l'entreprise (créé en 2020) permettant l'octroi d'unités d'actions restreintes à certains cadres supérieurs dans certaines circonstances particulières, par exemple une prime spéciale de rétention ou pour compenser l'affectation de certains 'expatriés dans un nombre limité de pays. Dans le cadre de ce programme, des unités d'actions restreintes peuvent être attribuées dans le cadre de plans annexes avec des conditions spécifiques et à des fins spécifiques. Les unités d'actions restreintes sont en principe acquises après cinq ans sans test de performance et en cas de cessation de service avant la date d'acquisition, des règles de renonciation s'appliquent. Le conseil d'administration peut fixer des périodes d'acquisition plus courtes ou plus longues pour des plans annexes spécifiques ou introduire des tests de performance similaires à ceux décrits dans le programme ci-dessus. En 2021, 0.8 million d'unités d'actions restreintes d'une juste valeur estimée à 45 millions d'USD ont été attribuées dans le cadre de ce programme (2020 : 1.7 million d'unités d'actions restreintes d'une juste valeur estimée à 120 millions d'USD). Aucune unité d'actions restreintes n'a été attribuée aux membres du comité exécutif (2020 : néant).

Plan d'intéressement lié à la performance pour ZX Ventures

En 2016, l'entreprise a mis en place, pour les cadres de ZX Ventures, un nouveau plan d'intéressement lié à la performance qui a remplacé le plan d'intéressement à long terme sous forme d'options sur actions. ZX Ventures est notre département global axé sur la croissance et l'innovation dont le mandat est d'investir, d'incuber et de développer de nouveaux produits et entreprises qui répondent aux besoins émergents des consommateurs.

En 2021, environ 1 million d'unités d'action ont été octroyés aux cadres supérieurs de ZX Ventures (2020 : 1.2 million d'unités d'action). La valeur de ces unités d'actions dépendra du rendement de ZX Ventures. Ces unités sont acquises après 5 ans sous réserve de l'atteinte d'un test de performance. Des règles spécifiques de renonciation s'appliquent dans l'hypothèse où les cadres quittent l'entreprise.

Autres programmes

Afin de rester cohérent au niveau des avantages accordés aux cadres et d'encourager la mobilité des cadres au niveau international, un programme d'échange d'option a été mis en place par lequel des options dont les droits ne sont pas encore acquis peuvent être échangées pour des actions restreintes qui restent bloquées 5 ans après la fin de la période initiale d'acquisition des droits. Les actions résultant de cet exercice anticipé d'options devront être bloquées en principe jusqu'au 31 décembre 2023. En 2021, aucune option n'a été échangée pour des actions ordinaires (2020 : aucune).

Le conseil d'administration a également approuvé la libération anticipée des conditions d'acquisition définitive d'options sur actions ou d'unités d'actions restreintes non encore acquises qui seront définitivement acquises dans les 6 mois du déménagement des cadres. Les actions résultant de l'exercice anticipé des options ou de l'acquisition anticipée des unités d'actions restreintes doivent demeurer bloquées jusqu'à la fin de la période d'acquisition initiale des options sur actions. En 2021 l'acquisition définitive d'unités d'actions restreintes par des cadres supérieurs n'a pas été accélérée en vertu de ce programme. (2020 : 0.1 million d'actions restreintes).

La juste valeur moyenne pondérée des options et les hypothèses utilisées dans l'application du modèle d'évaluation des options d'AB InBev pour les attributions 2020 décrites ci-dessus sont les suivantes. Aucune option sur action n'a été attribuée en 2021.

Montants en USD sauf indication contraire	2021	2020
Juste valeur des options sur action attribuées		7.54
Cours de l'action		46.35
Prix d'exercice		46.35
Volatilité attendue		25%
Dividendes attendus		3.00%
Taux d'intérêt sans risque		-0.32%

La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique calculée sur une période de 10 ans. Le modèle binomial Hull prend pour hypothèse que tous les employés exerceraient leurs options immédiatement si le prix de l'action d'AB InBev était 2.5 fois supérieur au prix d'exercice. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer une durée de vie attendue unique de l'option.

Le nombre total d'options AB InBev en circulation se décompose comme suit :

Millions d'options	2021	2020
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	113.3	88.7
Options émises au cours de l'exercice	-	38.1
Options exercées au cours de l'exercice	(1.3)	(3.9)
Options annulées au cours de l'exercice	(9.2)	(9.0)
Options en circulation au 31 décembre	102.7	113.3

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation se situe entre 10.32 euros (11.69 USD)¹ et 121.95 euros (138.12 USD), alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante est de 6.50 ans.

Des 102.7 millions d'options en circulation, 24.3 millions sont acquises au 31 décembre 2021.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options d'AB InBev est comme suit :

Montants en USD	2021	2020
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	71.22	79.66
Attribuées pendant la période	-	53.41
Exercées pendant la période	46.30	29.92
Annulées pendant la période	89.56	117.82
En circulation à fin décembre	64.77	71.22
Exercables à fin décembre	98.27	99.54

Le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options sur actions en 2021 était de 53.47 euros (60.56 USD)¹.

Le nombre total d'unités d'actions restreintes d'AB InBev en circulation se décompose comme suit :

Millions d'unités d'actions restreintes	2021	2020
Unités d'actions restreintes en circulation au 1 ^{er} janvier	19.1	9.9
Unités d'actions restreintes émises au cours de l'exercice	3.9	10.9
Unités d'actions restreintes acquises au cours de l'exercice	(1.1)	(0.7)
Unités d'actions restreintes annulées au cours de l'exercice	(1.1)	(0.9)
Unités d'actions restreintes à la fin décembre	20.9	19.1

AMBEV – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Depuis 2005, Ambev dispose d'un plan en substance similaire au Plan de compensation fondé sur des actions, selon lequel les primes accordées aux employés et aux cadres de l'entreprise sont en partie réglées sous forme d'actions. Selon le Plan de compensation fondé sur des actions, Ambev a émis, en 2021, 0.1 million unités d'actions différées ayant une juste valeur estimée inférieure à 1 million d'USD (2020 : 0.2 million unités d'actions différées ayant une juste valeur estimée de 1 million d'USD).

Depuis 2018, Ambev dispose d'un plan en substance similaire au Plan de compensation fondé sur des actions, selon lequel les primes accordées aux employés et aux cadres de l'entreprise sont en partie réglées sous forme d'actions. Selon le Plan de compensation fondé sur des actions, Ambev a émis, en 2021, 20.6 millions unités d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée de 61 millions d'USD (2020 : 21.1 millions unités d'actions restreintes avec une juste valeur de 61 millions d'USD).

Depuis 2010, les cadres supérieurs sont éligibles à un plan d'intéressement discrétionnaire à long terme payable en options Ambev LTI (ou dans le futur, en instruments similaires fondés sur des actions), en fonction de l'évaluation par la direction de la performance et du potentiel futur de l'employé. En 2021, Ambev n'a pas attribué d'options d'achat d'actions LTI (2020 : 22 mille options d'achat d'actions LTI dont la juste valeur estimée est inférieure à 1 million d'USD).

La juste valeur moyenne pondérée des options et les hypothèses utilisées dans l'application du modèle d'évaluation des options d'AB InBev pour les attributions 2020 décrites ci-dessus sont les suivantes. Aucune option sur actions n'a été attribuée en 2021.

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

Montants en USD sauf indication contraire¹	2021	2020
Juste valeur des options sur action attribuées	-	0.78
Cours de l'action	-	3.47
Prix d'exercice	-	3.47
Volatilité attendue	-	22%
Dividendes attendus	0.00% - 5.00%	0.00% - 5.00%
Taux d'intérêt sans risque	-	6.80%

Le nombre total d'options Ambev en circulation se présente comme suit :

Millions d'options	2021	2020
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	127.3	141.8
Options émises au cours de l'exercice	-	-
Options exercées au cours de l'exercice	(5.2)	(5.7)
Options annulées au cours de l'exercice	(8.3)	(8.8)
Options en circulation à fin décembre	113.8	127.3

La fourchette de prix d'exercice des options en circulation est comprise entre 15.95 réaux brésiliens (2.86 USD) et 45.97 réaux brésiliens (8.24 USD) alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle est de 6.7 ans.

Des 113.8 millions d'options en circulation, 59.3 millions d'options sont acquises au 31 décembre 2021.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options Ambev se présente comme suit :

Montants en USD¹	2021	2020
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	3.81	4.60
Attribuées pendant la période	-	3.47
Exercées pendant la période	2.36	1.60
Annulées pendant la période	4.53	4.42
En circulation à fin décembre	3.57	3.81
Exercables à fin décembre	3.79	4.56

Pour les options sur actions exercées au cours de 2021, le prix moyen pondéré à la date d'exercice était de 17.87 réaux brésiliens (3.2 USD).

Le nombre d'unités d'actions restreintes Ambev en circulation se présente comme suit :

Millions d'unités d'actions restreintes	2021	2020
Unités d'actions restreintes en circulation au 1 ^{er} janvier	49.6	31.7
Unités d'actions restreintes émises au cours de l'exercice	20.7	21.3
Unités d'actions restreintes acquises au cours de l'exercice	(5.0)	(1.9)
Unités d'actions restreintes annulées au cours de l'exercice	(1.5)	(1.5)
Unités d'actions restreintes en circulation à la fin décembre	63.8	49.6

En outre, afin de créer un intéressement à long terme (intéressement à la croissance du patrimoine) pour certains employés et cadres supérieurs considérés comme « à haut potentiel », des droits à la plus-value des actions sous forme d'actions fictives ont été octroyés à ces salariés, en vertu desquels le bénéficiaire reçoit deux lots séparés – Lot A et Lot B – soumis à des périodes de blocage de respectivement cinq et dix ans. En 2020 et 2021, Ambev n'a pas octroyé de droit à la plus-value sur action.

En 2021, un nombre limité d'actionnaires d'Ambev faisant partie des cadres supérieurs d'AB InBev s'est vu offrir l'opportunité d'échanger des actions d'Ambev contre un nombre total de 3 mille d'actions AB InBev (2020 : 0.1 million d'actions AB InBev) avec une décote de 16.66% à condition qu'ils restent en service pour une période additionnelle de cinq ans. La juste valeur de la transaction est inférieure à 1 million d'USD (2020 : 1 million d'USD) et est prise en charge sur la période de cinq ans de service. Les justes valeurs des actions d'Ambev et d'AB InBev ont été calculées sur base du prix de marché.

BUDWEISER APAC – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan Stock Option LTI pour cadres

En décembre 2019, Budweiser APAC a mis en place un nouveau plan d'intéressement à long terme par lequel certains employés sont éligibles à une attribution annuelle payable en options d'achat d'actions de Budweiser APAC (ou dans le futur, en instruments similaires basés sur des actions), selon l'appréciation faite par le management de la performance de l'employé et de son potentiel. En 2021, aucune unité d'actions restreintes n'a été attribuée dans le cadre de ce programme (2020 : 69.7 millions d'unités d'actions restreintes avec une juste valeur estimée de 52 millions d'US).

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

Plan d'unités d'actions restreintes discrétionnaires

En décembre 2019, Budweiser APAC a mis en place un nouveau plan d'unités d'actions restreintes discrétionnaires qui permet d'octroyer des unités d'actions restreintes à certains employés dans certaines circonstances particulières, à la discrétion du conseil d'administration, par exemple une prime spéciale de rétention. Les unités d'actions restreintes sont acquises après trois à cinq années et dans le cas où les services fournis par l'employé cessent avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2021, aucune unité d'actions restreintes n'a été attribuée dans le cadre de ce programme (2020 : 29.7 millions d'unités d'actions restreintes avec une juste valeur estimée de 84 millions d'USD).

Plan de compensation fondé sur des actions

En mars 2020, Budweiser APAC a mis en place un programme permettant à certains employés d'investir une partie ou la totalité de leur rémunération variable en actions Budweiser APAC (Actions Volontaires). En guise de récompense supplémentaire, les employés qui investissent dans des Actions Volontaires reçoivent également en contrepartie trois actions correspondantes pour chaque Action Volontaire investie dans la limite d'un pourcentage total de la rémunération variable de chaque employé. En 2021, Budweiser APAC a émis 0.1 million d'unités d'actions restreintes correspondantes en relation avec les primes accordées aux employés de Budweiser APAC, avec une juste valeur estimée inférieure à 1 million d'USD (2020 : 0.2 million d'unités d'actions restreintes correspondantes avec une juste valeur d'environ 1 million d'USD).

Nouveau plan d'unités d'actions restreintes

En novembre 2020, Budweiser APAC a mis en place un nouveau plan d'unités d'actions restreintes qui permet d'offrir des unités d'actions restreintes à certains employés éligibles dans certaines circonstances spécifiques, à la discrétion du Conseil d'administration, par exemple, comme incitation à long terme. La période d'acquisition des unités d'actions restreintes est en principe de cinq ans sans test de performance et en cas de cessation de service avant la date d'acquisition, des règles de renonciation s'appliquent. Le Conseil peut fixer des périodes plus courtes ou plus longues pour des attributions spécifiques ou introduire des tests de performance similaires à d'autres programmes de l'entreprise. Au cours de l'année 2021, 10 millions d'unités d'actions restreintes avec une juste valeur estimée à 26 millions d'USD ont été attribuées dans le cadre de ce programme à un nombre sélectionné d'employés (2020 : 6.8 millions d'unités d'actions restreintes avec une juste valeur estimée à 23 millions d'USD).

People Bet Plan

En mars 2020, Budweiser APAC a mis en place un programme permettant à certains employés d'acheter des actions Budweiser APAC à un prix réduit dans le but d'offrir une incitation à la rétention à long terme pour les employés à haut potentiel de l'entreprise, qui se situent à un niveau de cadre intermédiaire (« Programme d'achat d'actions People bet »). L'investissement volontaire en actions de l'entreprise conduit à l'octroi d'un montant d'unités d'actions restreintes correspondantes qui sont acquises après 5 ans. En cas de cessation de service d'un employé avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2021, aucune unité d'actions restreintes n'a été attribuée dans le cadre de ce programme (2020 : 0.6 millions d'unités d'actions restreintes avec une juste valeur estimée à 2 millions d'USD ont été attribuées à un nombre sélectionné d'employés).

26. Provisions

Millions d'USD	Restructuration	Litiges	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2021	104	489	170	763
Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères	(2)	(20)	(4)	(25)
Provisions constituées	63	132	9	203
Provisions utilisées	(73)	(129)	(11)	(213)
Provisions reprises	(13)	(35)	(1)	(48)
Autres mouvements	1	(18)	(58)	(75)
Solde au 31 décembre 2021	80	420	106	605

Les provisions pour restructuration s'expliquent principalement par le réalignement des structures - voir aussi Note 8 *Éléments non sous-jacents*. Les provisions pour litiges concernent principalement différents litiges relatifs à des impôts autres que les impôts sur le revenu et des plaintes d'anciens employés.

Les provisions devraient être réglées selon l'échéancier suivant :

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Restructuration	80	36	11	14	19
Impôts indirects	90	10	27	2	51
Main-d'œuvre	114	14	55	36	10
Commercial	55	16	27	9	3
Environnemental	5	5	-	-	-
Droits d'accise	16	-	11	5	-
Autres litiges	140	39	70	13	18
Litiges	420	82	190	65	83
Autres provisions	106	49	35	21	0
Total provisions	605	168	235	100	102

AB InBev est soumis au régime des émissions de gaz à effet de serre en vigueur dans l'Union Européenne et à un régime similaire en Corée du Sud. Les quotas d'émission acquis sont comptabilisés au coût en immobilisations incorporelles. Une provision est comptabilisée dès lors que le nombre de quotas nécessaires pour couvrir les émissions de CO2 est supérieur au nombre de quotas alloués. Cette provision est évaluée en fonction de la dépense nécessaire estimée pour couvrir l'obligation.

27. Dettes commerciales et autres dettes

Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Taxes indirectes à payer	194	252
Dettes commerciales	51	98
Contrepartie éventuelle sur les acquisitions	662	1 082
Autres dettes	100	90
Dettes commerciales et autres dettes non-courantes	1 008	1 522
Dettes commerciales et charges à imputer	17 810	15 898
Dettes salariales et sociales	1 716	800
Impôts à payer, autres que l'impôt sur le résultat	2 457	2 629
Intérêts à payer	1 501	1 625
Emballages consignés	1 050	1 010
Dividendes à payer	355	427
Produits à reporter	51	27
Contrepartie éventuelle sur les acquisitions	191	301
Autres dettes	302	249
Dettes commerciales et autres dettes courantes	25 434	22 965

Au 31 décembre 2021, la contrepartie éventuelle sur les acquisitions est principalement composée de 0.6 milliard d'USD pour l'option de vente présente dans le pacte d'actionnaires de 2012 entre Ambev et ELJ, et qui pourrait entraîner pour Ambev l'acquisition d'actions supplémentaires de Cervecería Nacional Dominicana S.A. ("CND") (31 décembre 2020 : 0.7 milliard d'USD). Les termes du pacte d'actionnaires ont été modifiés comme décrit dans la Note 28 *Risques provenant d'instruments financiers*.

28. Risques provenant d'instruments financiers

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit un aperçu des actifs et passifs financiers¹, détenus par l'entreprise aux dates indiquées :

Millions d'USD	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Au coût amorti	À la juste valeur par le résultat	À la juste valeur le biais des autres éléments du résultat global	Total	Au coût amorti	À la juste valeur par le résultat	À la juste valeur le biais des autres éléments du résultat global	Total
Créances commerciales et autres créances	4 607	-	-	4 607	4 493	-	-	4 493
Titres d'emprunt non cotés	22	-	-	22	22	-	-	22
Titres d'emprunt cotés	-	374	-	374	-	396	-	396
Titres dans des entreprises non cotées	-	-	139	139	-	-	115	115
Dérivés non désignés dans une relation de comptabilité de couverture :								
Swaps d'actions	-	-	-	-	-	27	-	27
Swaps de taux d'intérêt	-	20	-	20	-	45	-	45
Swaps de taux d'intérêt et de change	-	52	-	52	-	7	-	7
Dérivés désignés dans une relation de comptabilité de couverture :								
Contrats dérivés de change à terme	-	-	238	238	-	-	480	480
Contrats de change à terme (futures)	-	-	-	-	-	-	36	36
Swaps de taux d'intérêt	-	-	17	17	-	-	35	35
Swaps de taux d'intérêt et de change	-	-	60	60	-	-	100	100
Matières premières	-	-	282	282	-	-	235	235
Actifs financiers	4 629	446	736	5 811	4 515	475	1 001	5 991
Non-courant	526	73	115	714	588	79	174	841
Courant	4 103	373	621	5 097	3 927	396	827	5 150
Dettes commerciales et autres dettes	22 074	-	-	22 074	20 807	-	-	20 807
Prêts et emprunts portant intérêt :								
Emprunts bancaires garantis	628	-	-	628	702	-	-	702
Emprunts bancaires non-garantis	106	-	-	106	294	-	-	294
Obligations émises non garanties	85 726	-	-	85 726	93 725	-	-	93 725
Autres emprunts non garantis	40	-	-	40	83	-	-	83
Billets de trésorerie	-	-	-	-	1 522	-	-	1 522
Découverts bancaires	53	-	-	53	5	-	-	5
Dettes de location	2 277	-	-	2 277	2 234	-	-	2 234
Dérivés non désignés dans une relation de comptabilité de couverture :								
Swaps d'actions	-	5 412	-	5 412	-	5 353	-	5 353
Swaps de taux d'intérêt et de change	-	172	-	172	-	446	-	446
Contrats dérivés de change à terme	-	26	-	26	-	321	-	321
Dérivés désignés dans une relation de comptabilité de couverture :								
Contrats dérivés de change à terme	-	-	103	103	-	-	370	370
Contrats de change à terme (futures)	-	-	37	37	-	-	5	5
Swaps de taux d'intérêt et de change	-	-	98	98	-	-	264	264
Matières premières	-	-	35	35	-	-	26	26
Swaps d'actions	-	-	-	-	-	-	21	21
Swaps de taux d'intérêt	-	-	3	3	-	-	-	-
Passifs financiers	110 904	5 610	276	116 790	119 372	6 120	686	126 178
Non-courant	88 182	100	-	88 282	96 748	1 758	-	98 506
Courant	22 722	5 510	276	28 508	22 624	4 362	686	27 672

¹ Les espèces et les dépôts à court terme ne sont pas inclus dans cet aperçu.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

AB InBev est exposée de par son activité à une variété de risques financiers : risque de marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt sur la juste valeur, le risque d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque sur les matières premières et le risque sur actions), le risque de crédit et le risque de liquidité. L'entreprise analyse chacun de ces risques individuellement et de manière combinée, et définit ensuite des stratégies visant à gérer l'impact économique sur la performance de l'entreprise, en ligne avec ses politiques de gestion des risques financiers.

AB InBev utilise principalement les instruments financiers dérivés suivants : les contrats de change, les contrats de change à terme (« futures ») négociés sur un marché et les options, les swaps et les contrats à terme de taux d'intérêt, les swaps de taux d'intérêt et de change (« CCIRS »), les swaps sur les matières premières, les contrats à terme (« futures ») négociés sur les marchés des matières premières et les swaps d'actions.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des montants notionnels des instruments financiers dérivés existants aux dates indiquées par maturité.

Millions d'USD	31 décembre 2021					31 décembre 2020				
	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Monnaies étrangères										
Contrats de change	12 599	29	-	-	-	18 505	290	-	-	-
Contrats de change à terme ('futures')	1 617	-	-	-	-	2 218	-	-	-	-
Taux d'intérêt										
Swaps de taux d'intérêt	1 500	1 000	-	-	-	-	1 500	1 000	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	4 614	1 400	1 173	1 573	1 453	513	5 658	1 400	1 866	789
Autres dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matières premières										
Swaps d'aluminium	1 241	-	-	-	-	1 184	-	-	-	-
Autres dérivés des matières premières	1 034	-	-	-	-	644	-	-	-	-
Fonds propres										
Dérivés des instruments de capitaux propres	11 469	-	-	-	-	10 234	2 326	-	-	-

RISQUE DE CHANGE

AB InBev s'expose à un risque de change lorsque des contrats sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité. Cela concerne les emprunts, les placements, les ventes (prévues), les achats (prévus), les redevances, les contrats de gestion et les charges/produits d'intérêts. Pour gérer les risques de change, l'entreprise utilise principalement des contrats de change, des contrats négociés sur un marché de change à terme (« futures ») et les swaps de taux d'intérêt et de change (« CCIRS »).

RISQUE DE CHANGE SUR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES

La politique d'AB InBev est de couvrir les transactions opérationnelles relativement prévisibles (telles que le coût des ventes, les frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux) sur la période de prévision telle que déterminée par la politique de gestion des risques financiers. Les transactions opérationnelles considérées certaines sont couvertes sans limite de temps. Les transactions non opérationnelles (telles que les acquisitions et cessions de filiales) sont couvertes dès qu'elles sont hautement probables.

Le tableau ci-après montre les principales positions nettes en devises de l'entreprise, par couple de devises, aussi bien concernant les engagements fermes que les transactions prévisibles. Les positions ouvertes sont le résultat de l'application des politiques de gestion des risques d'AB InBev. Les montants positifs indiquent que l'entreprise a une position longue (flux futurs de trésorerie nets entrants) dans la première monnaie du couple de monnaies, alors que les montants négatifs indiquent que la position de l'entreprise est courte (flux futurs de trésorerie nets sortants) dans la première monnaie du couple de monnaies. La deuxième monnaie du couple représente la monnaie fonctionnelle de la filiale en question.

Millions d'USD	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Exposition Totale	Total dérivés	Position Ouverte	Exposition Totale	Total dérivés	Position Ouverte
Euro/Dollar canadien	(6)	6	-	(9)	9	-
Euro/Peso mexicain	(112)	111	(1)	(106)	102	(4)
Euro/Livre sterling	(124)	112	(12)	(203)	130	(73)
Euro/ Rand sud-africain	(79)	75	(4)	(95)	65	(30)
Euro/Won sud-coréen	(39)	36	(3)	(40)	38	(2)
Euro/Dollar américain	(123)	100	(23)	(354)	284	(70)
Peso mexicain/Euro	(254)	231	(23)	(249)	146	(103)
Livre sterling/Euro	(14)	22	8	(35)	36	1
Dollar américain/Peso argentin	(661)	674	13	(602)	543	(59)
Dollar américain/Boliviano bolivien	(80)	75	(5)	(64)	56	(8)
Dollar américain/Réal brésilien	(1 846)	1 618	(228)	(1 573)	1 577	4
Dollar américain/Dollar canadien	(304)	253	(51)	(302)	194	(108)
Dollar américain/Peso chilien	(171)	162	(9)	(151)	129	(22)
Dollar américain/Yuan chinois	(123)	116	(7)	(171)	201	30
Dollar américain/Peso colombien	(476)	434	(42)	(359)	352	(7)
Dollar américain/Euro	(103)	96	(7)	(98)	96	(2)
Dollar américain/Peso mexicain	(1 236)	1 168	(68)	(1 032)	995	(37)
Dollar américain/Guarani paraguayen	(153)	139	(14)	(132)	125	(7)
Dollar américain/Nuevo sol péruvien	(292)	278	(14)	(225)	168	(57)
Dollar américain/Rand sud-africain	(196)	148	(48)	(130)	116	(14)
Dollar américain/Won sud-coréen	(114)	79	(35)	(71)	70	(1)
Dollar américain/Peso uruguayen	(42)	42	-	(40)	39	(1)
Autres	(323)	207	(116)	(260)	131	(129)

Une analyse plus détaillée de l'impact des positions ouvertes est présentée ci-dessous dans la partie Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères.

Les couvertures d'engagements fermes et de transactions prévues et hautement probables, sont définies comme des couvertures des flux de trésorerie.

Risque de change des dettes libellées en monnaies étrangères

La politique d'AB InBev est d'avoir, dans la mesure du possible, la dette de ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, le risque de change est géré en utilisant des instruments dérivés à moins que son coût ne soit supérieur à ses avantages. Les décisions concernant les taux d'intérêt et le mix de devises préféré de la dette et de la trésorerie sont décidés à l'échelle mondiale et prennent en considération l'approche globale de gestion des risques.

Une description de la couverture du risque de change des instruments de dette émis dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la filiale est donnée ci-dessous dans la section du *Risque de Taux d'Intérêt*.

Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères

Risque transactionnel de change

La plupart des instruments financiers non dérivés d'AB InBev sont soit libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale, soit convertis dans la devise fonctionnelle au moyen de dérivés. Dans certains pays où le manque de liquidité du marché local empêche l'entreprise d'avoir une couverture à un coût raisonnable, l'entreprise peut avoir des positions ouvertes. Le risque transactionnel de change provient principalement de positions ouvertes en réal brésilien, en peso mexicain, en dollar canadien et en rand sud-africain par rapport à l'USD et à l'euro. AB InBev a estimé le changement raisonnablement possible du cours de change sur la base du taux de volatilité moyen des couples de devises suivantes :

	2021		
	Taux de clôture 31 décembre 2021	Taux de clôture possible ¹	Volatilité des taux en %
Euro/Peso mexicain	23.31	21.04 - 25.59	9.75%
Euro/Livre sterling	0.84	0.80 - 0.88	5.15%
Euro/Won sud-coréen	1 345.90	1 273.31 - 1 418.48	5.39%
Euro/Dollar américain	1.13	1.07 - 1.20	5.58%
Livre sterling/Dollar américain	1.35	1.26 - 1.43	6.36%
Dollar américain/Peso argentin	102.75	99.72 - 105.78	2.95%
Dollar américain/Réal brésilien	5.58	4.68 - 6.48	16.07%
Dollar américain/Dollar canadien	1.27	1.19 - 1.35	6.54%
Dollar américain/Yuan chinois	6.35	6.06 - 6.64	4.55%
Dollar américain /Peso colombien	3 977.14	3 568.65 - 4 385.62	10.27%
Dollar américain /Euro	0.88	0.83 - 0.93	5.58%
Dollar américain/Peso mexicain	20.58	18.38 - 22.79	10.71%
Dollar américain/Naira nigérian	424.89	379.56 - 470.22	10.67%
Dollar américain/Nuevo sol péruvien	3.98	3.60 - 4.35	9.53%
Dollar américain/Rand sud-africain	15.95	13.74 - 18.15	13.82%
Dollar américain/Won sud-coréen	1 188.32	1 092.29 - 1 284.36	8.08%
Dollar américain/Shilling tanzanien	2 305.28	2 236.69 - 2 373.88	2.98%
Dollar américain/Kwacha zambien	16.67	13.41 - 19.93	19.58%
	2020		
	Taux de clôture 31 décembre 2020	Taux de clôture Possible ²	Volatilité des taux en %
Euro/Peso mexicain	24.48	19.38 - 29.58	20.83%
Euro/Livre sterling	0.90	0.82 - 0.98	9.09%
Euro/Won sud-coréen	1 335.11	1 218.41 - 1 451.81	8.74%
Euro/Dollar américain	1.23	1.13 - 1.32	7.75%
Livre sterling/Dollar américain	1.36	1.22 - 1.51	10.79%
Dollar américain/Peso argentin	84.14	74.55 - 93.73	11.40%
Dollar américain/Réal brésilien	5.20	4.13 - 6.26	20.51%
Dollar américain/Dollar canadien	1.27	1.17 - 1.38	8.25%
Dollar américain /Yuan chinois	6.54	6.25 - 6.82	4.34%
Dollar américain /Peso colombien	3 438.52	2 908.55 - 3 968.50	15.41%
Dollar américain /Euro	0.81	0.75 - 0.88	7.75%
Dollar américain/Peso mexicain	19.95	16.19 - 23.71	18.83%
Dollar américain/Naira nigérian	397.72	345.23 - 450.21	13.20%
Dollar américain/Nuevo sol péruvien	3.62	3.37 - 3.87	6.95%
Dollar américain/Rand sud-africain	14.69	12.19 - 17.18	16.99%
Dollar américain/Won sud-coréen	1 088.02	1 000.21 - 1 175.84	8.07%
Dollar américain/Shilling tanzanien	2 321.74	2 205.30 - 2 438.18	5.02%
Dollar américain/Kwacha zambien	21.16	18.44 - 23.89	12.89%

Dans le cas où les positions ouvertes en réal brésilien, peso mexicain, dollar canadien et rand sud-africain au 31 décembre 2021 resteraient inchangées, compte tenu de la volatilité mentionnée ci-dessus et toutes les autres variables maintenues constantes, ces devises pourraient entraîner une augmentation / diminution du bénéfice consolidé avant impôts des activités

¹ L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2021.

² L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2020.

poursuivies d'environ 54 millions d'USD au cours des 12 prochains mois (31 décembre 2020: 30 millions d'USD, compte tenu des positions ouvertes en peso mexicain, dollar canadien, peso argentin et livre sterling).

De plus, l'analyse de sensibilité d'AB InBev sur les taux de change réalisée sur l'ensemble de ses positions dérivées au 31 décembre 2021 montre un impact positif/négatif avant impôts sur les réserves de 604 millions d'USD (31 décembre 2020 : 850 millions d'USD).

Risque de change sur des investissements nets dans les opérations étrangères

AB InBev atténue les risques liés à ses investissements dans les opérations étrangères en utilisant des instruments financiers dérivés et non dérivés comme instruments de couverture.

Au 31 décembre 2021, le montant des instruments financiers dérivés et non dérivés désignés au titre de la couverture d'investissement net s'élève à 11 921 millions d'équivalent USD (31 décembre 2020 : 9 691 millions d'USD) dans les sociétés Holding et environ 589 millions d'équivalent USD au niveau d'Ambev (31 décembre 2020 : 671 millions d'USD). Ces instruments sont utilisés pour couvrir des activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est principalement libellée en dollar canadien, yuan chinois, peso dominicain, euro, peso mexicain, livre sterling, rand sud-africain, won sud-coréen, naira nigérian et dollar américain.

Résultats nets de change

Le résultat de change reconnu sur les positions couvertes et non couvertes est détaillé comme suit:

Millions d'USD	2021	2020
Couvertures économiques	717	(181)
Autres résultats - hors couverture	(801)	195
	(84)	14

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'entreprise a une approche dynamique de la couverture de taux d'intérêt qui consiste à établir une combinaison optimale de taux d'emprunt fixes et variables. Cette combinaison est revue périodiquement. L'objectif de cette politique est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers, tout en tenant compte des conditions de marché ainsi que de la stratégie globale d'AB InBev.

Couvertures de juste valeur

Couvertures des obligations à taux fixe en USD (risque de taux d'intérêt sur les emprunts en USD)

L'entreprise gère et réduit l'impact des variations de taux d'intérêt en USD sur la juste valeur de certaines obligations à taux fixe pour un montant total de 1.0 milliard d'USD au moyen de plusieurs swaps de taux d'intérêt fixe/taux d'intérêt variable. Ces instruments dérivés ont été désignés comme couverture de justes valeurs.

Couvertures des flux de trésorerie

Couvertures des obligations en livre sterling (risque de change et risque de taux d'intérêt sur les emprunts en livre sterling)

En septembre 2013, l'entreprise a émis des obligations en livre sterling pour une valeur de 500 millions de livres sterling à un taux d'intérêt de 4.00% par an et venant à échéance en septembre 2025. L'impact des variations de taux de change en livre sterling et du taux d'intérêt de cette obligation est géré et réduit au moyen de plusieurs swaps de taux d'intérêt et de change fixe livre sterling/fixe euro. Ces instruments dérivés ont été désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Couvertures de prêts bancaires en dollars américains (risque de change sur les emprunts contre le naira nigérian)

L'entreprise dispose d'un prêt à taux variable libellé en dollar américain pour un total de 268 millions au Nigeria. Ce prêt est détenu par une entité dont la monnaie fonctionnelle est le naira nigérian. Afin de se prémunir contre les fluctuations des taux de change, l'entreprise a conclu des contrats à terme sur devises qui ont été désignés comme étant une couverture de flux de trésorerie.

Couverture économique

Couverture de titres de dette négociables (risque de taux d'intérêt en réal brésilien)

En 2021 et 2020, Ambev a investi dans des titres de dettes d'état en réal brésilien très liquides.

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente les taux d'intérêt effectifs des dettes financières portant intérêts à la date de clôture ainsi que les devises dans lesquelles les emprunts sont libellés:

31 décembre 2021 Dettes financières portant intérêts Millions d'USD	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Dollar australien	1.03%	218	-	-
Dollar canadien	-	-	1.21%	2 043
Euro	-	1 113	-	1 113
Livre sterling	-	-	1.05%	1 002
Won sud-coréen	-	-	1.67%	502
Dollar américain	1.67%	463	-	-
Autres	7.22%	516	5.99%	1 504
		2 310		6 164
Taux fixe				
Dollar australien	4.12%	324	-	-
Réal brésilien	7.21%	420	7.21%	420
Dollar canadien	4.11%	626	4.29%	3 158
Euro	2.27%	21 654	2.11%	27 553
Livre sterling	4.35%	3 611	4.43%	2 937
Won sud-coréen	3.85%	32	0.87%	1 695
Dollar américain	4.93%	59 399	5.41%	46 288
Autres	11.42%	454	8.80%	615
		86 520		82 666
31 décembre 2020 Dettes financières portant intérêts Millions d'USD				
	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Dollar australien	0.99%	231	-	-
Réal brésilien	3.90%	164	3.90%	164
Dollar canadien	-	-	1.23%	1 895
Euro	0.15%	2 690	0.15%	2 690
Livre sterling	-	-	1.10%	937
Dollar américain	1.05%	617	1.13%	201
Autres	7.30%	260	7.90%	573
		3 962		6 461
Taux fixe				
Dollar australien	3.91%	846	-	-
Réal brésilien	8.58%	578	8.58%	578
Dollar canadien	4.12%	613	4.29%	2 646
Euro	2.12%	26 092	2.15%	35 515
Livre sterling	4.30%	3 655	4.36%	2 973
Won sud-coréen	-	-	1.30%	1 997
Dollar américain	4.91%	62 340	5.30%	47 892
Autres	11.96%	479	11.72%	502
		94 602		92 103

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable totale des dettes financières portant intérêts à taux variables et fixes avant couverture comme détaillée ci-dessus inclut les découverts bancaires de 53 millions d'USD (31 décembre 2020 : 5 millions d'USD).

Comme présenté dans le tableau ci-dessus, 6 164 millions d'USD ou 6.9% des passifs financiers portant intérêts sont à taux d'intérêt variable. L'entreprise estime que la variation raisonnable possible des taux d'intérêt de marché applicable à sa dette à taux variable après couverture se présente de la manière suivante :

	2021		
	Taux d'intérêt 31 décembre 2021 ¹	Taux moyen possible ²	Volatilité possible des taux en %
Réal brésilien	8.88%	7.85% - 9.91%	11.58%
Euro	-	-	10.64%
Dollar américain	0.21%	0.11% - 0.31%	48.10%

	2020		
	Taux d'intérêt 31 décembre 2020 ¹	Taux moyen possible ²	Volatilité possible des taux en %
Réal brésilien	2.09%	1.74% - 2.44%	16.77%
Euro	-	-	16.83%
Dollar américain	0.24%	0.10% - 0.38%	58.30%

Si AB InBev applique l'augmentation/la diminution possible des taux d'intérêt de marché mentionnés ci-dessus sur sa dette à taux d'intérêt variable au 31 décembre 2021, toute autre variable restant constante par ailleurs, les charges d'intérêts de 2021 auraient été plus élevées/moins élevées de 8 millions d'USD (31 décembre 2020 : 3 millions d'USD). Cet effet serait compensé par une augmentation/diminution de 44 millions d'USD des produits d'intérêt sur les actifs financiers d'AB InBev productifs d'intérêts (31 décembre 2020 : 58 millions d'USD).

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts comptabilisées sur les passifs financiers couverts et non couverts sont détaillées ci-dessous:

Millions d'USD	2021	2020
Passifs financiers au coût amorti – non couverts	(3 836)	(4 154)
Couverture de juste valeur	(6)	(1)
Couvertures de flux de trésorerie	17	19
Couvertures nettes d'investissement - instruments de couverture (composante intérêt)	-	2
Couvertures économiques	141	118
	(3 684)	(4 016)

RISQUE LIÉ AUX PRIX DES MATIERES PREMIERES

Les marchés des matières premières ont connu et continueront à connaître des fluctuations de prix. AB InBev utilise dès lors des contrats d'achat à prix fixe et des dérivés sur matières premières afin de gérer son exposition à la volatilité du prix des matières premières. Les expositions principales aux risques au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, sont incluses dans le tableau ci-dessous (exprimé en montant notionnel):

Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Swaps d'aluminium	1 241	1 184
Contrats à terme négociés sur le marché futur du sucre	85	74
Dérivés de gaz naturel et d'énergie	350	202
Swaps de maïs	292	160
Contrats à terme négociés sur le marché du blé	129	83
Swaps de riz	85	76
Dérivés du plastique	93	50
	2 274	1 828

Analyse de sensibilité aux prix des matières premières

La variation du prix des matières premières n'aurait pas eu d'impact significatif sur les profits d'AB InBev pour l'exercice 2021, dans la mesure où la plupart de l'exposition de l'entreprise est couverte par des dérivés et est désignée dans une comptabilité de couverture conformément à la norme IFRS 9.

¹ Taux interbancaire offert; applicable à 3 mois au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

² L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant des données journalières de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. Pour la dette variable en réal brésilien, le taux d'intérêt de marché estimé est composé du certificat de dépôt interbancaire (« CDI ») et du taux d'intérêt long terme (« TJLP »). En ce qui concerne les autres taux d'intérêt du marché, l'analyse de l'entreprise est basée sur le taux interbancaire à 3 mois applicable pour les devises concernées (par exemple EURIBOR 3M, LIBOR 3M). L'analyse de sensibilité n'inclut aucun spread applicable au financement de l'entreprise.

Les tableaux ci-dessous montrent l'impact estimé, sur les réserves, de variations du prix des matières premières, pour lesquelles AB InBev a des expositions significatives au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 liées à ces dérivés.

Millions d'USD	2021		
	Volatilité des prix en % ¹	Impact avant impôt sur capitaux propres	
		Augmentation des prix	Diminution des prix
Aluminium	23.09%	287	(287)
Sucre	26.39%	22	(22)
Énergie	25.88%	91	(91)
Maïs	23.26%	68	(68)
Blé	29.24%	38	(38)
Riz	15.96%	14	(14)
Plastique	28.68%	27	(27)

Millions d'USD	2020		
	Volatilité des prix en % ²	Impact avant impôt sur capitaux propres	
		Augmentation des prix	Diminution des prix
Aluminium	14.96%	177	(177)
Sucre	31.48%	23	(23)
Énergie	47.08%	95	(95)
Maïs	32.84%	52	(52)
Blé	25.30%	21	(21)
Riz	46.17%	35	(35)
Plastique	26.74%	13	(13)

RISQUE DE PRIX DES ACTIONS

AB InBev conclut des instruments financiers dérivés de swap d'actions pour couvrir le risque sur le prix de ses actions en lien avec ses programmes de paiements fondés sur des actions, comme indiqué à la Note 25 *Paiements fondés sur des actions*. AB InBev couvre aussi le risque lié aux actions émises en lien avec l'acquisition de Modelo et le regroupement avec SAB (voir aussi Note 11 *Charges et produits financiers*). Ces instruments dérivés ne répondent pas aux critères nécessaires à la comptabilité de couverture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Au 31 décembre 2021, un risque équivalent à 100.5 millions d'actions d'AB InBev a été couvert, générant une perte de (48) millions d'USD comptabilisé au compte de résultats de la période, dont (23) millions d'USD liés aux programmes de paiement fondés sur des actions de l'entreprise, (13) millions d'USD et (12) millions d'USD liés respectivement aux transactions avec Modelo et avec SAB. Au 31 décembre 2021, le passif relatif aux contrats d'instruments financiers dérivés de swap d'action s'élève à 5.4 milliards d'USD (31 décembre 2020: 5.4 milliards d'USD).

Analyse de sensibilité du prix des actions

L'analyse de sensibilité menée sur les instruments financiers dérivés de swap d'actions, en prenant l'hypothèse d'une volatilité raisonnable et possible du prix des actions d'AB InBev égale à 26.51% (2020: 53.87%), toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, met en évidence un impact positif/négatif sur le bénéfice 2021 avant impôts de 1 604 millions d'USD (31 décembre 2020: 3 787 millions d'USD).

RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit couvre toutes les formes de défaillances de la contrepartie notamment lorsqu'elle ne respecte pas ses engagements envers AB InBev en ce qui concerne les prêts, couvertures, accords et autres activités financières. L'entreprise a établi une politique de crédit et l'exposition aux risques de crédit des tiers est suivie de manière rigoureuse.

AB InBev atténue son exposition aux risques de crédit des tiers grâce à divers mécanismes. AB InBev a établi des notes minimum en matière de risque de crédit et rentre en relation seulement avec des institutions financières notées « investment rating ». L'entreprise surveille de près l'exposition aux risques de crédit des tiers et revoit immédiatement tout déclassement

¹ L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2021.

² L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2020.

externe de la note de crédit. Afin d'atténuer le risque antérieur au règlement des instruments, les standards minimums de crédit exigés de la contrepartie deviennent plus stricts lorsque la durée des instruments financiers dérivés augmente. Afin de minimiser la concentration du risque de crédit de la contrepartie, l'entreprise conclut des transactions dérivées avec différentes institutions financières.

L'entreprise a par ailleurs conclu des accords de compensation avec toutes les institutions financières qui sont contreparties d'instruments financiers dérivés de gré à gré. Ces accords autorisent la compensation entre les actifs et passifs résultant de différentes transactions avec la même contrepartie. Sur base de ces facteurs, AB InBev considère que les risques de défaillances de contrepartie au 31 décembre 2021 sont limités.

La perte de valeur comptabilisée en 2020 comprenait l'estimation par AB InBev des créances impayées que l'entreprise ne pourrait pas recouvrer auprès de clients défaillants en raison de la pandémie de COVID-19.

Exposition au risque de crédit

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit de l'entreprise. La valeur comptable est présentée nette de dépréciation. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture était de :

Millions d'USD	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Brut	Dépréciation	Valeur nette comptable	Brut	Dépréciation	Valeur nette comptable
Titre dans des entreprises non cotées en bourse	145	(6)	139	121	(6)	115
Titre d'emprunt	396	-	396	418	-	418
Créances commerciales	3 796	(331)	3 465	3 593	(308)	3 285
Dépôts de trésorerie en garantie	168	-	168	184	-	184
Prêts aux clients	117	-	117	142	-	142
Autres créances	1 272	(65)	1 207	1 299	(62)	1 237
Actifs financiers dérivés	669	-	669	965	-	965
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 097	-	12 097	15 252	-	15 252
	18 660	(402)	18 258	21 974	(376)	21 598

Au 31 décembre 2021, il n'existait pas de concentration significative de risque de crédit avec une seule contrepartie et aucun client ne représentait à lui seul plus de 10% du chiffre d'affaires total du groupe en 2021.

Dépréciation

La dépréciation pour perte de valeur se décompose comme suit par classe d'actif financier :

Millions d'USD	2021			
	Créances commerciales	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Autres créances	Total
Solde au 1^{er} janvier	(308)	(6)	(62)	(376)
Charges de dépréciation	(34)	-	(3)	(37)
Décomptabilisation	29	-	1	30
Variation des devises et autres	(18)	-	(1)	(19)
Solde au 31 décembre	(331)	(6)	(65)	(402)

Millions d'USD	2020			
	Créances commerciales	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Autres créances	Total
Solde au 1^{er} janvier	(173)	(6)	(103)	(283)
Charges de dépréciation	(93)	-	(6)	(99)
Décomptabilisation	7	-	42	49
Variation des devises et autres	(50)	-	4	(46)
Solde au 31 décembre	(308)	(6)	(62)	(376)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Historiquement, les principales sources de trésorerie d'AB InBev ont été les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, l'émission de dette, les emprunts bancaires et les actions. Les besoins de trésorerie significatifs de l'entreprise reprennent:

- Le service de la dette ;
- Les dépenses d'investissement;
- Les investissements dans les sociétés;
- L'augmentation de parts détenues dans les filiales d'AB InBev ou entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des parts de capital;
- Les programmes de rachat d'actions; et
- Le paiement des dividendes et la rémunération des capitaux propres.

L'entreprise considère que les flux de trésorerie des activités opérationnelles, la trésorerie disponible et les équivalents de trésorerie et placements à court terme, ainsi que les instruments dérivés liés et l'accès aux lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses d'investissement, les passifs financiers et les versements de dividendes à venir. L'entreprise a l'intention de continuer à réduire son endettement financier par le biais de solides flux de trésorerie opérationnels combinés à un refinancement récurrent

Le tableau ci-dessous représente les échéances nominales contractuelles des dettes financières non-dérivées incluant les paiements d'intérêts et les passifs dérivés:

31 décembre 2021							
Millions d'USD	Valeur comptable ¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Emprunts bancaires garantis	(628)	(636)	(551)	(53)	(5)	(9)	(18)
Emprunts bancaires non garantis	(106)	(106)	(106)	-	-	-	-
Obligations émises non garanties	(85 726)	(152 064)	(3 479)	(3 596)	(6 192)	(13 800)	(124 997)
Autres emprunts non garantis	(40)	(84)	(11)	(48)	(5)	(4)	(16)
Dettes de location	(2 277)	(2 429)	(497)	(470)	(337)	(450)	(675)
Découverts bancaires	(53)	(53)	(53)	-	-	-	-
Dettes commerciales et autres dettes	(26 442)	(26 643)	(25 424)	(314)	(507)	(96)	(302)
	(115 272)	(182 015)	(30 121)	(4 481)	(7 046)	(14 359)	(126 008)
Passifs financiers dérivés							
Dérivés de change	(166)	(166)	(166)	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	(273)	(293)	(147)	(35)	(32)	(56)	(23)
Dérivés des matières premières	(34)	(34)	(34)	-	-	-	-
Dérivés des instruments de capitaux propres	(5 412)	(5 420)	(5 420)	-	-	-	-
	(5 885)	(5 913)	(5 767)	(35)	(32)	(56)	(23)
Dont : liés aux couvertures de flux de trésorerie	(203)	(203)	(170)	-	-	(29)	(4)
31 décembre 2020							
Millions d'USD	Valeur Comptable ²	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Emprunts bancaires garantis	(702)	(735)	(675)	(14)	(12)	(10)	(24)
Billets de trésorerie	(1 522)	(1 522)	(1 522)	-	-	-	-
Emprunts bancaires non garantis	(294)	(299)	(299)	-	-	-	-
Obligations émises non garanties	(93 725)	(165 812)	(3 582)	(4 057)	(3 823)	(16 557)	(137 793)
Autres emprunts non garantis	(83)	(115)	(13)	(8)	(6)	(57)	(31)
Dettes de location	(2 234)	(2 455)	(460)	(425)	(315)	(424)	(831)
Découverts bancaires	(5)	(5)	(5)	-	-	-	-
Dettes commerciales et autres dettes	(24 496)	(24 688)	(22 906)	(1 103)	(135)	(197)	(347)
	(123 061)	(195 631)	(29 462)	(5 607)	(4 291)	(17 245)	(139 026)
Passifs financiers dérivés							
Dérivés de change	(696)	(696)	(696)	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	(709)	(852)	(8)	(575)	(98)	(132)	(39)
Dérivés des matières premières	(26)	(26)	(26)	-	-	-	-
Dérivés des instruments de capitaux propres	(5 373)	(5 372)	(4 455)	(917)	-	-	-
	(6 803)	(6 946)	(5 184)	(1 492)	(98)	(132)	(39)
Dont : liés aux couvertures de flux de trésorerie	(418)	(418)	(353)	-	-	(65)	-

GESTION DU CAPITAL

AB InBev cherche à optimiser de manière continue sa structure de capital afin de maximiser la valeur pour les actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière afin d'exécuter des projets stratégiques. La politique en matière de structure du capital d'AB InBev et le cadre de cette politique consiste à optimiser la valeur pour l'actionnaire à travers la distribution de flux de trésorerie des filiales vers l'entreprise, tout en maintenant une notation « investment grade » et en minimisant les

¹ La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée à l'état de la situation financière à chaque date de clôture.

² La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée à l'état de la situation financière à chaque date de clôture.

investissements présentant des rendements en dessous du coût moyen pondéré du capital d'AB InBev. Excepté les exigences de fonds propres minimum statutaires qui s'appliquent aux filiales d'AB InBev dans certains pays, AB InBev n'est assujettie à aucune exigence externe en termes de capital minimum. La direction utilise la même distinction dette/fonds propres que celle appliquée dans ses comptes établis en conformité avec les normes IFRS pour l'analyse de la structure du capital.

JUSTE VALEUR

Le tableau suivant résume pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs au bilan:

Millions d'USD	Actifs		Passifs		Net	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Devises étrangères						
Contrats de change à terme	238	480	(129)	(691)	109	(211)
Contrat de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères	-	36	(37)	(5)	(37)	31
Taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	38	80	-	-	38	80
Swaps de taux d'intérêt et de change	111	107	(273)	(709)	(162)	(602)
Matières premières						
Swaps d'aluminium	178	170	(20)	(10)	158	160
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du sucre	13	10	-	-	13	10
Contrat de 'futures' cotés sur le cours de l'énergie	29	9	(2)	(7)	27	2
Autres dérivés des matières premières	62	46	(13)	(8)	50	37
Fonds propres						
Instruments de capital	-	27	(5 412)	(5 373)	(5 412)	(5 346)
	669	965	(5 886)	(6 804)	(5 216)	(5 839)
Dont:						
Non-courant	48	138	(100)	(1 759)	(52)	(1 621)
Coutant	621	827	(5 786)	(5 046)	(5 164)	(4 218)

Le tableau suivant reprend la valeur comptable et la juste valeur des dettes financières portant intérêts à taux fixe comme comptabilisées au bilan. Les dettes financières portant intérêts à taux variable, les créances commerciales et autres créances et les dettes commerciales et autres dettes, incluant des instruments financiers dérivés, ont été exclus de l'analyse étant donné que leur valeur comptable semble être une approximation raisonnable de leur juste valeur :

Dettes financières porteuses d'intérêt Millions d'USD	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur comptable ¹	Juste valeur	Valeur comptable ¹	Juste valeur
Taux fixe				
Dollar australien	(324)	(366)	(846)	(964)
Réal brésilien	(420)	(419)	(578)	(578)
Dollar canadien	(626)	(605)	(613)	(633)
Euro	(21 654)	(23 801)	(26 092)	(29 809)
Livre sterling	(3 611)	(3 913)	(3 655)	(4 301)
Dollar américain	(59 399)	(75 261)	(62 340)	(81 771)
Autres	(486)	(471)	(479)	(480)
	(86 520)	(104 836)	(94 602)	(118 536)

¹ La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée à l'état de la situation financière à chaque date de clôture.

Le tableau suivant présente la hiérarchie de juste valeur définissant le degré selon lequel les principales données de marché sont observables :

Hiérarchie de juste valeur au 31 décembre 2021			
Millions d'USD	Cours des titres (non-ajustés) niveau 1	Contributions observables du marché niveau 2	Contributions non-observables du marché niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	-	9	-
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	155	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	58	352	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	17	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	87	-
	58	620	-
Passifs financiers			
Contrepartie éventuelle sur acquisition à la juste valeur	-	-	832
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	5 611	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	52	141	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	82	-
	52	5 834	832
Hiérarchie de juste valeur au 31 décembre 2020			
Millions d'USD	Cours des titres (non-ajustés) niveau 1	Contributions observables du marché niveau 2	Contributions non-observables du marché niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	-	11	-
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	457	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	29	343	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	80	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	57	-
	29	948	-
Passifs financiers			
Contrepartie éventuelle sur acquisition à la juste valeur	-	-	1 251
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	6 119	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	46	353	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	287	-
	46	6 759	1 251

Passifs financiers non dérivés

Dans le cadre du pacte d'actionnaires de 2012 entre Ambev et ELJ, suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »), un contrat d'achat à terme (la combinaison d'une option de vente et d'achat) peut donner lieu pour Ambev à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND. En juillet 2020, Ambev et ELJ ont modifié le pacte d'actionnaires pour prolonger leur partenariat et modifier les conditions et la date d'exercice des options d'achat et de vente. ELJ détient actuellement 15% de CND et l'option de vente est exerçable en 2022, 2023, 2024 et 2026. Au 31 décembre 2021, l'option de vente sur les actions restantes détenues par ELJ était évaluée à 589 millions d'USD (31 décembre 2020 : 671 millions d'USD) et comptabilisée en contrepartie éventuelle à la juste valeur dans la catégorie de niveau 3 ci-dessus.

RESERVES DE COUVERTURE

Les réserves de couverture de l'entreprise présentées à la Note 22 se rapportent aux instruments suivants :

Millions d'USD	Devise étrangère	Matières premières	Autres	Réserves totales de couverture
Au 1^{er} janvier 2021	20	274	84	376
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture reconnue dans les autres éléments du résultat global	766	123	-	888
Reclassé en résultat net / coûts des stocks	(107)	(703)	27	(783)
Au 31 décembre 2021	679	(306)	111	481

Millions d'USD	Devise étrangère	Matières premières	Autres	Réserves totales de couverture
Au 1^{er} janvier 2020	174	117	107	397
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture reconnue dans les autres éléments du résultat global	353	31	-	384
Reclassé en résultat net / coûts des stocks	(507)	126	(23)	(404)
Au 31 décembre 2020	20	274	84	376

COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers suivants sont soumis à des compensations, des accords de compensation globale exécutoires et des accords similaires:

Millions d'USD	Montants bruts	31 décembre 2021		
		Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière ¹	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation ²	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés	670	670	(651)	19
Passif d'instruments financiers dérivés	(5 886)	(5 886)	651	(5 235)

Millions d'USD	Montants bruts	31 décembre 2020		
		Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière ¹	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation ²	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés	965	965	(954)	11
Passif d'instruments financiers dérivés	(6 804)	(6 804)	954	(5 851)

29. Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie

Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Instruments de garantie donnés pour engagements propres	310	391
Engagements contractuels d'achats d'immobilisations corporelles	449	528
Engagements contractuels de reprise de prêts aux associés et coentreprises/clients	142	150
Autres engagements	1 943	1 953

Les instruments de garantie donnés pour engagements propres de 310 millions d'USD au 31 décembre 2021 comprennent 168 millions d'USD de garanties données sous forme de trésorerie (31 décembre 2020 : les instruments de garantie donnés pour engagements propres de 391 millions d'USD comprenaient 184 millions d'USD de garanties données sous forme de trésorerie). De tels dépôts en espèces sont généralement liés à des litiges au Brésil: conformément aux lois et réglementations brésiliennes, une société peut ou doit (en fonction de circonstances particulières) effectuer un dépôt auprès d'une banque désignée par le tribunal ou fournir d'autres titres de garantie tels que des nantissements sur immobilisations corporelles. En ce qui concerne les procès en cours, AB InBev a constitué les provisions appropriées en conformité avec IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* – voir aussi Note 26 *Provisions*. Au bilan, les garanties constituées sous forme de trésorerie sont présentées en autres créances – voir Note 19 *Créances commerciales et autres créances*. La partie restante des instruments de garantie donnés pour engagements propres de 142 millions d'USD au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 207 millions d'USD) contient des nantissements sur des installations en faveur des autorités gérant les taxes indirectes dont le montant est déterminé en fonction du niveau des impôts indirects mensuels, des niveaux de stock et du risque de transport, ainsi que des nantissements sur des immobilisations corporelles pour des prêts en cours. Dans le cas où AB InBev ne respecterait pas ses obligations inscrites dans les contrats existants ou viendrait à perdre une affaire en cours en justice, les actifs nantis seraient utilisés pour le règlement des obligations d'AB InBev.

AB InBev a pris des engagements d'achat de biens, installations et équipements pour 449 millions d'USD au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 528 millions d'USD).

¹ Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière après avoir tenu compte des accords de compensation qui remplissent les critères de compensation des normes IFRS.

² Les autres accords de compensation incluent les nantissements et autres instruments de garantie, ainsi que les accords de compensation qui ne remplissent pas les critères des normes IFRS.

Dans un nombre limité de pays, AB InBev s'est engagé à reprendre des prêts accordés par des banques à des associés/clients pour leur montant nominal si ces derniers ne respectent pas leurs propres engagements de remboursement auprès de ces banques. Le montant total de ces prêts s'élève à 142 millions d'USD au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 150 millions d'USD).

Les autres engagements de 1 943 millions d'USD au 31 décembre 2021 comprennent principalement des garanties données au fonds de pension, des cautions locatives et d'autres garanties (31 décembre 2020 : 1 953 millions d'USD).

Afin de respecter les engagements d'AB InBev en vertu de divers plans d'option sur actions, AB InBev a conclu des accords d'emprunt d'actions pour un maximum de 30 millions de ses propres actions ordinaires. AB InBev devra payer un montant équivalent au dividende après impôts aux titres empruntés. Ce paiement sera présenté en capitaux propres en tant que dividende. Au 31 décembre 2021, 30 millions de titres empruntés ont été utilisés pour remplir les engagements des plans d'option sur actions.

Au 31 décembre 2021, les engagements liés aux fusions et acquisitions sont indiqués ci-dessous.

Cervecería Nacional Dominicana S.A. ("CND")

Dans le cadre du pacte d'actionnaires de 2012 entre Ambev et E. León Jimenes SA («ELJ»), suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana SA («CND»), une option de vente et d'achat est en place, ce qui pourrait conduire Ambev à acquérir des actions supplémentaires de CND. En janvier 2018, Ambev a augmenté sa participation au CND de 55% à 85%. Au 31 décembre 2021, l'option de vente pour les actions restantes détenues par ELJ était évaluée à 0.6 milliard d'USD (31 décembre 2020 : 0.7 milliard d'USD). Le passif correspondant est présenté en passif non courant et comptabilisé en contrepartie éventuelle à la juste valeur dans la catégorie de niveau 3. Voir également la Note 28 *Risques provenant d'instruments financiers*.

30. Passifs éventuels

L'entreprise a des passifs éventuels pour lesquels, selon la direction et ses conseillers juridiques, le risque de perte est possible mais n'est pas probable, c'est pourquoi aucune provision n'a été enregistrée. En raison de leur nature, ces procédures légales et ces questions fiscales comportent une part inhérente d'incertitudes, incluant entre autres, les décisions de justice, les négociations entre parties concernées et les mesures gouvernementales. Dès lors, la direction d'AB InBev ne peut pas, à l'heure actuelle, estimer la date probable de résolution de ces affaires. Les passifs éventuels les plus importants sont repris ci-dessous. Les montants ont été convertis en dollars US au taux de clôture de la période concernée.

QUESTIONS FISCALES D'AMBEV

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, les procédures fiscales significatives d'AB InBev sont liées à Ambev et ses filiales. Les estimations des montants des possibles pertes sont les suivantes :

Millions d'USD	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôts sur le revenu et cotisations sociales	9 723	10 372
Taxes sur la valeur ajoutée et accises	4 285	4 483
Autres taxes	663	727
	14 671	15 582

Les plus importantes procédures fiscales d'Ambev sont discutées ci-dessous :

IMPOT SUR LE REVENU ET COTISATION SOCIALE

Revenus étrangers

Depuis 2005, Ambev et certaines de ces filiales ont reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant les bénéfices de ses filiales étrangères. Les affaires sont contestées au Brésil tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire des cours.

Les procédures administratives ont abouti à des décisions partiellement favorables, qui font toujours l'objet d'un examen devant le tribunal administratif. Cependant, dans les procédures judiciaires, Ambev a reçu des injonctions favorables qui suspendent le caractère exécutoire du crédit d'impôt, ainsi qu'une décision favorable en première instance, qui reste soumise à un appel de la juridiction de deuxième instance.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 31 décembre 2021 est d'environ 7,5 milliards de réaux brésiliens (1,3 milliard d'USD) et Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible. Pour les procédures pour lesquelles elle considère que la probabilité de perte est probable, Ambev a enregistré une provision d'un montant total de 54 millions de réaux brésiliens (10 millions d'USD).

Goodwill InBev Holding

En décembre 2011, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion d'InBev Holding Brasil S.A. avec Ambev. La décision de la Cour administrative inférieure (the *Lower Administrative Court*) était Au niveau administratif, Ambev a obtenu une décision partiellement favorable tant devant la Cour administrative inférieure (the *Lower Administrative Court*) que devant la Cour administrative supérieure (the *Upper Administrative Court*). Ambev a introduit des procédures judiciaires afin de contester la partie défavorable des décisions des Cours administratives inférieure et supérieures et a demandé des injonctions, qui ont été accordées, afin de suspendre l'exécution du crédit d'impôt restant.

En juin 2016, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition relatif au solde de la valeur de l'amortissement du goodwill et a introduit un recours. Ambev a reçu des décisions partiellement favorables du tribunal administratif de première instance et de la Cour administrative inférieure relative à cet avis d'imposition partiellement favorable. Ambev a introduit un Recours spécial qui a été partiellement admis et attend le jugement de la Cour Administrative supérieure. Pour la partie défavorable de la décision, qui est devenue définitive au niveau administratif, Ambev a également engagé une procédure judiciaire pour demander une injonction pour suspendre le caractère exécutoire du crédit d'impôt, laquelle lui a été accordée.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 31 décembre 2021 est d'environ 10,4 milliards de réaux brésiliens (1,9 milliards d'USD) et Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que les chances de perte sont possibles. Dans l'éventualité où Ambev devrait payer ces montants, AB InBev remboursera le montant proportionnel au bénéfice reçu par AB InBev suite au protocole de fusion, ainsi que les coûts y afférant.

Goodwill Beverage Associate Holding (BAH)

En octobre 2013, Ambev a reçu un avis d'imposition lié à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion de Beverage Associates Holding Limited (« BAH ») dans Ambev. La décision de la Cour administrative en première instance était défavorable à Ambev. Ambev a introduit un recours contre cette décision devant la Cour administrative inférieure, qui a été partiellement accordé. Ambev et les autorités fiscales ont déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure, qui sont en attente de jugement.

En avril et août 2018, Ambev a reçu des nouveaux avis d'imposition imputant la valeur restante de l'amortissement du goodwill et a introduit des recours. En avril 2019, le tribunal administratif de première instance (the *First Level Administrative Court*) a rendu des décisions défavorables à Ambev. En conséquence, Ambev a interjeté appel à la Cour administrative inférieure. En novembre et décembre 2019, Ambev a reçu des décisions partiellement favorables de la Cour administrative inférieure et a déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure. Les recours spéciaux déposés dans le cadre des deux avis d'imposition sont en attente de jugement par la Cour administrative supérieure.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 31 décembre 2021 est d'environ 2,3 milliards de réaux brésiliens (0,4 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible.

Goodwill CND Holdings

En novembre 2017, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill pour les années civiles 2012 à 2016 résultant de la fusion de CND Holdings avec Ambev. La décision du tribunal administratif de première instance n'était pas favorable à Ambev. Ambev a introduit un recours devant la Cour administrative inférieure. En février 2020, la Cour administrative inférieure a rendu une décision partiellement favorable. Ambev et les autorités fiscales ont déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure. Le recours spécial déposé par Ambev a été partiellement admis et est en attente de jugement.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 31 décembre 2021 est d'environ 0,9 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible car elle considère que les chances de perte sont possibles.

Refus de déduction de dépenses financières

En 2015, 2016 et 2020, Ambev a reçu des avis d'imposition concernant le refus de certaines dépenses prétendument non-déductibles et la déduction de certaines pertes principalement liées à des investissements financiers et des prêts. Ambev a présenté ses arguments et, en novembre 2019, a reçu une décision favorable du tribunal administratif de première instance (the *first-level administrative court*) concernant l'affaire de 2016, qui est soumise à un contrôle obligatoire par la Cour administrative inférieure. En juin 2021, Ambev a reçu une décision partiellement favorable pour l'affaire de 2020 au tribunal administratif de première instance et a interjeté appel auprès de la Cour administrative inférieure. La partie favorable de la décision est également soumise à une révision obligatoire par la Cour administrative inférieure. L'affaire de 2015 est toujours en attente d'une décision du tribunal administratif de première instance.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 31 décembre 2021 est d'environ 5,0 milliards de réaux brésiliens (0,9 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette affaire car elle considère que la probabilité d'une perte est possible.

Refus de déduction d'impôts payés à l'étranger

Depuis 2014, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne pour les années civiles depuis 2007 concernant le refus de la déduction de certains impôts payés à l'étranger par ses filiales et prétendument non-prouvés et a introduit des moyens de défense. Ces affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire. En novembre 2019, la Cour administrative inférieure a rendu une décision favorable à Ambev dans l'une des affaires (concernant l'exercice d'imposition de 2010), qui est devenue définitive.

En janvier 2020, la Cour administrative inférieure a rendu des décisions défavorables concernant quatre de ces avis concernant les périodes de 2015 et 2016. Dans ces affaires, Ambev a déposé des recours spéciaux devant la Cour administrative supérieure, qui sont en attente de jugement. En ce qui concerne les affaires relatives aux périodes de 2015 et 2016, des évaluations fiscales ont été déposées pour infliger des amendes isolées en raison de l'absence de paiement anticipés mensuels de l'impôt sur le revenu à la suite de déductions prétendument indues d'impôts payés à l'étranger. En 2021, Ambev a reçu des décisions défavorables de la part du tribunal administratif de première instance dans deux de ces avis concernant les affaires d'amendes isolées de 2015 et 2016, et a déposé des recours dans ce cadre, qui sont en attente de jugement par la Cour administrative inférieure. Il existe un troisième avis d'imposition portant sur cette amende isolée qui attend le jugement du tribunal administratif de première instance.

Les autres affaires sont toujours en attente de décisions définitives tant au niveau des cours administratives que judiciaires.

Le montant évalué actualisé au 31 décembre 2021 est d'environ 11,3 milliards de réaux brésiliens (2,0 milliards d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce sujet car elle considère que la probabilité de perte est possible.

Cette position fiscale incertaine a continué d'être appliquée par la société pour les années civiles suivant celles évaluées (2018-2021). Dans un scénario où Ambev est interrogé sur cette question pour des périodes futures, sur la même base et avec les mêmes arguments que les évaluations fiscales susmentionnées, la direction d'Ambev estime que le résultat de ces éventuelles évaluations supplémentaires serait similaire à celui des périodes déjà évaluées.

Résultats présumés

En avril 2016, Arosuco (une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition concernant l'usage d'une méthode de « résultats présumés » pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de la cotisation sociale sur le résultat net à la place de la méthode des « résultats réels ». En septembre 2017, Arosuco a reçu une décision administrative défavorable en première instance et a introduit un recours. En janvier 2019, la Cour administrative inférieure a rendu une décision favorable à Arosuco, qui est devenue définitive.

En mars 2019, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition concernant le même sujet et a introduit un recours. En octobre 2019, Arosuco a reçu une décision administrative de première instance défavorable et a déposé un recours.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 31 décembre 2021 est d'environ 0,5 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD). Arosuco n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible.

Déductibilité des frais d'intérêts sur le capital

En novembre 2019, Ambev a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant la déduction des intérêts sur le capital (« IOC ») en 2014. L'avis d'imposition se réfère principalement aux effets comptables

et sociaux de la restructuration effectuée par Ambev en 2013 et à l'impact sur l'augmentation de la déductibilité des dépenses IOC. En août 2020, Ambev a obtenu une décision partiellement favorable du tribunal administratif de première instance et a interjeté appel devant la Cour administrative inférieure, qui est en attente de jugement. La partie favorable de la décision est soumise à un examen obligatoire par la Cour administrative inférieure.

En décembre 2020, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition quant à la déduction des intérêts sur le capital en 2015 et 2016. Les réponses à ces nouveaux avis d'imposition ont été déposés par Ambev en janvier 2021. En juin 2021, Ambev a reçu une décision partiellement favorable et a déposé un recours auprès de la Cour administrative inférieure, qui est également en attente de jugement. Comme pour le premier avis d'imposition, la partie favorable de la décision est également soumise à une révision obligatoire par la Cour administrative inférieure.

Le montant évalué actualisé au 31 décembre 2021 est d'environ 10,5 milliards de réaux brésiliens (1,9 milliards d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité de perte est possible.

La position fiscale incertaine a continué d'être adoptée par Ambev car elle a également distribué les IOC dans les années suivant la période évaluée (2017-2021) et déduit ces montants de sa base imposable pour l'impôt sur les sociétés. Par conséquent, dans le cas où la déductibilité des IOC serait également remise en question pour la période après 2016 sur la même base et avec les mêmes arguments que l'avis d'imposition susmentionné, le management d'Ambev estime que le résultat de ces potentiels futurs avis d'imposition serait cohérent avec les périodes déjà évaluées .

Rejet de la déduction d'impôt sur le revenu

En janvier 2020, Arosuco, une filiale d'Ambev, a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de l'avantage de réduction de l'impôt sur le revenu prévu par la mesure provisoire n° 2199-14 / 2001, pour les années civiles 2015 à 2018 et une défense administrative a été déposée. En octobre 2020, le tribunal administratif de première instance a rendu une décision défavorable à Arosuco. Arosuco a interjeté appel contre cette décision et est en attente du jugement de la Cour administrative inférieure. Le montant évalué actualisé au 31 décembre 2021 est d'environ 2,1 milliards de réaux brésiliens (0,4 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre car elle considère que la probabilité d'une perte est possible.

Cette position fiscale incertaine a continué d'être appliquée par la société pour les années civiles suivant celles évaluées (2019-2021) au cours desquelles elle a bénéficié de la réduction d'impôt sur le revenu prévue par la mesure provisoire n° 2199-14/2001. Dans le cas où Arosuco serait interrogée sur cette question pour des périodes futures, sur la même base et avec les mêmes arguments que l'évaluation fiscale susmentionnée, la direction d'Arosuco estime que le résultat de ces éventuelles évaluations supplémentaires serait cohérent avec les périodes déjà évaluées.

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE, ACCISES (« IPI ») ET TAXES SUR LES VENTES NETTES

Zone de Libre Echange de Manaus – IPI / Cotisations sociales

Au Brésil, les produits fabriqués dans la Zone de Libre Echange de Manaus et destinés à la livraison ailleurs au Brésil sont exonérés et/ou détaxés des droits d'accises (« IPI ») et des cotisations sociales (« PIS/COFINS »). Des filiales d'Ambev ont comptabilisé des crédits d'impôt présumés liés à la taxe d'accises IPI sur l'achat de produits exemptés y étant fabriqués. Depuis 2009, Ambev a reçu un certain nombre d'avis d'imposition de la part de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de ces crédits.

Ambev et ses filiales ont également reçu des redevances de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant (i) des impôts fédéraux prétendument compensés indûment avec les crédits d'impôt liés à la taxe d'accises IPI présumés et rejetés qui sont débattus dans le cadre de ces procédures et (ii) des montants PIS/COFINS prétendument dus sur le versement d'Arosuco aux filiales d'Ambev.

En avril 2019, la Cour Suprême Fédérale (STF) a rendu son jugement sur l'Appel extraordinaire n° 592.891/SP et 596.614/SP, avec effets contraignants, statuant sur les droits des contribuables qui enregistrent des crédits présumés de droits d'accises IPI sur les acquisitions de matières premières et les entrées exemptées provenant de la Zone de Libre Echange de Manaus. À la suite de cette décision, Ambev a reclassé une partie des montants liés à ces affaires IPI comme des pertes à distance, maintenant comme pertes possibles uniquement les questions liées à d'autres discussions supplémentaires non soumises à l'analyse de la STF. Ces affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire.

La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible liée à ces avis à environ 4,9 milliards de réaux brésiliens (0,9 milliard d'USD) au 31 décembre 2021. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Suspension IPI

En 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne imposant les taxes d'accises IPI, prétendument dues sur la livraison de biens fabriqués à des unités de production liées. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire. En 2020, Ambev a obtenu une décision finale partiellement favorable au niveau administratif dans l'une des affaires. Les affaires qui sont contestées au niveau judiciaire, sont toujours à un stade initial.

La direction d'Ambev évalue la perte possible liée à ces avis à un montant d'environ 1,6 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD) au 31 décembre 2021. Ambev n'a pas enregistré de provision en la matière.

Crédits d'impôts ICMS

Actuellement, Ambev conteste des avis d'imposition émis par les états de Sao Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais, entre autres, qui remettent en cause la légalité de crédits d'impôt relatifs à la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) résultant de transactions avec des sociétés offrant des incitants fiscaux accordés par d'autres Etats. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des cours. En août 2020, la Cour Suprême du Brésil (STF) a rendu une décision contraignante (*Appel Extraordinaire n° 628.075*) statuant que les crédits d'impôt accordés par les Etats dans le cadre de la guerre fiscale de ICMS seront considérés comme illégaux. La décision a également reconnu que les Etats devaient respecter le processus de validation des incitations fiscales prévu par la Loi Complémentaire n° 160/17. Cette décision est susceptible d'appel et ne modifie pas la probabilité de perte dans les avis d'imposition d'Ambev.

La direction d'Ambev évalue les pertes possibles en relation à ces avis d'imposition à environ 2,0 milliards de réaux brésiliens (0,4 milliard d'USD) au 31 décembre 2021. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Déclencheur ICMS-ST

Au cours des années, Ambev a reçu des avis d'imposition exigeant le paiement des différences présumées en terme de taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS), considérées comme dues lorsque le prix des produits vendus par Ambev est supérieur à ceux fixés par les Etats concernés dans leur tableau des prix, des hypothèses dans lesquelles les autorités fiscales des Etats considèrent que la base de calcul devrait être basée sur un pourcentage de valeur ajoutée sur les prix réels et non sur le tableau des prix fixes. Ambev conteste actuellement ces impôts devant les tribunaux. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire.

La direction d'Ambev évalue le montant total de la perte possible liée à cette question à environ 8,4 milliards de réaux brésiliens (1,5 milliards d'USD) au 31 décembre 2021. Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette question car elle considère que le risque de perte est possible.

COTISATIONS SOCIALES

Depuis 2015, Ambev a reçu certains avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne, relatifs à des montants PIS / COFINS prétendument dus sur des produits bonus accordés à ses clients. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des cours. En 2019 et 2020, Ambev a reçu des décisions finales favorables au niveau administratif dans certaines de ces affaires et des décisions favorables dans d'autres affaires qui sont toujours susceptible de révision. Au niveau judiciaire, une affaire en est en attente d'une décision de la juridiction de second degré après que la juridiction de premier degré ait rendu une décision défavorable à Ambev.

La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible relative à ces avis à environ 1,8 milliards de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD) au 31 décembre 2021. Aucune provision n'a été enregistrée.

TAXE PROFESSIONNELLE AUSTRALIENNE DE AB INBEV

SAB Australia Pty Limited (« SAB Australia »), une ancienne filiale d'AB InBev, a reçu un avis d'imposition pour les années d'imposition 2012 à 2014 pour un montant de 0,4 milliard de dollars australiens (0,3 milliard d'USD) lié aux déductions d'intérêts de l'acquisition par SAB du groupe Foster (l'« acquisition Foster »). AB InBev conteste l'évaluation de 2012 à 2014 et reste confiante dans les positions qu'elle a adoptées. La société a payé 47 millions d'USD en rapport avec l'avis d'imposition en attendant la conclusion de l'affaire et a enregistré une provision de 0,1 milliard de dollars US en rapport avec celle-ci au 31 décembre 2021. La cession australienne a été conclue le 1^{er} juin 2020, les passifs d'impôt sur le revenu avant la transaction étant soumis à une indemnité par AB InBev.

L'administration fiscale australienne a également notifié à SAB Australia qu'elle avait entamé un audit des exercices fiscaux 2015 à 2020. L'audit porte sur le traitement fiscal des accords de financement associés à l'acquisition Foster.

AUTRES MATIÈRES FISCALES

En février 2015, la Commission européenne a ouvert une enquête approfondie en matière d'aide d'état en ce qui concerne le système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires (*excess profits ruling system*). Le 11 janvier 2016, la Commission européenne a adopté une décision négative concluant que le système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires constituait une aide incompatible avec le marché unique et requérant que la Belgique réclame le remboursement de l'aide incompatible d'un nombre de bénéficiaires de l'aide. Les autorités belges ont contacté les sociétés qui ont bénéficié de ce système et ont informé chaque société du montant d'aide incompatible qui est potentiellement susceptible d'être récupéré. En outre, la décision de la Commission européenne a fait l'objet d'un appel auprès du Tribunal de l'Union européenne par la Belgique en date du 22 mars 2016 et par AB InBev en date du 12 juillet 2016. Le 14 février 2019, le Tribunal de l'Union européenne a conclu que le système belge de ruling sur les bénéfices excédentaires ne constitue pas une aide d'état illégale. La Commission européenne a introduit un recours contre cette décision auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne. L'audience publique dans le cadre des procédures d'appel a eu lieu le 24 septembre 2020 et AB InBev a été entendue comme partie intervenante.

Le 3 décembre 2020, l'avocat général (AG) de la Cour de justice des Communautés européennes a présenté ses conclusions non contraignantes sur la procédure de recours relative à la décision d'ouverture du 11 janvier 2016, déclarant que, contrairement à l'arrêt du 14 février 2019 du Tribunal de l'UE, le système belge de décision sur les bénéfices excessifs remplirait les conditions légales d'un "régime d'aide". Dans le premier arrêt du Tribunal de l'UE, le tribunal s'est limité à constater que les décisions belges sur les bénéfices excessifs ne constituaient pas un "régime d'aide", mais n'a pas examiné si elles constituaient une aide d'État. En conséquence, l'AG a conseillé à la Cour de justice européenne de renvoyer l'affaire devant le Tribunal de l'UE pour qu'il examine si les décisions belges sur les bénéfices excessifs constituent une aide d'État. Le 16 septembre 2021, la Cour européenne de justice a donné raison à l'AG et a conclu que le système de décision sur les bénéfices excessifs constitue un régime d'aide et a annulé l'arrêt du Tribunal de l'UE. L'affaire a été renvoyée devant le Tribunal de l'UE pour qu'il décide si le système belge de décision sur les bénéfices excessifs constitue une aide d'État illégale, ainsi que les autres questions en suspens dans le cadre du recours.,

Après l'annulation initiale de la décision de la Commission européenne par le Tribunal de l'UE en 2019, la Commission européenne a ouvert de nouvelles enquêtes en matière d'aides d'État sur les différentes décisions fiscales belges, dont celle rendue en septembre 2019 à l'égard d'AB InBev, afin de répondre aux préoccupations qui ont conduit à l'annulation. Ces enquêtes portent sur les mêmes décisions que celles qui ont fait l'objet de la décision de la Commission européenne du 11 janvier 2016. AB InBev a déposé ses observations quant aux décisions d'ouverture auprès de la Commission européenne. Le 28 octobre 2021, la Commission européenne a suspendu les nouvelles enquêtes sur les aides d'État concernant les décisions fiscales belges individuels dans l'attente de la résolution finale de l'affaire.

En outre, l'administration fiscale belge a également remis en cause la validité et l'application du système d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires qui a été émis en faveur d'AB InBev et a refusé l'exemption fiscale que ce système confère. AB InBev a introduit une demande contre cette décision devant le tribunal de première instance de Bruxelles, qui a décidé en faveur d'AB InBev le 21 juin 2019, et à nouveau le 9 juillet 2021 pour les années suivantes. Les autorités fiscales belges ont fait appel de ces deux jugements.

En janvier 2019, AB InBev a déposé 68m d'euros (77m d'USD) sur un compte bloqué. En fonction du résultat final des procédures auprès de la Cour Européenne relatives au système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires, ainsi que les procédures judiciaires belges en cours, ce montant sera légèrement modifié, libéré au bénéfice de la société ou payé à l'Etat belge. Dans le cadre des procédures devant la Cour Européenne, AB InBev a comptabilisé une provision de 68m d'euros (77m d'USD) en 2020.

WARRANTS

Certains propriétaires de warrants émis par Ambev en 1996, exerçables en 2003, ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur inférieure à celle qu'Ambev considère comme établie au moment de l'émission des warrants. Dans le cas où Ambev perdrait la totalité des actions juridiques, l'émission de 172 831 574 actions serait nécessaire. Ambev recevrait en contrepartie des fonds substantiellement plus bas que la valeur de marché actuelle des actions. Ceci pourrait résulter en une dilution d'environ 1% pour l'ensemble des actionnaires d'Ambev. Par ailleurs, les détenteurs de ces warrants exigent de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003, soit environ 1,0 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) en plus des honoraires légaux. Ambev conteste ces exigences et a

l'intention de défendre vigoureusement ses affaires. Toutes les six procédures ont fait l'objet d'une décision favorable à Ambev de la part de la Cour Suprême (« STJ »). Trois affaires ont été rejetées par la Cour spéciale de la STJ et ne seront plus renvoyées à la juridiction inférieure du STJ pour un nouveau jugement. Bien que les requêtes en clarification qui ont été déposées contre la décision de la Cour spéciale de la STJ ont été rejetées, de nouveaux recours ont été introduits dans trois de ces affaires devant la Cour suprême du Brésil (« STF »), qui décidera si les recours remplissent les conditions constitutionnelles de recevabilité, en particulier l'exigence d'une question constitutionnelle de répercussion générale. Parallèlement, dans l'une de ces affaires (Previ/Funcef), les plaignants ont introduit une demande de suspension des effets de la décision qui a rejeté la demande de clarification jusqu'à ce qu'il soit statué sur le recours. Cette demande est en cours, mais n'a aucun effet pratique sur l'affaire. En outre, le Juge Rapporteur de cette affaire (Previ/Funcef) a suspendu l'appel devant le STF et a ordonné que l'affaire soit renvoyée au Centre de Conciliation et de Médiation du STF, bien qu'Ambev ait précédemment informé la Cour qu'elle n'était pas intéressée par une quelconque discussion de règlement avec le plaignant. La quatrième affaire a été jugée de manière favorable à Ambev par la Cour Spéciale de la STJ et la décision est devenue finale. La cinquième affaire a été renvoyée à la juridiction inférieure de la STJ pour un nouveau jugement et la sixième affaire a été jugée de manière favorable à Ambev et la décision est devenue finale. Compte tenu de tous ces faits, Ambev et ses conseils externes sont convaincus que les chances de perte dans ces affaires sont faibles.

31. Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2021 et 2020, les participations significatives ne donnant pas le contrôle concernent Ambev, une filiale brésilienne d'AB InBev cotée en bourse, dans laquelle AB InBev a une participation de 61.79%, et Budweiser APAC, une filiale en Asie pacifique cotée en bourse dans laquelle AB InBev a une participation de 87.22%. Les tableaux ci-dessous présentent les informations résumées provenant des états financiers consolidés d'Ambev et de Budweiser APAC au 31 décembre 2021 et 2020, conformément aux IFRS.

Les informations financières résumées d'Ambev et de Budweiser APAC, dans lesquelles l'entreprise a des participations significatives ne donnant pas le contrôle se présentent comme suit:

Millions d'USD	Ambev		Budweiser APAC	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Informations bilantaires résumées				
Actifs courants	6 922	6 801	3 161	2 332
Actifs non-courants	17 915	17 291	13 464	13 857
Dettes courantes	6 965	6 442	4 691	4 637
Dettes non-courantes	2 817	3 188	851	809
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres	14 809	14 204	11 013	10 685
Participations ne donnant pas le contrôle	246	257	70	58

Millions d'USD	Ambev		Budweiser APAC	
	2021	2020	2021	2020
Informations résumées du compte de résultats et du résultat global				
Produits	13 570	11 373	6 788	5 588
Revenu net	2 444	2 286	981	537
Attribuable aux:				
Porteurs des capitaux	2 360	2 217	950	514
Participations ne donnant pas le contrôle	84	69	31	23
Revenu net	2 444	2 286	981	537
Autres éléments du résultat global	629	1 467	(289)	635
Résultat global total	3 074	3 753	692	1 172
Attribuable aux:				
Porteurs des capitaux	2 970	3 647	660	1 147
Participations ne donnant pas le contrôle	104	106	32	25
Informations de flux de trésorerie résumées				
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	4 266	3 673	1 903	1 301
Flux de trésorerie des activités d'investissements	(1 441)	(1 325)	(731)	(572)
Flux de trésorerie des activités de financement	(2 988)	(1 676)	(464)	(432)
Augmentation nette/(diminution) en trésorerie et équivalent de trésorerie	(163)	673	708	297

Les dividendes payés par Ambev aux participations ne donnant pas le contrôle (à savoir, aux entités en dehors du groupe AB InBev) ont atteint respectivement 0.8 milliard d'USD et 0.7 milliard d'USD en 2021 et 2020. En 2021, Budweiser APAC et ses filiales ont versé un dividende final lié à l'exercice 2020 aux participations ne donnant pas le contrôle d'un montant de 67 millions d'USD (2020 : 59 millions d'USD).

Le 31 décembre 2020, l'entreprise a finalisé la cession d'une participation minoritaire de 49.9% dans ses opérations de canettes aux Etats-Unis à Apollo Global Management, Inc. (« Apollo ») pour un produit net de 3.0 milliards d'USD. AB InBev a conservé le contrôle opérationnel de ses opérations de canettes aux États-Unis. La transaction a été comptabilisée en capitaux propres.

Les autres participations ne donnant pas le contrôle qui ne sont pas considérées individuellement significatives par l'entreprise sont principalement liées aux activités de l'entreprise en Afrique en association avec le groupe Castel (par exemple, au Botswana, Ghana, Mozambique, Nigeria, Tanzanie, Ouganda et Zambie), ainsi qu'aux participations ne donnant pas le contrôle des filiales de l'entreprise en Colombie, en Équateur et au Pérou.

32. Parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES ADMINISTRATEURS ET LES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF (DIRIGEANTS PRINCIPAUX)

La rémunération des membres du comité Exécutif d'AB InBev se compose des avantages sociaux à court terme (principalement des salaires) et des avantages postérieurs à l'emploi provenant des plans de pension de leur pays respectif (voir Note 24 *Avantages au personnel*). Les dirigeants clés bénéficient également du plan d'option d'achat d'actions, du programme d'unités d'actions restreintes et/ou d'échange d'actions (voir Note 25 *Paiements fondés sur des actions*). La rémunération des administrateurs et des membres du Comité Exécutif comptabilisée dans le compte de résultats peut être détaillée de la manière suivante:

Millions d'USD	2021		2020	
	Administrateurs	Comité exécutif ¹	Administrateurs	Comité exécutif
Avantages au personnel à court terme	2	24	2	4
Indemnités de fin de contrat	-	-	-	2
Paiements fondés sur des actions	-	33	-	7
	2	57	2	13

La rémunération des administrateurs repose principalement sur des jetons de présence.

En 2021, AB InBev a conclu les opérations suivantes:

- L'achat, via Grupo Modelo et ses filiales, de technologies de l'information et de services d'infrastructures auprès d'une société dans laquelle un des membres du conseil d'administration a une influence significative au 31 décembre 2021, pour un montant d'environ 1 million d'USD (2020 : 1 million d'USD).
- La location de locaux commerciaux et la vente de boissons à base de malt et de bière auprès de sociétés dans lesquelles un des membres du conseil d'administration avait une influence significative au 31 décembre 2021. Les transactions ont eu lieu principalement par l'intermédiaire de la filiale d'AB InBev, Bavaria S.A., pour un montant total d'environ 19 millions d'USD (2020 : 13 millions d'USD). Au 31 décembre 2021, le montant ouvert de ces opérations est de 3 millions d'USD (31 décembre 2020 : 3 millions d'USD).

ENTITES CONTROLÉES CONJOINTEMENT

Les intérêts significatifs dans des coentreprises concernent trois entités au Brésil, une au Mexique et une au Canada. Aucune de ces coentreprises n'est significative pour l'entreprise. Les montants cumulés des intérêts d'AB InBev se présentent comme suit:

Millions d'USD	2021	2020
Actifs non-courants	8	8
Actifs courants	2	2
Dettes non-courantes	9	9
Dettes courantes	2	12
Résultat d'exploitation	(3)	3
Bénéfice attribuable aux porteurs de titres d'AB InBev	(2)	3

TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les participations significatives dans des entreprises associées sont présentées dans la Note 16 *Participations dans des entreprises associées et coentreprises*. Les transactions avec les entreprises associées d'AB InBev se détaillent comme suit:

Millions d'USD	2021	2020
Marge brute	58	(118)
Actifs courants	57	55
Dettes courantes	99	115

¹ La rémunération des membres du Comité exécutif pour 2021 comprend le coût déclaré pour l'ancien CEO d'AB InBev jusqu'au 30 juin 2021 et les coûts pour le nouvellement nommé CEO pour toute l'année 2021.

TRANSACTIONS AVEC LES REGIMES DE RETRAITE

Les transactions d'AB InBev avec les régimes de retraite comprennent principalement des autres charges pour respectivement (12) millions d'USD aux régimes de retraite américains (2020 : (12) millions d'USD).

33. Evénements survenus après la date de clôture

Le 10 janvier 2022, Anheuser-Busch InBev SA/NV (« AB InBev ») a annoncé que sa filiale détenue intégralement Anheuser-Busch InBev Finance Inc. (« ABIFI ») exerce son option de rembourser les montants en principal restant dus pour un montant total en principal de 3.1 milliards d'USD des séries d'obligations suivantes:

Date de remboursement	Emetteur (abrégé)	Titre de la série d'obligations	Devise	Montant total en principal restant dû (en millions)	Montant total en principal à rembourser (en millions)
9 février 2022	ABIFI	Obligations à 3.650% avec maturité en 2026	USD	1 633	1 633
1 mars 2022	ABIFI	Obligations à 4.915% avec maturité en 2046	USD	1 470	1 470

34. Entreprises appartenant à AB InBev

Les principales filiales d'AB InBev sont reprises ci-dessous. La liste complète des participations du groupe est disponible auprès d'AB InBev SA, Brouwerijplein 1, B-3000 Leuven (Belgique).

LISTE DES PRINCIPALES FILIALES CONSOLIDEES SELON LA METHODE DE L'INTEGRATION GLOBALE

Nom et siège social des filiales consolidées	% d'actionnariat (intérêt économique) au 31 décembre 2021
AFRIQUE DU SUD	
SABSA HOLDINGS LTD PUBLIC LIMITED COMPANY - 65 Park Lane, Sandown - 2001 - Johannesburg	100.00%
THE SOUTH AFRICAN BREWERIES (PTY) LTD LIMITED BY SHARES - 65 Park Lane, Sandown - 2146 - Johannesburg	100.00%
ALLEMAGNE	
BRAUEREI BECK GMBH & CO. KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100.00%
BRAUEREI DIEBELS GMBH & CO. KG - Brauerei-Diebels-Straße 1 - 47661 - Issum	100.00%
HAAKE-BECK AG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	99.96%
HASSERÖDER BRAUEREI GMBH. - Auerhahnring 1 - 38855 - Wernigerode	100.00%
ANHEUSER-BUSCH INBEV GERMANY HOLDING GMBH. - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100.00%
SPATEN-FRANZISKANER-BRÄU GMBH. - Marsstrasse 46 + 48 - 80335 - München	100.00%
ANHEUSER-BUSCH INBEV DEUTSCHLAND GMBH & CO. KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100.00%
LÖWENBRÄU AG - Nymphenburger Str. 7 - 80335 - München	100.00%
ARGENTINE	
CERVECERIA Y MALTERIA QUILMES SAICA Y G - Charcas 5160 - C1425BOF - Buenos Aires	61.64%
BELGIQUE	
AB-INBEV N.V - Grand Place 1 - 1000 - Brussel	Entité consolidante
BRASSERIE DE L'ABBAYE DE LEFFE S.A. - Place de l'Abbaye, 1 - 5500 - Dinant	98.54%
BROUWERIJ VAN HOEGAARDEN N.V. - Stoopkensstraat 46 - 3320 - Hoegaarden	100.00%
COBREW N.V - Brouwerijplein 1 - 3000 - Leuven	100.00%
INBEV BELGIUM BV/SRL - Boulevard Industriel 21 - 1070 - Brussel	100.00%
BOLIVIE	
CERVECERÍA BOLIVIANA NACIONAL S.A. - Av. Montes 400 and Calle Chuquisaca No. 121, Zona Challapampa - La Paz	52.73%
BOTSWANA	
KGALAGADI BREWERIES (PTY) LIMITED - Plot 20768, Kudu Road, Broadhurst Industrial Estate – Gaborone ¹	31.06%
BRÉSIL	
AMBEV S.A. - Rua Dr. Renato Paes de Barros, 1017 - 3° floor - Itaim Bibi - CEP 04530-001 - Sao Paulo	61.79%
CANADA	
LABATT BREWING COMPANY LIMITED - 207 Queen's Quay West, Suite 299 - M5J 1A7 - Toronto	61.79%
CHILI	
CERVECERIA CHILE S.A. - Av. Presidente Eduardo Frei Montalva 9600, Quilicura - 8700000 - Santiago de Chile	61.79%
CHINE	
ANHEUSER-BUSCH INBEV (CHINA) SALES CO. LTD. - Shangshou, Qin Duan Kou, Hanyang Area - 430051 - Wuhan City, Hubei Province	87.22%
ANHEUSER-BUSCH INBEV (WUHAN) BREWERY CO. LTD. - Shangshou, Qin Duan Kou, Hanyang Area - 430051 - Wuhan City, Hubei Province	84.66%
ANHEUSER-BUSCH INBEV (FOSHAN) BREWERY CO. LTD. - 1 Budweiser Avenue, Southwest St., Sanshui District - 528132 - Foshan City, Guangdong	87.22%
ANHEUSER-BUSCH INBEV HARBIN BREWERY CO. LTD. - 9 Hapi Road, Pingfang district - 150066 - Harbin City, Heilongjiang Province	87.22%

¹ Les actions du groupe donnent un double droit de vote.

ANHEUSER-BUSCH INBEV (TANGSHAN) BREWERY CO. LTD. - 18, Yingbin Road - 063300 - Tangshan City, Hebei Province	87.22%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SEDRIN BREWERY CO. LTD. - No.1 West Xuejin Avenue,Hanjiang District - 351111 - Putian City, Fujian Province	87.22%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SEDRIN (ZHANGZHOU) BREWERY CO. LTD. - Lantian Economic District - 363005 - Zhangzhou City, Fujian Province	87.22%
ANHEUSER-BUSCH INBEV (TAIZHOU) BREWERY CO. LTD. - 159 Qi Xia East Road, Chengguan Town, Tiantai County - 317200 - Taizhou City, Zhejiang Province	87.22%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SEDRIN (NANCHANG) BREWERY CO. LTD. - 1188 Jinsha Avenue, Economic District - Nanchang City, Jiangxi Province	87.22%
SIPING GINSBER DRAFT BEER CO. LTD. - Xianmaqian, Tiedong Area - Siping City, Jilin Province	87.22%
ANHEUSER-BUSCH INBEV (NANTONG) BREWERY CO. LTD. - 666 Zhaoxia Road - Nantong City, Jiangsu Province	87.22%
ANHEUSER-BUSCH INBEV (SICHUAN) BREWERY CO. LTD. - No. 1, AB InBev Avenue, Cheng Nan Industry Park, Economic Development Area - 641300 - Ziyang City, Sichuan Province	87.22%
ANHEUSER-BUSCH INBEV (HENAN) BREWERY CO. LTD. - No. 1 Budweiser Avenue, Industry Park, Tangzhuang Town - 453100 - Weihui City, Henan Province	87.22%
INBEV JINLONGQUAN (HUBEI) BREWERY CO. LTD. - 89 Jin Long Quan Avenue - Jingmen City, Hubei Province	52.33%
ANHEUSER-BUSCH INBEV (SUQIAN) BREWERY CO. LTD. - No 1 Qujiang Road, Suyu Industry Park - Suqian City, Jiangsu Province	87.22%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SEDRIN BREWERY CO. LTD. - No.1 West Xuejin Avenue,Hanjiang District - 351111 - Putian City, Fujian Province	87.22%
ANHEUSER-BUSCH INBEV(WENZHOU) BREWERY CO. LTD. - No. 5108 Management Office, MingZhu Road, Binghai District, Development Zone - 325025 - Wenzhou City, Zhejiang Province	87.22%
BLUE GIRL BEER (GUANGZHOU) COMPANY LIMITED - Units 2101,21/F, Tower A, China International Centre, 33 Zhongshan San Road - 510000 - Guangzhou City	56.69%
COLOMBIE	
ZX VENTURES COLOMBIA S.A.S. - Carrera 53 A, No 127 - 35 - 110221 - Bogota	100.00%
BAVARIA & CIA S.A.S. - Carrera 53 A, No 127 - 35 - 110221 - Bogota	99.16%
KOPPS COMERCIAL S.A.S. - Carrera 53 A, No 127 - 35 - 110221 - Bogota	100.00%
CERVECERIA DEL VALLE - Calle 15, No. 25 A37 Autopista, Cali-Yumbo - 760507 - Yumbo	100.00%
CERVECERIA UNION - Cra 50 A #38-39, Itagui - 55412 - Itagui	99.14%
CORÉE DU SUD	
ORIENTAL BREWERY CO. LTD. - 8F, ASEM Tower, 517, Yeongdong-daero, Gangnam-gu - 06164 - Seoul	87.22%
ESPAGNE	
COMPANÍA CERVECERA DE CANARIAS, S.A. - Av Ángel Romero, 18 - 38009 - Santa Cruz de Tenerife	51.03%
ÉQUATEUR	
CERVECERÍA NACIONAL (CN) S.A. - Via a daule km 16,5 y calle cobre s/n - Guayaquil, Guayas	95.58%
EL SALVADOR	
INDUSTRIAS LA CONSTANCIA S.A. DE C.V. - Avenida Independencia, No 526 - San Salvador	100.00%
ÉTATS-UNIS	
ANHEUSER-BUSCH COMPANIES, LLC. - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
ANHEUSER-BUSCH INTERNATIONAL, INC. - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
ANHEUSER-BUSCH PACKAGING GROUP, INC. - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
ANHEUSER-BUSCH, LLC. - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
ANHEUSER-BUSCH NORTH AMERICAN HOLDING CORPORATION - C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, INC. - 1209 Orange Street - DE 19801 - Wilmington	100.00%
METAL CONTAINER CORPORATION, INC. - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	50.10%
FRANCE	
AB INBEV FRANCE S.A.S. - Immeuble Crystal, 38, Place Vauban - C.P. 59110 - La Madeleine	100.00%
GHANA	
ACCRA BREWERY PLC - Farra Avenue 20 1st Floor, Pkf Building - P.O. Box GP1219 - Accra	59.89%
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	
BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL - DIEKIRCH - Rue de la Brasserie, 1 - L-9214 - Diekirch	95.82%

HONDURAS	
CERVECERÍA HONDUREÑA S.A. DE C.V. - Blvd. Del Norte, Carretera Salida a Puerto Cortes - San Pedro Sula	99.60%
HONG KONG	
BUDWEISER BREWING COMPANY APAC LIMITED - Suites 3012-16, Tower Two, Times Square, 1 Matheson Street, Causeway Bay - Hong Kong	87.22%
INDE	
CROWN BEERS INDIA LIMITED. - 510/511, Minerva House, Sarojini Devi Road - 500003 - Secunderabad, Telangana	87.22%
ANHEUSER BUSCH INBEV INDIA LIMITED. - Unit No.301-302, Dynasty Business Park, 3rd Floor Andheri - Kurla Road, Andheri (East) - 400059 - Mumbai, Maharashtra	87.05%
ITALIE	
ANHEUSER-BUSH INBEV ITALIA S.P.A. - Via Fratelli Castiglioni, 8 - 20214 - Milano	100.00%
MEXIQUE	
CERVECERIA MODELO DE MEXICO S. DE R.L. DE C.V. - Cerrada de Palomas 22, Piso 6, Reforma Social - C.P. 11650 - Mexico City, CD MX	100.00%
COMPANIA CERVECERA DE ZACATECAS S. DE R.L. DE C.V. - Blvd. Antonino Fernandez Rodriguez n° 100 - C.P. 98500 - Calera de Victor Rosales, Zacatecas	100.00%
MOZAMBIQUE	
CERVEJAS DE MOÇAMBIQUE SA - Rua do Jardim 1329 - Maputo	51.47%
NIGERIA	
INTERNATIONAL BREWERIES PLC - 22/36 Glover Road, Lagos, Ikoyi, Nigeria - Lagos ¹	43.00%
PANAMA	
CERVECERÍA NACIONAL S DE RL - Ave. Ricardo J. Alfaro, Corregimiento de Betania, Distrito de Panamá, - Panama City	61.79%
PARAGUAY	
CERVECERÍA PARAGUAYA S.A. - Ruta Villeta km 30 N 3045 - 2660 - Ypané	53.98%
PAYS-BAS	
INBEV NEDERLAND N.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda	100.00%
INTERBREW INTERNATIONAL B.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda	100.00%
AB INBEV AFRICA B.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda	62.00%
PÉROU	
COMPANIA CERVECERA AMBEV PERU S.A.C. - Av. Los Laureles Mza. A Lt. 4 del Centro Poblado Menor Santa Maria de Huachipa - Lurigancho (Chosica) - 15 - Lima	97.22%
UNIÓN DE CERVECERÍAS PERUANAS BACKUS Y JOHNSTON S.A.A. - 3986 Av. Nicolas Ayllon, Ate - 3 - Lima	93.78%
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	
CERVECERIA NACIONAL DOMINICANA S.A. - Autopista 30 de Mayo Km 61/2, Distrito Nacional - A.P. 1086 - Santo Domingo ¹	52.52%
RÉPUBLIQUE TCHÉQUE	
PIVOVAR SAMSON A.S. - Lidická 458 - 370 01 - České Budějovice	100.00%
ANHEUSER-BUSCH INBEV CZECH S.R.O. - Vyskočilova 1422/1A - 140 00 - Praha 4-Michle	100.00%
ROYAUME-UNI	
ABI SAB GROUP HOLDING LIMITED - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%
ABI UK HOLDING 1 LIMITED - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%
AB INBEV UK LIMITED - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%
AB INBEV HOLDINGS LIMITED - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%
AB INBEV INTERNATIONAL BRANDS LIMITED - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%
ZX VENTURES LIMITED - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%

¹ 85% possédé par Ambev S.A.

SUISSE	
ANHEUSER-BUSCH INBEV PROCUREMENT GESELLSCHAFT MIT BESCHRÄNKTER HAFTUNG (GMBH) - Suurstoffi 22 - 6343 - Rotkreuz	100.00%
TANZANIE	
TANZANIA BREWERIES PLC - Uhuru Street, Plot 79, Block AA - P.O. Box 9013 - Dar es Salaam ²	39.65%
UGANDA	
NILE BREWERIES LTD - Plot M90 Yusuf Lule Road, Njeru - P.O. Box 762 - Jinja - Eastern Uganda	61.64%
URUGUAY	
CERVECERIA Y MALTERIA PAYSANDU S.A. - Cesar Cortinas, 2037 - C.P. 11500 - Montevideo	61.75%
VIETNAM	
ANHEUSER-BUSCH INBEV VIETNAM BREWERY COMPANY LIMITED - 2 VSIP II-A, Street No. 28 - Singapore II-A Industrial Park, Vinh Tan Ward - Tan Uyen Town, Binh Duong Province	87.22%
ZAMBIE	
ZAMBIAN BREWERIES - Plot No 6438, Mungwi Road - P.O. Box 31293 - Lusaka	54.00%

LISTE DES ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES

Nom et siège social des entreprises associées et coentreprises	% d'actionariat (intérêt économique) au 31 décembre 2021
FRANCE	
SOCIÉTÉ DES BRASSERIES ET GLACIÈRES INTERNATIONALES S.A - 49 rue François 1er - Paris	20.00%
GIBRALTAR	
B.I.H. BRASSERIES INTERNATIONALES HOLDING LIMITED - ICC Building, 10th Floor, Main Street	20.00%
B.I.H. BRASSERIES INTERNATIONALES HOLDING (ANGOLA) LIMITED - Suite 10/3, International Commercial Centre, 2A Main Street	27.00%
RUSSIE	
AB INBEV EFES JSC - 28 Moskovskaya street, Moscow region - 141607 - Klin	50.00%
TURQUIE	
ANADOLU EFES BIRACILIK VE MALT SANAYII A.S. - Bahçelievler Mahallesi, Sehit Ibrahim Koparir Caddesi No. 4, Bahçelievler - Istanbul	24.00%
ZIMBABWE	
DELTA CORPORATION LIMITED - Sable House, Northridge Close, Borrowdale - P.O. Box BW 343 - Harare	25.42%

² La société est consolidée en raison de la participation majoritaire du groupe et de sa capacité à contrôler les opérations.

Informations aux actionnaires

Résultats, dividendes, action et cours de l'action

	2021	2020	2019	2018 retraité	2017 retraité
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (USD par action)	7.37	5.45	6.75	7.18	7.56
Bénéfice normalisé par action (USD par action)	2.85	1.91	4.08	3.16	3.75
Dividende (euro par action)	0.5	0.5	1.3	1.8	3.6
Cours maximum de l'action (euro par action)	65.34	74.49	92.71	96.7	110.1
Cours minimum de l'action (euro par action)	47.00	30.97	57.47	56.84	92.88
Cours de l'action à la date de clôture (euro par action)	53.17	57.01	72.71	57.7	93.13
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (millions d'actions)	2 007	1 998	1 984	1 975	1 971
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes diluées (millions d'actions)	2 045	2 037	2 026	2 014	2 010
Volume négocié des actions (millions d'actions)	416	587	452	496	349

Informations sur les frais des commissaires aux comptes et frais liés

Le commissaire d'AB InBev est PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Koen Hens, réviseur d'entreprises.

Les honoraires de base relatifs à l'audit des comptes annuels d'AB InBev et de ses filiales sont déterminés par l'assemblée générale des actionnaires après revue et approbation par le comité d'audit et le conseil d'administration de l'entreprise.

Les honoraires relatifs aux services prestés en 2021 par PwC Réviseurs d'Entreprises SRL s'élèvent à 2 617k d'USD (2020: 2 866k d'USD), dont 2 512k d'USD pour la mission d'audit annuel des états financiers (2020: 2 603k d'USD), et 105k d'USD pour des missions directement liées à la mission d'audit (2020: 262k d'USD).

Les honoraires relatifs à des services rendus par d'autres bureaux du réseau de PwC en 2021 s'élèvent à 16 198k d'USD (2020: 17 134k d'USD), dont 13 191k d'USD concernent l'audit des comptes annuels (2020: 13 301k d'USD), 2 648k d'USD pour des services de nature fiscale (2020: 3 317k d'USD), 281k d'USD pour des services d'audits (2020: 111k d'USD) et 78k d'USD pour d'autres services (2020: 404k d'USD), qui ont tous été approuvés au préalable par le comité d'audit.

Calendrier financier

Publication des résultats de l'exercice 2021	24 février 2022
Rapport annuel 2021 disponible sur www.ab-inbev.com	24 février 2022
Assemblée générale des actionnaires	27 avril 2022
Dividende: date ex-coupon	3 mai 2022
Publication des résultats du premier trimestre	5 mai 2022
Publication des résultats du deuxième trimestre	28 juillet 2022
Publication des résultats du troisième trimestre	27 octobre 2022

Contacts investisseurs

Investisseurs

Shaun Fullalove

Tel: +1 212 573 9287

E-mail: shaun.fullalove@ab-inbev.com

Marya Glukhova

Tel: +32 16 276 888

E-mail: mariya.glukhova@ab-inbev.com

Cyrus Nentin

Tel: +1 646 746 9673

E-mail: cyrus.nentin@ab-inbev.com

Media

Kate Laverge

Tel: +1 917 940 7421

E-mail: kate.laverge@ab-inbev.com

Ana Zenatti

Tel: +1 646 249 5440

E-mail: ana.zenatti@ab-inbev.com

Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev NV/SA (non consolidés) préparés conformément aux normes comptables belges

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels de AB InBev NV/SA au 31 décembre 2021. Ces états financiers, ensemble avec le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que le rapport du commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais légaux prévus. Ces documents sont également disponibles sur demande chez: AB InBev NV/SA, Brouwerijplein 1, 3000 Leuven.

Il est à noter que seuls les états financiers consolidés, mis en avant précédemment, donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance du groupe AB InBev.

Etant donné qu'AB InBev NV/SA est essentiellement une entreprise holding, détenant des participations reprises à leur valeur d'acquisition, les comptes annuels non consolidés ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière d'AB InBev NV/SA. Par conséquent, le conseil d'administration a estimé opportun de ne publier qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultats en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2021.

L'auditeur statutaire a confirmé que ses procédures d'audit sont suffisamment complètes et que le bilan et le compte de résultats abrégés non consolidés d'AB InBev NV/SA préparés conformément aux normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2021 sont conformes en tous points avec les comptes annuels dont ils ont été extraits.

Bilan non consolidé abrégé

Millions d'EUR	2021	2020
ACTIF		
Actifs non-courants		
Immobilisations incorporelles	638	528
Immobilisations corporelles	140	97
Immobilisations financières	115 719	115 712
	116 497	116 337
Actifs courants	15 957	18 937
Total de l'actif	132 454	135 274
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital souscrit	1 239	1 239
Primes d'émission	13 186	13 186
Réserve légale	124	124
Réserves indisponibles	1 998	3 454
Réserves disponibles	33 009	33 009
Bénéfice reporté	25 745	19 691
	75 301	70 703
Provisions et impôts différés	98	100
Dettes à long terme	43 523	45 486
Dettes à court terme	13 532	18 985
Total des capitaux propres et des dettes	132 454	135 274

Compte de résultats consolidés abrégé

Millions d'EUR	2021	2020
Produits d'exploitation	1 154	1 167
Charges d'exploitation	(1 202)	(1 183)
Résultat d'exploitation	(48)	(16)
Résultat financier	5 636	104
Résultat de l'exercice à affecter	5 588	88

Glossaire

BENEFICE D'EXPLOITATION NORMALISE

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non sous-jacents.

BENEFICE DILUE NORMALISE PAR ACTION

Bénéfice dilué par action, corrigé des éléments non sous-jacents et du résultat des activités abandonnées.

BENEFICE DILUE PAR ACTION

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires et restreintes.

BENEFICE NORMALISE

Bénéfice corrigé des éléments non sous-jacents et du résultat des activités abandonnées.

BENEFICE NORMALISE PAR ACTION

Bénéfice par action, corrigé des éléments non sous-jacents et du bénéfice des activités abandonnées.

BENEFICE PAR ACTION (BPA)

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes.

BENEFICE SOUS-JACENT PAR ACTION

Bénéfice hors éléments non sous-jacents, activités abandonnées, gains/pertes à la valeur de marché sur certains dérivés et effets de l'hyperinflation attribuables aux actionnaires d'AB InBev divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Comprend les stocks, clients, autres créances, dettes commerciales et autres dettes, à la fois courantes et non courantes.

CAPITAUX INVESTIS

Ils se composent des immobilisations corporelles, des goodwill, des immobilisations incorporelles, des investissements dans les entreprises associées et des titres de capitaux propres, du fonds de roulement, des provisions, des avantages au personnel et des impôts différés.

DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, diminuées des revenus des cessions.

DETTE FINANCIERE NETTE

Emprunts portant intérêts à long terme et à court terme augmentés des découverts bancaires diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

EBIT

Bénéfice d'exploitation.

EBIT NORMALISE

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non sous-jacents.

EBITDA

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations.

EBITDA NORMALISE

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations, corrigé des éléments non sous-jacents et du bénéfice des activités abandonnées.

ELEMENTS NON SOUS-JACENTS

Tous les frais ou les revenus qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise.

EMEA

Europe et Afrique.

ETP

Employés équivalent temps plein sur une base permanente ou temporaire, à l'exclusion du personnel des sous-traitants.

FRAIS COMMERCIAUX

Les frais commerciaux incluent tous les coûts de vente des produits, y compris les autres coûts (salaires, frais de bureau, etc.) du département commercial et de la force de vente.

FRAIS DE MARKETING

Les frais de marketing reprennent tous les coûts relatifs au support et à la promotion des marques. Ces coûts comprennent les divers coûts opérationnels (salaires, frais de bureau, etc.) du département marketing, les frais de publicité (frais d'agence, frais de média, etc.), les frais de sponsoring, les événements, les enquêtes et les études de marché.

FRAIS DE VENTE, DEPENSES ADMINISTRATIVES ET AUTRES FRAIS GENERAUX

Dépenses relatives aux frais de distribution, frais commerciaux et de marketing et frais administratifs.

NOMBRE MOYEN PONDERE D' ACTIONS ORDINAIRES ET RESTREINTES

Nombre d'actions en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions annulées, rachetées ou émises pendant la période, multiplié par un facteur temps moyen.

NOMBRE MOYEN PONDERE DILUE D' ACTIONS ORDINAIRES ET RESTREINTES

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et restreintes, ajusté de l'effet dilutif des stock-options et des actions restreintes.

NORMALISE

Le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, bénéfice par action, taux d'impôt effectif) avant éléments non sous-jacents et bénéfice des activités abandonnées. Les éléments non sous-jacents concernent les éléments de recettes ou de dépenses qui ne sont pas encourus de façon régulière dans le cadre des activités courantes de l'entreprise et qui doivent faire l'objet d'une communication distincte, s'ils sont importants pour la compréhension des résultats sous-jacents de l'entreprise en raison de leur ampleur ou de leur nature. AB InBev est convaincue qu'il est capital de communiquer et d'expliquer les mesures normalisées afin de permettre aux lecteurs de ses états financiers de cerner pleinement la performance durable d'AB InBev. Les mesures normalisées sont des mesures complémentaires mises en œuvre par le management et ne sont pas censées remplacer les mesures fixées en vertu des IFRS en guise d'indicateur de la performance de l'entreprise.

PERIMETRE

Les données financières sont analysées en éliminant l'impact des changements des monnaies étrangères dans les opérations étrangères et du périmètre. Un périmètre représente l'impact d'acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réductions et les modifications apportées aux estimations comptables ainsi que d'autres hypothèses d'une année à l'autre que le management ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l'entreprise.

PRODUITS

Produits bruts moins les droits d'accises et ristournes.

REAJUSTEMENTS DES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Composé des gains et pertes actuariels, de l'effet du plafond de l'actif (hors intérêts nets) et du rendement des régimes d'actifs (hors intérêts nets).

TAUX DE DISTRIBUTION

Dividende brut par action multiplié par le nombre estimé d'actions ordinaires en circulation à la date d'enregistrement, divisé par le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

TAUX EFFECTIF D'IMPOT NORMALISE

Taux effectif d'impôt corrigé des éléments non sous-jacents.

TAUX MOYEN D'IMPOSITION NOMINAL

Le taux moyen d'imposition nominal est basé sur les taux d'imposition statutaires sur les bénéfices en vigueur dans les différents pays.

— Déclaration de gouvernance d'entreprise

Table des matières

- 178** Introduction
- 182** Le Conseil d'Administration
- 190** Le Chief Executive Officer et l'Executive Management
- 191** Senior Leadership Team
- 194** Contrôle interne et systèmes de gestion des risques
- 196** Structure de l'actionariat
- 199** Éléments devant être communiqués conformément à l'Article 34 de l'Arrêté Royal belge du 14 novembre 2007
- 206** Rapport de rémunération

1. Introduction

1.1. Le Code belge de gouvernance d'entreprise

Les pratiques de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev sont inscrites dans sa Charte de gouvernance d'entreprise, disponible sur <https://www.ab-inbev.com/investors/corporate-governance/corporate-governance-documents.html>. Cette Charte fait l'objet d'une mise à jour régulière.

Anheuser-Busch InBev est une société de droit belge qui fait l'objet d'une cotation primaire sur Euronext Brussels (Euronext : ABI) et d'une cotation secondaire sur la Bourse de Mexico (MEXBOL : ANB) et sur la Bourse de Johannesburg (JSE : ANH), (ISIN : BE0974293251) et sur la Bourse de New York avec des American Depositary Shares ('ADSs'). En vertu de son statut de société de droit belge avec une cotation primaire sur Euronext Bruxelles, Anheuser-Busch InBev s'est conformée aux principes et dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (www.corporategovernancecommittee.be) (« le Code de gouvernance d'entreprise »), en tenant compte de son statut spécifique de groupe multinational doté d'une cotation secondaire à Mexico et Johannesburg et avec des ADSs cotées sur la Bourse de New York.

En conformité avec la structure spécifique de l'actionnariat d'AB InBev ainsi que la nature internationale de ses activités, la société s'est écartée en 2021 des principes de soft law suivants du Code de gouvernance d'entreprise :

Principe 4.19 du Code de gouvernance d'entreprise : « Le Conseil constitue un Comité de Nomination composé majoritairement d'administrateurs non-exécutifs indépendants » : Le Conseil d'Administration nomme le président et les membres du Comité de Nomination parmi les administrateurs. Etant donné que le comité se compose exclusivement d'administrateurs non-exécutifs qui sont indépendants du management et libres de tout lien professionnel susceptible de gêner sensiblement l'exercice de leur jugement indépendant, le Conseil d'Administration considère que la composition de ce comité répond à l'objectif du principe 4.19 du Code de gouvernance d'entreprise.

Principe 7.6 du Code de gouvernance d'entreprise : « Un administrateur non exécutif reçoit une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la société. Ces actions sont conservées au moins un an après que l'administrateur non exécutif ait quitté le Conseil et au moins trois ans après leur attribution. Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient pas de stock-options. » : La composante en actions de la rémunération des administrateurs est versée sous la forme de Restricted Stock Units. Ces Restricted Stock Units sont acquises définitivement après cinq ans et, une fois acquises, donnent droit à leurs détenteurs à une action AB InBev par Restricted Stock Unit (sous réserve de toute retenue applicable). Les actions livrées aux administrateurs lors de l'acquisition définitive des Restricted Stock Units ne sont pas soumises à une période de blocage de trois ans après la date d'émission et d'un an après la date de départ de l'administrateur concerné. Toutefois, le Conseil d'Administration considère que la période de cinq ans d'acquisition définitive des droits sur les Restricted Stock Units favorise un engagement durable et à long terme des administrateurs vis-à-vis de la création de valeur pour les actionnaires, ce qui répond à l'objectif du Principe 7.6 du Code de gouvernance d'entreprise.

1.2. Cotation à la Bourse de New York

Suite à la cotation à la Bourse de New York d'ADSs représentant des actions ordinaires d'AB InBev, les règles de gouvernance d'entreprise de la Bourse de New York relatives aux émetteurs privés étrangers sont applicables à la société. AB InBev est également enregistrée aux États-Unis conformément à la loi américaine *Securities and Exchange* de 1934, telle que modifiée. Par conséquent, elle est également assujettie à la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002 ainsi qu'à certaines règles de droit américain relatives à la gouvernance d'entreprise.

1.3. Initiatives spécifiques en matière de gouvernance d'entreprise

1.3.1. FAVORISER LA CONDUITE ÉTHIQUE

Le Conseil d'Administration et le management d'AB InBev s'engagent à promouvoir et à préserver les normes les plus élevées en matière de comportement éthique et de transparence. Cela guide tout ce que fait AB InBev en tant qu'organisation et lui sert de base pour créer un avenir avec plus de célébrations.

AB InBev a établi des règles éthiques et des codes et politiques internes pour renforcer cet engagement. Le Code de conduite fixe les normes éthiques auxquelles tous les collègues du monde entier sont tenus de se conformer et fournit une orientation pour les interactions avec les tiers. Il impose aux collègues de respecter l'ensemble des lois applicables, de révéler tout conflit d'intérêts pertinent, d'agir dans l'intérêt de la société et de mener toute activité dans un esprit d'honnêteté et d'éthique. Il couvre également la confidentialité des informations, les limites d'offre ou d'acceptation de cadeaux ou de divertissements, et l'utilisation adéquate des biens de la société. Le Code de conduite comprend des politiques qui définissent les responsabilités et les comportements attendus des collègues, et comprend les politiques *Global Anti-Corruption, Human Rights, Digital Ethics & Data Privacy, Anti-Harassment and Anti-Discrimination* et *Conflict of Interest*. Par exemple, la *Global Anti-Corruption Policy* énonce qu'il est strictement interdit aux employés d'AB InBev de, directement ou indirectement, donner, offrir, promettre ou autoriser quelque valeur que ce soit à qui que ce soit dans l'intention d'exercer une influence ou une incitation inappropriée d'obtenir un avantage commercial indu pour l'entreprise, ou de servir de récompense pour une conduite inappropriée passée.

En vertu de cet engagement à l'intégrité, AB InBev encourage ses collègues et les tiers à s'exprimer par le biais d'un système d'alerte global. Ce système fournit, de manière simple, sécurisée, confidentielle et anonyme s'ils le souhaitent, de soulever des préoccupations ou de signaler des violations, réelles ou présumées, de la loi ou des politiques. La société utilise également la technologie et son système d'analyse *BrewRIGHT* pour surveiller de manière proactive les risques et les violations potentielles des politiques.

1.3.2. PROUVER L'ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

AB InBev s'est engagée à créer de la valeur pour ses actionnaires. A cet égard, la société les encourage à s'impliquer activement au sein de la société. Afin d'appuyer cet objectif, elle fournit des informations de qualité, en temps utile, grâce à une série d'outils de communication. Parmi ces derniers figurent les rapports annuels, semestriels et trimestriels, les annonces des résultats financiers, les séances d'information ainsi qu'une section du site web d'AB InBev dédiée aux investisseurs (www.ab-inbev.com/investors.html).

AB InBev reconnaît qu'un engagement à la transparence crée un climat de confiance avec les actionnaires et le public en général. La société a adopté un Disclosure Manual afin de concrétiser son engagement à respecter les meilleures pratiques en matière de transparence. Ce manuel est conçu pour promouvoir le caractère exhaustif, cohérent et régulier des communications relatives aux activités de la société.

1.3.3. PROMOUVOIR LES DROITS DES ACTIONNAIRES

Avant l'assemblée annuelle des actionnaires, ces derniers sont invités à soumettre les questions qu'ils souhaitent adresser au Président ou au CEO afin qu'elles soient abordées au cours de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires ainsi que tous les documents qui s'y rapportent sont également publiés sur le site web d'AB InBev au plus tard 30 jours avant chaque réunion des actionnaires. Les actionnaires sont habilités à voter diverses résolutions relatives aux affaires de la société. S'ils sont dans l'impossibilité d'assister à une assemblée, les actionnaires peuvent soumettre leur vote par courrier ou désigner un mandataire. Les procès-verbaux des réunions et les résultats des votes sont publiés sur le site web d'AB InBev peu après la réunion (www.ab-inbev.com/investors/corporate-governance/shareholder-meetings.html).

En raison des mesures et recommandations des autorités publiques relatives à la pandémie de Covid-19 et les restrictions sur les rassemblements publics en vigueur en Belgique à l'époque, l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 avril 2021 s'est exceptionnellement déroulée sans présence physique des actionnaires. Les actionnaires ont eu la possibilité de soumettre des questions par écrit et de participer par courrier avant l'assemblée ou en donnant procuration à une personne désignée par la société. La réunion a été enregistrée et un audiocast est accessible sur le site web d'AB InBev.

L'avis de convocation à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra le 27 avril 2022, sera publié le 25 mars 2022 et contiendra des informations complémentaires sur le format de la réunion et les modalités de participation. Au vu de la prolongation de la pandémie de Covid-19, l'entreprise sera guidée par les préoccupations en matière de santé et de sécurité et par les mesures et recommandations formulées par les autorités publiques en Europe et en Belgique.

1.3.4. PRÉVENIR L'UTILISATION ABUSIVE D'INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

Le Code of Dealing de la société s'applique à tous les membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à l'ensemble des employés. Il vise à prévenir l'utilisation abusive d'informations privilégiées, plus particulièrement au cours des périodes précédant des événements ou décisions pouvant avoir un impact sur le cours de bourse ou l'annonce de résultats financiers.

Le Code of Dealing interdit toute négociation des titres de la société pendant toute « période close » (« *closed period* »), par exemple une période de 30 jours précédant toute annonce de résultats de la société. En outre, avant de pouvoir négocier des titres de la société, les membres du Conseil d'Administration et les cadres supérieurs sont tenus d'obtenir une autorisation auprès du Clearance Committee.

Le respect du Code of Dealing est renforcé et contrôlé par le Compliance Program de la société.

Conformément au Règlement UE 596/2014 sur les abus de marché (MAR), la société établit des listes d'initiés lorsque cela est requis. Conformément à cette même réglementation, (i) les membres de l'Executive Committee ('ExCom') et (ii) les membres du Conseil d'Administration communiquent en outre leurs transactions (au-dessus d'un seuil annuel de 5.000 euros) à la société et à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), qui publie ces déclarations sur son site web.

1.3.5. RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

L'Objectif d'AB InBev est de rêver grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. La responsabilité sociale d'entreprise et la durabilité sont au cœur de la culture de la société et font partie intégrante de sa façon de faire des affaires.

Conformément à l'article 3:6, §4 et à l'article 3:32, §2 du Code belge des sociétés et des associations (le « Code belge des sociétés ») qui transpose la Directive 2014/95/UE du 22 octobre 2014 modifiant la Directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes, AB InBev a inclus dans son Rapport Environnement, Social et Gouvernance (ESG) 2021 un état non-financier sur les questions de responsabilité sociale. Le rapport ESG 2021 constitue une annexe au présent Rapport Annuel.

1.3.6 DIVERSITÉ & INCLUSION

La société aspire à faire d'AB InBev une communauté où tout le monde se sent inclus et respecté. La société considère qu'une équipe diversifiée améliore la qualité du processus de décision, et améliore *in fine* la performance globale.

La diversité et l'inclusion (D&I) est une priorité globale pour la Senior Leadership Team (SLT) d'AB InBev, car ce sont des facteurs importants du succès de la société et de ses individus. Lancé par AB InBev en 2020, le *Global Diversity & Inclusion Council* est présidé par le CEO et comprend un groupe diversifié de dirigeants représentatifs de zones et de fonctions. Le *Council* a pour mission de collaborer aux décisions à fort impact et de défendre la D&I aux plus hauts niveaux de l'organisation.

La société estime que sa plus grande force réside dans la diversité de son équipe et que ses employés devraient se sentir à l'aise en étant authentiquement eux-mêmes au travail chaque jour, indépendamment de leurs caractéristiques personnelles ou leurs identités sociales, telles que la race et l'ethnicité, la nationalité, le sexe, l'identité, l'orientation sexuelle, l'âge, les capacités, le statut socio-économique, la religion ou autre. Une force de travail diversifiée et inclusive permet mieux à la société de comprendre ses consommateurs et autres acteurs importants (*stakeholders*) tout autant diversifiés. Ceci s'est traduit dans la décision d'AB InBev de lancer une nouvelle politique *Global Diversity & Inclusion* en novembre 2018 dans le cadre du *Global Code of Business Conduct* de la société. La politique de *Global Diversity & Inclusion* fournit des directives supplémentaires afin de cultiver et de maintenir une culture diversifiée et inclusive. En outre, nous avons lancé notre premier *Global Parental Policy* en 2018 et mis à jour notre *Global Policies on Anti-Harassment, Anti-Discrimination and Human Rights* en 2019.

Alors que toutes les zones géographiques de la société sont couvertes par la politique globale, la société reconnaît qu'il n'y a pas d'approche unique en matière de diversité et d'inclusion. Par conséquent, chaque zone a la liberté d'adapter la politique au niveau local pour inclure plus d'informations pertinentes pour son marché local. Nous mesurons le sentiment des collègues sur la diversité et l'inclusion dans l'enquête annuelle d'engagement de la société.

AB InBev est fière de regrouper 125 nationalités parmi ses employés dans toute la société, dont 30 nationalités représentées au sein de la SLT et au niveau des cadres supérieurs. Deux des 18 membres au sein de la SLT sont des femmes (contre 1 sur 17 l'année de référence précédente). La représentation des femmes au niveau de l'encadrement supérieur en dessous du SLT est restée constante par rapport à l'année de référence précédente. AB InBev continue de travailler pour promouvoir tous les aspects de la diversité au sein de son équipe de cadres supérieurs, en se concentrant sur l'élaboration d'un vivier de talents divers, en considérant les compétences, les éducations, les expériences et les parcours respectifs. Il est fait référence à la section 4 de cette Déclaration de gouvernance d'entreprise pour une courte biographie de chacun des membres de la SLT, notamment leurs qualifications et leur parcours.

La procédure de nomination et de sélection des candidats au Conseil d'Administration est décrite dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev. La société vise à avoir un conseil d'administration équilibré et diversifié en tenant compte, entre autres, des compétences, des éducations, des expériences et des parcours respectifs. Actuellement, cinq des 15 membres du Conseil d'Administration sont des femmes (la même proportion que l'année dernière). Il est fait référence à la section 2.1 de cette Déclaration de gouvernance d'entreprise pour une courte biographie de chacun des membres du Conseil d'Administration, notamment leurs qualifications et leurs parcours, ainsi que pour de plus amples informations sur les exigences légales de diversité des genres de droit belge.

2. Le Conseil d'Administration

2.1. Structure et composition

Le Conseil d'Administration se compose actuellement de 15 membres, tous non-exécutifs.

Les rôles et responsabilités du Conseil, sa composition, sa structure et son organisation sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev. La Charte de gouvernance d'entreprise énumère également les critères auxquels doivent répondre les administrateurs qualifiés d'«indépendant».

Sauf si l'assemblée générale décide d'une durée plus courte, les administrateurs (autres que les Administrateurs d'Actions Restreintes) sont nommés pour une durée de 4 ans maximum, renouvelable. Conformément à l'article 19.4 (b) de nos statuts, les Administrateurs d'Actions Restreintes sont nommés pour des mandats renouvelables expirant à la prochaine assemblée ordinaire des actionnaires suivant leur nomination.

La nomination et le renouvellement des mandats des administrateurs (i) sont basés sur une proposition du Comité de Nomination, en tenant compte des règles concernant la composition du Conseil d'Administration établies dans les Statuts (par exemple, les règles concernant le nombre d'administrateurs indépendants et d'administrateurs nommés sur proposition de l'Actionnaire de Référence et des Actionnaires Restreints d'AB InBev), et (ii) sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En vertu des Statuts, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- trois administrateurs sont des administrateurs indépendants nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration ; et
- tant que la Stichting Anheuser-Busch InBev (l'Actionnaire de Référence) et/ou l'une de ses Personnes Liées, l'un de leurs Successeurs respectifs ou l'une des Personnes Liées à leurs Successeurs est/sont propriétaire(s) au total de plus de 30% des actions avec droit de vote dans le capital de la société, neuf administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition de l'Actionnaire de Référence et/ou de l'une de ses Personnes Liées, l'un de leurs Successeurs respectifs ou l'une des Personnes Liées à leurs Successeurs ; et
- tant que les détenteurs d'Actions Restreintes (les Actionnaires Restreints) (ensemble avec leurs Personnes Liées, l'un de leurs Successeurs respectifs et/ou les Personnes Liées à leurs Successeurs) sont propriétaires au total de :
 - plus de 13.5% des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, trois administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition des Actionnaires Restreints (chacun de ces administrateurs étant un Administrateur d'Actions Restreintes) ;
 - plus de 9%, mais pas plus de 13.5%, des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, deux Administrateurs d'Actions Restreintes sont nommés ;
 - plus de 4.5%, mais pas plus de 9%, des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, un Administrateur d'Actions Restreintes est nommé ; et
 - 4.5%, ou moins de 4.5%, des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, ils ne sont plus en droit de proposer de candidat en vue d'être nommé comme membre du Conseil d'Administration, et aucun Administrateur d'Actions Restreintes ne sera nommé.

Les Statuts établissent des règles détaillées concernant le calcul du capital de la Société dont l'Actionnaire de Référence et les Actionnaires Restreints sont propriétaires en vue de déterminer les droits de nomination des administrateurs. Les termes « Personnes Liées » et « Successeurs » ont la signification qui leur est donnée dans les Statuts.

La composition du Conseil d'Administration sera équilibrée principalement en tenant compte des compétences, des éducations, des expériences et des parcours respectifs de chaque membre du Conseil d'Administration.

Conformément au Code belge des sociétés, un tiers au moins des administrateurs doit être de sexe féminin. En tant que nouvelle société cotée ayant des titres admis à la négociation sur Euronext Brussels depuis le 11 octobre 2016, AB InBev doit satisfaire à ces obligations en matière de diversité des genres à partir du 1^{er} janvier 2022. La société est toutefois déjà conforme à cette exigence de diversités des genres depuis avril 2019. Suite à la nomination de Mme Sabine Chalmers, Mme Xiaozhi Liu et Mme Cecilia Sicupira comme membres du Conseil d'Administration par l'assemblée

générale annuelle des actionnaires du 24 avril 2019, le nombre de femmes au sein de notre Conseil d'Administration est passé de deux à cinq membres (sur un total de 15 membres du conseil). AB InBev poursuivra ses efforts en vue de favoriser la mixité au sein du Conseil d'Administration dans les années à venir.

Les mandats des trois Administrateurs d'Actions Restreintes, c'est-à-dire MM. Martin J. Barrington, William F. Gifford et Alejandro Santo Domingo, ont pris fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue le 28 avril 2021. Conformément à l'article 19.4 (b) de nos statuts, leurs mandats ont été renouvelés pour une période d'un an prenant fin à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 27 avril 2022.

Le Conseil d'Administration d'Anheuser-Busch InBev est composé comme suit à la fin de la période considérée :

Nom	Date de naissance Nationalité	Fonction	Début du mandat	Fin du mandat
Administrateurs indépendants				
Xiaozhi Liu	1956, Allemande	Administratrice indépendante non-exécutive	2019	2023
Michele Burns	1958, Américaine	Administratrice indépendante non-exécutive	2020	2024
Elio Leoni Sceti	1966, Italien	Administrateur indépendant non-exécutif	2020	2024
Administrateurs sur proposition de l'Actionnaire de Référence				
María Asuncion Aramburuzabala	1963, Mexicaine	Administratrice indépendante non-exécutive	2020	2024
Paul Cornet de Ways Ruart	1968, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2020	2024
Sabine Chalmers	1965, Américaine	Administratrice non-exécutive, nommée par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2019	2023
Grégoire de Spoelberch	1966, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2020	2024
Alexandre Van Damme	1962, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2020	2024
Claudio Garcia	1968, Brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2019	2023
Paulo Lemann	1968, Brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe B	2020	2024
Cecilia Sicupira	1981, Brésilienne	Administratrice non-exécutive, nommée par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe B	2019	2023
Roberto Thompson Motta	1957, Brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe B	2020	2024
Administrateurs sur proposition des Actionnaires Restreints (Administrateurs d'Actions Restreintes)				
Martin J. Barrington	1953, Américain	Administrateur non-exécutif, nommé par Altria	2021	2022
William F. Gifford	1970, Américain	Administrateur non-exécutif, nommé par Altria	2021	2022
Alejandro Santo Domingo	1977, Colombien	Administrateur non-exécutif, nommé par Bevco	2021	2022

Mme Aramburuzabala est un membre non-exécutif du Conseil. Née en 1963, elle est citoyenne mexicaine et détient un diplôme de comptabilité de l'ITAM (Instituto Tecnológico Autónomo de México). Elle exerce les fonctions de CEO de Tresalia Capital depuis 1996. Elle est actuellement présidente des Conseils d'administration de Tresalia Capital, Abilia, Medistik et Red Universalia. Elle était anciennement membre du Conseil d'Administration de Grupo Modelo, et est actuellement membre des Conseils de Coty, Consejo Mexicano de Negocios et est membre du Comité Consultatif de l'ITAM School of Business.

M. Barrington est un représentant des Actionnaires Restreints. Né en 1953, il est citoyen américain et détient un bachelier en Histoire du College of Saint Rose, ainsi qu'un *Juris Doctorate Degree* de l'Albany Law School of Union University. Il est l'ancien Président et Chief Executive Officer du Groupe Altria. Durant sa carrière de 25 ans sein du Groupe Altria, il a exercé divers rôles commerciaux et juridiques pour Altria et ses sociétés. Cela inclut les fonctions de Vice-Président du Groupe Altria ; Executive Vice President et Chief Administrative Officer du Groupe Altria ; Senior Vice President et General Counsel de Philip Morris International (une société publique séparée du Groupe Altria en 2008) ; et Senior Vice President et General Counsel de Philip Morris USA. Avant de rejoindre Altria, M. Barrington a pratiqué le droit dans le secteur public et privé.

Mme Burns est un membre indépendant du Conseil. Née en 1958, elle est citoyenne américaine et a obtenu avec la plus grande distinction de la University of Georgia un bachelier en Business Administration et un master en comptabilité. Mme Burns était Présidente et Chief Executive Officer de Mercer LLC de 2006 à 2012. Elle exerce actuellement des fonctions au sein du Conseil d'Administration du Groupe Goldman Sachs, où elle préside le Comité de Rémunération, Cisco Systems, où elle préside le Finance Committee, Etsy et Circle Online Financial, une société privée. De 2003 à 2013, elle fut administratrice de Wal-Mart Stores. De 2014 à 2018, elle a siégé au conseil d'administration d'Alexion Pharmaceuticals. Elle siège actuellement au Advisory Council du Stanford Center on Longevity à la Stanford University. Mme Burns a commencé sa carrière en 1981 chez Arthur Andersen, où elle est devenue associée en 1991. En 1999, elle a rejoint Delta Air Lines, exerçant le poste de Chief Financial Officer de 2000 à 2004. De 2004 à 2006, Mme Burns a été Chief Financial Officer et Chief Restructuring Officer de Mirant Corporation, un producteur d'énergie indépendant. De mars 2006 à septembre 2006, Mme Burns était Chief Financial Officer de Marsh et McLennan Companies.

Mme Chalmers est une représentante des actionnaires principaux (nommée par Eugénie Patri Sébastien S.A, le détenteur des certificats Stichting de classe A). Née en 1965, Mme Chalmers est une citoyenne américaine et détient un bachelier en droit de la London School of Economics et elle est qualifiée pour exercer le droit en Angleterre et dans l'Etat de New York. Mme Chalmers est la General Counsel et Director of Regulatory Affairs de BT Group plc. Avant de rejoindre BT, elle était Chief Legal et Corporate Affairs Officer et Secretary du conseil d'administration d'AB InBev, poste qu'elle a occupé de 2005 à 2017. Mme Chalmers a rejoint AB InBev après 12 ans passés chez Diageo plc où elle a occupé plusieurs postes juridiques de haut niveau, notamment en tant General Counsel des sociétés d'Amérique latine et d'Amérique du Nord. Avant de rejoindre Diageo plc, elle était associée au sein du cabinet d'avocats Lovell White Durrant à Londres, spécialisée dans les fusions et acquisitions.

M. Cornet de Ways Ruart est un représentant des actionnaires principaux (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1968, il est citoyen belge et détient un master d'Ingénieur Commercial de l'Université Catholique de Louvain ainsi qu'un MBA de la University of Chicago. Il a suivi le Master Brewer Program de l'Université Catholique de Louvain. De 2006 à 2011, il a travaillé à Yahoo! et était en charge du Corporate Development pour l'Europe avant d'accepter d'autres responsabilités en tant que Senior Financial Director for Audience et Chief of Staff. Avant de rejoindre Yahoo!, M. Cornet était Director of Strategy pour Orange U.K. et a passé sept ans chez McKinsey & Company à Londres et Palo Alto, Californie. Il est également un administrateur non-exécutif de EPS, Adrien Invest, Floridienne S.A. et de plusieurs sociétés privées.

M. Garcia est un représentant des actionnaires principaux (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né en 1968 au Brésil, il est citoyen brésilien et est diplômé de l'Universidade Estadual de Rio de Janeiro, au Brésil, avec un B.A. en économie. M. Garcia a fait un stage à la Companhia Cervejaria Brahma en 1991 et a été employé comme Management Trainee en février 1993. De 1993 à 2001, M. Garcia a occupé plusieurs postes dans le domaine des finances, principalement dans le domaine de la budgétisation des sociétés. En 2001, il a créé le premier Shared Service Center pour Ambev et en 2003 il est devenu directeur des Technology et Shared Services operations. M. Garcia a participé à tous les projets d'intégration de fusions-acquisitions de 1999 à 2018. En 2005, il a été nommé Chief Information et Shared Service Officer pour InBev (suite au regroupement de Ambev et Interbrew) à Louvain, en Belgique. De 2006 à 2014, M. Garcia a combiné les fonctions de Chief People et Technology Officer. De 2014 à janvier 2018, M. Garcia a été le Chief People Officer de Anheuser-Busch InBev. M. Garcia est membre du conseil d'administration de Lojas Americanas, la Garcia Family Foundation, Président de la Telles Foundation et Trustee à la Chapin School à New York.

M. Gifford est un représentant des Actionnaires Restreints. Né en 1970, il est citoyen américain et a reçu un bachelier en Comptabilité de la Virginia Commonwealth University. Il exerce les fonctions de Chief Executive Officer d'Altria Group. Avant son poste actuel, M. Gifford a exercé les fonctions de Vice-Président et de Chief Financial Officer au sein du Groupe Altria de mai 2018 à avril 2020 avec la responsabilité de la supervision des fonctions financières, des secteurs clés du tabac et des activités de vente et de distribution d'Altria. Avant cela, il a exercé les fonctions de Vice-Président exécutif et de Chief Financial Officer de mars 2015 à mai 2018. Depuis qu'il a rejoint Philip Morris USA, une filiale d'Altria, en 1994, il a exercé différentes fonctions à responsabilités dont Président et Chief Executive Officer de Philip Morris USA et Vice President et Treasurer pour Altria et a rempli plusieurs fonctions, notamment Finance, Strategy et Business Development et Market Information et Consumer Research. Avant de rejoindre Philip Morris USA, M. Gifford a travaillé dans la société de comptabilité publique Coopers & Lybrand, actuellement connue sous le nom de PricewaterhouseCoopers.

M. Lehmann est un représentant des actionnaires principaux (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né au Brésil en 1968, il est citoyen brésilien et a reçu un B.A. en Economie de la Faculdade Candido Mendes de Rio de Janeiro. M. Lemann a effectué un stage à PriceWaterhouse en 1989 et a été employé en tant qu'analyste chez Andersen Consulting entre 1990 et 1991. M. Lemann a également effectué des analyses « equity » alors qu'il travaillait chez Banco Marka et Dynamo Asset Management (tous deux à Rio de Janeiro). De 1997 à 2004, il a

développé le groupe d'investissement de hedge fund au sein de Tinicum Inc., un bureau d'investissement basé à New York qui a conseillé le Synergy Fund de Funds, où il a exercé les fonctions de Portfolio Manager. M. Lemann est un associé fondateur de Vectis Partners et est un membre du conseil de Lojas Americanas, Lemann Foundation et Lone Pine Capital.

M. Leoni Sceti est un membre indépendant du Conseil. Né en 1966, il est citoyen italien et vit au Royaume-Uni. Il a été diplômé avec grande distinction en Economie de LUISS à Rome, où il a passé l'examen du barreau de Dottore Commercialista. M. Leoni Sceti a plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des biens de consommation à rotation rapide et dans le secteur des médias. Il est Chief Crafter et Président de The Craftory, une société mondiale d'investissement avec une stratégie axée sur les marques concurrentes dans les biens de grande consommation. M. Leoni Sceti est Président de LSG holdings basée à Londres et un investisseur précoce dans le domaine des médias et de la technologie, avec plus de 25 compagnies dans son portefeuille. Il est également un membre indépendant du Conseil du leader du cacao et du chocolat Barry Callebaut et est un administrateur de Kraft Heinz Company. Ses fonctions dans le secteur caritatif incluent les mandats de Trustee et Counsellor chez One Young World (de jeunes dirigeants provenant de plus de 190 pays), et de Chairman du Conseil d'Administration du Royaume-Uni de Room to Read (promouvant la littérature et l'égalité des genres dans l'éducation). Ses précédentes fonctions comprenaient : CEO de Iglo Group – dont les marques comprennent Birds Eye, Findus et Iglo – jusqu'en mai 2015, lorsque la société a été vendue à Nomad Foods ; Global CEO de EMI Music de 2008 à 2010 ; et – avant EMI – une carrière internationale dans le domaine du marketing et des fonctions de cadre supérieur chez Procter & Gamble et Reckitt Benckiser, dont il est ensuite devenu CMO, Global Head of Innovation et ensuite chargé des opérations européennes.

Dr. Liu est un membre indépendant du Conseil. Née en 1956 en Chine, elle est de nationalité allemande et est la fondatrice et la CEO de ASL Automobile Science & Technology (Shanghai) Co., Ltd. depuis 2009 et est une administratrice indépendante de Autoliv et Johnson Matthey Plc. Auparavant, elle a occupé divers postes de direction, dont ceux de Présidente et CEO de Neotek (China), Vice-Présidente et CEO de Fuyao Glass Group, Présidente et CEO de General Motors Taiwan, Director of concept vehicle pour Buick Park Avenue et Cadillac, Vehicle Electronics-Control et Software Integration pour GM Amérique du Nord, CTO et Chief Engineer de General Motors de la région de la Chine élargie, et Representative Managing Director de Delphi Automotive à Shanghai en Chine. Avant 1997, elle était responsable pour Delphi Packard China JV Development, Sales et Marketing ainsi que New Business Development. Outre ces fonctions de direction, Dr. Liu a également été administratrice indépendante de CAEG de 2009 à 2011 et administratrice indépendante de Fuyao Glass Group de 2013 à 2019. Dr. Liu possède une riche expérience professionnelle couvrant les domaines de la gestion générale des sociétés, des pertes et profits, du développement technologique, du marketing et des ventes, des fusions et acquisitions, notamment aux États-Unis, en Europe et en Chine, dans les 500 premières sociétés mondiales et dans les sociétés privées chinoises de premier ordre. Elle a obtenu un Ph.D. en ingénierie chimique, un master en ingénierie électrique à l'université d'Erlangen/Nuremberg en Allemagne et un bachelier en ingénierie électrique à Xian Jiao Tong University à Xian en Chine. Elle a également fréquenté la Dartmouth Tuck School of Business for Executives.

M. Santo Domingo est un représentant des Actionnaires Restreints. Né en 1977, il est citoyen colombien et a obtenu un bachelier en Histoire du Harvard College. Il est le Senior Managing Director chez Quadrant Capital Advisors, Inc., à New York. Il était membre du Conseil d'Administration de SABMiller Plc jusqu'en 2016, où il était également Vice-Président de SABMiller Plc pour l'Amérique Latine. M. Santo Domingo est Président du Conseil de Bavaria S.A. en Colombie. Il est Président du Conseil de Valorem, une société qui détient un portefeuille diversifié d'actifs industriels et médiatiques en Amérique Latine. M. Santo Domingo est également un administrateur de JDE Peet's N.V., une société internationale de café et de thé, ContourGlobal plc une société internationale diversifiée de production d'électricité, LifeTime, Inc., un propriétaire et exploitant de centres de fitness aux États-Unis et au Canada, Florida Crystals, le plus grand raffineur de sucre du monde, Advanced Merger Partners, Inc, une société d'acquisition à vocation particulière affiliée à Houlihan Lokey, Inc, Caracol TV, le premier diffuseur colombien, El Espectador, un quotidien colombien de premier plan, et Cine Colombia, la première société colombienne de distribution de film et de cinéma. Dans le secteur caritatif, il est Président de la Wildlife Conservation Society, membre du Conseil de The Metropolitan Museum of Art, DKMS, une fondation qui se consacre à la lutte contre la leucémie et les troubles sanguins, WNET, Mount Sinai Health System, et la Fundacion Pies Descalzos, une fondation qui se consacre à l'aide aux enfants démunis de Colombie. Il est membre du Harvard University's Global Advisory Council (GAC).

Mme Sicupira est une représentante des actionnaires principaux (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Née en 1981, elle est de nationalité brésilienne et est diplômée de la American University de Paris avec un bachelier en International Business Administration et du programme Owner/President Management (OPM) de la Harvard Business School. Mme Sicupira a précédemment siégé au conseil d'administration de Lojas Americanas S.A. , Restaurant Brands International et São Carlos Empreendimentos S.A. . Mme Sicupira a commencé sa carrière en 2004

en tant qu'analyste au sein de la division Investment Banking de Goldman Sachs, couvrant l'Amérique latine. Aujourd'hui, elle est directrice et associée de LTS Investments.

M. de Spoelberch est un représentant des actionnaires principaux (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1966, il est citoyen belge et a reçu un MBA de l'INSEAD. M. de Spoelberch est un actionnaire actif de private equity et ses activités récentes comprennent des responsabilités partagées de Chief Executive Officer de Lunch Garden, la première chaîne belge de restaurants self-service. Il est membre du conseil de plusieurs sociétés familiales, telles qu'Eugénie Patri Sébastien S.A., Verlinvest et Cobehold (Cobepa). Il est également administrateur du Fonds Baillet-Latour, une fondation qui encourage les réussites sociales, culturelles, artistiques, techniques, sportives, éducationnelles et philanthropiques.

M. Roberty Thompson Motta est un représentant des actionnaires principaux (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né en 1957, il est citoyen brésilien et a obtenu une licence en Génie Mécanique de l'Universidade Católica do Rio de Janeiro et est titulaire d'un MBA de la Wharton School of the University of Pennsylvania. Il est co-fondateur et membre du Investment Committee de 3G Capital, une société d'investissement mondiale dont le siège est à New York. M. Thompson siège au Conseil d'Administration d'AB InBev et a siégé au Conseil d'Administration d'Ambev SA. depuis 2001, et StoneCo Ltd depuis 2018, où il préside le Finance Committee. Il a précédemment siégé au conseil d'administration de Restaurant Brands International. Il a été l'un des partenaires fondateurs de GP Investments Ltd. et membre de son Conseil d'Administration jusqu'en 2020. M. Thompson est un membre de The Graduate Executive Board of The Wharton School of the University of Pennsylvania, The International Council of The Metropolitan Museum of Art in New York et un Patron of the Museum of Modern Art of São Paulo.

M. Van Damme est un représentant des actionnaires principaux (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1962, il est citoyen belge et est diplômé de la Solvay Business School à Bruxelles. M. Van Damme a rejoint l'industrie de la bière au début de sa carrière et a accompli plusieurs fonctions opérationnelles au sein d'Interbrew jusqu'en 1991, notamment Head of Corporate Planning and Strategy. Il a dirigé plusieurs sociétés de portefeuille de fonds privés (private venture) et est actuellement administrateur de plusieurs sociétés familiales telles que Patri S.A. (Luxembourg). Il est un membre du Conseil d'Administration de Kraft Heinz Company.

2.2. Fonctionnement

En 2021, le Conseil d'Administration d'Anheuser-Busch InBev a tenu 10 réunions. Le Conseil d'Administration a discuté des zones géographiques où la société déploie des activités à l'occasion de plusieurs réunions. A ces occasions, le Conseil d'Administration a bénéficié d'une séance d'information complète sur la zone et le marché en question, laquelle comprenant une présentation des résultats, des défis majeurs du marché ainsi que des mesures prises pour relever ces défis. Le Conseil d'Administration a pour objectif de tenir ses réunions en personne plusieurs fois par an. Cependant, en raison des risques et des restrictions de voyage liés à la Covid-19, le Conseil d'Administration n'a pu tenir qu'une seule réunion en personne en 2021.

Parmi les autres principaux thèmes à l'ordre du jour du Conseil d'Administration en 2021 figurent l'impact et les réactions à la Covid : le plan à long terme (10YP), l'objet de la société, la réalisation des objectifs, les chiffres de ventes et la bonne santé des marques, les états financiers et le budget, les résultats consolidés, l'orientation stratégique, la culture et les collaborateurs, notamment la diversité et l'inclusion, la succession du CEO et la planification des successions au niveau du management, les nouveaux investissements et ceux en cours, les opérations sur le marché des capitaux, le profil financier, les initiatives de transformation, la croissance externe et les acquisitions, la stratégie de marketing, les opinions des consommateurs, la responsabilité sociale, la pérennité de la société, la gestion et la conformité des risques ainsi que la gouvernance et la planification des successions au sein du Conseil.

Le taux moyen de participation aux réunions du Conseil d'Administration en 2021 était de 99 %.

En 2021, le Conseil d'Administration a bénéficié de l'assistance de quatre Comités : le Comité d'Audit, le Comité des Finances, le Comité de Rémunération et le Comité de Nomination.

A la date de ce rapport, les comités sont composés comme suit :

	Comité d'Audit	Comité de Nomination	Comité des Finances	Comité de Rémunération
Maria Asuncion Aramburuzabala				
Martin J. Barrington	Membre	Membre		
Michele Burns	Présidente		Membre	Membre
Sabine Chalmers		Membre		
Paul Cornet de Ways Ruart			Membre	
Grégoire de Spoelberch			Président	
Claudio Garcia		Président		Président
William F. Gifford			Membre	
Paulo Lemann			Membre	
Xiaozhi Liu	Membre			
Alejandro Santo Domingo			Membre	
Elio Leoni Sceti	Membre			Membre
Cecilia Sicupira		Membre		
Roberto Thompson Motta			Membre	
Alexandre Van Damme		Membre		

COMITÉ D'AUDIT

Conformément aux exigences du Code belge des sociétés, le Comité d'Audit se compose exclusivement de membres non-exécutifs du Conseil d'Administration et au moins un de ses membres est administrateur indépendant en vertu du droit belge. En outre, Mme Burns dispose d'une large expérience dans les domaines de la comptabilité et de l'audit. Il est fait référence à la section 2.1 pour une courte biographie et un aperçu de ses qualifications et son expérience.

Une majorité des membres votant du Comité d'Audit sont des administrateurs indépendants tel que ce terme est défini dans la Charte de gouvernance d'entreprise de la société et ils sont tous indépendants au sens de la règle 10A-3(b)(1)(ii) de la loi américaine *Securities Exchange* de 1934, telle que modifiée.

Le Comité d'Audit s'est réuni huit fois en 2021. Au cours de ses réunions, le Comité a examiné les états financiers de la société, les rapports annuels, semestriels et trimestriels, ainsi que les présentations des résultats. Le Comité s'est également penché sur des enjeux épinglés dans les audits internes menés par le département 'Internal Audit' ainsi que sur la mise en œuvre du Compliance Program de la société. Parmi d'autres points importants à l'ordre du jour du Comité en 2021, figuraient également les obligations dans le cadre de la loi *Sarbanes-Oxley*, l'examen de l'indépendance du commissaire externe, les programmes de la société en matière de confidentialité des données et de cybersécurité et une mise à jour trimestrielle de l'état des litiges importants. Les membres du Comité ont été présents à toutes les réunions, à l'exception de Mme Burns qui était absente à une réunion (taux de participation moyen de 97%).

COMITÉ DES FINANCES

Le Comité des Finances s'est réuni cinq fois en 2021. Les discussions de ce comité ont porté sur les bulletins de la trésorerie et la stratégie globale de gestion des risques en ce compris, mais pas exclusivement, les risques relatifs aux matières premières, les taux d'intérêt, les devises et liquidités, les politiques de couverture, la nature de la dette et la structure du capital du groupe, les pensions et les dividendes. Les membres du Comité des Finances ont été présents à chacune de ses réunions, à l'exception de M. Gifford qui était absent à une réunion (taux de participation moyen de 97%).

COMITÉ DE NOMINATION

Le rôle principal du Comité de Nomination est de guider le processus de succession au sein du Conseil. Le Comité identifie les personnes qualifiées pour devenir membre du Conseil d'Administration et recommande des candidats pour le poste d'administrateur afin que ceux-ci soient nommés par le Conseil d'Administration et que cette nomination soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Comité de Nomination s'est réuni six fois en 2021. Les discussions ont porté sur la succession du CEO, la nomination d'administrateurs en vue de leur élection ou du renouvellement de leur mandat, les objectifs du management, le programme global de training du management et la planification de la succession aux postes clés du management. Les membres du Comité ont été présents à chacune des réunions (taux de participation moyen de 100%).

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Conformément aux exigences du Code belge des sociétés, le Comité de Rémunération se compose exclusivement de membres non-exécutifs du Conseil d'Administration et la majorité des membres du Comité (Mme Michele Burns et M. Elio Leoni Sceti), ont le statut d'administrateur indépendant en vertu du droit belge.

Le rôle principal du Comité de Rémunération est de guider le Conseil, d'une part, dans les décisions en matière de politique de rémunération du Conseil, du CEO, de l'Executive Committee (ExCom) et de la Senior Leadership Team (SLT) et, d'autre part, en matière de rémunération individuelle des administrateurs, du CEO, des membres de l'ExCom et des membres de la SLT.

Le Comité de Rémunération s'est réuni sept fois en 2021. Au cours de ses réunions, les discussions du Comité ont porté sur la réalisation des objectifs, la rémunération des dirigeants et du Conseil d'Administration, les plans d'actions, de RSU et d'options au profit du management, l'octroi de *Long Term Incentive*, les nouveaux plans de rémunération et les plans d'intéressement spéciaux. Les membres du Comité ont été présents à chacune des réunions (taux de participation de 100%).

2.3. Evaluation du Conseil d'Administration et de ses comités

Le Conseil d'Administration effectue pour chaque exercice une évaluation de ses prestations, à l'initiative du Président. Le Conseil d'Administration débat quant aux résultats de cette évaluation lors d'une séance à huis clos en l'absence du management. Un tiers peut intervenir en tant que modérateur.

Dans le cadre de ce processus d'évaluation, il est demandé à chaque administrateur de commenter et d'évaluer les points suivants :

- efficacité des activités du Conseil d'Administration et des comités (vérifier que les problèmes majeurs sont convenablement cernés et discutés, s'assurer que le temps consacré à la discussion des questions stratégiques est suffisant, vérifier la disponibilité et la pertinence de la lecture introductive) ;
- les qualifications et responsabilités des administrateurs individuels (contribution réelle de chaque administrateur, présence de l'administrateur aux réunions et participation de celui-ci/celle-ci aux discussions, impact des changements intervenus aux autres engagements importants des administrateurs en dehors de la société) ;
- efficacité de la supervision du management et interaction avec celui-ci ;
- composition et taille du Conseil d'Administration et des comités. Voici quelques exemples de critères pertinents qui sont pris en compte:
 - indépendance des administrateurs : une constatation de l'indépendance sera faite conformément aux critères d'indépendance publiés dans la Charte de gouvernance d'entreprise.
 - autres engagements des administrateurs : les engagements extérieurs au Conseil d'Administration de chaque administrateur accroissent l'expérience et les perspectives des administrateurs, mais sont examinés au cas par cas afin de garantir que chaque administrateur puisse consacrer toute l'attention nécessaire à l'exécution de ses responsabilités de surveillance.
 - circonstances disqualifiantes : certaines circonstances peuvent justifier la disqualification d'un membre du Conseil d'Administration (appartenance au Conseil d'Administration d'un fournisseur, client ou concurrent majeur de la société, appartenance à un gouvernement fédéral ou régional). Les circonstances sont évaluées au cas par cas afin de garantir qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts dans le chef des administrateurs.
 - compétences et contributions précédentes : la société attend de tous les administrateurs qu'ils se préparent, assistent et participent de manière active et constructive à toutes les réunions, qu'ils exercent leur jugement en toute bonne foi, qu'ils concentrent leurs efforts pour garantir que les activités de la société soient menées en vue de servir les intérêts des actionnaires et qu'ils s'informent en permanence sur la société, sur les tendances commerciales et économiques pertinentes et sur les principes et pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.

Après avoir étudié les réponses et en avoir discuté, le Président du Conseil d'Administration peut proposer des mesures visant à améliorer les prestations ou l'efficacité du fonctionnement du Conseil. L'avis d'un expert tiers peut être demandé.

L'évaluation du Comité d'Audit est un point récurrent à l'ordre du jour du Comité et a lieu environ une fois par an. Cette évaluation est discutée à une réunion du Comité et comprend l'évaluation de sa planification à l'avenir, la pertinence du temps alloué à ses différents domaines de responsabilité, sa composition et tout domaine à améliorer. Tout point d'action important qui en découle est signalé au Conseil.

2.4. Transactions diverses et autres relations contractuelles

Il n'y a pas de transactions ni d'autres relations contractuelles à déclarer entre la société et les membres de son Conseil d'Administration qui auraient donné lieu à des conflits d'intérêts tels que définis par les dispositions du Code belge des sociétés.

Il est interdit à la société d'accorder des prêts à ses administrateurs, que ce soit dans le but d'exercer des options ou à toute autre fin.

3. Le Chief Executive Officer et l'Executive Management

Le Chief Executive Officer (CEO) se voit confier par le Conseil d'Administration la responsabilité de la gestion journalière de la société. Il assume la responsabilité opérationnelle directe de l'ensemble de la société. Le CEO préside un Executive Committee (ExCom) qui comprend le CEO, le Chief Financial Officer, le Chief Strategy and Technology Officer et le Chief Legal & Corporate Affairs Officer.

L'ExCom été créé avec effet au 1^{er} janvier 2019 et succède à l'ancien Executive Board of Management. Il rend compte au CEO et travaille avec le Conseil d'Administration sur des questions telles que la gouvernance d'entreprise, la gestion générale de notre société et la mise en œuvre de la stratégie commerciale telle que définie par notre Conseil d'Administration. L'ExCom exécute toute autre tâche qui lui est confiée de temps à autre par le CEO ou le Conseil.

Au 1^{er} janvier 2022, notre Executive Committee était composé des membres suivants :

Michel Doukeris	CEO	David Almeida	Chief Strategy and Technology Officer
Fernando Tennenbaum	Chief Financial Officer	John Blood	Chief Legal & Corporate Affairs Officer and Corporate Secretary

(1) Carlos Brito, ancien CEO, a été membre de l'ExCom jusqu'au 30 juin 2021.

(2) Michel Doukeris, CEO, est devenu membre de l'ExCom le 1 juillet 2021, succédant à Carlos Brito.

4. Senior Leadership Team

La Senior Leadership Team (SLT) a été mise en place avec effet au 1^{er} janvier 2019. La SLT rend compte au Chief Executive Officer et se compose des membres de l'ExCom, de tous les autres Responsables fonctionnels et Présidents de Zone, en ce compris le Chief Executive Officer de Ambev et le Chief Executive Officer de Bud APAC, qui font rapport au Conseil d'Administration de Ambev et Bud APAC respectivement.

La SLT a un rôle consultatif auprès du Conseil d'Administration et de l'ExCom, et dirige l'agenda commercial et opérationnel, reflétant la stratégie définie par le Conseil d'Administration. En outre, la SLT effectue les missions qui peuvent lui être attribuées de temps à autre par le CEO, l'ExCom ou le Conseil.

Au 1^{er} janvier 2022, notre Senior Leadership Team était composée des membres suivants :

Michel Doukeris – CEO			
Members of the ExCom (other than the CEO)		Zone presidents	
David Almeida	Chief Strategy and Technology Officer	Jan Craps	Asie Pacifique (APAC)
John Blood	Chief Legal & Corporate Affairs Officer and Corporate Secretary	Jean Jereissati	Amérique du Sud
Fernando Tennenbaum	Chief Financial Officer	Carlos Lisboa	Amérique Latine
Other Functional Chiefs		Ricardo Moreira	Afrique
Ezgi Barcenas	Chief Sustainability Officer	Jason Warner	Europe
Katherine M. Barrett	General Counsel	Brendan Withworth	North America
Pedro Earp	Chief Marketing & ZX Ventures Officer		
Lucas Herscovici	Chief Sales Officer		
Nelson Jamel	Chief People Officer		
Peter Kraemer	Chief Supply Officer		
Pablo Panizza	Chief Direct to Consumer Officer		
Ricardo Tadeu	Chief B2B Officer		

Michel Doukeris est le Chief Executive Officer d'AB InBev depuis le 1^{er} juillet 2021. Né en 1973, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Chimique de la Federal University of Santa Catarina au Brésil ainsi qu'un master en Marketing de la Fundação Getulio Vargas, également au Brésil. Il a aussi suivi des programmes après ses études en Marketing et Marketing Strategy à la Kellogg School of Management et Wharton Business School aux Etats-Unis. M. Doukeris a rejoint AB InBev en 1996 et a occupé plusieurs postes d'opérations commerciales en Amérique Latine avant de s'installer en Asie où il a dirigé les opérations d'AB InBev en Chine et en Asie-Pacifique pendant sept ans. En 2016, il s'est installé aux Etats-Unis pour occuper le poste de Chief Sales Officer mondial. Avant sa nomination de CEO, M. Doukeris a exercé la présidence d'Anheuser-Busch et du business de l'Amérique du Nord depuis janvier 2018.

David Almeida est le Chief Strategy and Technology Officer d'AB InBev depuis le 29 avril 2020. Né en 1976, M. Almeida est un citoyen américain et brésilien et a obtenu un bachelier en économie de la University of Pennsylvania. Plus récemment, il a exercé les fonctions de Chief Strategy and Transformation Officer et avant cela de Chief Integration Officer et Chief Sales Officer par intérim, ayant précédemment exercé le poste de Vice President, US Sales et de Vice President, Finance pour l'organisation Amérique du Nord. Avant cela, il a servi en tant que Head of Mergers and Acquisitions d'InBev, où il a dirigé le regroupement avec Anheuser-Busch en 2008 et les activités d'intégration ultérieures aux États-Unis. Avant de rejoindre le groupe en 1998, il a travaillé chez Salomon Brothers à New York en tant qu'analyste financier dans la division Investment Banking.

Ezgi Barcenas est la Chief Sustainability Officer d'AB InBev depuis août 2021. Née en 1984, Mme Barcenas a la double nationalité chypriote et américaine et est titulaire d'un bachelier en biomédical et électrique de l'université Vanderbilt, d'un master en santé environnementale de la Harvard School of Public Health et d'un MBA de la Booth School of Business de l'université de Chicago. Depuis qu'elle a rejoint la société en 2013 dans le cadre du programme Global MBA, Mme Barcenas a occupé des rôles clés au sein des fonctions Corporate Affairs and Procurement. Elle a plus récemment occupé le poste de vice-présidente mondiale du développement durable. Avant de rejoindre AB InBev, elle a travaillé dans le commerce international, la santé publique et le développement international.

Katherine Barrett est la General Counsel d'AB InBev. Née en 1970, Mme Barrett est une citoyenne américaine et détient un bachelier en Business Administration de la Saint Louis University et un *Juris Doctorate degree* de la University of Arizona. Mme Barrett a rejoint Anheuser-Busch en 2000 en tant qu'avocate de contentieux au sein du département juridique. Elle a récemment occupé le poste de vice-présidente, U.S. General Counsel & Labor Relations, où elle était

chargée de superviser toutes les questions juridiques aux États-Unis, notamment les questions commerciales, les litiges et les questions réglementaires ainsi que les relations de travail. Avant de rejoindre la société, Mme Barrett a travaillé en cabinet privé dans des cabinets d'avocats du Nevada et du Missouri.

John Blood est le Chief Legal & Corporate Affairs Officer et le Company Secretary d'AB InBev. Né en 1967, M. Blood est un citoyen américain et détient un bachelier du Amherst College ainsi qu'un diplôme de Droit de la University of Michigan Law School. M. Blood a rejoint AB InBev en 2009 en tant que Vice President Legal, Commercial and M&A. Plus récemment, M. Blood était General Counsel d'AB InBev. Avant ce dernier rôle, il était Zone Vice President Legal & Corporate Affairs en Amérique du Nord où il a dirigé les affaires juridiques et commerciales pour les États-Unis et le Canada. Avant de rejoindre la société, M. Blood a travaillé au sein de l'équipe juridique de la société nord-américaine de Diageo et avait auparavant également exercé en cabinet privé dans un cabinet d'avocats à New York.

Jan Craps est le Président de la Zone Asie Pacifique d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019 et le CEO et Co-Chair de Budweiser Brewing Company APAC depuis le 8 mai 2019. Né en 1977, M. Craps est un citoyen belge et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Commercial de la KU Leuven, en Belgique. M. Craps était consultant chez McKinsey & Company avant de rejoindre Interbrew en 2002. Il a acquis une large expérience internationale dans un certain nombre de postes de cadre dans les domaines du marketing, des ventes et de la logistique en France et en Belgique. En 2011, il s'est établi au Canada où il a été nommé Head of Sales pour le Canada, puis Président et CEO de Labatt Breweries of Canada en 2014. Jusqu'au 31 décembre 2018, il occupait la fonction de Président de la Zone Asie Pacifique Sud.

Pedro Earp est le Chief Marketing & ZX Ventures Officer d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1977, il est citoyen brésilien et a obtenu un bachelier en Sciences en Economie Financière de la London School of Economics. M. Earp a rejoint Ambev en 2000 en tant que Global Management Trainee dans la Zone Amérique Latine Nord. En 2002, il est devenu responsable de l'équipe M&A de la Zone et en 2005 il s'est établi au siège d'InBev à Leuven, en Belgique, pour devenir Global Director, M&A. Plus tard, il a été nommé Vice President, Strategic Planning au Canada en 2006, Global Vice President, Insights and Innovation en 2007, Global Vice President, M&A en 2009 et Vice President, Marketing pour la Zone Amérique Latine Nord en 2013. Il a été nommé Chief Disruptive Growth (maintenant ZX Ventures) Officer d'AB InBev en février 2015.

Lucas Herscovici est le Chief Sales Officer d'AB InBev depuis août 2020. Né en 1977, il est citoyen argentin et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Industriel de l'Instituto Tecnológico de Buenos Aires. M. Herscovici a rejoint le groupe en 2002 en tant que Global Management Trainee dans la Zone Amérique Latine Sud et a construit sa carrière dans le secteur du marketing et des ventes. Après des années de direction de la Sales Strategy en Argentine, il a rejoint le siège mondial et en 2011, il était en charge de l'ouverture du « Beer Garage », le bureau mondial d'innovation digitale (*Global digital innovation office*) d'AB InBev à Palo Alto, CA. Après avoir dirigé le Digital Marketing et Consumer connections pour les États-Unis, il est ensuite devenu Global Marketing VP of Insights, Innovation and Consumer Connections et a gardé cette fonction jusqu'au 31 décembre 2018. Il a récemment occupé le poste de Chief Non-Alcohol Beverages Officer jusqu'en août 2020.

Nelson Jamel est le Chief People Officer d'AB InBev depuis le 29 avril 2020. Né en 1972, M. Jamel est un citoyen brésilien et a obtenu un diplôme de bachelier et de master d'Ingénieur Industriel de l'Universidade Federal do Rio de Janeiro. Son parcours de plus de 20 ans au sein d'AB InBev l'a amené à occuper des fonctions financières de premier plan au Brésil, en République dominicaine, en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Il a récemment occupé le poste de Vice President of Finance and Technology pour la zone Amérique du Nord.

Jean Jereissati Neto est le Président de la Zone Amérique du Sud d'AB InBev et CEO de Ambev. Né en 1974, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme en Business Administration de la Fundação Getúlio Vargas (FGV) et une formation de cadre supérieur à Insead et Wharton. M. Jereissati a rejoint Ambev en 1998 et a occupé divers postes dans le domaine du Sales and Trade Marketing avant de devenir CEO de la Cerveceria Nacional Dominicana en 2013, et de s'intégrer avec succès à la CND. En 2015, il a rejoint la Zone Asie-Pacifique Nord pour devenir le Business Unit President pour la Chine et en 2017, il a été nommé Président de la Zone, dirigeant l'une des sociétés les plus complexes et les plus florissantes. Plus récemment, M. Jereissati a tenu le rôle de Business Unit President pour le Brésil.

Peter Kraemer est le Chief Supply Officer d'AB InBev. Né en 1965, il est citoyen américain. Issu de la cinquième génération d'une famille de brasseurs et natif de Saint Louis, M. Kraemer a obtenu un bachelier d'Ingénieur Chimique de la Purdue University ainsi qu'un master en Business Administration de la St. Louis University. Il a rejoint Anheuser-Busch il y a 33 ans et y a exercé diverses fonctions dans le secteur brassicole durant ces années, notamment Group Director of Brewing et Resident Brewmaster de la St. Louis brewery. En 2008, M. Kraemer est devenu Vice President, Supply pour la Zone Amérique du Nord d'AB InBev, dirigeant ainsi toutes les opérations brassicoles, les contrôles de qualité, les matières premières et responsabilités en innovation de produits. Il a été nommé Chief Supply Officer d'AB InBev en mars 2016.

Carlos Lisboa est Président de la Zone Amérique Centrale d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1969, M. Lisboa est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme en Business Administration de la Catholic University of Pernambuco et a effectué une spécialisation en Marketing auprès de FESP, tous deux au Brésil. M. Lisboa a rejoint Ambev en 1993 et a construit sa carrière dans le secteur du marketing et des ventes. Il était responsable de l'établissement de la marque Skol au Brésil en 2001 et est ensuite devenu Marketing Vice President de la Zone Amérique Latine Nord d'AB InBev. M. Lisboa a ensuite dirigé l'International Business Unit au sein de la Zone Amérique Latine Sud d'AB InBev. M. Lisboa a ensuite dirigé l'International Business Unit de la Zone Amérique Latine Sud d'AB InBev pendant deux ans avant de devenir Business Unit President pour le Canada. En 2015, il a été nommé Marketing Vice President pour les Marques Mondiales d'AB InBev. Plus récemment, M. Lisboa a occupé la fonction de Président de la Zone Amérique Latine Sud jusqu'au 31 décembre 2018.

Ricardo Moreira est le Président de la Zone Afrique d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1971, il est citoyen portugais et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Mécanique de la Rio de Janeiro Federal University au Brésil, et a effectué une spécialisation en Management auprès de la University of Chicago, aux Etats-Unis. M. Moreira a rejoint Ambev en 1995 et a exercé plusieurs fonctions dans le domaine des ventes et de la finance, avant de devenir Regional Sales Director en 2001. Il a ensuite exercé les fonctions de Vice President Logistics & Procurement pour l'Amérique Latine Nord, Business Unit President pour l'Amérique Latine Hispanique (ALH) et Vice President Soft Drinks Amérique Latine Nord. En 2013, M. Moreira s'est établi à Mexico pour y diriger les secteurs Ventes, Marketing et Distribution d'AB InBev et diriger l'intégration commerciale de Grupo Modelo. Plus récemment, M. Moreira a occupé la fonction de Président de la Zone Amérique Latine COPEC jusqu'au 31 décembre 2018.

Pablo Panizza est le Chief Direct to Consumer Officer d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1975, il est un citoyen argentin et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Industriel de l'Universidad de Buenos Aires. M. Panizza dirige notre société de vente directe aux consommateurs (*Direct to Consumer business*), coordonnant des initiatives entre les marchés, partageant les meilleures pratiques et façonnant la stratégie de ce secteur. Il a rejoint notre société en 2000 en tant que Global Management Trainee dans la Zone Amérique du Sud et a passé près de deux décennies à construire une carrière dans le domaine commercial. Après avoir occupé des fonctions supérieures en Argentine et aux Global Headquarters, il a dirigé nos activités au Chili et au Paraguay. Plus récemment, il a exercé la fonction de Business Unit President pour l'Argentine et l'Uruguay.

Ricardo Tadeu est le Chief B2B Officer d'AB InBev depuis le 1^{er} juillet 2020. Né en 1976, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme de Droit de la Universidade Candido Mendes au Brésil ainsi qu'un master en Droit de la Harvard Law School à Cambridge, Massachusetts. Il a également obtenu la certification Six Sigma Black Belt. Il a rejoint Ambev en 1995 et y a exercé plusieurs fonctions dans le domaine commercial. Il a été nommé Business Unit President pour les opérations en Amérique Latine Hispanique en 2005, et a exercé les fonctions de Business Unit President au Brésil de 2008 à 2012. Il a exercé le poste de Président de Zone pour le Mexique de 2013 jusqu'à sa nomination en tant que Président de la Zone Afrique à la réalisation du rapprochement avec SAB en 2016. M. Tadeu a récemment occupé le poste de Chief Sales Officer et avant cela il a occupé la fonction de Président de la Zone Afrique jusqu'au 31 décembre 2018.

Fernando Tennenbaum est le Chief Financial Officer d'AB InBev depuis le 29 avril 2020. Né en 1977, M. Tennenbaum a la double citoyenneté du Brésil et de l'Allemagne et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Industriel de la Escola Politécnica da Universidade de São Paulo et un corporate MBA de Ambev. Il a rejoint la société en 2004 et a exercé différents rôles dans des fonctions financières (y compris Treasury, Investor Relation et M&A). Il a récemment occupé les postes de Vice President of Finance (zone Amérique du Sud) et Chief Financial and Investor Relations Officer d'Ambev S.A.

Jason Warner est le Président de la Zone Europe d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1973, il a la double nationalité britannique et américaine et a obtenu un diplôme BSc Eng Hons d'études de commerce industriel de la DeMontfort University au Royaume-Uni. Avant d'occuper sa fonction actuelle, il était Business Unit President pour l'Europe du Nord entre 2015 et 2018. Il a rejoint AB InBev en juillet 2009 en tant que Global VP Budweiser, basé à New York, avant de changer vers une double fonction de Global VP Budweiser et Marketing VP. Il a également occupé des fonctions de Global VP pour Corona ainsi que d'Innovation et Rénovation (*Innovation and Renovation*). Avant de rejoindre AB InBev, il a occupé diverses fonctions à The Coca-Cola Company et chez Nestlé.

Brendan Whitworth est le président de la zone Amérique du Nord d'AB InBev et le CEO d'Anheuser-Busch depuis le 1^{er} juillet 2021. Né en 1976, il est citoyen américain et titulaire d'un MBA de la Harvard Business School. Avant d'occuper son poste actuel, il était directeur des ventes d'Anheuser-Busch. M. Whitworth a rejoint AB InBev en 2013 en tant que Global Sales Director et a ensuite occupé divers postes de direction commerciale aux États-Unis, notamment ceux de vice-président U.S. Trade Marketing et de vice-président Sales U.S. Northeast Region. Avant de rejoindre AB InBev, M. Whitworth a occupé une série de postes de direction commerciale aux États-Unis chez PepsiCo Frito-Lay. Il a également servi dans l'US Marine Corps et dans la Central Intelligence Agency.

5. Contrôle Interne et Systèmes de Gestion des Risques

Le Conseil d'Administration et l'ExCom, assisté par le SLT, étaient responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat et de systèmes de gestion des risques pendant la période considérée. Le contrôle interne a pour but de garantir de manière raisonnable l'atteinte des objectifs relatifs à la réussite et au bon déroulement des opérations, la fiabilité de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations applicables. La gestion des risques consiste à identifier les événements susceptibles d'affecter la société et à gérer le niveau et l'adéquation du risque.

Sans préjudice des responsabilités du Conseil, le Comité d'Audit surveille la gestion des risques financiers et économiques, discute du processus par lequel le management évalue et gère l'exposition de la société à ces risques et évalue les mesures prises afin de surveiller et contrôler cette exposition aux risques.

Les principaux facteurs de risques et d'incertitudes sont décrits dans la section « Risques et Incertitudes » du Rapport de Gestion contenu dans le rapport annuel d'Anheuser-Busch InBev.

La société a établi et développe son contrôle interne et ses systèmes de gestion des risques sur base de lignes directrices définies par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Le système de contrôle interne est basé sur l'*Internal Control – Integrated Framework* du COSO de 2013 et son système de gestion de risques sur l'*Enterprise Risk Management Framework* du COSO de 2017.

5.1 Reporting financier

L'ExCom, assisté par le SLT, était responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes adéquats de l'information financière pendant la période considérée. Le contrôle interne par la société de l'information financière est une procédure qui a pour but d'assurer raisonnablement la fiabilité de l'information financière ainsi que la fiabilité de la préparation des états financiers établis en conformité avec les *International Financial Reporting Standards* ('IFRS'). Les contrôles internes de l'information financière incluent les procédures écrites qui :

- se rapportent au maintien d'une documentation qui, dans des détails raisonnables, reflète de manière précise et fidèle les opérations et les cessions d'actifs de la société ;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont prises en compte pour permettre la préparation des états financiers en conformité avec les IFRS ;
- fournissent une assurance raisonnable que les recettes et dépenses sont conformes aux autorisations données par le management et les administrateurs de la société ; et
- fournissent une assurance raisonnable en ce qui concerne la prévention et la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession d'actifs non-autorisée de la société qui pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés.

Le contrôle interne de l'information financière comprend l'évaluation de certains risques importants, l'identification et la surveillance des contrôles clés ainsi que des actions adoptées afin de corriger les imperfections identifiées. En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne de l'information financière est susceptible de laisser subsister des inexactitudes. De plus, les prévisions relatives à l'estimation de l'efficacité future sont sujettes au risque que le contrôle devienne inapproprié en raison du changement de certaines conditions, ou que le degré de conformité aux procédures en place se détériore.

Les cadres supérieurs ont évalué l'efficacité du contrôle interne par la société de l'information financière au 31 décembre 2021. Comme indiqué ci-dessus, il a basé son estimation sur les critères d'un contrôle interne efficace de l'information financière tels que décrits dans l'« *Internal Control – Integrated Framework* » émis par le COSO en mai 2013. L'estimation faite comprend une évaluation de la procédure de contrôle interne par la société de l'information financière et un examen de son efficacité opérationnelle. Au terme de l'évaluation, il a été conclu que, pour la période arrêtée au 31 décembre 2021, la société a maintenu un contrôle interne efficace de l'information financière.

Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit ont revu l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit ont principalement veillé à ce qu'il n'y ait pas de défaillance ni de faiblesse importante dans les schémas de contrôles internes de l'information financière, susceptibles d'affecter la

capacité de la société à enregistrer, à traiter, à résumer ou à rapporter l'information financière. Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit ont d'autre part veillé à détecter les éventuelles fraudes, importantes ou non, qui impliqueraient le management ou d'autres employés ayant un rôle significatif dans le contrôle interne de l'information financière.

Suite à l'introduction d'Anheuser-Busch InBev en bourse de New York, la société doit désormais se conformer à la Section 404 de la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002. En conséquence, la société a l'obligation de produire un rapport de gestion annuel sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière, tel que stipulé par la Section 404 et ses règles dérivées. Le rapport du management et l'opinion du commissaire y relative sont intégrés au rapport annuel de la société sur format F-20. Le rapport annuel doit ensuite être déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission*.

5.2 Audit interne

La société dispose d'un département d'audit interne professionnel et indépendant (gestion des risques). La désignation du responsable de l'audit interne est examinée par le Comité d'Audit. Le Comité d'Audit examine et discute des risques épinglés par l'audit interne et le plan annuel d'audit, ainsi que des rapports d'audit que le Comité reçoit régulièrement.

Les défaillances du contrôle interne identifiées par l'audit interne sont communiquées en temps utile au management et un suivi périodique est effectué afin de vérifier que des mesures correctrices ont été prises.

5.3 Conformité

AB InBev dispose d'un *Ethics & Compliance Program* favorisant une culture de l'éthique, de l'intégrité et de comportement légal. Ce programme comprend un *Code of Business Conduct* et l'*Anti-Corruption Policy*, qui sont disponibles sur le site Internet et sur l'intranet de la société. En outre, le *Ethics & Compliance Program* promeut le respect des lois et réglementations applicables et l'accomplissement par le management d'une certification périodique de conformité au *Code of Business Conduct*.

Un ensemble de contrôles internes et un outil d'analyse de données ont été mis en œuvre et sont évalués périodiquement par les *Global* et *Local Ethics & Compliance Committees* et le Comité d'Audit.

Le *Global Ethics & Compliance Committee*, présidé par le *Global Vice President, Ethics & Compliance* de la société, évalue les risques réglementaires ; éthique et de conformité de la société d'un point de vue global et fournit des orientations stratégiques concernant les activités de la fonction *Ethics and Compliance*. Sur base trimestrielle, le *Global Ethics & Compliance Committee* examine le fonctionnement du *Compliance Program* et assure le suivi des rapports présentés par le biais de la plateforme d'alerte interne de la société (*Compliance Helpline*). Outre le *Global Ethics & Compliance Committee*, chaque Zone dispose d'un *Local Ethics & Compliance Committee* s'occupant des problèmes d'éthique et de conformité au niveau local.

Le Comité d'Audit examine le fonctionnement du *Ethics & Compliance Program* et les résultats de toute analyse ou communication soumise via la *Compliance Helpline*. Régulièrement, le Comité d'Audit examine les affaires juridiques, réglementaires et de conformité importantes qui sont susceptibles d'avoir un effet significatif sur les états financiers ou l'activité de la société, y compris les communications importantes faites aux agences gouvernementales, ou les demandes reçues de celles-ci. De plus, le Conseil d'Administration a consacré du temps en 2021 à un examen de la fonction et des programmes de conformité de l'entreprise, notamment dans les domaines de la confidentialité des données et de la cybersécurité.

6. Structure de l'Actionnariat

6.1. Structure de l'actionnariat

Le tableau suivant fait état de la structure de l'actionnariat d'Anheuser-Busch InBev au 31 décembre 2021 sur la base (i) des déclarations de transparence effectuées par les actionnaires qui doivent dévoiler leurs participations conformément à la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées et aux Statuts de la société, (ii) des déclarations effectuées par ces actionnaires à la société de façon spontanée le ou avant le 31 décembre 2021 afin de mettre à jour l'information mentionnée ci-dessus (iii) les notifications reçues par l'entreprise conformément au Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 et (iv) les informations reprises dans les dépôts publics auprès de la *US Securities and Exchange Commission*.

Actionnaires Importants	Nombre d'Actions	Pourcentage des droits de vote ⁽¹⁾
Titulaires d'Actions Ordinaires		
1. Stichting Anheuser-Busch InBev , une stichting de droit néerlandais (l'« Actionnaire de Référence »)	663.074.832	33,47%
2. EPS Participations Sàrl , une société de droit luxembourgeois, liée à EPS, sa société mère	129.992.215	6,56%
3. EPS SA , une société de droit luxembourgeois, liée à l'Actionnaire de Référence qu'elle contrôle conjointement avec BRC	99.999	0,01%
4. BRC Sàrl , une société de droit luxembourgeois, liée à l'Actionnaire de Référence qu'elle contrôle conjointement avec EPS	34.670.040	1,75%
5. Rayvax Société d'Investissements SA , une société de droit belge	50.000	0,00%
6. Sébastien Holding SA , une société de droit belge, liée à Rayvax, dont elle est une filiale	0	0,00%
7. Fonds Verhelst SRL , une société à finalité sociale de droit belge	0	0,00%
8. Fonds Voorzitter Verhelst SRL , une société à finalité sociale de droit belge, liée à Fonds Verhelst SRL à finalité sociale, qui la contrôle	6.997.665	0,35%
9. Stichting Fonds InBev – Baillet Latour , Stichting de droit néerlandais	0	0,00%
10. Fonds– Baillet Latour SC , une société de droit belge affiliée à Stichting Fonds InBev – Baillet Latour de droit néerlandais, qui la contrôle	5.485.415	0,28%
11. LTS Trading Company LLC , une société de droit de l'état du Delaware, agissant de concert avec Marcel Herrmann Telles, Jorge Paulo Lemann et Carlos Alberto da Veiga Sicupira au sens de l'article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques	4.468	0,00%
12. Olia 2 AG , une société de droit du Liechtenstein, agissant de concert avec Jorge Paulo Lemann au sens de l'article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques	259.000	0,01%
13. BR Global Investments GP , une société de droit de l'état du Luxembourg, agissant de concert avec Marcel Herrmann Telles, Jorge Paulo Lemann et Carlos Alberto da Veiga Sicupira au sens de l'article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques	304.663	0,02%
14. Santa Venerina , une société de droit bahaméen agissant de concert avec Marcel Herrmann Telles au sens de l'article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques	4.408.563	0,22%
Détenteurs d'Actions Restreintes		
1. Altria Group Inc. ⁽²⁾	185.115.417	9,34%
2. Bevco Lux Sàrl ⁽³⁾	96.862.718	4,89%

(1) Les pourcentages de participation sont calculés sur le nombre total d'actions en circulation, moins les actions détenues en propre (1.981.024.587). Au 31 décembre 2021, il y avait 2.019.241.973 actions en circulation, dont 38.217.386 Actions Ordinaires détenues en propre par AB InBev et certaines de ses filiales.

(2) En plus des Actions Restreintes énumérées ci-dessus, Altria Group Inc. a annoncé dans son rapport de participation bénéficiaire du 11 octobre 2016, en vertu de l'Annexe 13D (Schedule 13D), que suite à la réalisation du rapprochement d'entreprises avec SAB, elle a acquis 11.941.937 Actions Ordinaires de la Société. Enfin, Altria Group Inc. a encore augmenté sa détention d'Actions Ordinaires dans la Société de 12.341.937, tel que communiqué dans l'Annexe 13 D (Schedule 13D) du rapport de participation bénéficiaire du 1^{er} novembre 2016, déposé par la Stichting, entraînant une participation totale de 9,97% sur base du nombre d'actions avec droit de vote au 31 décembre 2021.

(3) En plus des Actions Restreintes énumérées ci-dessus, Bevco Lux Sàrl a annoncé dans une notification effectuée le 16 janvier 2017 en vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, qu'elle a acquis 4.215.794 Actions Ordinaires de la Société. Bevco Lux Sàrl nous a informé avoir augmenté sa participation d'Actions Ordinaires dans la société pour un total de 6.000.000 Actions Ordinaires, augmentant ainsi sa participation totale à 5,19% sur base du nombre d'actions avec droit de vote au 31 décembre 2021.

Les quatorze premières entités indiquées dans le tableau agissent de concert (étant entendu que (i) les dix premières entités agissent de concert au sens de l'article 3, §1, 13° de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, transposant en droit belge la Directive 2004/109/CE, et (ii) les onzième, douzième, treizième et quatorzième entités agissent de concert avec les dix premières entités au sens de l'article 3, §2 de la loi belge du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques) et détiennent, sur la base (i) des déclarations les plus récentes reçues par AB InBev et par la FSMA conformément à (a) l'article 6 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées ou (b) le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014, et (ii) des notifications à la société faites sur une base volontaire avant le 31 décembre 2021, au total, 845.346.860 Actions Ordinaires, représentant 42.67% des droits de vote attachés aux actions existantes au 31 décembre 2021, à l'exclusion des actions propres.

6.2. Accords entre actionnaires

La Stichting Anheuser-Busch InBev (l'Actionnaire de Référence) a conclu des conventions d'actionnaires avec (a) BRC, EPS, EPS Participations, Rayvax, Société d'Investissements SA (Rayvax), (b) Fonds Baillet Latour SC et Fonds Voorzitter Verhelst SRL à finalité sociale, et (c) les plus importants détenteurs d'Actions Restreintes de la Société (les Actionnaires Restreints).

A. CONVENTION CONCLUE AVEC L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE

Dans le cadre du rapprochement entre Interbrew et Ambev en 2004, BRC, EPS, Rayvax et l'Actionnaire de Référence ont conclu une convention d'actionnaires le 2 mars 2004 qui prévoyait le maintien de la participation de BRC et EPS dans le capital de l'ancienne Anheuser-Busch InBev au travers de l'Actionnaire de Référence (sauf pour environ 131 millions d'actions détenues directement ou indirectement par EPS et environ 35 millions d'actions détenues directement par BRC sur la base de la dernière déclaration de participation reçue par la société au 31 décembre 2021). La convention d'actionnaires a été modifiée le 9 septembre 2009. Le 18 décembre 2013, EPS a apporté à EPS Participations ses certificats dans l'Actionnaire de Référence et les actions dans l'ancienne Anheuser-Busch InBev, sauf pour 100.000 actions. Immédiatement après, EPS Participations a rejoint le concert constitué par BRC, EPS, Rayvax et l'Actionnaire de Référence et a adhéré à la convention d'actionnaires. Le 18 décembre 2014, l'Actionnaire de Référence, EPS, EPS Participations, BRC et Rayvax ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires qui remplace le pacte précédent de 2009. Le 11 avril 2016, les parties ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires modifié (la Convention d'Actionnaires 2016).

La Convention d'Actionnaires 2016 aborde, entre autres, certaines questions relatives à l'administration et à la gestion d'AB InBev et de l'Actionnaire de Référence, ainsi qu'à (i) la cession des certificats de l'Actionnaire de Référence et (ii) aux procédures de décertification et re-certification des actions de la société (les Actions) et les circonstances dans lesquelles les Actions détenues par l'Actionnaire de Référence peuvent être dé-certifiées et/ou gagées à la demande de BRC, EPS et EPS Participations.

La Convention d'Actionnaires 2016 prévoit des restrictions à la capacité de BRC et d'EPS/EPS Participations de transférer leurs certificats de l'Actionnaire de Référence.

Conformément aux dispositions de la Convention d'Actionnaires 2016, BRC et EPS/EPS Participations exercent, conjointement et à parts égales, un contrôle sur l'Actionnaire de Référence et sur les Actions détenues par l'Actionnaire de Référence. L'Actionnaire de Référence est administré par un conseil d'administration composé de huit membres, et BRC et EPS/EPS Participations ont chacune le droit d'y désigner quatre membres. Sous réserve de certaines exceptions, au moins sept des huit administrateurs de l'Actionnaire de Référence devront être présents ou représentés afin de constituer un quorum au conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence, et toute mesure que le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence devra prendre, requerra, sous réserve de certaines conditions de majorité qualifiée, l'approbation de la majorité des administrateurs présents ou représentés, en ce compris au moins deux administrateurs nommés par BRC et deux administrateurs nommés par EPS/EPS Participations. Sous réserve de certaines exceptions, toutes décisions de l'Actionnaire de Référence relatives aux Actions que ce dernier détient, en ce compris les décisions relatives aux modalités d'utilisation du droit de vote attaché à ces Actions lors des assemblées générales d'AB InBev (« Assemblées Générales »), seront prises par le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence.

La Convention d'Actionnaires 2016 requiert que le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence se réunisse avant chaque Assemblée Générale d'AB InBev afin de déterminer les modalités d'utilisation du droit de vote attaché aux Actions détenues par l'Actionnaire de Référence.

La Convention d'Actionnaires 2016 requiert également qu'EPS, EPS Participations, BRC et Rayvax, ainsi que tout autre détenteur de certificats émis par l'Actionnaire de Référence, votent leurs Actions de la même manière que les Actions détenues par l'Actionnaire de Référence. Les parties conviennent de réaliser toute cession libre de leurs Actions de façon ordonnée afin de ne pas perturber le marché des Actions, et en conformité avec les conditions établies par la société afin d'assurer une telle vente ordonnée. En outre, EPS, EPS Participations et BRC se sont engagées à ne pas acquérir d'actions représentatives du capital d'Ambev, sous réserve de certaines exceptions, en vertu de la Convention d'Actionnaires 2016.

Conformément aux dispositions de la Convention d'Actionnaires 2016, le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence proposera à l'Assemblée des Actionnaires d'AB InBev neuf candidats au poste d'administrateurs, parmi lesquels BRC et EPS/EPS Participations ont chacune le droit de nommer quatre candidats, et un candidat sera nommé par le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence.

La Convention d'Actionnaires 2016 reste en vigueur pour une période initiale qui court jusqu'au 27 août 2034. Elle sera automatiquement renouvelée pour des périodes successives de dix ans, à moins que, au plus tard deux ans avant la date d'expiration de la période initiale ou de toute période ultérieure de dix ans, une partie à la Convention d'Actionnaires 2016 notifie à l'autre son intention de mettre fin à la Convention d'Actionnaires 2016.

B. CONVENTION DE VOTE ENTRE L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE ET LES FONDATIONS

De plus, l'Actionnaire de Référence a conclu une convention de vote avec le Fonds Baillet Latour SRL à finalité sociale (désormais Fonds Baillet Latour SC) et le Fonds Voorzitter Verhelst SRL à finalité sociale. Cette convention prévoit des concertations entre les trois entités avant toute Assemblée Générale d'AB InBev afin de décider des modalités d'utilisation des droits de vote attachés à leurs Actions. Un consensus est requis pour tous les points soumis à l'approbation de toute Assemblée Générale. Si les parties ne parviennent pas à un consensus, le Fonds Baillet Latour SC et le Fonds Voorzitter Verhelst SRL à finalité sociale exerceront les droits de vote attachés à leurs Actions de la même manière que l'Actionnaire de Référence. La convention de vote est valable jusqu'au 1^{er} novembre 2034.

C. CONVENTION DE VOTE ENTRE L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE ET LES ACTIONNAIRES RESTREINTS

Le 8 octobre 2016, l'Actionnaire de Référence et chaque détenteur d'Actions Restreintes (ces détenteurs étant les Actionnaires Restreints) détenant plus d'1% du capital social de la société, c'est-à-dire Altria Group Inc. et Bevco LTD, ont conclu une convention de vote, à laquelle la société est également partie, prévoyant notamment que :

- l'Actionnaire de Référence doit exercer les droits de vote attachés à ses Actions Ordinaires afin de donner effet aux principes relatifs à la nomination des administrateurs tels qu'établis aux articles 19 et 20 des Statuts de la société ;
- chaque Actionnaire Restreint doit exercer les droits de vote attachés à ses Actions Ordinaires et à ses Actions Restreintes, selon le cas, afin de donner effet aux principes relatifs à la nomination des administrateurs tels qu'établis aux articles 19 et 20 des Statuts de la société ; et
- chaque Actionnaire Restreint ne peut exercer les droits de vote attachés à ses Actions Ordinaires et à ses Actions Restreintes, selon le cas, afin de voter en faveur de toute résolution qui serait proposée afin de modifier les droits attachés aux Actions Restreintes, à moins qu'une telle résolution ait été approuvée par une majorité qualifiée des détenteurs d'au moins 75% des Actions avec Droit de Vote des Actionnaires Restreints (telles que définies dans les Statuts).

7. Éléments devant être communiqués conformément à l'Article 34 de l'Arrêté Royal belge du 14 novembre 2007

Conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007, Anheuser-Busch InBev expose les éléments suivants :

7.1. La structure de l'actionnariat et les autorisations accordées au Conseil

Le capital social de la société est divisé en deux catégories d'actions : toutes les actions sont des actions ordinaires (les Actions Ordinaires), sauf pour les actions restreintes qui ont été émises dans le cadre du regroupement avec SAB et qui restent en circulation de temps en temps (les Actions Restreintes). Depuis le 11 octobre 2021, les Actions Restreintes sont convertibles au choix de leurs détenteurs en nouvelles Actions Ordinaires, à raison d'une pour une. Suite aux demandes de conversion effectuées jusqu'au 31 décembre 2021, au 1^{er} janvier 2022, 282.106.366 Actions Restreintes restent en circulation par rapport aux 1.737.135.607 Actions Ordinaires en circulation. À cette date, les Actions Ordinaires représentaient 86,03 % du capital, tandis que les Actions Restreintes représentaient 13,97 % du capital. Les Actions Ordinaires et les Actions Restreintes ont les mêmes droits sauf dans les cas prévus par les Statuts. Les Actions Restreintes seront toujours sous forme nominative et ne seront pas cotées ni admises à la négociation sur un marché quelconque.

Anheuser-Busch InBev peut augmenter ou réduire son capital social moyennant une approbation spécifique de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires peuvent également octroyer au Conseil d'Administration une autorisation pour augmenter le capital social. Une telle autorisation doit être limitée dans le temps et dans son montant. Dans les deux cas, l'approbation ou l'autorisation des actionnaires doit satisfaire aux critères de quorum et de majorité requis pour les modifications des Statuts. A l'assemblée annuelle des actionnaires du 26 avril 2017, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social d'AB InBev à un montant ne devant pas excéder 3% du nombre total d'actions émises et en circulation au 26 avril 2017 (c'est-à-dire 2.019.241.973). Cette autorisation a été accordée pour cinq ans. Elle peut être utilisée à différentes fins, notamment lorsque la gestion saine des affaires de la société ou le besoin de réagir à des opportunités d'affaires appropriées appelle une restructuration, une acquisition (privée ou publique) de titres ou d'actifs dans une ou plusieurs sociétés ou, de façon générale, toute autre augmentation appropriée du capital de la Société. En prévision de l'expiration prochaine de cette autorisation, le Conseil d'Administration a l'intention de proposer à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le 27 avril 2022 de renouveler cette autorisation pour une période de cinq ans.

Le Conseil d'Administration d'AB InBev a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires à acquérir, en bourse ou hors bourse, des actions d'AB InBev à concurrence d'un maximum de 20% des actions émises pour un prix unitaire qui ne peut être inférieur à 1 euro ni plus de 20% au-dessus du cours de bourse de clôture le plus haut des 20 jours qui précèdent l'opération. Cette autorisation est conférée pour une durée de cinq ans, prenant cours à compter de la date de publication de la modification des Statuts décidée par l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 28 avril 2021 (c'est-à-dire jusqu'au 1 juin 2026).

7.2. Droits de vote et cessibilité des actions et accords entre actionnaires

DROITS DE VOTE, QUORUM ET CONDITIONS DE MAJORITÉ

Chaque action donne droit à son titulaire à un droit de vote. Conformément aux articles 7:217, §1^{er} et 7:224 du Code belge des sociétés et des associations, les droits de vote attachés aux actions détenues par Anheuser-Busch InBev et ses filiales sont suspendus.

De façon générale, il n'y a pas de conditions de quorum pour une assemblée générale et les décisions seront prises par un simple vote à la majorité des actions présentes ou représentées. Cependant, certaines questions requerront une majorité renforcée et/ou un quorum. Celles-ci comprennent :

- i. toute modification des Statuts (à l'exception des modifications relatives à l'objet social ou à un changement de forme juridique de la société), comprenant entre autre, des réductions ou des augmentations du capital social de la société (à l'exception des augmentations de capital décidées par le Conseil d'Administration en vertu du capital autorisé) ou toute résolution relative à une fusion ou scission de la société requiert la présence en personne ou par procuration des actionnaires détenant au total au moins 50% du capital souscrit, et l'approbation d'une majorité qualifiée d'au moins 75% des votes exprimés lors de l'assemblée (sans tenir compte des abstentions) ;
- ii. toute autorisation de rachat d'Actions requiert un quorum d'actionnaires détenant au total au moins 50 % du capital social et l'approbation à une majorité qualifiée d'au moins 75 % des voix exprimées lors de l'assemblée (sans tenir compte des abstentions) ;
- iii. toute modification de l'objet social de la société requiert un quorum d'actionnaires détenant au total au moins 50% du capital souscrit et doit être approuvée par une majorité qualifiée d'au moins 80% des votes exprimés lors de l'assemblée (sans tenir compte des abstentions) ;
- iv. les décisions relatives à la modification des droits attachés à une catégorie particulière d'actions requerront la présence en personne ou par procuration d'actionnaires détenant au total au moins 50% du capital souscrit dans chaque catégorie d'actions et doit être approuvée par une majorité qualifiée d'au moins 75% des votes exprimés lors de l'assemblée (sans tenir compte des abstentions) pour chaque catégorie d'actions, (dans chacun des cas (i), (ii), (iii) et (iv), si le quorum n'est pas respecté, une seconde assemblée devra être convoquée. A la seconde assemblée, la condition de quorum ne s'applique pas. Cependant, la condition de majorité qualifiée de 75% ou 80%, selon le cas, est toujours d'application) ; et
- v. toute acquisition ou acte de disposition d'actifs corporels par la société pour un montant supérieur à la valeur d'un tiers du total des actifs consolidés de la Société tels que mentionnés dans ses derniers comptes annuels consolidés audités doit être approuvée par une majorité qualifiée d'au moins 75% des votes exprimés lors de l'assemblée (sans tenir compte des abstentions), mais il n'y a pas de condition de quorum minimum.

De surcroît, en cas (i) d'apport en nature à la Société d'actifs qui sont la propriété de toute personne physique ou personne morale qui est tenue de procéder à une déclaration de transparence conformément au droit belge applicable ou une filiale (au sens de l'article 1:15 du Code belge des sociétés) de l'une de ces personnes physique ou morale ou (ii) de fusion de la Société avec une telle personne physique ou morale ou une filiale d'une telle personne physique ou morale, cette personne physique ou morale et ses filiales ne seront pas en droit de prendre part au vote sur la proposition de décision soumise à l'assemblée générale en vue de l'approbation d'un tel apport en nature ou d'une telle fusion.

CESSIBILITÉ DES ACTIONS

Les Actions ordinaires peuvent être librement transférées.

Pour ce qui concerne les Actions Restreintes, jusqu'au 10 octobre 2021 aucun Actionnaire Restreint ne pouvait transférer, vendre, apporter, offrir, accorder une option sur, disposer autrement de, gager, grever, céder, transférer à titre de garantie, accorder un privilège ou une sûreté sur, conclure une convention de certification ou de dépôt ou toute forme d'accord de couverture de risque concernant l'une ou l'autre de ses Actions Restreintes ou tout intérêt qui s'y attache ou tout droit y afférent, que ce soit directement ou indirectement, ou conclure tout contrat ou tout autre accord permettant de faire ce qui précède, sauf dans les cas spécialement énumérés dans les statuts concernant des transactions avec des Personnes Liées et des Successeurs ou concernant les Gages. Les termes « Personnes Liées », « Successeurs » et « Gages » sont définis dans les statuts. Depuis le 11 octobre 2021, ces restrictions de transfert ne sont plus applicables, mais les Actions Restreintes seront automatiquement converties en Actions Ordinaires (à raison d'une pour une) lors de tout transfert, vente, contribution ou autre cession d'Actions Restreintes, comme indiqué ci-dessous.

CONVERSION

Conversion volontaire

Depuis le 11 octobre 2021, tout Actionnaire Restreint a le droit de convertir tout ou partie des Actions Restreintes qu'il détient en Actions Ordinaires à son choix à tout moment.

Conversion automatique

Les Actions Restreintes seront automatiquement converties en Actions Ordinaires dans les cas prévus à l'article 7.6 des statuts, c'est-à-dire :

- i. suite à un transfert, vente, apport ou autre acte de disposition, à l'exception des cas mentionnés à l'article 7.6 (a) des statuts concernant des transactions avec des Personnes Liées, des Successeurs ou relatives à des Gages ;
- ii. immédiatement avant la clôture d'une offre publique d'acquisition couronnée de succès portant sur toutes les actions de la Société ou la réalisation d'une fusion de Anheuser-Busch InBev en tant que société absorbante ou société absorbée, dans des circonstances où les actionnaires contrôlant directement ou indirectement ou exerçant directement ou indirectement un contrôle conjoint sur AB InBev immédiatement avant une telle offre publique d'acquisition ou fusion ne contrôleront plus directement ou indirectement ou n'exerceront plus de contrôle conjoint sur AB InBev ou l'entité subsistante après ladite offre publique d'acquisition ou fusion ; ou
- iii. suite à l'annonce d'une offre de reprise sur les actions existantes de la société, conformément à l'article 7:82 du Code belge des sociétés.

ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES

Veillez-vous référer à la section 6.2 ci-dessus.

7.3. Accords importants ou titres d'Anheuser-Busch InBev qui peuvent subir l'impact d'un changement de contrôle de la société

1. REVOLVING CREDIT AND SWINGLINE FACILITIES AGREEMENT

La société a conclu, le 16 février 2021, un Amendment and Restatement Agreement quant au Revolving Credit and Swingline Facilities Agreement existant, initialement daté du 26 février 2010, tel que modifié de temps à autre et pour la dernière fois conformément à une lettre d'avenant datée du 27 octobre 2015 (le « Original Facilities Agreement » et, tel que modifié et mis à jour par le Amendment and Restatement Agreement, le « Restated Facilities Agreement »).

Le Original Facilities Agreement avait initialement été conclu par l'ancienne Anheuser-Bush InBev SA/NV, et avait été transférée à la société en conséquence de la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne Anheuser-Busch InBev SA/NV, qui eut lieu le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

Les engagements totaux de l'Original Facilities Agreement étaient, immédiatement avant la date d'entrée en vigueur du Amendment and Restatement Agreement, de USD 9.000.000 et, après la date de l'entrée en vigueur de l'Amendment and Restatement Agreement, de USD 10.000.000. Conformément à l'Amendment and Restatement Agreement, l'échéance de l'Original Facilities Agreement a été prolongée d'août 2022, en vertu de l'Original Facilities Agreement, à février 2026, en vertu du Restated Facilities Agreement.

Le Restated Facilities Agreement contient une clause 17 (Mandatory Prepayment) qui accorde, en substance, à tout prêteur au titre du Restated Agreement, en cas de changement de contrôle de la société, le droit (i) de ne pas financer un prêt ou une lettre de crédit (à l'exception d'un prêt rollover répondant à certaines conditions) et (ii) (moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours) d'annuler ses engagements non utilisés et d'exiger le remboursement de ses participations dans les prêts ou les lettres de crédit, ainsi que des intérêts courus y afférents, et de tous les autres montants dus à un tel prêteur en vertu du Restated Facilities Agreement (et de certains documents connexes). En vertu du Restated Facilities Agreement, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting InBev ou toute personne ou groupe de personnes agissant de concert avec ces détenteurs) obtenant le contrôle de la Société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la Société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la Société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie (a) « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la Société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la Société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement* », ou (b) le pouvoir (que ce soit par la propriété d'actions, par procuration, contrat, agence ou autre) à : (i) exprimer, ou contrôler l'expression de plus de 50% du maximum de voix qui pourraient être exprimées lors d'une assemblée générale ou (ii) nommer ou révoquer tous les administrateurs ou la majorité des administrateurs ou autres responsables équivalents ; ou (iii) donner des instructions au management

en ce qui concerne les politiques opérationnelles et financières de l'entité auxquelles les administrateurs ou autres cadres équivalents de la société sont tenus de se conformer.

En vertu de l'article 7:151 du Code belge des sociétés et des associations, la clause 17 (Mandatory Prepayment) du Restated Facilities Agreement a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la société du 28 avril 2021. Des clauses similaires ont été, en ce qui concerne le Original Facilities Agreement, approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de l'ancienne Anheuser-Busch InBev SA/NV le 27 avril 2010 et le 27 avril 2016, conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés de 2009 alors applicable.

Au 31 décembre 2021, aucun prélèvement n'était en cours en vertu de l'Original Facilities Agreement 2010.

2. PROGRAMME EMTN

Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés de 2009, l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev a approuvé le 24 avril 2013 (i) la clause 7.5 (*Redemption at the Option of the Noteholders*) (*Change of Control Put* – Option de vente en cas de changement de contrôle) des Conditions d'émission de l'*Euro Medium Term Note Programme* de 15 milliards d'euros mis-à-jour datant du 16 mai 2012 d'Anheuser-Busch InBev SA/NV et de *Brandbrew SA* (les « Emetteurs ») et de *Deutsche Bank AG., London Branch*, agissant en tant qu' *Arranger*, susceptible de s'appliquer en cas d'émission d'obligations dans le cadre du programme (le « Programme EMTN ») et (ii) toute autre disposition du Programme EMTN conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend de la survenance d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans les Conditions d'émission du Programme EMTN). En vertu du Programme EMTN, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement* ».

Si une option de vente en cas de Changement de Contrôle est prévue dans les Conditions applicables définitives des obligations, la clause 7.5. des Conditions d'émission du Programme EMTN confère, en substance, à tout détenteur d'obligations le droit de demander le rachat de ses obligations au montant de rachat indiqué dans les Conditions définitives des obligations, avec, le cas échéant, les intérêts courus au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de *sub-investment*.

La disposition de changement de contrôle susmentionnée est reprise dans les Conditions définitives relatives aux :

- Obligations à 7,375 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2013 (remboursées le 30 janvier 2013), Obligations à 8,625 % à hauteur de 600 millions d'euros remboursables en 2017 (remboursées le 9 décembre 2016), et Obligations à 9,75 % à hauteur de 550 millions de GBP remboursables en 2024, chacune émises par la société en janvier 2009 ;
- Obligations à 6,57 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2014, émises par la société en février 2009 (remboursées le 27 février 2014);
- Obligations FRN à hauteur de 50 millions d'euros portant intérêt à taux variable Euribor 3 mois plus 3,90 %, émises par la société en avril 2009 (remboursées le 9 avril 2014);
- Obligations à 4,50 % à hauteur de 600 millions de CHF remboursables en 2014 (remboursées le 11 juin 2014), émises par *Brandbrew SA* en juin 2009 (et garanties par la société) ;
- Obligations à 5,75 % à hauteur de 250 millions d'euros remboursables en 2015 (remboursées le 22 juin 2015), et Obligations à 6,50 % à hauteur de 750 millions de GBP remboursables en 2017 (remboursées en juin 2017), chacune émise par la société en juin 2009 ; et

- Obligations à 4 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2018 (remboursées en avril 2018), émises par la société en avril 2010.

Les séries d'Obligations indiquées dans le paragraphe ci-dessus ont été émises en vertu de l'*Euro Medium Term Note Programme* initial de 10 milliards d'euros du 16 janvier 2009 ou en vertu de l'*Euro Medium Term Note Programme* mis-à-jour de 15 milliards d'euros du 24 février 2010 (en fonction). Les dispositions de changement de contrôle contenues dans les Conditions définitives de ces séries d'Obligations ont été approuvées par les assemblées générales de l'ancienne Anheuser-Busch InBev qui se sont tenues les 28 avril 2009 et 27 avril 2010.

Il n'y a aucune clause de changement de contrôle contenue dans les Conditions définitives de l'ensemble des séries d'Obligations émises en vertu du Programme EMTN par la société et/ou Brandbrew SA après avril 2010.

Suite à la mise à jour du Programme EMTN le 22 août 2013, les Conditions définitives du Programme EMTN Mis-à-Jour ne prévoient plus d'Option de vente en cas de changement de contrôle (*Change of Control Put*).

En mai 2016, l'ancienne Anheuser-Busch InBev a invité les détenteurs d'obligations de certaines séries d'Obligations émises en vertu du Programme EMTN avant 2016 (les « Obligations ») à considérer certaines modifications aux conditions générales applicables à ces Obligations (la « Demande de Participation »). La Demande de Participation a été entreprise afin d'éviter que le regroupement avec SAB soit interprété comme une cessation d'activités (ou une menace de cesser les activités), liquidation ou dissolution de l'ancienne Anheuser-Busch InBev.

Le 1^{er} juin 2016, des assemblées générales des détenteurs d'obligations de chaque série d'Obligations ont été tenues au cours desquelles les détenteurs d'Obligations ont voté en faveur de la Demande de Participation pour chacune des séries d'Obligations concernées. Les conditions finales complétées et amendées pour chaque série d'Obligations reflétant les conditions générales modifiées, ont été signées par l'ancienne Anheuser-Busch InBev et par les garants subsidiaires qui y sont nommés le 1^{er} juin 2016.

Le Programme EMTN a été transféré à la société suite à la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

3. OBLIGATIONS ÉMISES EN US DOLLAR

Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés de 2009, l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev a approuvé le 26 avril 2011 (i) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations émises à hauteur de 3.250.000.000 de US Dollars le 26 et le 29 mars 2010, composées d'obligations à 2,50% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2013 (*échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 26 mars 2013*), d'obligations à 3,625% émises à hauteur de 750.000.000 de US Dollars remboursables en 2015 (*échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 15 avril 2015*), d'obligations à 5% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (*échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 6 juin 2018*) et d'obligations à taux variable à hauteur de 500 millions de US Dollars remboursables en 2013 (*échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 26 mars 2013*) (les « Obligations non-enregistrées émises en mars 2010 »), (ii) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations enregistrées émises en septembre 2010 à hauteur de 3.250.000.000 de US Dollars, composées d'obligations à 2,50% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2013 (*remboursées le 26 mars 2013*), d'obligations à 3,625% émises à hauteur de 750.000.000 de US Dollars remboursables en 2015 (*remboursées le 15 avril 2015*), d'obligations à 5% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (*remboursées le 6 juin 2018*) et d'obligations à taux variable émises à hauteur de 500.000.000 de US Dollars remboursables en 2013 (*remboursées le 26 mars 2013*) et qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'Obligations non-enregistrées émises en mars 2010 et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 5 août 2010 et clôturée le 2 septembre 2010 (les « Obligations enregistrées émises en septembre 2010 »), (iii) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations enregistrées émises à hauteur de 8.000.000.000 de US Dollars en mars 2011, composées d'obligations à 7,20% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (*remboursées le 20 juin 2011*), d'obligations à 7,75% émises à hauteur de 2.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 (*remboursées le 19 mars 2018*), d'obligations à 8,20% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2039, d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 1.550.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (*remboursées le 15 novembre 2014*), d'obligations à 6,875% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 (*remboursées le 15 novembre 2019*) et d'obligations à 8% émises à hauteur de 450.000.000 de US Dollars remboursables en 2039 et qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'obligations non-enregistrées émises en janvier 2009 et d'obligations non-enregistrées correspondantes émises en mai 2009, et ce,

conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 11 février 2011 et clôturée le 14 mars 2011 (les « Obligations enregistrées émises en mars 2011 »), étant entendu que toutes les Obligations non-enregistrées émises en mars 2010, les Obligations enregistrées émises en septembre 2010 et les Obligations enregistrées émises en mars 2011 ont été émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts), ainsi que (iv) toute autre disposition applicable aux Obligations non-enregistrées émises en mars 2010, aux Obligations enregistrées émises en septembre 2010 et aux Obligations enregistrées émises en mars 2011 et conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans le Prospectus d'Offre relatif aux Obligations non-enregistrées, selon le cas, et dans le Document d'Enregistrement relatif aux Obligations Enregistrées). En vertu du Prospectus d'Offre et du Document d'Enregistrement (a) « Changement de Contrôle » signifie « toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société », (b) « action de concert » signifie « un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement », et (c) « Contrôle » signifie « la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement ». La clause de Changement de contrôle confère à tout détenteur d'obligations, par essence, le droit de demander le rachat de ses obligations à un prix de rachat en espèces de 101 % de leur montant principal (augmenté des intérêts courus), au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de sub-investment.

Une disposition de changement de contrôle similaire a été approuvée par l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev le 28 avril 2009 quant aux :

- obligations émises à hauteur de 5.000.000.000 de US Dollars, composées d'obligations à 7,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 14 mars 2011 et remboursées le 20 juin 2011), d'obligations à 7,75 % émises à hauteur de 2.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011 et remboursées le 19 mars 2018) et d'obligations à 8,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2039 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011) qui ont toutes été émises en janvier 2009 par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts (les « Obligations non-enregistrées émises en janvier 2009 »).

Une disposition de changement de contrôle similaire a été approuvée par l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev le 27 avril 2010 quant aux :

- obligations émises à hauteur de 3.000.000.000 de US Dollars en mai 2009, composées d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 1.550.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (échangées contre des Obligations Enregistrées au cours d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011 et remboursées le 15 novembre 2014, d'obligations à 6,875% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 (remboursées le 15 novembre 2019) et d'obligations à 8% émises à hauteur de 450.000.000 de US Dollars remboursables en 2039 (les « Obligations non-enregistrées émises en mai 2009 »), émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts.
- obligations émises à hauteur de 5.500.000.000 de US Dollars en octobre 2009, composées d'obligations à 3% émises à hauteur de 1.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2012 (échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 5 février 2010 et remboursées le 15 octobre 2012), d'obligations à 4,125% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2015 (échangées contre des Obligations Enregistrées au cours d'une offre d'échange qui a été clôturée le 5 février 2010 et

remboursées le 15 janvier 2015), d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 2.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 5 février 2010 et remboursées le 23 avril 2018) et d'obligations à 6,375% émises à hauteur de 500.000.000 de US Dollars remboursables en 2040 (échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 5 février 2010 et partiellement échangées contre une combinaison d'Obligations non-enregistrées et d'espèces dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 6 avril 2017) (les « Obligations non-enregistrées émises en octobre 2009 »), toutes émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts.

- obligations enregistrées émises en février 2010 à hauteur de 5.500.000.000 de US Dollars, composées d'obligations à 3% émises à hauteur de 1.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2012 (remboursées le 15 octobre 2012), d'obligations à 4,125% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 2.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (remboursées le 23 avril 2018) et d'obligations à 6,375% émises à hauteur de 500.000.000 de US Dollars remboursables en 2040 (partiellement échangées contre une combinaison d'Obligations non-enregistrées et d'espèces dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 6 avril 2017), qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'Obligations non-enregistrées émises en octobre 2009, et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain (le « Document d'Enregistrement ») suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 8 janvier 2010 et clôturée le 5 février 2010 (les « Obligations Enregistrées émises en février 2010 »), toutes les obligations étant émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts.

Les Obligations émises en US Dollars ont été transférées à la société suite à la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

4. OBLIGATIONS ÉMISES CONFORMÉMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT F-3 D'ANHEUSER-BUSCH INBEV.

Par souci d'exhaustivité, il est précisé qu'aucune clause de Changement de Contrôle n'est applicable aux Obligations existantes émises conformément au document d'enregistrement F-3 d'Anheuser-Busch InBev (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable du paiement du principal et des intérêts par Anheuser-Busch InBev SA/NV).

8. Rémunération

8.1. Politique de rémunération

La politique de rémunération s'applique aux administrateurs, au CEO et aux autres membres de l'ExCom. Les références à la rémunération des autres cadres de la société, y compris les autres membres de la Senior Leadership Team (SLT) sont purement informatives. Il sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 27 avril 2022.

La description de la politique de rémunération dans cette section 8.1 *Politique de rémunération* reflète les changements qui ont été apportés à la politique approuvée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2021. Ces changements ont été apportés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération à la suite d'un vaste exercice de benchmarking, dans le but d'aligner davantage la politique de rémunération sur les pratiques du marché et de favoriser l'engagement durable et à long terme de la société en faveur de la création de valeur pour les actionnaires et de sa stratégie de rétention des talents. Ces changements s'appliqueront à la rémunération due au CEO et aux autres membres de l'ExCom sous réserve de l'approbation de la politique de rémunération par l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 27 avril 2022. Ces changements sont résumés dans la section 8.1.4 de la présente *Politique de rémunération*.

8.1.1. COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de Rémunération se compose de trois membres nommés par le Conseil d'Administration, tous administrateurs non-exécutifs. Actuellement, le Président du Comité de Rémunération est un représentant de l'Actionnaire de Référence et les deux autres membres répondent aux critères d'indépendance tels qu'établis par le Code belge des sociétés et le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le CEO et le Chief People Officer sont invités aux réunions du Comité de Rémunération.

Le Comité de Rémunération se réunit quatre fois par an et plus souvent si nécessaire. Il est convoqué par son président ou à la demande d'au moins deux de ses membres.

La composition détaillée, le fonctionnement et les responsabilités spécifiques du Comité de Rémunération sont décrits dans son règlement d'ordre intérieur, lequel fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise.

La fonction principale du Comité de Rémunération est de guider le Conseil d'Administration dans la prise de décisions relatives aux politiques de rémunération applicables au Conseil, au CEO, à l'ExCom et à la SLT ainsi qu'à leurs rémunérations individuelles. Son objectif est que le CEO et les membres de l'ExCom et de la SLT sont encouragés à réaliser des performances exceptionnelles et récompensés pour ces performances. Le Comité promeut également au maintien et à l'amélioration continue du cadre de rémunération de la société, qui s'applique à tous les employés.

Le cadre de rémunération d'AB InBev est fondé sur la méritocratie et la prise de responsabilité afin d'aligner les intérêts des employés sur les intérêts des actionnaires. Le Comité de Rémunération tient compte de la rémunération des employés lors de l'élaboration de la politique de rémunération applicable aux administrateurs, aux membres de l'ExCom et aux autres membres de la SLT. En particulier, le Comité examine et évalue les principaux domaines de la politique de rémunération pour l'ensemble du personnel tout au long de l'année, la réserve de bonus annuels et les résultats salariaux qui en résultent pour les employés dans l'ensemble du personnel, et tout changement important dans la structure de la rémunération du personnel.

Le Conseil d'Administration approuve les objectifs annuels de la société et du CEO ainsi que de chacun des membres de l'ExCom et de la SLT. Le Comité de Rémunération évalue la réalisation des objectifs et les incitants annuels à long terme correspondants du CEO et des autres membres de l'ExCom et de la SLT.

Le Comité de Rémunération prépare (et révisé le cas échéant) la politique de rémunération et le rapport de rémunération.

Dans des circonstances exceptionnelles, la société peut déroger temporairement à la politique de rémunération. Ces circonstances exceptionnelles couvrent les situations dans lesquelles la dérogation est nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la durabilité de la société dans son ensemble ou pour assurer sa viabilité. Une telle dérogation nécessite l'approbation du Comité de Rémunération et du Conseil d'Administration. Le rapport de rémunération relatif à l'exercice financier concerné comprendra des informations sur toute dérogation, en ce compris sa justification.

Comme indiqué ci-dessus, le Comité de Rémunération est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs et une majorité de ses membres sont des administrateurs indépendants. Cela permet d'éviter les conflits d'intérêts concernant la mise en place, les modifications et la mise en œuvre de la politique de rémunération du CEO et des membres de l'ExCom. Le CEO et le Chief People Officer ne participent à aucune discussion ou délibération du Comité de Rémunération concernant leur rémunération. Le Comité de Rémunération peut tenir des sessions à huis clos sans la présence du management chaque fois qu'il le juge approprié.

De plus, le pouvoir d'approuver la politique de rémunération, avant sa soumission à l'assemblée des actionnaires, et la détermination de la rémunération du CEO et des membres de l'ExCom et de la SLT, est dévolu au Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération. Aucun membre de l'ExCom n'est en même temps membre du Conseil d'Administration. En ce qui concerne la rémunération des administrateurs, toutes les décisions sont adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

8.1.2. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

A. Gouvernance en matière de rémunérations

Le Comité de Rémunération recommande la rémunération des administrateurs, en ce compris le Président et les administrateurs siégeant dans un ou plusieurs des comités du Conseil d'Administration. Ce faisant, il compare de temps en temps la rémunération des administrateurs à celle dans des sociétés homologues, selon le cas, avec l'aide d'un cabinet de conseil indépendant. Ces recommandations sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et, par la suite, à celle des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

En outre, le Conseil d'Administration fixe et révisé, de temps à autre, les règles et le niveau de rémunération des administrateurs exerçant un mandat spécial ainsi que les règles de remboursement des frais des administrateurs liés à leur activité professionnelle.

L'assemblée des actionnaires peut de temps à autre réviser la rémunération des administrateurs sur recommandation du Comité de Rémunération.

B. Structure de la rémunération

La rémunération des administrateurs comprend une partie fixe en espèces et une partie en actions consistant en une attribution de Restricted Stock Units, ce qui rend la rémunération du Conseil d'Administration simple, transparente et facile à comprendre pour les actionnaires. La rémunération est proportionnelle au temps que les administrateurs consacrent au Conseil d'Administration et à ses différents comités et est fixée par l'assemblée des actionnaires sur recommandation du Comité de Rémunération. En outre, la rémunération est conçue pour attirer et retenir des administrateurs de talent. L'attribution de Restricted Stock Units permet de mieux aligner les intérêts des administrateurs sur les objectifs de création de valeur durable de la société.

Les Restricted Stock Units correspondant à une valeur fixe en euros sont attribués aux membres de son Conseil d'Administration, dans le cadre de la rémunération fixe, pour l'exercice de leurs fonctions en tant que membres du Conseil. Ces restricted stock units sont acquises après cinq ans et, une fois acquises, elles donnent droit à une action AB InBev par restricted stock unit (sous réserve de toute retenue applicable). L'attribution et l'acquisition des Restricted Stock Units ne sont pas soumises à des critères de performance. Ces Restricted Stock Units sont donc qualifiées de rémunération fixe, comme le recommande le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Contrairement à la recommandation de *soft law* du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, les actions remises aux administrateurs lors de l'acquisition des Restricted Stock Units ne sont pas soumises à une période de blocage de trois ans après la date de remise et d'un an après la date de départ de l'administrateur concerné. Toutefois, la période d'acquisition de cinq ans des Restricted Stock Units favorise un engagement durable et à long terme des administrateurs en faveur de la création de valeur pour les actionnaires qui répond à l'objectif du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

C. Autres

La société ne peut octroyer de prêts aux administrateurs, que ce soit pour leur permettre d'exercer des droits de souscription ou dans tout autre but (exception faite des avances de routine pour des dépenses professionnelles conformément aux règles de la société concernant le remboursement des frais).

La société ne procure pas de pensions, de remboursements pour frais médicaux ou d'autres avantages complémentaires à ses administrateurs.

8.1.3. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE L'EXCOM

La politique de rémunération de la société est conçue aux fins de promouvoir sa culture de haute performance et la création de valeur durable à long terme pour ses actionnaires. L'objectif de la politique de rémunération est de récompenser les cadres en leur octroyant une rémunération de premier ordre, liée tant aux performances individuelles qu'au succès global de la société. Elle favorise un alignement sur les intérêts des actionnaires en encourageant fortement les cadres à détenir des actions de la société et permet à la société d'attirer et de garder les meilleurs talents au niveau mondial.

Les salaires de base sont alignés sur la moyenne du marché. Des intéressements supplémentaires à court et long terme sont liés à des objectifs de performance ambitieux à court et à long terme et l'investissement de tout ou partie de la rémunération variable dans les actions de la société est encouragé (voir section 8.1.3.A.b).

Le Conseil d'Administration détermine le montant maximum pour le financement de la réserve de rémunération variable avant le début d'une année de performance et l'allocation est faite conformément aux critères déterminés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération.

Tous les critères et la durée des périodes d'acquisition sont alignés sur l'horizon temporel pertinent de la société et sont fixés dans le but de favoriser un engagement durable et à long terme de la société en faveur de la création de valeur pour les actionnaires et sa stratégie de rétention des talents. Les critères et les objectifs sont examinés par le Comité de Rémunération et le Conseil d'Administration afin de promouvoir l'alignement avec l'objectif commercial de la société et son ambition stratégique.

Les cibles pour chacun des indicateurs clés de performance (KPIs) et les objectifs commerciaux et individuels du CEO et des autres membres de l'ExCom et de la SLT sont fixés et évalués par le Conseil d'Administration sur la base d'une matrice de performance prédéterminée, sur recommandation du Comité de Rémunération. La réalisation des objectifs et les incitations annuelles et à long-terme correspondantes du CEO et des autres membres de l'ExCom et de la SLT sont évaluées par le Comité de Rémunération.

Le Conseil d'Administration peut revoir le niveau de rémunération et approuver une politique de rémunération révisée sur recommandation du Comité de Rémunération, sous réserve de l'approbation de l'assemblée des actionnaires le cas échéant.

A. Éléments composants la rémunération des cadres

La rémunération des cadres est généralement composée de (a) un salaire fixe de base, (b) une rémunération variable liée aux performances (bonus), (c) des plans d'intéressement à long terme sous forme de Restricted Stock Units à long terme, Performance Stock Units à long terme et/ou des stock options à long terme, (d) des régimes de retraite, et (f) d'autres éléments.

Le rapport entre la rémunération fixe (composée des éléments (a), (d) et (e) énumérés ci-dessus) et la rémunération variable cible (composée des éléments (b) et (c) énumérés ci-dessus) dépend du niveau d'ancienneté des cadres. Notre structure de rémunération met fortement l'accent sur les composantes basées sur les actions, ce qui fait que les éléments (b) et (c) ont un poids relativement plus élevé si toutes les exigences de performance et autres sont pleinement satisfaites.

a. Salaire de base

Afin de promouvoir leur conformité aux pratiques du marché, les salaires de base de tous les cadres sont revus en fonction de barèmes de référence. Ces barèmes de référence sont rassemblés par des consultants en rémunération indépendants, parmi les secteurs et les marchés géographiques pertinents. Pour effectuer ces comparaisons, un échantillon personnalisé de plus de 20 sociétés mondiales homologues de premier plan (*Peer Group*) est utilisé lorsqu'il est disponible. Le *Peer Group* comprend des sociétés de taille similaire à AB InBev, une majorité d'entre elles appartenant au secteur des biens de consommation, et chacune partage un modèle d'entreprise complexe et diversifié et opèrent dans des marchés de talents et de travail similaires à celui d'AB InBev.

Le *Peer Group* est établi par le Comité de Rémunération sur avis d'un consultant indépendant en matière de rémunération. Il peut être révisé de temps en temps en fonction de l'évolution de l'entreprise.

Si les données du *Peer Group* ne sont pas disponibles pour une fonction donnée, les données des sociétés faisant partie du *Fortune 100* sont utilisées.

Les salaires de base des cadres se veulent alignés sur la moyenne en vigueur sur le marché pertinent et sont maintenus à ce niveau. La moyenne en vigueur sur le marché signifie que, pour un emploi similaire sur le marché, 50% des sociétés sur le marché paient plus et 50% paient moins. La rémunération totale du cadre à l'objectif se veut supérieure de 10% par rapport au troisième quartile.

b. Rémunération variable liée aux performances (bonus) – Share-based Compensation Plan

La rémunération variable liée aux performances (bonus) est un élément clé du système de rémunération de la société et vise à récompenser la réalisation de performance à court et long terme par les cadres.

La rémunération variable liée aux performances (bonus) est exprimée en un pourcentage du salaire de référence du marché (*market reference salary*) applicable au cadre en question. La rémunération variable maximale s'élève actuellement théoriquement à un maximum de 200 % de la rémunération de référence du marché pour les membres de l'ExCom, et 340 % pour le CEO. Une performance de la société inférieure ou supérieure à l'objectif entraînera le versement d'une prime inférieure ou supérieure au montant théorique de l'objectif, sous réserve d'un plafond. Un intéressement supplémentaire de 20 % sur le montant d'un bonus peut être accordé par le Comité de Rémunération en cas d'autres circonstances exceptionnelles.

Le versement effectif de la rémunération variable liée aux performances (bonus) est directement corrélé à la performance, c'est-à-dire lié à la réalisation des objectifs globaux de la société, de la division commerciale et des objectifs individuels, qui sont tous basés sur des mesures de performance. Si les cadres n'atteignent pas leur objectif individuel, aucun bonus n'est accordé, que l'ensemble de la société et/ou les divisions commerciales concernées atteignent ou non leurs objectifs. Si, par contre, les objectifs de l'ensemble de la société et/ou des divisions commerciales concernées ne sont pas atteints, une partie limitée de la prime est payable aux cadres s'ils atteignent leur objectif individuel.

Les objectifs des sociétés et des divisions commerciales sont basés sur des mesures de performance qui mettent l'accent sur la croissance du chiffre d'affaires, la rentabilité et la création de valeur à long-terme. Des exemples d'indicateurs clés de performance sont :

- EBITDA (organique)
- Génération de flux de trésorerie (Cash Flow)
- Croissance des recettes nettes (Net Revenue)
- Part de marché (Market Share)
- Objectifs de durabilité (Sustainability)

Ces indicateurs de performance peuvent évoluer au fil du temps. Les paramètres et l'importance relative attribuée à chacun d'entre eux sont fixés par le Conseil d'Administration annuellement, tenant compte des priorités stratégiques de l'entreprise. Des détails supplémentaires sur les paramètres de mesure pour un exercice donné sont inclus dans le rapport de rémunération de l'année en question.

Les **objectifs de performance individuels** du CEO et des autres membres de l'ExCom peuvent être des objectifs financiers et non financiers. Les objectifs financiers individuels peuvent, par exemple, être liés à l'EBITDA, aux recettes nettes, aux investissements et aux ratios d'endettement net (Net Debt Ratio). Parmi les exemples d'objectifs non financiers individuels, on peut citer le développement de la marque, des opérations et de l'innovation, de la durabilité et d'autres éléments de la responsabilité sociale de la société, la réputation de la société ainsi que des objectifs liés à la conformité/à l'éthique. Les mesures de performance individuelle typiques dans ces domaines peuvent avoir trait à l'engagement des employés, la réserve de talents, les objectifs de durabilité et la conformité, et sont liées à la réalisation des objectifs stratégiques de l'entreprise.

La réalisation des objectifs pour chaque indicateur clé de performance et des objectifs de l'entreprise et personnels est évaluée par le Comité de Rémunération sur la base des données comptables et financières et d'autres critères objectifs. Une note de performance pondérée est traduite en une courbe de paiement avec un plafond, sous réserve d'un seuil de réalisation pour les objectifs individuels. Le seuil est fixé au niveau de performance individuelle minimum acceptable pour déclencher l'éligibilité au versement d'un bonus.

La rémunération variable liées aux performances (bonus) est généralement versée chaque année à terme échu après la publication des résultats annuels de la société, au mois de mars de l'année concernée ou aux alentours de cette date. Exceptionnellement, son versement peut se faire semestriellement, à la discrétion du Conseil d'Administration. Dans ce cas, la première moitié de la rémunération variable est versée peu après la publication des résultats semestriels et la seconde moitié est versée après la publication des résultats annuels.

Les cadres reçoivent leur rémunération variable liée aux performances (bonus) en espèces, mais sont encouragés à investir une partie (jusqu'à 60 %) ou la totalité de sa valeur en actions de la société (Actions Volontaires).

Les modalités des Actions Volontaires sont les suivantes :

- les actions sont des actions ordinaires existantes ;
- les actions donnent droit aux dividendes payés à partir de la date de leur octroi ;
- sous réserve d'une période de blocage de trois ans; et

- les actions sont octroyées au prix du marché, auquel une remise allant jusqu'à 20% est appliquée. La ristourne est accordée sous la forme de Restricted Stock Units et est soumise à des restrictions spécifiques ou à des dispositions de déchéance qui s'appliquent en cas de cessation des fonctions (actions octroyées avec remise (Discounted Shares)).

Les cadres qui investissent dans des Actions Volontaires recevront également une contrepartie en actions de la société, à savoir une action et demie équivalente (Actions Equivalentes) pour chaque Action Volontaire investie, jusqu'à un pourcentage total limité (60%) de la rémunération variable de chaque cadre. Ces Actions Equivalentes sont également remises sous forme de Restricted Stock Units.

Les Restricted Stock Units relative aux Actions Equivalentes et aux actions octroyées avec remise sont acquises sur une période de trois ans. Aucune condition de performance ne s'applique à l'acquisition des Restricted Stock Units. Toutefois, les Restricted Stock Units ne seront attribuées qu'à la double condition que le cadre supérieur :

- ait gagné une rémunération variable qui est soumise à la réalisation d'objectifs de performance globale de la société, de la division commerciale et de l'individu (la condition de performance) ; et
- ait consenti à réinvestir tout ou partie de sa rémunération variable en actions de la société, qui sont soumises à une période de blocage comme indiqué ci-dessus (la condition de propriété).

Des règles de déchéances spécifiques s'appliquent dans le cas où le cadre quitte la société avant la date d'acquisition des Restricted Stock Units,

Conformément à l'autorisation accordée dans les statuts de la société, ce système de rémunération variable s'écarte partiellement de l'article 7:91 du Code belge des sociétés et des associations, en ce qu'il permet :

1. le paiement de la rémunération variable sur base de la réalisation d'objectifs annuels sans étaler cet octroi ou ce paiement sur une période de trois ans. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, les cadres sont encouragés à investir tout ou partie du montant de leur rémunération variable en Actions Volontaires de la société. Un tel investissement volontaire permet également d'obtenir des Actions Equivalentes sous la forme de Restricted Stock Units, acquises sur une période de trois ans, ce qui promeut la durabilité à long terme de la performance ; et
2. l'acquisition définitive immédiate des Actions Volontaires accordées en vertu du Share-based Compensation Plan au moment de leur octroi, au lieu d'appliquer une période d'acquisition d'un minimum de trois ans. Néanmoins, les Actions Volontaires sont soumises à une période de blocage de trois ans.

c. Incitants à long terme

Incitants annuels à long terme

Sous réserve de l'évaluation par la direction de la performance et du potentiel futur du cadre, les membres des cadres supérieurs peuvent obtenir une prime d'intéressement annuelle à long terme, payée en Restricted Stock Units, Performance Stock Units et/ou stock options. Tout octroi de prime d'intéressement annuelle à long terme aux membres de l'ExCom et de la SLT est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération. Les octrois aux cadres d'une certaine séniorité, y compris les membres de l'ExCom et du SLT, prendront principalement la forme d'une combinaison de Restricted Stock Units, et Performance Stock Units.

Les Restricted Stock Units à long terme présentent les caractéristiques suivantes :

- une valeur d'attribution déterminée sur base du prix du marché ou d'un prix de marché moyen de l'action au moment de leur octroi ;
- en cas d'acquisition, chaque Restricted Stock Units donne à son titulaire le droit d'acquérir une action ;
- les sont acquises sur une période de trois ans ; et
- dans le cas où le cadre quitte la société avant la date d'acquisition, des règles de déchéance spécifiques s'appliquent.

Les Performance Stock Units à long terme présentent les caractéristiques suivantes :

- une valeur d'attribution déterminée sur la base du prix du marché ou d'un prix moyen du marché de l'action au moment de l'octroi ;
- les Performance Stock Units sont acquises sur une période de trois ans ;
- lors de l'acquisition des Performance Stock Units, le nombre d'actions auxquelles ces unités donneront droit dépendra d'un test de performance mesurant (sur une base percentile) le Total Shareholder Return (TSR) de la société sur trois ans par rapport au TSR réalisé pour cette période par un échantillon représentatif de sociétés

cotées appartenant au secteur des biens de consommation. Le nombre d'actions auxquelles ces Units donnent droit est soumis à un seuil et à un plafond ; et

- dans le cas où le cadre quitte la société avant la date d'acquisition, des règles de déchéance spécifiques s'appliquent.

Les stock options à long terme présentent les caractéristiques suivantes :

- un prix d'exercice égal au prix du marché ou à un prix moyen du marché de l'action au moment de l'octroi ;
- une durée de maximum 10 ans et une période d'exercice qui débute après cinq ans ;
- au moment de l'exercice, chaque option donne à son titulaire le droit d'acheter une action ;
- les options sont devenues exerçables après cinq ans ; et
- en cas de cessation des fonctions avant la date d'acquisition, des règles de déchéance s'appliqueront.

Incitants exceptionnels à long terme

Des Restricted Stock Units, Performance Stock Units ou stock options peuvent être accordées de temps à autre aux cadres supérieurs de la société :

- qui ont contribué de manière significative au succès de la société ; ou
- qui ont apporté une contribution significative en matière d'acquisition et/ou de réalisation d'avantages liés à l'intégration ; ou
- pour encourager et retenir les cadres supérieurs qui sont considérés comme essentiels à la réalisation de l'ambitieux programme de croissance à court ou à long terme de la société.

L'acquisition de ces Restricted Stock Units, Performance Stock Units ou stock options peut être soumise à la réalisation de conditions de performance qui seront liées aux objectifs de ces octrois exceptionnels. De telles conditions de performance peuvent consister en des paramètres financiers liés aux conditions de marché (par exemple, TSR relatif) ou des conditions non liées au marché (par exemple, le taux de croissance annuel composé de l'EBITDA).

Les octrois prendront principalement la forme de Restricted Stock Units.

Tout octroi de prime d'intéressement annuelle à long terme aux membres de l'ExCom et de la SLT est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération.

À titre d'exemple, les plans exceptionnels historiques d'intéressement à long terme suivants sont actuellement en place :

1. **Plan d'Intéressement 2020** : des options pouvaient être octroyées à certains cadres supérieurs de la société qui étaient considérés comme jouant un rôle essentiel pour aider la société à atteindre son ambitieux objectif de croissance.

Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante. Un prix d'exercice est fixé à un montant égal au prix du marché de l'action au moment de l'attribution. Les options ont une durée de 10 ans à compter de leur attribution et sont acquises au bout de cinq ans. Les options ne peuvent être exercées que si la société satisfait à un test de performance. Ce test de performance est basé sur le montant des recettes nettes qui doit être atteint pour le 31 décembre 2022 au plus tard.

2. **Plan d'Intéressement à l'Intégration** : des options pouvaient être octroyées à certains cadres supérieurs de la société compte tenu de la contribution significative que ces employés pouvaient apporter au succès de la société et à la réalisation de ses bénéfices d'intégration.

Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante AB InBev. Le prix d'exercice des options est fixé à un montant égal au prix du marché de l'action au moment de l'octroi. Les options ont une durée de 10 ans à compter de leur octroi et sont définitivement acquises au 1^{er} janvier 2022 et ne deviendront exerçables que dans l'hypothèse où un test de performance est atteint par la société au 31 décembre 2021 au plus tard. Ce test de performance est basé sur un taux de croissance annuelle établi par référence à l'EBITDA qui doit être atteint et peut être complété par des objectifs additionnels spécifiques en termes de pays, de Zones ou de fonctions. Des règles particulières de déchéance seront d'application si l'employé quitte la société avant que le test de performance ne soit atteint ou avant la date à laquelle les options seront définitivement acquises.

3. **Plan d'Intéressement pour les employés de SAB** : des options pouvaient être octroyées aux employés de l'ancienne SAB. L'octroi résultait de l'engagement de la société dans les conditions du regroupement avec SAB de préserver, pour au moins un an, les conditions d'emploi de tous les employés qui restent attachés au groupe.

Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante AB InBev. Le prix d'exercice des options est fixé à un montant égal au prix du marché de l'action au moment de l'octroi. Les options ont une durée de 10 ans à compter de leur octroi et sont définitivement acquises après trois ans. Des règles particulières de déchéance seront d'application si l'employé quitte la société avant la date à laquelle les options seront définitivement acquises.

4. **Plan d'Intéressement de stock options à long terme** : des options peuvent être octroyées à certains cadres supérieurs de la société afin d'encourager et retenir les cadres qui sont considérés comme déterminants pour atteindre l'ambitieux objectif à long terme de la société pour les dix prochaines années. Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante. Le prix d'exercice des options est fixé au cours de clôture de l'action au jour précédant la date de son octroi. Les options ont une durée de 15 ans à compter de leur octroi et, en principe, sont définitivement acquises après 5 ou 10 ans. Les options ne deviendront exerçables que dans l'hypothèse où un test de performance est atteint par Anheuser-Busch InBev. Ce test de performance est basé sur un taux de croissance organique annuelle établi par référence à l'EBITDA. Des règles particulières de déchéance seront d'application si l'employé quitte la société avant que le test de performance ne soit atteint ou avant la date à laquelle les options seront définitivement acquises.

Sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil d'Administration peut implémenter des incitants exceptionnels à long terme similaires.

Autres programmes récurrents à long terme d'octroi de Restricted Stock Units

Plusieurs programmes spécifiques récurrents à long terme d'octroi de Restricted Stock Units sont en place :

1. un programme de base de Restricted Stock Units à long terme permettant d'octroyer à des cadres supérieurs de la société des Restricted Stock Units.,

En plus des Restricted Stock Units annuelles à long terme décrites ci-dessus (voir section 8.1.3.A.c *Incitants annuels à long terme*), dans le cadre de ce programme, des Restricted Stock Units peuvent être octroyées dans le cadre d'autres sous-plans assortis de conditions spécifiques et à des fins spécifiques, par exemple pour des primes de fidélité exceptionnelles ou pour indemniser les expatriés en cas d'envoi dans certains pays. Dans la majorité des cas, les Restricted Stock Units sont acquises définitivement après trois ou cinq ans sans test de performance et s'il est mis fin au contrat de travail avant cette date, des règles particulières de déchéance s'appliquent. Le Conseil d'Administration peut fixer des périodes d'acquisition différentes pour des sous-plans spécifiques ou introduire des tests de performance conformément à la culture de haute performance de la société et à la création d'une valeur durable à long terme pour ses actionnaires. Toute attribution dans le cadre des programmes de Restricted Stock Units à long terme aux membres de l'ExCom et du SLT est soumise à l'approbation du Conseil, sur recommandation du Comité de Rémunération.

2. Un programme permettant à certains employés d'acquérir des actions de la société pour un prix inférieur à leur valeur de marché afin de les inciter à rester à long terme au sein de la société, ce programme étant destiné à (i) certains employés de la société ayant un potentiel très élevé et qui exercent des fonctions à un niveau de cadre moyen (People bet share purchase program) (ii) des employés nouvellement engagés. L'investissement volontaire dans les actions de la société conduit à l'octroi de jusqu'à trois Actions Equivalentes pour chaque action investie ou, selon le cas, un nombre d'Actions Equivalentes correspondant à une valeur monétaire fixe qui dépend du niveau d'ancienneté. Les Actions Equivalentes sont octroyées sous forme de Restricted Stock Units qui sont définitivement acquises après cinq ans. En cas de cessation des fonctions avant la date d'acquisition définitive, des règles de déchéance spécifiques s'appliquent. Depuis 2016, à la place de Restricted Stock Units, des stock options peuvent aussi être octroyées dans le cadre de ce programme avec des règles similaires d'acquisition définitive et de déchéance.

Programme d'échange d'actions

De temps en temps, certains membres de l'équipe du management d'Ambev sont transférés vers AB InBev et vice versa. Afin d'encourager la mobilité du management et de promouvoir que les intérêts de ces cadres supérieurs s'alignent en tous points sur ceux d'AB InBev, le Conseil d'Administration a adopté un programme visant à permettre à ces cadres d'échanger aisément leurs actions Ambev contre des actions AB InBev.

En vertu de ce programme, les actions Ambev peuvent être échangées contre des actions AB InBev sur la base du prix moyen des actions Ambev et AB InBev à la date de la demande d'échange. Une remise de 16,66 % est accordée sur les actions en échange d'une période de blocage de cinq ans et à la condition que le cadre reste en service pendant cette période. Les actions octroyées avec remise sont annulées de plein droit en cas de cessation des fonctions avant la fin de la période de blocage de cinq ans.

Programmes visant à maintenir la cohérence des avantages accordés et à encourager la mobilité mondiale des cadres

Deux programmes visant à maintenir une cohérence dans les avantages accordés aux cadres et à encourager une mobilité internationale des cadres tout en veillant au respect de toutes les obligations légales et fiscales sont en place :

- 1. Le Programme d'Echange :** en vertu de ce programme, les restrictions relatives à l'exercice et à la cession des options de catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 et des options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options d'avril 2009 ont pu être levées, par exemple, pour les cadres qui s'étaient expatriés aux États-Unis. Ces cadres se sont ensuite vu offrir la possibilité d'échanger leurs options contre des actions ordinaires AB InBev qui sont demeurées incessibles jusqu'au 31 décembre 2018 (soit cinq ans de plus que la période de blocage initiale). Depuis l'acquisition définitive le 1^{er} janvier 2014 des options de Catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 et des options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options en avril 2009, le Programme d'Echange n'est plus pertinent pour ces options. Au lieu de cela, le Programme d'Echange est maintenant devenu applicable aux options de Catégorie B octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008. En vertu de ce programme tel qu'étendu, les cadres qui sont délocalisés, par exemple aux États-Unis, peuvent se voir offrir la possibilité d'échanger leurs options de Catégorie B contre des actions Anheuser-Busch InBev ordinaires qui resteront, en principe, bloquées jusqu'au 31 décembre 2023 (cinq ans de plus par rapport à la période initiale de blocage). En tant que variante à ce programme, le Conseil d'Administration a également approuvé la recommandation du Comité de Rémunération d'autoriser la dispense anticipée des conditions d'acquisition définitive des Options de Catégorie B octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 pour les cadres qui sont délocalisés, par exemple aux États-Unis. Les actions qui résultent de l'exercice de ces options resteront, en principe, bloquées jusqu'au 31 décembre 2023.
- 2. Le Programme de Renonciation au Dividende :** le cas échéant, la protection particulière en matière de dividende liée aux options existantes détenues par des cadres qui s'expatrient aux États-Unis est annulée. Afin de compenser la perte économique résultant de cette annulation, un certain nombre de nouvelles options est octroyé à ces cadres à concurrence du montant de cette perte. Les nouvelles options ont un prix d'exercice égal au prix de l'action le jour précédant l'octroi des options. Toutes les autres conditions des options, en particulier les conditions d'exercice, les restrictions d'exercice et les règles de déchéance des nouvelles options sont identiques à celles qui étaient applicables aux options pour lesquelles la protection particulière en matière de dividende est annulée. Par conséquent, l'octroi de ces nouvelles options n'entraîne pas l'octroi d'avantages économiques supplémentaires aux cadres concernés.

Il existe également une possibilité de relâche anticipée des conditions d'acquisition définitive de stock options ou de Restricted Stock Units non encore acquises qui seront définitivement acquises dans les six mois du déplacement des cadres. Les actions résultant de l'exercice anticipé des options ou de l'acquisition anticipée des Restricted Stock Units doivent demeurer bloquées jusqu'à la fin de la période d'acquisition initiale.

d. Régimes de retraite

Les cadres participent aux régimes de retraite d'Anheuser-Busch InBev, que ce soit aux États-Unis, en Belgique ou dans leur pays d'origine. Ces régimes sont conformes aux pratiques de marché prédominantes dans les pays respectifs. Il peut s'agir de régimes à prestations définies ou de régimes à contributions définies.

e. Autres avantages

Il est interdit à la société d'accorder des prêts aux membres de l'ExCom ou de la SLT, que ce soit pour exercer des options ou pour tout autre motif (à l'exception des avances de routine pour les dépenses liées à la société conformément aux règles de la société en matière de remboursement des frais).

Les cadres et leur famille peuvent participer aux régimes d'avantages sociaux des cadres supérieurs de l'employeur (Employer's Executive benefit plans) (y compris les régimes d'assurance médicale et d'hospitalisation, de décès et d'invalidité) en vigueur de temps à autre, conformément aux pratiques prédominantes du marché.

B. Seuil minimum d'actions à détenir par les membres de l'ExCom

Le Conseil d'Administration a fixé un seuil minimum d'actions de la société à détenir à tout moment par le CEO à deux ans de salaire de base (brut) et par les autres membres de l'ExCom à un an de salaire de base (brut). Les membres de l'ExCom nouvellement nommés ont trois ans pour atteindre ce seuil à compter de la date de leur nomination.

C. Principales conditions contractuelles d'emploi des membres de l'ExCom

Les conditions d'emploi des membres de l'ExCom sont contenues dans des contrats de travail individuels qui sont conclus pour une durée indéterminée. Les cadres sont également tenus de respecter les politiques et codes de la société, tels que le Code de conduite professionnelle et le Code of Dealing, et sont soumis à des obligations d'exclusivité, de confidentialité et de non-concurrence en vertu de leurs contrats de travail.

Le contrat prévoit généralement que le droit des cadres au paiement de leur rémunération variable est exclusivement fonction de la réalisation des objectifs collectifs et individuels établis par la société. Les conditions et modalités spécifiques de la rémunération variable sont déterminées séparément par la société et approuvées par le Comité de Rémunération.

Les dispositions relatives à la fin du contrat pour les membres de l'ExCom prévoient une indemnité de préavis équivalente à 12 mois de rémunération, en ce compris la rémunération variable en cas de licenciement sans cause. A cet effet, la rémunération variable est calculée sur la base de la moyenne des rémunérations variables payées au cadre durant les deux dernières années d'emploi précédant l'année où le contrat prend fin. En outre, si la société décide d'imposer au cadre une obligation de non-concurrence pendant une période de 12 mois, le cadre a le droit de recevoir une indemnité additionnelle équivalente à six mois de rémunération, sous réserve des lois et règlements applicables.

D. Récupération de la rémunération variable

Les plans de rémunération en actions et d'intéressement à long terme de la société contiennent une disposition de *malus* pour tous les octrois effectués depuis mars 2019. Cette disposition prévoit que les Restricted Stock Units et/ou stock options attribuées à un cadre expirent automatiquement et deviennent nulles et non avenues dans le cas où le Global Ethics and Compliance Committee constate que le cadre (i) est responsable d'une violation importante du Code de conduite professionnelle de la société ou (ii) fait l'objet d'une décision judiciaire ou administrative défavorable importante, dans chaque cas dans la période précédant l'acquisition des Restricted Stock Units ou l'exercice des stock options.

8.1.4. RESUME DES CHANGEMENTS A LA POLITIQUE DE REMUNERATION

Comme indiqué dans l'introduction de la présente politique de rémunération, des modifications ont été apportées à la politique de rémunération par rapport à celle qui a été approuvée par l'assemblée annuelle des actionnaires en 2021. Ces changements sont résumés comme suit :

- À partir de tout bonus à payer au titre de l'exercice 2022, les actions volontaires acquises par les cadres qui choisissent d'investir une partie de la valeur en espèces de leur bonus dans des actions de la société seront soumises à un blocage de trois ans, et les actions équivalentes et les actions octroyées avec remise sous forme de Restricted Stock Units à ces cadres seront soumises à une période d'acquisition de trois ans. Auparavant, une seule période de blocage et d'acquisition de cinq ans s'appliquait, sauf pour les exercices 2020 et 2021, où la moitié des actions volontaires et des Restricted Stock Units étaient soumises à une période de blocage et d'acquisition, respectivement, de trois ans et l'autre moitié de cinq ans ;
- À partir de tout bonus à payer au titre de l'exercice 2022, le nombre d'actions équivalentes sera d'une actions équivalentes et demie pour une (1,5 pour 1) pour chaque action volontaire investie par le cadre jusqu'à un pourcentage total limité (60 %) du bonus. En ce qui concerne les exercices précédents, cet appariement était de trois pour un (3 pour 1) pour chaque action volontaire investie par le cadre jusqu'à 60 % de la prime ;
- À partir des bonus à verser au titre de l'exercice 2022 et suivants, si l'ensemble de la société et/ou les divisions commerciales concernées n'atteignent pas leurs objectifs, les cadres recevront une partie limitée de leur bonus s'ils atteignent leur objectif individuel. En ce qui concerne les exercices précédents, aucun bonus n'était accordé si les objectifs de la société dans son ensemble et/ou des divisions commerciales concernées n'étaient pas atteints, indépendamment de l'atteinte de l'objectif individuel ;
- À partir des attributions relatives à l'exercice 2022, les attributions d'incitants à long terme pour les cadres d'une certaine ancienneté (y compris les membres de l'ExCom et du SLT) prendront principalement la forme d'une combinaison de Restricted Stock Units et de Performance Stock Units, toutes deux assorties d'une période d'acquisition de trois ans. Ces Performance Stock Units donneront droit à un nombre d'actions basé sur le niveau de percentile auquel se situe le rendement total des actionnaires de la société sur trois ans par rapport à un échantillon représentatif de sociétés cotées. En ce qui concerne les exercices précédents, toutes les attributions consistaient exclusivement en des stock options ou des Restricted Stock Units avec des périodes d'acquisition allant de dix ans, cinq ans ou trois (50%) et cinq (50%) ans.

Ces changements s'appliqueront à la rémunération due au CEO et aux autres membres de l'ExCom sous réserve de l'approbation de la politique de rémunération par l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 27 avril 2022.

8.2. Rapport de Rémunération

Ce rapport de rémunération doit être lu conjointement avec la politique de rémunération qui, dans la mesure nécessaire, doit être considérée comme faisant partie de ce rapport de rémunération. La rémunération accordée aux administrateurs et aux membres de l'ExCom pour l'exercice 2021 est conforme à la politique de rémunération. Elle est conçue pour soutenir la culture de haute performance de l'entreprise et la création d'une valeur durable à long terme pour ses actionnaires et favorise l'alignement sur l'intérêt des actionnaires en encourageant fortement la détention d'actions par les cadres de la société.

Le rapport de rémunération sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 27 avril 2022.

8.2.1. RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS

A. Aperçu général

a. Rémunération en espèces

La rémunération annuelle fixe des administrateurs s'élève à 75.000 euros, sauf pour le Président du Conseil d'Administration et le Président du Comité d'Audit dont les rémunérations annuelles fixes s'élèvent respectivement à 255.000 euros et 127.500 euros.

En outre, une provision annuelle fixe est payée comme suit : (a) 28.000 EUR pour le Président du Comité d'Audit, (b) 14.000 EUR pour les autres membres du Comité d'Audit, (c) 14.000 EUR pour chacun des présidents du Comité de Finance, du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination, et (d) 7.000 EUR pour chacun des autres membres du Comité de Finance, du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination, étant entendu que les montants des provisions indiqués ci-dessus sont cumulatifs en cas de participation d'un administrateur à plusieurs comités.

b. Rémunération sur base d'actions (Share-based remuneration)

La partie de la rémunération sous forme d'actions des administrateurs de la société est octroyée sous la forme de Restricted Stock Units correspondant à une valeur brute fixe par an de (i) 550.000 EUR pour le Président du Conseil d'Administration, (ii) 350.000 EUR pour le Président du Comité d'Audit et (iii) 200.000 EUR pour les autres administrateurs.

Ces Restricted Stock Units sont définitivement acquises après cinq ans. Chaque administrateur a le droit de recevoir un nombre de Restricted Stock Units correspondant à la valeur ci-dessus auquel cet administrateur a droit divisée par le cours de clôture des actions de la société sur Euronext Brussels du jour précédant l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice social auquel la rémunération en Restricted Stock Units correspond. Lorsqu'elles seront définitivement acquises, chaque restricted stock unit donnera droit à son détenteur à une action AB InBev (sous réserve de tout prélèvement applicable).

B. Rémunération individuelle des administrateurs

La rémunération individuelle des administrateurs pour 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous. Tous les montants présentés sont des montants bruts exprimés en euros, avant déduction de toute retenue à la source.

	Nombre de participations aux réunions du Conseil	Rémunération annuelle pour les réunions du Conseil	Rémunérations pour les réunions des Comités	Rémunération totale	Nombre de Restricted Stock Units octroyées ⁽²⁾
Maria Asuncion Aramburuzabala	10	75.000	0	75.000	3.444
Martin J. Barrington	10	255.000	21.000	276.000	9.472
Michele Burns	10	127.500	42.000	169.500	6.028
Sabine Chalmers	10	75.000	7.000	82.000	3.444
Paul Cornet de Ways Ruat	10	75.000	7.000	82.000	3.444
Grégoire de Spoelberch	10	75.000	14.000	89.000	3.444
Claudio Garcia	10	75.000	28.000	103.000	3.444
William F. Gifford ⁽¹⁾	8	0	0	0	0
Paulo Lemann	10	75.000	7.000	82.000	3.444
Xiaozhi Liu	10	75.000	14.000	89.000	3.444
Alejandro Santo Domingo	10	75.000	7.000	82.000	3.444
Elio Leoni Sceti	10	75.000	21.000	96.000	3.444
Cecilia Sicupira	10	75.000	7.000	82.000	3.444
Roberto Thompson Motta ⁽²⁾	10	75.000	7.000	82.000	3.444
Alexandre Van Damme	10	75.000	7.000	82.000	3.444
Ensemble des administrateurs		1.282.500	189.000	1.471.500	56.828

(1) William F. Gifford a renoncé à tout type de rémunération, y compris en actions, liée à l'exercice de son mandat en 2021 et avant.

(2) Aucune Restricted Stock Units attribuée aux administrateurs n'a été acquise en 2021.

C. Options détenues par les administrateurs

Le tableau ci-dessous indique, pour chacun des administrateurs actuels de la société, le nombre de stock options LTI qu'ils détenaient au 31 décembre 2021⁽¹⁾. Les options LTI ne sont plus attribuées aux administrateurs (dernière attribution le 25 avril 2018)¹.

	LTI 26	LTI 25	LTI 24	LTI 23	LTI 22	Nombre de Stock Options LTI détenues
Date d'octroi	25 avril 2018	26 avril 2017	27 avril 2016	29 avril 2015	30 avril 2014	
Date d'expiration	24 avril 2028	25 avril 2027	26 avril 2026	28 avril 2025	29 avril 2024	
Maria Asuncion Aramburuzabala	15.000	15.000	15.000	15.000	0	60.000
Martin J. Barrington	0	0	0	0	0	0
Sabine Chalmers ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0
Michele Burns	25.500	25.500	25.500	0	0	76.500
Paul Cornet de Ways Ruart	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	75.000
Grégoire de Spoelberch	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	75.000
Claudio Garcia ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0
William F. Gifford ⁽³⁾	0	0	0	0	0	0
Paulo Lemann	15.000	15.000	15.000	15.000	0	60.000
Xiaozhi Liu	0	0	0	0	0	0
Alejandro Santo Domingo	15.000	15.000	0	0	0	30.000
Elio Leoni Sceti	15.000	15.000	15.000	15.000	0	60.000
Cecilia Sicupira	0	0	0	0	0	0
Roberto Thompson Motta	0	0	0	0	0 ⁽⁴⁾	15.000
Alexandre Van Damme	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	75.000
Prix d'exercice (Euro)	84,47	104,50	113,25	113,10	80,83	

- (1) Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires du 30 avril 2014, tous les warrants LTI en circulation ont été convertis en stock options LTI, c'est-à-dire le droit d'acheter des actions ordinaires existantes au lieu du droit de souscrire à des actions nouvellement émises. Toutes les autres conditions des warrants LTI en circulation sont restées inchangées. En 2021, aucune des stock options LTI énumérées dans le tableau ci-dessus n'a été exercée par les administrateurs.
- (2) Claudio Garcia et Sabine Chalmers ne détiennent pas de stock options dans le cadre du plan de stock options LTI de la société pour les administrateurs. Toutefois, ils détiennent toujours certains stock options qui leur ont été attribuées dans le passé en leur qualité de cadres de la société. Parmi celles-ci, en 2021, Claudio Garcia a exercé 57.293 options LTI attribuées le 30 novembre 2011 à un prix d'exercice de EUR 44.00.
- (3) William F. Gifford a renoncé à tout type de rémunération, y compris en actions, liée à l'exercice de son mandat en 2021 et avant.
- (4) 15.000 Stock Options attribuées le 30 avril 2014 à Roberto Thompson Motta dans le cadre de son précédent mandat d'administrateur de la société.

¹ Jusqu'au 31 décembre 2018, la société avait un plan d'options sur actions d'incitants à long terme (LTI) pour les administrateurs. Toutes les attributions de LTI aux administrateurs étaient sous la forme d'options sur actions existantes avec les caractéristiques suivantes :

- un prix d'exercice égal au prix du marché de l'action au moment de l'attribution ;
- une durée de vie maximale de 10 ans et une période d'exercice qui commence après cinq ans ; et
- les options sur actions LTI sont acquises après cinq ans. Les options sur actions LTI non acquises sont soumises à des dispositions de déchéance dans le cas où le poste d'administrateur n'est pas renouvelé à l'expiration de son mandat ou est résilié au cours de son mandat, dans les deux cas en raison d'un manquement au devoir de l'administrateur.

Ce plan d'options sur actions LTI a été remplacé en 2019 par le plan RSU décrit à la section 8.2.1.A.b.

D. Restricted Stock Units détenues par les administrateurs

Le tableau ci-dessous indique, pour chacun des administrateurs actuels de la société, le nombre de Restricted Stock Units qu'ils détenaient au 31 décembre 2021 :

Date d'octroi	24 avril 2019	3 juin 2020	28 April 2021	Nombre de Restricted Stock Units détenues ⁽³⁾
Date d'acquisition	24 avril 2024	3 juin 2025	28 April 2026	
Maria Asuncion Aramburuzabala	2.595	4.526	3.444	10.565
Martin J. Barrington	1.614	12.447	9.472	23.533
Michele Burns	4.554	7.920	6.028	18.492
Sabine Chalmers ⁽²⁾	0	4.256	3.444	7.970
Paul Cornet de Ways Ruart	2.595	4.256	3.444	10.565
Grégoire de Spoelberch	2.595	4.256	3.444	10.565
Claudio Garcia ⁽²⁾	0	4.256	3.444	7.970
William F. Gifford ⁽¹⁾	0	0	0	0
Paulo Lemann	2.595	4.256	3.444	10.565
Xiaozhi Liu	0	4.256	3.444	7.970
Alejandro Santo Domingo	2.595	4.256	3.444	10.565
Elio Leoni Sceti	2.595	4.256	3.444	10.565
Cecilia Sicupira	0	4.256	3.444	7.970
Roberto Thompson Motta	0	0	3.444	3.444
Alexandre Van Damme	2.595	4.256	3.444	10.565
Ensemble des administrateurs	24.323	70.153	56.828	151.304

- (1) M. Gifford a renoncé à tout type de rémunération, en ce compris à une rémunération en actions, relatif à l'exercice de son mandat en 2021 et avant.
(2) En plus des Restricted Stock Units détenues dans le cadre du plan RSU de la société pour les administrateurs, Claudio Garcia et Sabine Chalmers détiennent certaines Restricted Stock Units qui leur ont été attribuées dans le passé en leur qualité de cadres de la société.
(3) Aucune Restricted Stock Units accordées aux administrateurs n'a été acquise en 2021.

8.2.2. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION RELATIF À L'EXCOM

Sauf disposition contraire, les informations contenues dans cette section concernent les membres de l'ExCom au 31 décembre 2021.

A. Éléments composants la rémunération des cadres

La rémunération des cadres est généralement composée (a) d'un salaire de base fixe, (b) d'une rémunération variable liée aux performances (bonus), (c) des plans d'intéressement à long terme sous forme de Restricted Stock Units à long terme, Performance Stock Units à long terme et/ou stock options à long terme, (d) des régimes de retraite (e) d'autres éléments. Tous les montants indiqués ci-dessous sont des montants bruts avant déduction des retenues à la source et de la sécurité sociale.

En outre, le Conseil d'Administration a fixé un seuil minimum d'actions à détenir par le CEO et par les autres membres de l'ExCom, comme indiqué dans la politique de rémunération (voir ci-dessus, section 8.1).

a. Salaire de base

En 2021, sur la base de son contrat de travail (et en tenant compte du salaire de base gagné dans son rôle précédent de président de zone pour l'Amérique du Nord jusqu'au 30 juin 2021), Michel Doukeris (CEO depuis le 1^{er} juillet 2021) a gagné un salaire annuel fixe de base de 1,01 million d'euros (1,20 million de dollars US), tandis que les autres membres de l'ExCom ont gagné un salaire de base annuel global de 1,75 millions d'euros (2,08 millions de dollars US).

En 2021, sur la base de son contrat de travail, Carlos Brito a perçu un salaire annuel fixe de 1,38 millions d'euros (1,64 million de dollars) pour l'exercice de son rôle de CEO (jusqu'au 30 juin 2021) et de son rôle de conseiller du nouveau CEO (du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021).

b. Rémunération variable liée aux performances (bonus) – Plan de rémunération en actions (Share-based Compensation Plan)

Le versement effectif de la rémunération variable (bonus) basé sur la performance, pour l'année 2021, est, le cas échéant, directement corrélé à la performance, c'est-à-dire lié à la réalisation des objectifs globaux de la société, de la division commerciale et des objectifs individuels, qui sont tous basés sur des mesures de performance, de sorte qu'en dessous d'un seuil de réalisation des objectifs globaux de la société et des divisions commerciales, aucune rémunération variable n'est accordée, indépendamment de la réalisation des objectifs individuels.

Les objectifs des sociétés et des divisions commerciales sont basés sur des mesures de performance mettant l'accent sur la croissance du chiffre d'affaires, la rentabilité et la création de valeur à long terme. Pour l'exercice social 2021, les mesures de performance et leur importance relative étaient les suivants :

Mesures de performance	Poids
Revenus nets (organique)	50%
EBITDA (organique)	30%
Cash flow (organique)	20%
Total	100%

Sur base des performances et des résultats en 2021, la société a dépassé ses objectifs de performance agrégés en 2021.

Les cadres reçoivent leurs bonus (le cas échéant) pour l'année 2021 en espèces, mais sont encouragés à investir une partie ou la totalité de sa valeur dans des Actions Volontaires. Cet investissement volontaire donne lieu à une remise de 20% et à un appariement de trois Actions Equivalentes pour chaque action volontairement investie, jusqu'à un pourcentage total limité du bonus de chaque cadre.

Rémunération variable (bonus) en fonction des performances en 2021

Pour l'année 2021, sur la base de ses performances en tant que président de zone pour l'Amérique du Nord (jusqu'au 30 juin 2021) et en tant que CEO (à partir du 1^{er} juillet 2021), Michel Doukeris a gagné un bonus de 7,2 millions d'euros (8,6 millions de dollars US). Les autres membres de l'ExCom (au 31 décembre 2021) ont reçu un bonus global de 5,7 millions d'euros (6,7 millions de dollars US).

Pour l'exercice de son rôle de CEO jusqu'au 30 juin 2021, Carlos Brito a gagné un bonus de 3,6 millions d'euros (4,3 millions de dollars US).

Le montant de la rémunération variable (bonus) est basé sur les performances de la société au cours de l'année 2021 et sur la réalisation des objectifs individuels du cadre. La rémunération variable sera versée en mars 2022 ou autour de cette date.

c. Les plans d'incitations à long terme

Les Restricted Stock Units annuelles à long terme

Le 1^{er} mars 2021, 147.758 Restricted Stock Units annuelles à long terme pour 2020 ont été attribuées à Carlos Brito, conformément à une décision du Conseil d'Administration du 28 janvier 2021.

Le 13 décembre 2021, 17.380 Restricted Stock Units annuelles à long terme ont été attribuées à chacun de David Almeida John Blood et Fernando Tenenbaum. Le 28 janvier 2022, le Conseil d'Administration a approuvé l'octroi de Restricted Stock Units annuels à long terme à Michel Doukeris, qui sera mis en œuvre le 1^{er} mars 2022 et divulgué conformément à la réglementation applicable.

La moitié des Restricted Stock Units est acquise définitivement sur une période de trois ans et l'autre moitié sur une période de cinq ans. Dans le cas où les cadres quittent la société avant la date d'acquisition définitive, les règles de déchéance spécifiques s'appliquent.

Incitants exceptionnels à long terme

En 2021, aucun octroi n'a été effectué aux membres de l'ExCom dans le cadre des plans exceptionnels historiques d'intéressement à long terme (décrit à la section 8.1.3.A.c).

Programmes spécifiques récurrents à long terme d'octroi de Restricted Stock Units

En 2021, aucun octroi n'a été effectué aux membres de l'ExCom dans le cadre des autres programmes spécifiques récurrents à long terme d'octroi de Restricted Stock Units d'AB InBev (comme décrits dans la section 8.1.3.A.c. de la Politique de Rémunération).

Programme d'échange d'actions

En 2021, aucun membre de l'ExCom n'a participé au programme d'échange d'actions de la société (comme décrit dans la section 8.1.3.A.c).

Programmes visant à maintenir la cohérence des avantages accordés et à encourager la mobilité mondiale des cadres

En 2021, aucun membre de l'ExCom n'a participé à l'un des programmes de la société visant à maintenir la cohérence des avantages accordés et à encourager la mobilité mondiale des cadres (comme décrits dans la section 8.1.3.A.c).

d. Régimes de retraite

Le CEO et les autres membres de l'ExCom participent à un régime à cotisations définies. La cotisation annuelle payée par la société pour Michel Doukeris s'élevait à environ USD 0,15 million en 2021. Les cotisations des autres membres de l'ExCom s'élevaient à environ 0,03 million de dollars US au total en 2021.

Aucune cotisation annuelle n'était due par la société pour Carlos Brito dans le cadre du plan de CEO pour l'exercice de son rôle de CEO jusqu'au 30 juin 2021.

e. Autres avantages

Les cadres ont également droit à une assurance invalidité, vie, médicale (y compris les soins de la vue et les soins dentaires) et à une Group Variable Universal Life (GVUL) ainsi qu'à des avantages indirects qui sont compétitifs par rapport aux pratiques du marché, dont le coût total s'élevait en 2021 à environ 0,02 million USD pour Michel Doukeris et à environ 0,07 million USD au total pour les autres membres de l'ExCom.

Pour l'exercice de son rôle de CEO jusqu'au 30 juin 2021, le coût de ces avantages pour Carlos Brito s'est élevé en 2021 à environ 0,05 millions de dollars US.

B. Principales conditions contractuelles d'emploi des membres du Comité Exécutif (ExCom) en 2021

Voir la section 8.1.3.C pour une description des principales conditions contractuelles d'emploi des membres de l'ExCom, y compris les accords de cessation de fonctions.

Avec effet au 1 juillet 2021, Carlos Brito s'est retiré de son rôle de CEO. Entre le 1^{er} juillet 2021 et le 31 décembre 2021, il a servi de conseiller au nouveau CEO. À compter du 1^{er} janvier 2022, Carlos Brito a quitté la société. Il a reçu une indemnité de licenciement n'excédant pas la somme de 12 mois de son salaire de base et de la moyenne des rémunérations variables relatives aux des deux dernières années.

Michel Doukeris a été nommé au poste de CEO à compter du 1^{er} juillet 2021. En cas de cessation de son emploi pour des raisons autres qu'un motif grave, le CEO a droit à une indemnité de licenciement de 12 mois de rémunération, y compris la rémunération variable décrite ci-dessus.

C. Récupération de la rémunération variable

Des dispositions relatives aux *malus* ont été incluses dans les plans de rémunération en actions et d'intéressement à long terme relatifs aux octrois effectués en 2021 (voir section 8.1.3. D.). Aucune rémunération variable n'a été récupérée en 2021.

D. Options détenues par les membres de l'ExCom

Le tableau ci-dessous indique le nombre de stock options LTI détenues par les membres de notre ExCom au 31 décembre 2021 dans le cadre du programme d'intéressement annuel à long terme sous forme de stock options (voir section 8.1.3.A.c).

	Options LTI					
Date d'octroi	30 Nov 2011	30 Nov 2012	02 Dec 2013	01 Dec 2014	01 Dec 2015	22 Dec 2015
Date d'expiration	29 Nov 2021	29 Nov 2022	01 Dec 2023	30 Nov 2024	30 Nov 2025	21 Dec 2025
ExCom ⁽¹⁾	0	56.880	83.922	113.468	36.035	45.837
Prix d'exercice (EUR)	44,00	66,56	75,15	94,46	121,95	113,00

	Options LTI					
Date d'octroi	01 Dec 2016	20 Jan 2017	1 Dec 2017	22 Jan 2018	25 Jan 2019	02 Dec 2019
Date d'expiration	30 Nov 2026	19 Jan 2027	30 Nov 2027	21 Jan 2028	24 Jan 2029	01 Dec 2029
ExCom ⁽¹⁾	36.728	75.756	19.112	146.486	306.794	377.402
Prix d'exercice (EUR)	98,04	98,85	96,70	94,36	65,70	71,87

(1) Les options suivantes ont été exercées en 2021 :

- a. David Almeida a exercé 49.923 options LTI octroyées en Novembre 2011 avec un prix d'exercice de EUR 44.00.
- b. John Blood a exercé 6.517 options LTI octroyées en Novembre 2011 avec un prix d'exercice de EUR 44.00.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options détenues par les membres de l'ExCom au 31 décembre 2021⁽¹⁾ dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 (*le November 2008 Exceptional Option Grant*).

	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options de Catégorie B	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options de Catégorie B – Renonciation au Dividende 09
Date d'octroi	25 Nov 2008	1 Dec 2009
Date d'expiration	24 Nov 2023	24 Nov 2023
ExCom ⁽²⁾	0	228.943
Prix d'exercice (Euro)	10,32	33,24

- (1) Les Options restantes ont une durée de 15 ans à compter de leur attribution et sont acquises le 1^{er} janvier 2019. L'exercice des options est soumis, entre autres, à la condition que la société satisfasse à un test de performance. Ce test de performance, qui a été satisfait, imposait que le ratio dette nette/EBITDA, tel que défini (et après ajustement pour les éléments exceptionnels) tombe en dessous de 2,5 avant le 31 décembre 2013.
- (2) Aucune option n'a été exercée en 2021 par les membres de l'ExCom.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options attribuées dans le cadre de plans exceptionnels de long terme et détenues par les membres de l'ExCom au 31 décembre 2021 (voir section 8.1.3.A.c).

	Stock Options d'intéressement 2020	Stock Options incitatives à l'intégration	Stock Options incitatives à l'intégration	Plan d'incitation à long Terme de Stock Options	Stock Options d'intéressement de mars 2020
Date d'octroi	22 décembre 2015	15 décembre 2016	5 mai 2017	1 décembre 2017	25 mars 2020
Date d'expiration	21 décembre 2025	31 décembre 2026	31 décembre 2026	31 décembre 2032	24 mars 2030
ExCom	191,294	173,628	261,706	2.503.130	4.980.927
Prix d'exercice (EUR)	113.00	97.99	109.10	96.70	40.40

E. Restricted Stock Units détenues par les membres de l'ExCom

Le tableau ci-dessous indique le nombre de Restricted Stock Units détenues par les membres de l'ExCom au 31 décembre 2021⁽¹⁾.

	RSU B exceptionnel décembre 2012	RSU B exceptionnel décembre 2014	Actions Equivalentes mars 2016	Actions Equivalentes mars 2017	Actions Equivalentes mars 2018	RSU de performance août 2018	Actions Equivalentes mars 2019	Actions Equivalentes Juillet 2019
Date d'octroi	14 décembre 2012	17 décembre 2014	2 mars 2016	3 mars 2017	2 mars 2018	14 août 2018	4 mars 2019	29 juillet 2019
Date d'expiration	14 décembre 2022	17 décembre 2024	2 mars 2021	3 mars 2022	2 mars 2023	14 août 2023	4 mars 2024	29 juillet 2024
ExCom	7.214	10.717	0	2,043	77.853	54,479	16.827	41.866

	Actions Equivalentes mars 2020	Octroi RSU mars 2020	LTI RSU A décembre 2020	LTI RSU B décembre 2020	LTI RSU A décembre 2021	LTI RSU B décembre 2021
Date d'octroi	2 mars 2020	25 mars 2020	14 décembre 2020	14 décembre 2020	13 décembre 2021	13 décembre 2021
Date d'expiration	2 mars 2025	25 mars 2025	14 décembre 2023	14 décembre 2025	13 décembre 2024	13 décembre 2026
ExCom	10.748	1.269.855	35.434	35.431	26.070	26.070

(1) Les Restricted Stock Units suivantes ont été acquises en 2021 :

- 17.548 Restricted Stock Units du 2 mars 2016 détenues par Michel Doukeris acquises en mars 2021 à un prix de EUR 49.20.
- 2.304 Restricted Stock Units du 2 mars 2016 détenues par Fernando Tennenbaum acquises en mars 2021 à un prix de EUR 49.20.
- 3.099 Restricted Stock Units du 2 mars 2016 détenues par John Blood acquises en mars 2021 à un prix de EUR 49.20.

8.2.3. RATIO DE RÉMUNÉRATION

Pour 2021, le rapport entre la rémunération du membre le mieux rémunéré de de l'ExCom et celle de l'employé le moins bien rémunéré de la société (Anheuser-Busch InBev SA/NV) était de 208 pour un.

Pour le calcul de ce ratio, les éléments suivants ont été pris en compte pour déterminer la rémunération totale pour 2021 : (a) salaire de base, (b) rémunération variable liée aux performances (bonus) définitivement acquise en 2021 (le cas échéant), (c) plans d'incitations à long terme acquis définitivement en 2021 (le cas échéant), (d) cotisations de retraite et (e) autres avantages, en espèces ou non (par exemple, plans de santé, etc.). Les indemnités d'expatriation (le cas échéant) ont été exclues du calcul, car elles représentent principalement le remboursement des frais supplémentaires encourus par l'employé en raison de son affectation à l'étranger.

Notre ratio de rémunération peut varier considérablement d'une année à l'autre en raison d'un certain nombre de facteurs tels que la forte proportion de rémunération variable liée aux performances (bonus) et plans d'incitations à long terme dans l'ensemble de la rémunération de nos cadres supérieurs (y compris les membres de l'ExCom) et les fluctuations des taux de change entre les années de référence.

8.2.4. INFORMATIONS COMPARATIVES SUR L'ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS ET DES PERFORMANCES DE L'ENTREPRISE

Le tableau ci-dessous contient des informations sur l'évolution annuelle (i) de la rémunération des administrateurs et des membres de l'ExCom, (ii) des performances de la société et (iii) de la rémunération moyenne en équivalent temps plein des salariés de la société (autres que les personnes visées au point (i)), au cours des cinq derniers exercices.

Comme expliqué au point 8.2.3 ci-dessus, la rémunération de l'ExCom varie considérablement d'une année à l'autre en raison d'un certain nombre de facteurs tels que la forte proportion de rémunération variable liée aux performances (bonus) et plans d'incitations à long terme dans l'ensemble des rémunérations de nos cadres supérieurs (y compris les membres de l'ExCom) et les fluctuations des taux de change entre les exercices.

Tableau comparatif sur l'évolution des rémunérations et des performances de l'entreprise au cours des cinq derniers exercices

Evolution annuelle en %	2017 vs 2016	2018 vs 2017	2019 vs 2018	2020 vs 2019	2021 vs 2020
1. Rémunération moyenne des administrateurs (total)					
Administrateurs ⁽¹⁾	(56%)	(40%)	6%	0%	0%
2. Rémunération moyenne des membres de l'ExCom (total)					
Membres de l'ExCom ⁽²⁾	(25%)	(62%)	> 100% ⁽³⁾	(97%)	> 100% ⁽⁴⁾
3. Performances d'AB InBev (Groupe)					
EBITDA (organique) ⁽⁵⁾	13%	8%	3%	(13%)	12%
Revenus nets (organique) ⁽⁵⁾	5%	5%	4%	(4%)	16%
Emissions de GES ⁽⁶⁾	12%	(6%)	(14%)	(7%)	(21%)
4. Rémunération moyenne des salaires de la société sur une base d'ETP					
Employés de la Société ⁽⁷⁾	(7%)	(16%)	48%	4%	22%

Notes explicatives

- Rémunération moyenne des membres du conseil d'administration pour un exercice donné, calculée sur la base de la valeur totale des composantes en espèces dues au regard de l'exercice concerné et de la valeur (le cas échéant) des composantes en actions acquises définitivement au cours de cet exercice, divisée par le nombre d'administrateurs qui siégeaient au conseil d'administration à la fin de cet exercice (à l'exclusion des administrateurs, le cas échéant, qui ont renoncé à leur droit à la rémunération des administrateurs).
- Rémunération moyenne des membres du Comité exécutif pour 2021, 2020 et 2019 calculée sur la base de la valeur totale des composantes en espèces (c'est-à-dire le salaire de base, les bonus, les avantages, etc.) dues au titre de l'année concernée et de la valeur (le cas échéant) des composantes en actions acquises définitivement au cours de cette année, pour tous les cadres qui ont siégé à l'ExCom à la fin de cette année.
L'ExCom a été créé avec effet au 1^{er} janvier 2019 et succède à l'ancien Comité de direction (*Executive Board of Management, EBM*). Par conséquent, à des fins de comparaison, la rémunération moyenne décrite pour les années 2016-2018 a été calculée sur la même base pour les membres de l'ancien EBM exerçant historiquement les fonctions des membres actuels de l'ExCom.
Aux fins de la rémunération moyenne des membres de l'ExCom pour 2021, nous avons considéré les montants pour les périodes respectives en tant que CEO pour Carlos Brito (jusqu'au 30 juin 2021) et Michel Doukeris (à partir du 1^{er} juillet 2021).
- L'augmentation significative entre 2019 and 2018 est due à l'acquisition au 1^{er} janvier 2019 de l'ensemble des stocks options suivantes, attribuées en 2008 et 2009 à trois membres de l'ExCom (à partir de 2019) : (a) 2,2 million *Exceptional Grant Options* (série B) de novembre 2008 avec un prix d'exercice de EUR 10,32, (b) 0,36 million *Exceptional Grant Options* (série B) de novembre 2008 avec un prix d'exercice de EUR 10,50, et (c) 1,6 million *Dividend Waiver Series Options* de décembre 2009 avec un prix d'exercice de EUR 33,24. Le prix de l'action à la date d'acquisition était de EUR 57,40.
- L'augmentation significative entre 2021 et 2020 s'explique par le fait que pour l'année 2020, aucun bonus n'a été gagné par les membres de l'ExCom, alors que pour l'année 2021, les membres de l'ExCom ont gagné un bonus de 12,9 millions d'euros (15,3 millions de dollars US) au total.
- Basé sur les chiffres de l'EBITDA et du chiffre d'affaires net organiques du groupe, publiés dans l'annonce des résultats annuels de la société pour l'année concernée. Les chiffres à partir de 2017 reflètent l'élargissement du champ d'action après le regroupement avec SAB. Les résultats de 2018 ont été ajustés en tenant compte (i) de l'adoption des nouvelles règles IFRS sur la comptabilité des contrats de location (IFRS 16 Contrats de location) selon l'approche rétrospective complète au 1^{er} janvier 2019 et (ii) de la classification de notre activité australienne comme activités abandonnée.
- Sur la base des chiffres des émissions de GES de portée 1+2 (kgCO₂e/hl) du groupe AB InBev, tels que publiés dans le rapport annuel de l'exercice concerné. Il est à noter que les chiffres des émissions de GES de portée 1+2 (kgCO₂e/hl) avant 2017 reflètent la situation du groupe AB InBev avant son regroupement avec SAB. Les chiffres à partir de 2017 reflètent l'élargissement du champ d'application après le regroupement avec SAB.
- Calculé sur la base des normes comptables belges (somme des postes 620, 622, 623 et 624 des comptes annuels statutaires divisée par le nombre d'ETP de Anheuser-Busch InBev SA/NV figurant au poste 1003 de la balance sociale annexée aux comptes statutaires).

Contacts

Siège social

Anheuser-Busch InBev
Grand-Place 1
1000 Bruxelles
Belgique

Siège administratif – Belgique

Anheuser-Busch InBev
Brouwerijplein 1
3000 Louvain
Belgique

Functional Management Office

Anheuser-Busch InBev
250 Park Avenue, Floor 2,
New York, NY 10177
États-Unis

Afrique

South African Breweries
65 Park Lane Sandown
Johannesburg
Afrique du Sud

Asie-Pacifique

26F Raffles City
Shanghai Office Tower 268
Middle Xizang Road
Shanghai, 200001
Chine

Europe

InBev Belgique
Brouwerijplein 1
3000 Louvain
Belgique

Amérique latine COPEC

Bavaria Carrera
53A 127-35 Bogotá
Colombie

Amérique latine Nord

Cervejaria Ambev
Corporate Park
Rua Dr. Renato Paes de Barros 1017 4e étage
04530-001, Sao Paulo
Brésil

Amérique latine Sud

Cervecería y Maltería Quilmes
Av. 12 de Octubre y Gran Canaraia s/n
(B1878AAB) Quilmes
Provincia de Buenos Aires
Argentine

Amérique centrale

Grupo Modelo S.A. de C.V.
Cerrada de Palomas 22, piso 5
Colonia Reforma Social CP 11650
Mexique

Amérique du Nord

Anheuser-Busch Co. Inc.
One Busch Place
St. Louis, MO 63118
États-Unis

Marques déposées

Les marques suivantes sont des marques déposées d'Anheuser-Busch InBev SA/NV ou d'une de ses sociétés liées :

Marques mondiales

Budweiser, Stella Artois et Corona

Marques internationales

Michelob ULTRA, Castle, Beck's, Leffe et Hoegaarden

Marques locales

10 Barrel, Aguila, Alexander Keith's, Alta Palla, Ama, Andes, Antarctica, Archibald, Atlas, Babe, Balboa, Bathtub Gin, Barrilito, Bass, BBC, Beck's Ice, Becker, Belle-Vue, Birra del Borgo, Black Crown Gin, Blasfemia, Blue Point, Boddingtons, Bohemia, Boxing Cat, Brahma, Breckenridge, Brutal Fruit, Bud Zero, Bud 66, Bud Light, Bud Light Seltzer, Busch, Busch Light, Cafri, Camden Town, Camden Hells, Carling Black Label, Cass, Castle Lite, Club, Club Colombia, Colorado, Corona Cero, Corona Extra, Corona Sunbrew, Corona Agua Rifada, Coronita, Cristal, Cubanisto, Cucapá, Cusqueña, Cutwater, Devils Backbone, Diebels, Diekirch, Eagle Lager, Elysian, Estrella Jalisco, Flying Fish, Four Peaks, Franziskaner, Ginette, Golden Road, Goose Island, Guaraná Antarctica, Haake-Beck, HANMAC, Harbin, Harbin Cristal, Hasseröder, Hayward 5000, Hertog Jan, HiBall, Impala, Jinling, Julius, Jupiler, Kaiba, Karbach, Kilimanjaro, King of Beers, Kokanee, Kombrewcha, Kona, Kwak, Labatt, Lakeport, La Virgen, Leffe O.O, Leon, Löwenbräu, Mackeson, Magnífica, Mexicali, Michelob Ultra Pure Gold, Mike's, Mike's Hard Seltzer, Mill Street, Modelo, Modelo Especial, Modelo Pura Malta, Montejo, Mosi, Nativa, Natty Daddy, Natural Light, Natural Light Seltzer, Negra Modelo, Norte, Nossa, Nuestra Siembra, NUTRL, O'Doul's, OB, Oland,

Paceña, Pacifico, Patagonia, Patricia, Pilsen, Pilsen Callao, Pilsener, Poker, Pony Malta, Presidente, Pure Draught, Quilmes, Redd's, Ritas, Safari, Salva Vida, Sedrin, Shiliang, Shock Top, Skol, Spaten, Stanley Park, Stella O.O, Stella Artois Midnight Lager, Temple Brewery, Tijuana, Tripel Karmeliet, Tropical, Vieux Temps, Victoria, Wäls, Whitbread, Wicked Weed, ZX Ventures.

Pour certaines de nos innovations les plus récentes, les demandes de dépôt de marques sont toujours en cours et n'ont pas encore abouti à un enregistrement.

La marque suivante est une marque déposée

- PerfectDraft : détenue en copropriété avec Koninklijke Philips N.V.
- Clean Waves : détenue en copropriété avec Parley LLC

Rédacteur en chef

Kate Laverge

Chef de projet

Ana Zenatti

Nous remercions particulièrement tous nos relecteurs et collègues d'Anheuser-Busch InBev qui ont participé à la rédaction de ce rapport annuel.

Version anglaise originale écrite par

Marci Limpert

Conception et production

ChrisCom

U kan dit rapport in het Nederlands raadplegen op onze website: www.ab-inbev.com

Vous pouvez consulter ce rapport en français sur notre site web: www.ab-inbev.com

Anheuser-Busch InBev NV/SA

Brouwerijplein 1B-3000 Louvain Belgique
Belgium

Tel: +32 16 276 111

Fax: +32 16 506 111

Registre des sociétés

0417.497.106